INFORMATIONS ANNEXES

- AUX MODALITÉS DE CONCERTATION AVEC LES HABITANTS
- AUX MODALITÉS D'INFORMATION DES ÉLUS
- AUX MODALITÉS DE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

ARTICLES DE PRESSE

Le projet de développement territorial durable la CoPLER menant simultanément son PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) et son Agenda 21 a séduit tous les jurys.

L'imbrication des deux projets a permis à la CoPLER d'être lauréate à la fois de l'appel à projet national du ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité pour son PLUi et à la fois d'être lauréate de l'appel à projet régional de la DREAL Auvergne-Rhône Alpes pour son Agenda 21.

Cette double reconnaissance nationale et régionale récompense les projets les plus ambitieux et valide la qualité du projet mené par les élus qui, en faisant converger ces deux outils, permettra d'avoir un projet de territoire plus cohérent et plus lisible pour les habitants et les partenaires socio-économiques. Ce projet est également plus adapté aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et citoyens. Ce PLUi aura un caractère réglementaire plus efficace car ces deux démarches seront le fruit de la concertation, préalable indispensable au partage des enjeux et des objectifs par l'ensemble des acteurs du territoire.

Développement durable

Cette démarche va au-delà du projet de planification car elle intègre la co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire et les objectifs de développement durable (équité sociale, économie soutenable et respect de l'environnement). Si vous souhaitez faire partis de ceux qui le dessinent alors venez partager vos points de vue à l'une des 4 réunions publiques que la CoPLER organise dans le cadre de son nouvel Agenda 21 et de son Plan local d'urbanisme intercommunal.

Réunions de travail. Vendredi 10 juin, à 18 h 45, à St-Victor-sur-Rhins, salle des fêtes. Mardi 14 juin, à 18 h 45, à St Symphorien-de-lay, salle de la Laiterie. Jeudi 16 juin, à 18 h 45, salle de l'ancienne cantine.
Vendredi 17 juin, à 18 h 45, salle de la cantine à St Cyr-de-Favières.
Plus de détails sur wwwcopler.

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY

A- A+

COMMENTEZ CET ARTICLE

Le PAYS ROANNAIS – 9 juin 2016

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY

Les projets de la CoPLER retenus

Le projet de développement territorial durable, la CoPLER menant simultanément son PLUi et son Agenda 21, a séduit tous les jurys. En effet, l'imbrication des projets permet à la CoPLER d'être lauréate à la fois de l'appel à projet national du ministère du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité pour son PLUi et à la fois lauréate de l'appel à projet régional de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour son Agenda 21. Cette double reconnaissance nationale et régionale récompense les projets les plus ambitieux. Elle valide la qualité du projet mené par les élus qui, en faisant converger ces deux outils, permettra d'avoir un projet de territoire : plus cohérent et global, plus lisible pour les habitants et les partenaires socio-économiques, plus adapté aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et citoyens, plus opérationnel car le PLUi aura un caractère réglementaire, plus efficace. Quatre réunions publiques sont organisées par la CoPLER dans le cadre de son nouvel agenda 21 et de son plan local d'urbanisme intercommunal. Vendredi 10 juin à Saint-Victor-sur-Rhins, salle des fêtes à 18 h 45. Mardi 14 juin à Saint-Symphorien-de-Lay, salle de la Laiterie à 18 h 45. Jeudi 16 juin à Neulise, salle de l'ancienne cantine à 18 h 45. Vendredi 17 juin à Saint-Cyr-de-Favières, salle de la cantine à 18 h 45.

Le Progrès : 8 juin 2016

NEULISE

Urbanisme et développement durable

Le public avec à droite, Hubert Roffat et Pierre Colombat, (président et vice-président de la Copler) Photo Marie-Jane MARCET

La troisième réunion publique du Plui (plan local d'urbanisme intercommunal) et de l'Agenda 21, organisée par la Copler (Communauté de communes du pays en Loire et Rhône), a eu lieu jeudi soir devant un public plus que clairsemé. L'objectif de cette soirée visait à se rapprocher des habitants pour avoir leur avis sur les orientations du Plui et de l'Agenda 21, renouvelé cette année. Les problématiques étant très proches et les objectifs pouvant se croiser, les élus ont souhaité mener ces deux thématiques de front. Précurseur en la matière, la Copler a créé en 2006 le premier Agenda 21, qui a été évalué en 2011, dont 80 % des actions prévues ont été mises en œuvre. La Copler est aussi la première communauté à lancer un Plui. En un peu moins de deux heures, les participants ont défini ensemble les enjeux prioritaires du territoire pour l'aménager au mieux (habitat, déplacements, emplois, agriculture...). Parmi les priorités, la santé et l'agriculture, la mobilité, l'économie et l'emploi, mais d'autres thématiques tels que l'habitat, l'éducation et la petite enfance, les ressources naturelles ont retenu l'attention des participants. A l'issue des réunions prévues sur le territoire, toutes les idées recueillies auprès de la population seront étudiées par les élus de la Copler.

Le Progrès : 19 juin 2016

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY RÉUNION COPLER

Urbanisme : 50 % d'espaces constructibles en moins

Hubert Roffat, au centre, rappelle qu'en cas de non-validation du Scot, l'État arbitrerait le développement territorial. Photo Jean-François NOYEL

Jeudi, les locaux de la CoPLER (communauté de pays entre Loire et Rhône) accueillaient les élus pour un conseil communautaire qui comportait peu de délibération mais beaucoup d'informations.

Le président Hubert Roffat donnait la parole à Jean-François Neyrand, membre du comité syndical du Scot Loire Centre (Schéma de cohérence territoriale). L'intervention de Jean-François Neyrand devait clarifier les objectifs du Scot Loire centre, et de situer sa situation géographique. Il s'agit d'un outil administratif, situé comme indiqué en centre Loire, qui regroupe les intercommunalités de CoPLER, Balbigny, Feurs en Forez, Collines du matin, Panissières, Montagnes du Haut forez, Noirétable, Val d'Aix et d'Isable, Boën-sur-Lignon, soit trente-trois communes. Sa mission est d'encadrer de façon démocratique le développement régional, social, économique, touristique, dans le respect de l'environnement et l'économie des consommations foncières.

PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

Pierre Colombat était chargé de résumer les nouvelles compétences de la CoPLER en matière d'urbanisme, étendues à l'ensemble de son territoire, pour la gestion des permis de construire et la validité des terrains constructibles de l'ensemble des communes. Les élus ont notamment appris que les surfaces constructibles diminueraient de 50 % sur le territoire

Régime indemnitaire

Les élus ont planché sur un sujet concernant les rémunérations des agents titulaires concernés par une directive nationale. Le point d'indice étant fixe depuis 2010, la directive permet une augmentation par part variable attribuée après évaluation des agents concernés. Hubert Roffat qualifie cette prime d'outil de management. Les élus ont validé ces augmentations de salaire avec garantie de statut.

Le PAYS ROANNAIS - 23/06/2016

Hubert Roffat a répondu à ses détracteurs

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY TRAVAUX - URBANISME POLITIQUE

Publié le 06/10/2016

LIRE LE JOURNAL

LES + PARTAGÉS

1 Histoire de courbes

2 Municipales Un pacte pour la transition soumis aux candidats à Montbrison

3 L'ère primaire

Jeudi 29 septembre, le président de la Copler a profité du conseil communautaire pour répondre aux reproches.

Les maires de Régny et Saint-Just-la-Pendue s'opposent notamment au projet de PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) porté par la Copler, arguant que le document sera défavorable à leurs communes (Le Pays roannais du 29 septembre) .

« Il va y avoir des contraintes pour chacune des communes », répond Hubert Roffat qui estime qu'un document unique à l'intercommunalité, en lieu et place d'un PLU communal est une disposition d'avenir. « Le PLUI, tout le monde va y aller ! », assure le maire de Neulise. Selon lui, la perte de terrains constructibles que vont connaître certaines communes au profit de « polarités urbaines » (principal point de tension), n'est que la traduction de la volonté de l'État et non une décision de la Copler qui favoriserait à dessein Neulise et Saint-Symphorien-de-Lay.

Régny pas (ou peu) concernée

Concrètement, la mise en place du PLUI vise surtout à remettre en conformité tous les documents d'urbanisme de la Copler avec les nouvelles exigences du Schéma de cohérence territoriale (Scot) Loire-Centre. « Les règles ont changé et en matière d'urbanisme, il y a des fourches caudines sous lesquelles il faut passer », explique le président. Vues les orientations de l'État, certaines communes verront alors forcément des terrains déclassés. « Mais ça relève de la loi, pas de la Copler », insiste Hubert Roffat qui rappelle par ailleurs que Régny, qui a revu son PLU il y a moins d'un an, ne devrait pas être touchée par le futur document directeur. « Il est déjà en accord avec le Scot. Le PLUI, malgré ce qu'on peut lire, ne sera ni moins restrictif, ni plus restrictif. Par contre, pour les communes qui ont un PLU très ancien, la réduction pourra être drastique », concède-t-il.

Mais pour lui, hors de question de laisser dire que Neulise et Saint-Symphorien se sont partagés le gâteau, laissant les miettes aux autres. En aparté, le président explique avoir réclamé l'inscription de quatre polarités urbaines dans le Scot (Régny, Saint-Just-la-Pendue, Neulise et Saint-Symphorien-de-Lay). Sans succès. Après l'inscription logique de Saint-Symphorien-de-Lay comme principal pôle urbain, celle de Neulise s'est acquise aux forceps, avec l'argument de la zone d'activité des Jacquins.

« Les débats se font en conseil »

En fin de réunion, Hubert Roffat a alors adressé un message à Jean-François Dauvergne, maire de Régny, et Guy Fabre, maire de Saint-Just-la-Pendue : « Les débats se font ici, en conseil communautaire. Si quelqu'un peut me dire que les discussions n'y sont pas démocratiques, je suis prêt à l'entendre, mais je n'en ai pas l'impression. Ils ont décidé de démissionner pour ne pas siéger à la Copler, je ne répondrai pas à leurs invectives. »

Etienne Chaize

MATCH DU CRB

16 places à gagner !
Jouez et gagnez vos places pour le match du CRB contre JDA Dijon

JOUEZ & GAGNEZ

VOIR TOUS LES JEUX

Le PAYS ROANNAIS – 06 octobre 2016

PLUi

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY

Plan local d'urbanisme intercommunal

Le 25 juin 2015, les élus communautaires décident de transférer la compétence urbanisme à l'intercommunalité. Cette décision fait de la Copler (Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône) la première intercommunalité de la Loire à exercer cette compétence. Conséquence, c'est la Copler qui, dorénavant, s'occupe de la planification du territoire intercommunal à la fois politiquement, techniquement et financièrement. Cela se traduit par l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui viendra remplacer les documents communaux actuels en 2019.
Aujourd'hui, la clef de voûte du PLUI vient d'être posée lors du débat des orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Ce document simple et concis, donne une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial. Y est exposé le projet politique adapté et répondant aux besoins et enjeux du territoire intercommunal. Les années 2017 et 2018 seront consacrées à la définition des projets urbains, aux opérations d'aménagement, au traçage des zones urbaines, agricoles et naturelles, en concertation avec les communes et les habitants du territoire.

PRATIQUE **Plus de renseignements sur l'avancement du PLUI sur le site de la Copler à la rubrique urbanisme : www.copler.fr**

Le Progrès 13/01/2017

La CoPLER élabore son Plan Local d'Urbanisme intercommunal : une première dans la Loire

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY

Publié le 19/01/2017

Il y a deux ans, les élus communautaires ont transféré la compétence urbanisme à l'intercommunalité. La Copler la première intercommunalité de la Loire à exercer cette compétence. Conséquence, c'est la Copler qui, dorénavant, s'occupe de la planification du territoire intercommunal à la fois politiquement, techniquement et financièrement.

Cela se traduit par l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Les années 2017 et 2018 seront consacrées à la définition des projets urbains. Il est possible de suivre l'avancement du PLUI sur le site : www.copler.fr.

LIRE LE JOURNAL

LES + PARTAGÉS

1 *Roanne* Le corps d'une femme de 58 ans repêché dans la Loire

2 *Changy* Bloquée sur la voie ferrée, l'auto percutée par un train

Le PAYS ROANNAIS – 19/01/2017

le progrès
26/12/19

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY Conseil communautaire

Nouvelles consignes de tri sur le territoire de la CoPLER

Au premier janvier 2020, les nouvelles consignes de tri seront mises en place sur le territoire de la Copler (Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône). Elles ont été évoquées lors du conseil communautaire.

Les locaux de la CoPLER dans la commune.
Photo Progrès/Bernard GUILLERMIN

Jeudi 19 décembre 2019, avait lieu dans les locaux de la CoPLER le dernier conseil de l'année.

Le premier point abordé est présenté par Jean-Baptiste Ponceblanc, animateur tri et prévention des déchets. Il rappelle qu'au 1er janvier, les nouvelles consignes de tri seront mises en place sur le territoire de la CoPLER. Elles seront généralisées à toute la France en 2022.

Dix tournées de ramassage au lieu de huit

Précisant que cette nouvelle organisation va modifier les habitudes du pôle déchets dans seize communes du territoire. Il sera nécessaire d'effectuer dix tournées de ramassage au lieu de huit actuellement. Les tournées supplémentaires engendrent 1 400 heures supplémentaires de collecte par an, plus la maintenance des bacs. Il sera également nécessaire de conserver un 3e camion en vue des opérations de maintenance. Le président Hubert Roffat, a ensuite présenté les délibérations soumises aux votes qui ont toutes été acceptées à l'unanimité. Il s'agit de réadhérer au service Siel-TE (Siel-Territoire d'Énergie Loire) pour continuer d'exercer ses interventions sur le territoire Copler.

Une autre délibération a eu lieu. Il s'agit d'une subvention Leader, pour le magasin de produits fermiers et artisanaux locaux, qui s'installe dans l'ancienne trésorerie sur la N7 à Saint-Symphorien-de-Lay. Cette demande concerne la somme de 15 256 euros pour l'achat de divers matériels et travaux. Par contre, les travaux déjà engagés au moment du dépôt du dossier ont été exclus de la demande de subvention qui se décompose de la façon suivante 9 763 euros au titre du Leader et 2 440 euros somme accordée par le conseil, soit 16 % en cofinancement pour la CoPLER.

Débat aussi pour le Plui (Plan local d'urbanisme intercommunal) sur le retour du conseil juridique de la Copler. Il préconise un complément d'enquête sur les conditions de concertation, car au regard du peu de réactions du grand public, cela pourrait constituer une faille judiciaire.

L'objectif est d'organiser des permanences pour présenter et discuter sur les fondamentaux de l'élaboration du Plui. Une permanence par commune du territoire CoPLER sera organisée uniquement sur rendez-vous.

DATES DES PERMANENCES

- **Mercredi 8 janvier** à la mairie de Chirassimont et à la mairie de Neulise.
- **Vendredi 10 janvier** aux mairies de Croizet-sur-Gand et de Saint-Priest-la-Roche.
- **Mercredi 15 janvier** à la mairie de Machézal.
- **Vendredi 17 janvier** aux mairies de Cordelle et de Saint-Cyr-de-Favières.
- **Mercredi 22 janvier aux** mairies de Lay et de Saint-Just-la-Pendue.
- **Jeudi 23 janvier** aux mairies de Vendranges et de Pradines.
- **Vendredi 24 janvier** à la mairie de Neaux.
- **Mercredi 29 janvier** aux mairies Saint-Symphorien-de-Lay et de Régny.
- **Jeudi 30 janvier** à la mairie de Fourneaux.
- **Vendredi 31 janvier** à la mairie Saint-Victor-sur-Rhins.

CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

CoPLER

4 Réunions Publiques

au choix, pour co-construire votre avenir

Agenda 21 & Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

VENEZ apporter vos idées, nous avons besoin de vous !

ST VICTOR SUR RHINS

Vendredi 10 juin

Salle des fêtes à 18h45.

ST CYR DE FAVIERES

Vendredi 17 juin

Salle de la cantine à 18h45.

ST SYMPHORIEN DE LAY

Mardi 14 juin

Salle de la Laiterie à 18h45.

NEULISE

Jeudi 16 juin

Salle de l'ancienne cantine à 18h45.

Semeurs d'Avenir « Pieds sur Terre et rêves en tête »

Amateurs de foot : pour profiter des matchs les réunions finiront toutes avant 21h

Avec la participation financière de :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Plus d'infos : www.copler.fr - 04 77 62 77 62

Le projet de développement territorial durable la CoPLER menant simultanément son PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) et son Agenda 21 a séduit tous les jurys.

L'imbrication des deux projets a permis à la CoPLER d'être lauréate à la fois de l'appel à projet national du ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité pour son PLUi et à la fois d'être lauréate de l'appel à projet régional de la DREAL Auvergne-Rhône Alpes pour son Agenda 21.

Cette double reconnaissance nationale et régionale récompense les projets les plus ambitieux et valide la qualité du projet mené par les élus qui, en faisant converger ces deux outils, permettra d'avoir un projet de territoire plus cohérent et plus lisible pour les habitants et les partenaires socio-économiques. Ce projet est également plus adapté aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et citoyens. Ce PLUi aura un caractère réglementaire plus efficace car ces deux démarches seront le fruit de la concertation, préalable indispensable au partage des enjeux et des objectifs par l'ensemble des acteurs du territoire.

Développement durable

Cette démarche va au-delà du projet de planification car elle intègre la co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire et les objectifs de développement durable (équité sociale, économie soutenable et respect de l'environnement). Si vous souhaitez faire partis de ceux qui le dessinent alors venez partager vos points de vue à l'une des 4 réunions publiques que la CoPLER organise dans le cadre de son nouvel Agenda 21 et de son Plan local d'urbanisme intercommunal.

Réunions de travail. Vendredi 10 juin, à 18 h 45, à St-Victor-sur-Rhins, salle des fêtes. Mardi 14 juin, à 18 h 45, à St Symphorien-de-lay, salle de la Laiterie. Jeudi 16 juin, à 18 h 45, salle de l'ancienne cantine.
Vendredi 17 juin, à 18 h 45, salle de la cantine à St Cyr-de-Favières.
Plus de détails sur wwwcopler.

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY

A- A+

COMMENTEZ CET ARTICLE

Le PAYS ROANNAIS – 9 juin 2016

le progrès
26/12/19

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY Conseil communautaire

Nouvelles consignes de tri sur le territoire de la CoPLER

Au premier janvier 2020, les nouvelles consignes de tri seront mises en place sur le territoire de la Copler (Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône). Elles ont été évoquées lors du conseil communautaire.

Les locaux de la CoPLER dans la commune.
Photo Progrès/Bernard GUILLERMIN

Jeudi 19 décembre 2019, avait lieu dans les locaux de la CoPLER le dernier conseil de l'année.

Le premier point abordé est présenté par Jean-Baptiste Ponceblanc, animateur tri et prévention des déchets. Il rappelle qu'au 1er janvier, les nouvelles consignes de tri seront mises en place sur le territoire de la CoPLER. Elles seront généralisées à toute la France en 2022.

Dix tournées de ramassage au lieu de huit

Précisant que cette nouvelle organisation va modifier les habitudes du pôle déchets dans seize communes du territoire. Il sera nécessaire d'effectuer dix tournées de ramassage au lieu de huit actuellement. Les tournées supplémentaires engendrent 1 400 heures supplémentaires de collecte par an, plus la maintenance des bacs. Il sera également nécessaire de conserver un 3e camion en vue des opérations de maintenance. Le président Hubert Roffat, a ensuite présenté les délibérations soumises aux votes qui ont toutes été acceptées à l'unanimité. Il s'agit de réadhérer au service Siel-TE (Siel-Territoire d'Énergie Loire) pour continuer d'exercer ses interventions sur le territoire Copler.

Une autre délibération a eu lieu. Il s'agit d'une subvention Leader, pour le magasin de produits fermiers et artisanaux locaux, qui s'installe dans l'ancienne trésorerie sur la N7 à Saint-Symphorien-de-Lay. Cette demande concerne la somme de 15 256 euros pour l'achat de divers matériels et travaux. Par contre, les travaux déjà engagés au moment du dépôt du dossier ont été exclus de la demande de subvention qui se décompose de la façon suivante 9 763 euros au titre du Leader et 2 440 euros somme accordée par le conseil, soit 16 % en cofinancement pour la CoPLER.

Débat aussi pour le Plui (Plan local d'urbanisme intercommunal) sur le retour du conseil juridique de la Copler. Il préconise un complément d'enquête sur les conditions de concertation, car au regard du peu de réactions du grand public, cela pourrait constituer une faille judiciaire.

L'objectif est d'organiser des permanences pour présenter et discuter sur les fondamentaux de l'élaboration du Plui. Une permanence par commune du territoire CoPLER sera organisée uniquement sur rendez-vous.

DATES DES PERMANENCES

- **Mercredi 8 janvier** à la mairie de Chirassimont et à la mairie de Neulise.
- **Vendredi 10 janvier** aux mairies de Croizet-sur-Gand et de Saint-Priest-la-Roche.
- **Mercredi 15 janvier** à la mairie de Machézal.
- **Vendredi 17 janvier** aux mairies de Cordelle et de Saint-Cyr-de-Favières.
- **Mercredi 22 janvier aux** mairies de Lay et de Saint-Just-la-Pendue.
- **Jeudi 23 janvier** aux mairies de Vendranges et de Pradines.
- **Vendredi 24 janvier** à la mairie de Neaux.
- **Mercredi 29 janvier** aux mairies Saint-Symphorien-de-Lay et de Régny.
- **Jeudi 30 janvier** à la mairie de Fourneaux.
- **Vendredi 31 janvier** à la mairie Saint-Victor-sur-Rhins.

Le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal de la CoPLER, de quoi parle-t-on ?

- Uniquement sur rendez-vous au : 04 77 62 77 62 ou par mail plui@copler.fr

Vous souhaitez comprendre le projet du PLUi, les enjeux d'aménagement du territoire et ses objectifs ?

Rendez-vous dans la permanence d'informations et d'échanges qui se tiendra dans votre commune durant ce mois de janvier.

		Matin 9h – 12h	**Après-midi 14 - 17h**
Mercredi	**08-janv**	Mairie Chirassimont	Mairie Neulise
Vendredi	**10-janv**	Mairie Croizet-sur-Gand	Mairie St Priest-la-Roche
Mercredi	**15-janv**	Mairie Machézal	
Vendredi	**17-janv**	Mairie Cordelle	Mairie St Cyr-de-Favières
Mercredi	**22-janv**	Mairie Lay	Mairie St Just-la-Pendue
Jeudi	**23-janv**	Mairie Vendranges	Mairie Pradines
Vendredi	**24-janv**	Mairie Neaux	
Mercredi	**29-janv**	Mairie St Symphorien de Lay	Mairie Régny
Jeudi	**30-janv**	Fourneaux	
Vendredi	**31-janv**	Mairie St Victor-sur-Rhins	

Dimanche 26 janvier à 14h15. Salle Paul Lagresle. 15 €.
T. C. C.
Tél. 04.77.66.26.77.

Messe
Dimanche 26 janvier à 10h30. Place de l'église.
Paroisse
Tél. 04.77.60.04.03.

Réunion des classes en 0
Lundi 27 janvier à 20h30. Salle Loffay. Place de l'Eglise.
CLASSES EN 0
Tél. 04.77.66.22.69.

Inscription pour la permanence de la pédicure
Vendredi 31 janvier Place de l'église.
A. F. R. Pédicure
Tél. 04.77.66.21.00.

■ CREMEAUX

Messe
Paroisse : Saint Just en Chevalet (Sous le vocable de Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus).
Dimanche 26 janvier à 10h30. Saint Martin.

Soirée jeux de société
Familles Rurales vous propose une soirée jeux de société intergénérationnelle. Les mineurs devront être accompagnés par un adulte.La fin de soirée se clôturera par une collation offerte.
Vendredi 31 janvier à 19h30. Salle des fêtes. Le bourg. 0,50 €.
ASSOCIATION FAMILLES RURALES
Tél. 04.77.65.25.41.

E

■ ÉCOCHE

Assemblée générale des Amis de l'Etang de la Quichère
L'assemblée générale sera suivie d'un vin d'honneur.
Dimanche 2 février à 11h. Salle de réunion. Mairie d'Ecoche.
Mickaël Bassi
Tél. 06.51.92.46.89.

F

■ FOURNEAUX

Concours de belote
Toutes les doublettes seront primées.
Dimanche 26 janvier à 14h. Salle de l'An neuf. 119 chemin de l'An neuf. 14 €. 14 € l'inscription.
Ecole Notre-Dame de la Voisinée
Tél. 04.77.62.44.62.

J

■ JARNOSSE

Matinée langue de boeuf
Matinée langue de bœuf avec pommes de terres sur place ou à emporter.
Samedi 25 janvier de 8h à midi. Restaurant Le Jarnossin. 8 €.
Le Jarnossin
Tél. 04.77.60.66.25.

■ JURÉ

Concours de belote
Concours de belote : 1er 2 jambons, 2e 2 chapons, 3e 2 épaules, 4e 2 poulets bio, 5e 2 Jésus, 6e 2 rosettes, Casse croûte à 19 h 30 6 euros. 6e : 2 rosette saucisses , cotes du rhône, au suivant buvette, buffet(pâté pomme, cidre .) casse croûte à 19 h 30 6 euros.
Dimanche 26 janvier à 14h. Salle des fêtes. Le bourg. 14 €.
Association Boule Jurézienne
Tél. 07.86.92.76.89.

L

■ LA PACAUDIÈRE

Théâtre: Le Marché
Si le marché débarquait chez vous au petit matin, de quoi parleriez-vous ? De téléphone portable ? De religion ? De lanceur d'alerte ? De votre chef ? D'industrie automobile ? Et si le marché était un Dieu ?Avec : Olivier Chasson, l'Homme et Eric Bonnet, le Marché.
Samedi 25 janvier à 20h30. dimanche 26 janvier à 16h. ESPACE CREATIF NOÉTIKA. 292 route de Paris. 7 €.
ESPACE CREATIF NOETIKA
Tél. 06.36.64.38.59.

Concours de belote
Organisé par les associés supporters de l'ASSE section 39 La Pacaudière. Toutes les doublettes seront primées.
Dimanche 26 janvier à 14h. Salle ERA. Rue Antoinette Grimaud. 14 €.
Section Associés supporters ASSE
Tél. 04.77.64.33.05.

Messe
Paroisse : Saint Jean en Pacaudois.
Dimanche 26 janvier à 10h. Notre Dame de l'Assomption. Place de l'église.

Concours de belote
Organisé par " Les anciens soldats du feu" ouvert à tousToutes les doublettes seront primées .
Samedi 1er février à 14h. Salle ERA. Rue Antoinette Grimaud. 15 €.
Anciens soldats du feu
Tél. 04.77.64.31.68.

■ LA TUILIÈRE

Messe
Paroisse : Saint Just en Chevalet (Sous le vocable de Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus).
Samedi 25 janvier à 17h. Immaculée Conception.

Cérémonie des voeux
Les voeux du Maire seront suivis d'un apéritif dinatoire .
Dimanche 26 janvier à 10h30. Salle des fêtes.

■ LAY

Réunion des classes en "0"
Vendredi 24 janvier à 20h. Mairie. Place de l'Église.
Mairie
Tél. 04.77.94.78.64.

Messe
Paroisse : Sainte Anne en Val de Gand.
Samedi 25 janvier à 18h. Saint Clair. Place de l'Église.

■ LE CERGNE

Messe
Paroisse : Saint Michel en Rhône et Loire.
Dimanche 26 janvier à 9h15. Conversion Saint Paul.

■ LE COTEAU

Messe
Paroisse : Sainte Claire Entre Loire et Rhins.
Dimanche 26 janvier à 10h30. Saint Marc. Place Victor Hugo.

Vente de Boudin
Organisée par l'Olympique Le Coteau . A partir de 9h30 sur les lieux. Vente au mètre, 50cm ou 25cm.
Dimanche 26 janvier de 9h30 à midi. Stade Bécot. 13, rue de la glacière.
Olympique Le Coteau
Tél. 06.47.97.02.35.

Réunion publique : quartier du Boulevard des Belges
Présentation du projet de schéma de déplacement. Réunion ouverte à tous.
Jeudi 30 janvier à 18h. Maison des sociétés. 13 rue de la Glacière.
Mairie du Coteau
Tél. 04.77.67.80.31.

■ LENTIGNY

Messe
Paroisse : Saint Jacques en Côte Roannaise.
Dimanche 26 janvier à 10h30. Assomption.

■ LES NOËS

Fermeture de la mairie
Samedi 25 janvier lundi 27 janvier Mairie. 29 route de l'Avoine.
Mairie des Noës
Tél. 04.77.64.43.24.

M

■ MABLY

Flashback, le musical
Music à Bord vous présente Flashback, la comédie musicale qui va vous faire groover sur les tubes des années 80/90.
Du vendredi 24 janvier au samedi 25 janvier de 20h30 à 22h30. Salle Pierre Hénon. 5 Place Edmond-Rostand. 15 €. 10 € pour les enfants (- de 12 ans) et gratuit pour les - de 3 ans.
Music à Bord
Tél. 04.77.72.48.21.

Inscriptions pour le repas du Bel âge
Le Centre Communal d'Actions Sociales organise le repas du Bel Age pour les 75 ans et plus qui aura lieu le 18 avril. Aucun courrier individuel ne sera envoyé. Chaque bénéficiaire devra remplir un bulletin de participation à leur disposition dans le prochain Mably Infos distribué début février.
Du vendredi 24 janvier au vendredi 31 janvier Patricia Dumas
CCAS
Tél. 04.77.44.21.86.

Messe
Paroisse : Saint Pierre des Mariniers.
Samedi 25 janvier à 16h. Saint Barthelemy.

■ MAIZILLY

Concert The Fallen Birds
The Fallen Birds est un duo 2 Voix/Guitare/Violon/Looper basé à Lyon.Ana et Nico sillonnent ensemble les routes Françaises et Internationales au sein de Celkilt depuis 4 ans dans un registre très pêchu tendance Rock Celtique.
Vendredi 24 janvier à 20h30. La Grange des Farfadets - Espace créatif. 3061 Route de Chauffailles. 12 €. Gratuit pour les enfants (- de 10 ans).
Lights and recording
Tél. 06.67.55.55.81.

■ MARS

Réunion des Classes en 0
Dimanche 26 janvier à 10h30. Salle des association.
0643015322
Tél. 00.00.00.00.00.

■ MONTAGNY

Messe
Paroisse : Sainte Claire Entre Loire et Rhins.
Dimanche 26 janvier à 10h30. Saint Sulpice.

Réunion des classes en 1
Ordre du jour: élection du nouveau bureau.
Dimanche 2 février à 10h30. Salle des réunions. Place Paul Riviere.
Classes en 1
Tél. 06.01.94.74.88.

N

■ NEAUX

Vente de tripes-patates ou saucisson-patates
Organisée par le comité des fêtes et loisirs. Sur place ou à emporter.
Dimanche 26 janvier de 8h30 à midi. Maison des associations. Le bourg.
Comité des Fêtes et Loisirs
Tél. 06.83.88.33.33.

Réunion du conseil municipal
Mercredi 29 janvier à 20h. Mairie. 74 Impasse de la Mairie. Neaux
Mairie de Neaux
Tél. 04.77.64.78.08.

■ NEULISE

Réunion des classes en 0
Tous les conscrits en 0 seront les bienvenus.
Vendredi 24 janvier à 20h. Mairie. 54 Chemin Vieux.
Classes en 0 Neulise
Tél. 06.70.18.86.54.

Réunion du conseil municipal
Ordre du jour : personnel communal, Bâtir et Loger, vente de terrains (Chemin vieux) Loire Habitat, constitution d'une servitude de passage (Impasse chemin vieux), médiathèque municipale, convention d'engagement réciproque entre la commune et les bénévoles, questions diverses.
Mercredi 29 janvier à 20h30. Mairie. 54 Chemin Vieux.
Mairie de Neulise
Tél. 04.77.64.61.13.

■ NOAILLY

Réunion des Classes en 0
Enregistrement des inscriptions, paiement des cotisations, organisation fêtes des classes, ...
Vendredi 31 janvier à 20h30. Mairie, Salle du conseil.
Classes en 0
Tél. 04.77.66.65.13.

P

■ PERREUX

Cérémonie des voeux du Maire
Les présidents des associations, leurs adhérents, les enseignants et la population sont cordialement invités par la municipalité de Perreux à la cérémonie des vœux. Les nouveaux habitants qui souhaitent participer à cette cérémonie sont invités à venir se faire inscrire en Mairie avant le15 janvier.
Vendredi 24 janvier à 19h. Salle des Vignes. Rue des vignes.
Mairie de Perreux
Tél. 04.77.72.70.70.

Spectacle des Pariodingues
Spectacle comique des Pariodingues : Am'Haine.
Samedi 25 janvier à 20h30, dimanche 26 janvier à 14h30, du vendredi 31 janvier au samedi 1er février à 20h30. Salle des Vignes. Rue des vignes. 8 €. 4 € pour les enfants (- de 12 ans).
Les Pariodingues
Tél. 06.84.35.95.72.

Messe
Paroisse : Sainte Claire Entre Loire et Rhins.
Dimanche 26 janvier à 10h30. Saint Bonnet.

Travaux
Renouvellement du réseau d'eau potable route des Granges Fleuries, la route sera barrée à compter du lundi 27 janvier pour une durée d'environ 2 mois. L'accès sera possible pour les riverains, et une déviation par l'ancienne Route de Montagny ou par le Chemin de la Chapelle.
Tous les jours. A partir du lundi 27 janvier jusqu'au dimanche 29 mars. Route des Granges Fleuries.
Mairie de Perreux
Tél. 04.77.72.70.70.

■ POUILLY-SOUS-CHARLIEU

Messe
Paroisse : Saint Nicolas des Bords de Loire.
Dimanche 26 janvier à 10h. Saint Pierre.

R

■ RÉGNY

Plan local d'urbanisme intercommunal de la COPLER :permanence
Attention, permanence uniquement sur rendez-vous: 04 77 62 77 62 ou par mail plui@copler.fr Si vous ne pouvez pas être présents, un registre est à votre disposition en mairie aux heures et jours d'ouverture.
Mercredi 29 janvier de 14h à 17h. Mairie. Place Jacques-Fougerat.
Mairie
Tél. 04.77.63.00.34.

Prochaine réunion interclasses en 1
Vendredi 31 janvier à 18h30. Salle des recettes. Place J. Fougerat.
Mairie
Tél. 04.77.63.00.34.

Réunion interclasse 0
Pour la préparation de la fête des classes.
Samedi 1er février à 10h30. Salle des recettes. Place fougerat.
Mairie
Tél. 04.77.63.00.34.

■ RENAISON

Municipales : Echange avec la liste de Laurent Beluze
Laurent Beluze et les candidats de la liste " Une équipe au service de notre village " inv
habitants à prendre com
ce des résultats de la c
tion citoyenne lancée d
cembre 2 019. Une renco
se conclura par un apéri
toire .
Vendredi 24 janvier à 19h.
associations. 152 rue de Gr
Www.Renaison2020.Fr
Tél. 04.77.64.40.22.

Cuisson et vente de b sur le marché
Organisée par les amis
moine rural pour la S
cent.
Samedi 25 janvier de 8h à m des Halles.
Joseph Vieille
Tél. 04.77.62.68.23.

Messe
Paroisse : Sainte Made
Côte Roannaise.
Dimanche 26 janvier à 10 Pierre.

■ RIORGES

Soirée jeux en famille
Deux soirées à partag
mille ! Le principe est
une multitude de jeux
proposée, vous choisis
tez, changez autant q
voulez. Un espace Peti
ce, avec des jeux adapt
dra ravir les plus petits.
Vendredi 24 janvier de 17h
vendredi 10 avril de 17h
Salle du Grand marais.
Galiéni. Gratuit.
Ville de Riorges
Tél. 04.77.23.62.62.

Permanences Ressour liberté "Point Alcool"
Les jeudis de 17h à 18h
samedis de 14h à 17h.
quartier des Canaux. 98
chal-Foch.
Ressources et liberté
Tél. 04.77.70.63.57.
04.77.65.36.92.

Messe
Paroisse : Saint Pierre
niers.
Samedi 25 janvier à 18
Thérèse de l'Enfant Jésus.
Jacquard.

Exposition Evelyne R
Peinture et vitrail.
Tous les jours de 14h à 18
du samedi 25 janvier jusqu
che 2 février. Château de
Rue Saint-André. Gratuit.
Ville de Riorges
Tél. 04.77.23.62.62.

Messe
Paroisse : Saint Paul
nais.
Dimanche 26 janvier à
Martin. Place de Verdun.

■ ROANNE

Assemblée générale pement des parkinso Roannais
Toute personne concer
maladie de Parkinson p
y assister sans aucun
ment.
Vendredi 24 janvier à 14
Augagneur. Salle n°1.
Groupement des Parkins
Roannais
Tél. 04.77.72.25.45.

Permanences ADIL 4
sauf le jeudi après-mid
Tous les jours de 8h30 à
13h30 à 17h. 5 rue Brison
Permanences joignables
sant le numéro de l'ADIL 4
Tél. 04.77.95.13.32.

Service minimum d'a dans les écoles roann
En raison du mouveme
ve, pas de garderie, ni
ration scolaire (seuls le
mangeant habituellem
vent apporter leur pi
dans les écoles: Arsèn
let, Paul-Bert, Fontque
tel, Clermont, Mulsa
Mulsant maternelle, le
sont maintenus.
Vendredi 24 janvier Ecole
Mayollet, Paul-Bert, Fontq
tel, Clermont, Mulsant.

Retour à la liste des messages envoyés (/fr/stations/@42156/alertes/)

Supprimer le message

Modifier le message (/fr/stations/@42156/alertes/permanence-plan-local-durbanisme-intercommunal/edit)

Dupliquer le message (/fr/stations/@42156/alertes/new/permanence-plan-local-durbanisme-intercommunal)

Permanence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (/fr/stations/@42156/alertes/permanence-plan-local-durbanisme-intercommunal)

lundi 6 janvier 2020 10:20

Le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal de la CoPLER,
de quoi parle-t-on ?

Vous souhaitez comprendre le projet du PLUi, les enjeux d'aménagement du territoire et ses objectifs ?
Rendez-vous dans la permanence d'informations et d'échanges qui se tiendra ce **mercredi 08 janvier, de 14h à 17h, en mairie**.

- Présentation et discussion sur les principes fondamentaux d'élaboration du PLUi (diagnostic, enjeux principaux, armature, densification, développement économique etc..)
- Si la question du foncier est abordée, la personne sera invitée à faire ses remarques lors de l'enquête publique.
- Une permanence par commune d'une demi-journée pour les habitants.
- **Uniquement sur rendez-vous** : 04 77 62 77 62 ou plui@copler.fr

Contacter par téléphone (tel:0477627762) Contacter par email (mailto:plui@copler.fr)

Message aux abonnés

Message rédigé par : bessertel@copler.fr

Rapport d'envoi du message

Notification reçue, message ouvert	113
Notification reçue, message non ouvert	236
Notification non reçue, message visible dans l'application *L'utilisateur n'a pas reçu la notification car la fonctionnalité "réception des notifications" a été désactivée dans les paramètres de son téléphone*	26
Total messages distribués	**367**

Copyright © illiwap 2020 QSMART (http://www.qsmart.fr). All rights reserved.

Version 2.0

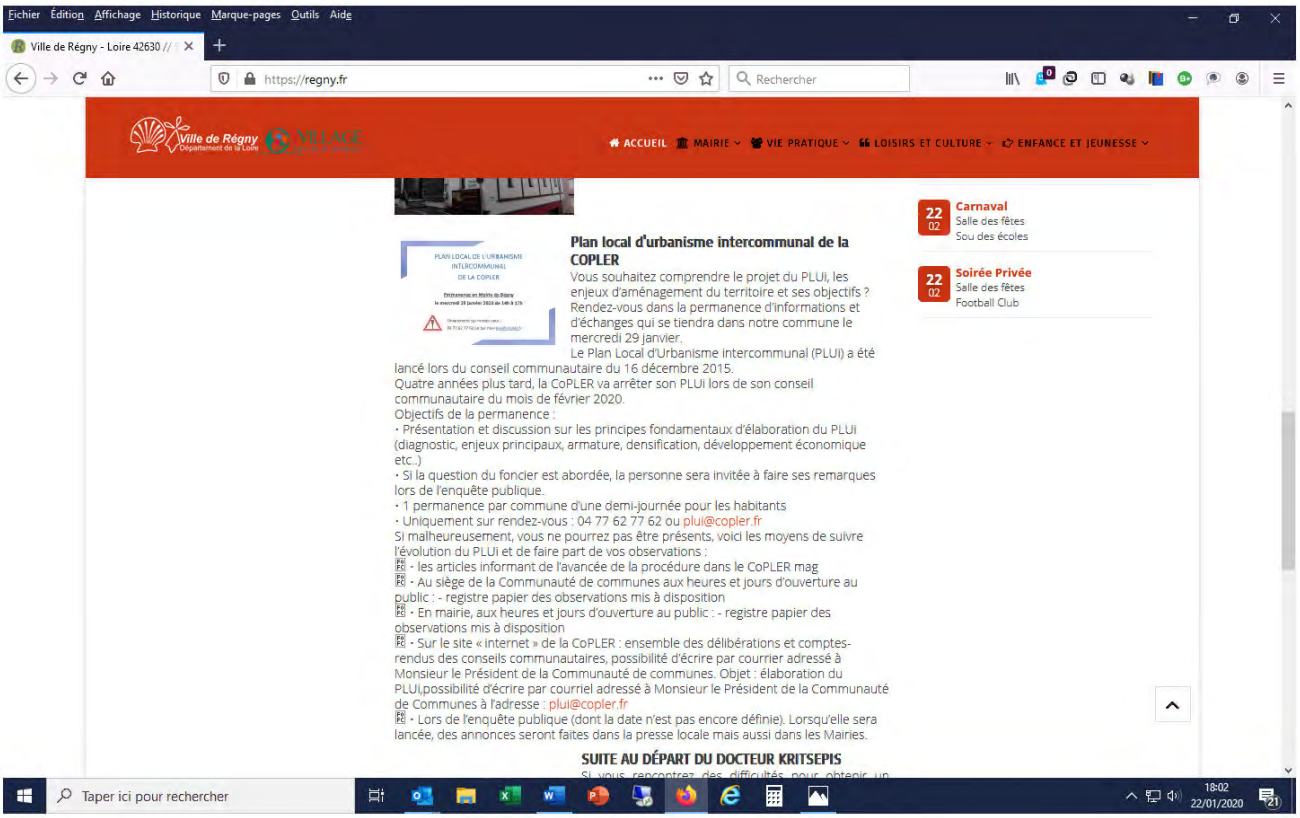

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils Aide

Ville de Régny - Loire 42630 //

https://regny.fr

Rechercher

Ville de Régny Département de la Loire — VILLAGE

ACCUEIL | MAIRIE | VIE PRATIQUE | LOISIRS ET CULTURE | ENFANCE ET JEUNESSE

22 02 **Carnaval**
Salle des fêtes
Sou des écoles

22 02 **Soirée Privée**
Salle des fêtes
Football Club

PLAN LOCAL DE L'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COPLER

Plan local d'urbanisme intercommunal de la COPLER

Vous souhaitez comprendre le projet du PLUi, les enjeux d'aménagement du territoire et ses objectifs ? Rendez-vous dans la permanence d'informations et d'échanges qui se tiendra dans notre commune le mercredi 29 janvier.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été lancé lors du conseil communautaire du 16 décembre 2015.
Quatre années plus tard, la CoPLER va arrêter son PLUi lors de son conseil communautaire du mois de février 2020.
Objectifs de la permanence :
• Présentation et discussion sur les principes fondamentaux d'élaboration du PLUi (diagnostic, enjeux principaux, armature, densification, développement économique etc..)
• Si la question du foncier est abordée, la personne sera invitée à faire ses remarques lors de l'enquête publique.
• 1 permanence par commune d'une demi-journée pour les habitants
• Uniquement sur rendez-vous : 04 77 62 77 62 ou plui@copler.fr
Si malheureusement, vous ne pourrez pas être présents, voici les moyens de suivre l'évolution du PLUi et de faire part de vos observations :
• les articles informant de l'avancée de la procédure dans le CoPLER mag
• Au siège de la Communauté de communes aux heures et jours d'ouverture au public : - registre papier des observations mis à disposition
• En mairie, aux heures et jours d'ouverture au public : - registre papier des observations mis à disposition
• Sur le site « internet » de la CoPLER : ensemble des délibérations et comptes-rendus des conseils communautaires, possibilité d'écrire par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de communes. Objet : élaboration du PLUi,possibilité d'écrire par courriel adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes à l'adresse : plui@copler.fr
• Lors de l'enquête publique (dont la date n'est pas encore définie). Lorsqu'elle sera lancée, des annonces seront faites dans la presse locale mais aussi dans les Mairies.

SUITE AU DÉPART DU DOCTEUR KRITSEPIS

Taper ici pour rechercher

18:02 22/01/2020

Annonce des permanences – Site internet de la commune de Régny

saint just la pendue

ACTUALITÉS MAIRIE VIVRE À SAINT JUST HISTOIRE INFOS PRATIQUES CONTACT

Accueil / Actualités

ACTUALITÉS

PLUI : PERMANENCE MAIRIE

Vous souhaitez comprendre le projet du PLUi, les enjeux d'aménagement du territoire et ses objectifs ?

Dans le cadre du PLUi, la CoPLER organise une permanence afin de présenter le projet dans ce qu'il y a d'essentiel (diagnostic, orientations générales, orientation d'aménagement et de programmation).

Les questions sur la constructibilité des terrains se fera lors de l'enquête publique et non lors de la permanence.

Cette permanence aura lieu le mercredi 22 janvier de14h à 17h00 en mairie de Saint-Just-la-Pendue, sur réservation par tranches de 30 min/personne . Réservation au 04.77.62.77.62 ou sur plui@copler.fr

Si malheureusement, vous ne pourrez pas être présent, voici les moyens de suivre l'évolution du PLUi et de faire part de vos observations:

- Au siège de la Communauté de communes aux heures et jours d'ouverture au public : registre papier des observations mis à disposition.

- Sur le site internet de la CoPLER: vous y trouverez l'ensemble des délibérations et comptes-rendus des conseils communautaires, possibilité d'écrire par courriel adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Commune à l'adresse : plui@copler.fr

Annonce des permanences – Site internet de la commune de St-Just-la-Pendue

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils Aide

Commune de Saint-Victor-sur-Rhi

stvictorsurrhins.fr/actualites/article/permanence-plui

Rechercher

ACCUEIL | COMMUNE | DÉCOUVERTE | VIE PRATIQUE | INFORMEZ-VOUS | CONTACT

Permanence PLUi

Le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal de la CoPLER, de quoi parle-t-on ?
Vous souhaitez comprendre le projet du PLUi, les enjeux d'aménagement du territoire et ses objectifs ? Rendez-vous dans la permanence d'informations et d'échanges qui se tiendra à **St Victor en mairie le vendredi 31 janvier 2020 de 9h à 12h.**
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été lancé lors du conseil communautaire du 16 décembre 2015. Quatre années plus tard, la CoPLER va arrêter son PLUi lors de son conseil communautaire du mois de février 2020. Ce projet est le fruit d'une très importante démarche de collaboration et de concertation avec les communes puisque leurs représentants ont participé à une centaine de réunions de travail avec l'intercommunalité et suivant les thématiques, des personnes qualifiées.

>> Horaires du cabinet infirmier
>> Lutte contre le Frelon Asiatique
>> Permanence PLUi
>> Vidéo d'utilisation du défibrillateur

Objectifs de la permanence :
- présentation et discussion sur les principes fondamentaux d'élaboration du PLUi (diagnostic, enjeux principaux, armature, densification, développement économique, etc...)
- si la question du foncier est abordée, la personne sera invitée à faire ses remarques lors de l'enquête publique.
- une permanence par commune d'une demi-journée pour les habitants
- uniquement sur rendez-vous : 04 77 62 77 62 ou plui@copler.fr

Si malheureusement, vous ne pouvez pas être présents, voici les moyens de suivre l'évolution du PLUi et de faire part de vos observations :
- les articles informant de l'avancée de la procédure dans le CoPLER mag
- au siège de la communauté de communes aux heures et jours d'ouverture au public : registre papier des observations mis à disposition
- sur le site Internet de la CoPLER : * les articles informant de l'avancée de la procédure dans le CoPLER mag * possibilité d'écrire par courrier adressé à M. le Président de la Communauté de communes. Objet : élaboration du PLUi * possibilité d'écrire par courriel adressé à M. le Président de la Comunauté de communes à l'adresse plui@copler.fr
- Lors de l'enquête publique (dont la date n'est pas encore définie). Lorsqu'elle sera lancée, des annonces seront faites dans la presse locale et dans les mairies.

Accueil | Commune | Découverte | Vie pratique | Informez-vous | Contact

Taper ici pour rechercher

18:03 22/01/2020

Annonce des permanences – Site internet de la commune de St-Victor-sur-Rhins

ARTICLES
COPLER Mag

Chaque numéro est diffusé aux 5.600 foyers du territoire

CoPLER MAG

N°29 - JUIN 2016

LE MAGAZINE DU PAYS ENTRE LOIRE ET RHÔNE

- Interview : Béatrice Fournel
- La «Ferme» Résidence d'Artistes
- Agenda 21 et PLUi
- Réforme Territoriale

La "Ferme" Résidence d'Artistes : échanges, ateliers, spectacles...

LA FERME
RESIDENCE D'ARTISTES

CoPLER

AGENDA 21 / PLAN LOCAL D'URBANISME

Semeurs d'Avenir « Pieds sur Terre et rêves en tête »

Depuis plusieurs années, la COPLER a engagé des réflexions et des actions en matière de développement territorial durable. L'agenda 21 est un précieux programme d'actions en la matière. En outre, le transfert de la compétence urbanisme au niveau communautaire vient compléter encore les outils au service de cette vision à long terme.

Dans la continuité de ses pratiques participatives, la CoPLER a à nouveau associé les acteurs du territoire lors de 4 réunions publiques. Celles-ci permettent de dessiner ensemble notre avenir autour du nouvel Agenda 21 et du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) menés conjointement.

«PIEDS SUR TERRE ET RÊVES EN TÊTE».

L'Agenda 21 mis en place en 2010 par la COPLER marquait la volonté d'intégrer aux projets locaux tous les principes du développement durable : la solidarité, la transversalité, la participation, la bonne gestion des ressources et l'évaluation. Avec pour objectif que notre développement durable soit un développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

DES HABITANTS IMPLIQUÉS

Les multiples réunions publiques, auxquelles 250 personnes ont participé, ont permis d'échanger sur la manière dont nous vivons notre travail, nos loisirs, nos déplacements, plus collectivement notre territoire, et comment nous pouvons travailler à leur amélioration ou à leur développement.

Cinq ans après, celui- ci affiche un joli taux de réussite avec 80% des actions mises en route.

On peut notamment apprécier de très belles avancées en matière d'ouverture culturelle, d'efficacité énergétique des bâtiments publics, de réduction des déchets, de renforcement de l'économie locale. Aujourd'hui, un nouvel agenda 21 va être co-construit avec la participation de tous.

Projet récompensé pour sa qualité par le Ministère de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité

URBANISME : UN CHANGEMENT DE FOCALE : LE PLUi

Désormais le territoire de la CoPLER sera couvert par un seul document d'urbanisme : le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Document unique ne signifie pas que toutes les communes auront les mêmes règles. En effet, la loi autorise à l'intérieur du PLUi l'existence de plusieurs plans de secteurs qui permettront de prendre en compte les singularités des villages.

A ce propos, la COPLER est la première intercommunalité de la Loire à avoir pris la compétence de l'élaboration de ces nouveaux documents d'urbanisme.

UN OUTIL D'AMÉNAGEMENT BEAUCOUP PLUS PERTINENT

Grâce à cette démarche, les élus disposeront d'outils mieux adaptés aux diversités locales, aux opérations d'aménagement complexes mais aussi aux évolutions dans le temps de leur territoire. On ne raisonne plus à l'échelle d'une commune, on réfléchit en terme de territoire (16 communes pour la COPLER). Les communes étant interdépendantes les unes des autres. C'est le changement de focale qui est important explique Vincent Roger. En regardant de plus haut, on a une vision d'ensemble plus cohérente, même si chaque commune a des spécificités propres. L'idée est de favoriser la qualité du cadre de vie des habitants de la COPLER et de passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet.

Cette échelle communautaire est donc fondamentale car elle permettra de renforcer la cohérence entre les villages, de préserver la multipolarité des bourgs, de mieux coordonner le développement économique, de réfléchir à l'équilibre emploi/habitat et à la proximité des services ainsi qu'aux déplacements.

AGENDA 21- PLUi : MÊME COMBAT

Les deux démarches sont volontairement menées de front car les actions du futur Agenda 21 auront des incidences dans le PLUi et vice-et-versa.

Par exemple : au niveau de l'Agenda 21, les enjeux des déplacements devraient être abordés. Si on décide de favoriser le déplacement en vélo ou en co-voiturage cela impliquera des aménagements : pistes cyclables, parking pour co-voiturage... Des aménagements qui seront à prendre en compte dans la mise en place du nouveau PLUi.

TOUS ENSEMBLE !

Interaction, participation, co-construction sont les mots clés qui engagent le paysage de notre territoire demain. Soyez de ceux qui le dessinent.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Vincent ROGER au 04 77 62 77 62 ou consulter : www.copler.fr

CoPLER MAG

N°30 MARS 2017

LE MAGAZINE DU PAYS ENTRE LOIRE ET RHÔNE

| Interview Daniel BRZIN

| l'Emploi et l'Insertion

| PLUi

| Réforme territoriale

| SCOT Loire Centre

| Travaux au parc d'activité des Jacquins Ouest | Page 6

| PORTRAIT Pierre et Rémi JANIN | Page 10

| HABITAT Dernière année pour les aides | Page 11

CoPLER

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

> « Construisons notre territoire de demain. »

Partant du constat que de nombreuses thématiques ne peuvent plus se penser à l'échelle de la commune (emplois, déplacements, habitat ...) les élus de la CoPLER ont décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Ce document d'urbanisme sera donc le socle sur lequel l'aménagement du territoire va se faire pour les 10 prochaines années.

Il a pour finalités de permettre un développement maîtrisé des villages, de préciser les différentes activités et équipements vont pouvoir s'implanter et comment les projets de constructions pourront se faire (hauteur, toiture, distances ...).

LA CoPLER PIONNIÈRE DANS LA LOIRE POUR INVENTER UN TERRITOIRE OÙ IL FAIT BON VIVRE

Rappelons que la COPLER est la première intercommunalité de la Loire à avoir pris la compétence du PLUi en Juin 2015 car elle estime que cet outil de planification est le plus efficace pour mettre en place un développement harmonieux sans écarter aucune partie du territoire.

Avec pas moins de 23 réunions de travail, l'année 2016 a permis de définir les grands objectifs d'ensemble validés par les élus, à savoir :

- Maintenir la double identité industrielle et agricole du territoire.

- Sauvegarder le caractère rural en maitrisant la consommation foncière

- S'appuyer sur le bon niveau d'équipements et de services pour accueillir de nouveaux arrivants sans construire de nouvelles structures.

- Intégrer les nouveaux habitants grâce à une vie associative dynamique.

Tout cela sera possible grâce :

-à la mise en lien des services et équipements des 4 plus importants villages du territoire : Neulise, Régny, St Just la Pendue, St Symphorien de Lay,

- au développement de l'emploi sur le territoire (extension des entreprises existantes – accueil de nouvelles)

- à la maîtrise de la consommation foncière afin de conserver le potentiel agricole et forestier,

- à la rénovation des cœurs de bourg.

UN OUTIL D'AMÉNAGEMENT PRONANT LA COMPLÉMENTARITÉ

L'enjeu du PLUI est la complémentarité entre les 16 communes qui doit se faire pour le bénéfice de tous.

L'échelle communautaire est fondamentale pour renforcer la cohérence entre les villages, préserver la multipolarité des bourgs, coordonner le développement économique.

L'échelle communale est tout aussi fondamentale pour adopter les réponses aux besoins des habitants.

Il est donc essentiel pour l'intérêt de tous que le PLUi soit co-construit entre communautés de communes et communes pour l'équilibre territorial. Faute de quoi, c'est l'état qui prendrait les rênes.

Plus d'infos : Vincent ROGER

Courriel : vroger@copler.fr

Tél. : 04 77 62 77 74

CoPLER MAG n°31

MAGAZINE DU PAYS ENTRE LOIRE ET RHÔNE

Janvier 2018

Recomposition Territoriale

Déploiement Fibre optique sur le territoire

5 6 7 INTERVIEW

10 11 12 INVESTISSEMENTS 2017

14 15 AMÉNAGEMENT

CoPLER

L'aménagement du territoire de la CoPLER : un projet de tous, pour tous !

Où et comment permettre l'implantation d'activités, de services, de logements et d'équipements dans les 10 ans à venir ?
Comment donner aux habitants d'un vaste territoire la possibilité d'y vivre avec l'accès à des services, à des emplois?
Comment préserver les ressources naturelles vitales (eau, milieux naturels ...) et les paysages ?
Comment prendre en compte les identités communales et organiser les échanges inter-communes ?
En définitive, comment coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, d'équipements, d'environnement et de déplacements dans une approche collective à vocation de cohérence territoriale efficace?

L'aménagement concerté du territoire, est la réponse à ces enjeux.

Aujourd'hui, cette compétence d'organisation est partagée entre les communes et la CoPLER : les communes gèrent l'assainissement collectif, l'eau pota ble et l'intercommunalité élabore le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi, se substituant aux plans d'occupation des sols, au PLU communaux et aux cartes communales existants) tout en régissant l'assainissement non collectif et la gestion des milieux aquatiques.

D'ici 2020, l'ensemble de ces missions devrait être géré par les intercommunalités de par la volonté des législateurs au travers de lois successives (lois MAPTAM, ALUR, GEMAPI, Notre). Ainsi, maîtriser l'ensemble des outils permettra d'assurer la cohérence globale entre la desserte en réseaux (assainissement, eau potable, eaux pluviales) et la gestion des capacités d'urbanisation ; cette dernière toutefois très contrainte par les orientations de l'État.

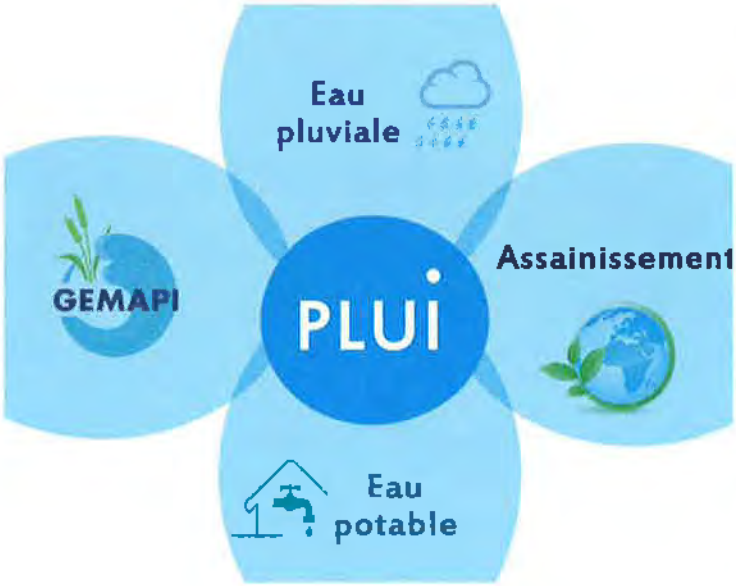

Le PLUi : véritable projet territorial co-construit avec les communes

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Copler est un document collectif, de planification de l'urbanisme à l'échelle des 16 communes qui doit être approuvé avant fin 2019. D'une durée de vie de 10 ans, le PLUI doit s'inscrire dans la continuité des orientations et des réflexions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Loire Centre.
Lorsqu'il sera finalisé, le PLUi organisera le territoire par 4 types de zones :
- **Agricole (A)** : ce sont les secteurs de la commune à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- **Naturelle (N)** : concerne les secteurs naturels, paysagers ou forestier à préserver.
- **Urbaine (U) :** ce sont les secteurs déjà urbanisés pouvant accueillir de nouveaux logements, services et entreprises.
- **A Urbaniser (Au) :** ce sont les secteurs du territoire destinés à être ouverts à l'urbanisation (c'est-à-dire évoluer en secteur « U ») à court, moyen ou long terme.

Pour assurer la proximité avec les communes et élus communaux, la CoPLER a été divisée en 3 secteurs géographiques :
- **La « Vallée du Rhins »** : Pradines, Régny, Saint Cyr-de-Favières et de Saint Victor-sur-Rhins.
- **La « Nationale 7 »** : Chirassimont, Fourneaux, Lay, Machézal, Neaux et Saint-Symphorien-de-Lay.
- **Le « Plateau de Neulise »** : Cordelle, Croizet-sur-Gand, Neulise, Saint-Just-la-Pendue, Saint-Priest-la-Roche et Vendranges. Ce découpage permet d'aborder toutes les problématiques à une échelle intermédiaire entre les visions communales et celles intercommunales.
Ainsi tous les 2 mois, 3 représentants de chaque commune se retrouvent en réunion de secteur pour travailler et faire remonter les avis de leur conseil municipal. Cette méthode fait appel à l'intelligence collective puisque l'expérience des uns vient nourrir celle des autres.

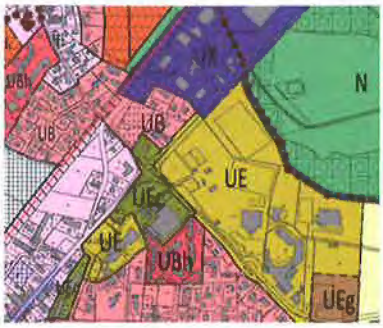

Cependant, des critères très restrictifs en matière de consommation d'espace s'imposent à tous par la loi : " l'urbanisation du futur se fera essentiellement en centre bourg afin de favoriser une gestion économe de l'espace, un renouvellement urbain et la limitation les déplacements " (article L. 101-2 du Code de l'Urbanisme).

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Autre enjeu communautaire le cycle de l'eau

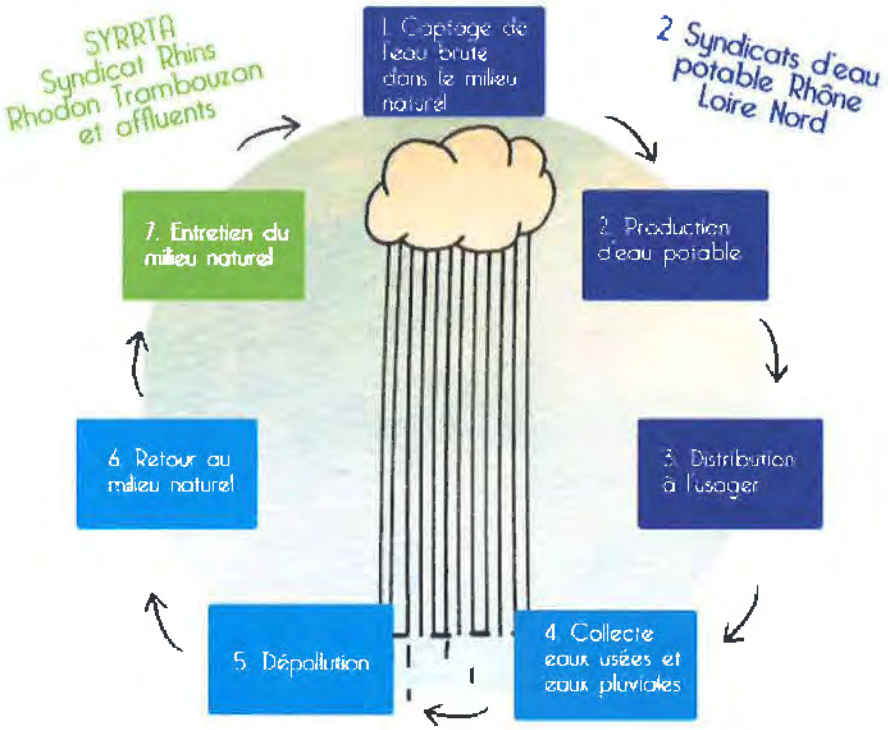

CoPLER

Le PLUi trouve par exemple tout son sens si nous nous intéressons au grand cycle de l'eau : un enjeu qui dépasse naturellement les frontières communales et communautaires

Le grand cycle de l'eau correspond à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), de l'assainissement collectif et non collectif et de l'eau potable.

Selon la loi MAPTAM, tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) auront la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à partir du 1er janvier 2018 et les compétences Eau potable et Assainissement au plus tard le 1er janvier 2020.

Fidèle à sa vision d'une gestion collective cohérente, la CoPLER s'appuiera sur les structures existantes les plus pertinentes afin d'assurer le meilleur service tout en gardant une maitrise locale

Ainsi l'entretien des milieux naturels et la prévention des inondations, sera confié au Syndicat de rivières Rhins-Rhodon-Trambouzan et Affluents (SYRRTA). Ce dernier a accepté d'étendre son périmètre d'intervention aux communes de Cordelle, Saint Priest-la-Roche et Neulise qui n'étaient pas couverte jusque là.

Enfin, s'agissant de l'Assainissement collectif un état des lieux sera effectué en 2018 car cette compétence est toujours gérée par les 16 communes , tantôt en régie, tantôt par des entreprises privés. Son transfert à la CoPLER sera donc plus complexe et nécessitera une mise à niveau progressive des tarifs et des investissements.

Contact Vincent Roger 04 77 62 77 62.

CoPLER MAG n°32

Magazine du Pays entre Loire et Rhône

Juin 2018

Jacquins Ouest

"Emploi et insertion" un service à votre écoute

Le budget et les impôts de la CoPLER

4/6 INTERVIEWS PAUL DELOIRE DANIEL BEZIN

14/15 REFORME TERRITORIALE

16/17 CULTURE & TOURISME

CoPLER

ÉDITO

Au printemps, il faut savoir semer...

La CoPLER connait un début d'année riche en débats : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), réorganisation territoriale, fiscalité... Ces sujets, aussi difficiles soient-ils, doivent être abordés, discutés et tranchés pour l'avenir de notre communauté de communes et de nos communes.

La question permanente qui nous occupe peut se résumer à celle-ci : quel projet de territoire souhaitons nous pour nos habitants et à quel coût pour ces mêmes contribuables ? Pour une cohérence et une efficacité territoriale renforcées, les élus ont choisi d'élaborer ensemble un document d'urbanisme global, étant entendu que cette démarche incombe habituellement, techniquement et financièrement aux communes. Dans le cas du PLUI, la CoPLER le finance intégralement sans refacturation aux communes. De même pour l'instruction des permis de construire, service historiquement assuré gratuitement par les services de l'Etat pour les communes. Le choix a été fait, qu'il soit assumé financièrement par le budget de la CoPLER, à la différence d'autres EPCI qui ont décidé de le facturer aux communes ...

La même année, les élus ont décidé de transférer les crèches et centres de loisirs à la CoPLER, car les perspectives envisagées en termes d'obligations règlementaires, d'évolution démographique et de conjoncture laissaient envisager une hausse des coûts, que les communes seules ne pourraient assumer, pour des services par nature intercommunaux.
Alors oui, ce sont des orientations fortes pour un territoire dynamique de part ses services, ses investissements et ses valeurs résolument tournées vers l'intérêt général. En revanche, il est réaliste de penser que si l'ensemble de ces services est assumé par la CoPLER en lieu et place des communes, les ressources pour le faire, nécessitent une réflexion sur la fiscalité, soit communale, soit intercommunale.

Cette réflexion n'est pas plus taboue que dogmatique, mais responsable et mesurée : voulons-nous un territoire endormi et soumis à des décisions éloignées du terrain ou souhaitons-nous rester maître de nos orientations et actions pour notre population ? Pour moi, la réponse est sans équivoque et aussi très majoritairement soutenue par les élus communautaires !
C'est sur ces bases que nous avons réussi à ne pas être intégrés à l'agglomération voisine, car nous avons collectivement la volonté de développer le territoire avec et pour nos habitants : chaque euro perçu par la fiscalité locale est utilisé localement au plus près des habitants.

D'ailleurs, dans les pages qui suivent, je vous invite à découvrir les actions menées en continu dans les nombreux domaines qui relèvent de notre compétence.
La CoPLER est déterminée, avec vous, à œuvrer pour la vitalité de nos communes et de notre environnement de proximité.

Hubert ROFFAT.

...pour récolter !

SOMMAIRE

5 7 DÉCHETS MÉNAGERS

8 9 BRÈVES

10 11 BUDGET ET IMPÔTS

12 13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18 19 INFOS UTILES ET BLOC NOTES

MAGAZINE DE LA COPLER
6 rue de la Tête Noire - B.P. 15
42470 Saint-Symphorien-de-Lay
Téléphone : 04 77 62 77 62
Fax : 04 77 62 77 63
copler@copler.fr
www.copler.fr
Directeur de la publication
Hubert Roffat
Rédactrice en chef
Hélène Geindre

Coordinatrice du Magazine
Caroline Laroche
Photographies
La Clique à Bill, Lionel Peyruc
et le personnel de la CoPLER
Conception graphique
Marie-Jeanne Thomas
Dessins
Cled'12 (fibre optique)
Antoine Chereau (réforme territoriale)

Rédaction
Comm&projets - Nathalie Sahuc
Impression
Imprimerie CHIRAT
Imprimé Papier offset 100% recyclé
Encres végétales, label Imprim'vert
Tirage 6 700 exemplaires
Distribution
La Poste
Photo de couverture : Jacquins Ouest
Plein Axe - Guillaume Pivot

Suivez-nous sur Twitter et Facebook

CoPLER MAG n°33

Magazine du Pays entre Loire et Rhône

Janvier 2019

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMENT PARTICIPER À LA DÉMARCHE ?

DOSSIER SUR L'EAU

@Rémi janin

4/5 INTERVIEW J PAUL JUSSELME

16 POLITIQUE JEUNESSE

18 ATELIER CHANTIER D'INSERTION

CoPLER

ÉDITO

Avec le P.L.Ui,...

La mobilisation significative et les mouvements revendicatifs de l'an dernier mettent en évidence le sentiment d'abandon ressenti par bon nombre de français et plus particulièrement, ceux habitant en zone rurale. Abandon par une organisation générale peut-être trop technocratique, sans doute trop éloignée des citoyens, décidant d'orientations majeures sans concertation et sans prendre en considération les réalités observées localement. Les élus et les collectivités qu'ils gouvernent, subissent pareillement cette tendance et partagent ce même sentiment : suppression de la taxe d'habitation, baisse des dotations, augmentation des contraintes règlementaires, suppression des contrats aidés (véritable vecteur d'insertion social et générateur d'une moindre dépense publique)... Et bien entendu, la réforme territoriale, avec début 2017 de nouveaux périmètres intercommunaux, que la loi voulait de plus en plus grands, au prétexte d'une meilleure efficacité espérée, mais non avérée.

Il découle de ces orientations, un éloignement systématique des habitants des lieux de prise de décisions, qui pourtant les concernent dans leur vie quotidienne. La CoPLER ne se satisfait pas de cette situation et est toujours déterminée dans l'intérêt général et pour ses habitants, à mettre en œuvre de nouvelles politiques de proximité et de nouvelles stratégies.

C'est ainsi qu'elle a décidé en 2016, de se lancer dans un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i.), qui est l'expression d'une volonté partagée de construire collectivement l'avenir du territoire. L'exercice est loin d'être simple, mais il est passionnant : préserver les espaces agricoles et naturels tout en permettant un développement raisonné de l'habitat et des surfaces à vocation "économique", organiser des stratégies pour limiter les déplacements, imaginer de nouveaux modes de production et de consommation de l'énergie... Tout cela, bien entendu, en cohérence avec les principes de notre AGENDA 21 et dans une démarche de développement durable avérée. En effet il est inutile de chercher à opposer l'environnement et le développement, l'écologie et le social, le rural et l'urbain... Ce que nos gouvernements successifs peinent à mettre en place, "la croissance verte", est sans doute à l'échelle locale, ce que nous initions constamment : de nombreux exemples existent et la CoPLER est en pointe. A travers l'élaboration du PLUi, les élus continuent de croire qu'il n'y a pas lieu de choisir entre le développement de nos entreprises, la protection de l'environnement et le bien être social et culturel de nos populations. Tout doit se réfléchir, s'apprécier et se concilier.

De la même manière, en 2019 ils devront répondre à la question de l'opportunité d'un transfert des compétences "eau potable" et "assainissement collectif" à l'intercommunalité, en mesurant précisément les enjeux pour les habitants et les perspectives de développement, avec pour seul objectif, l'efficacité des services territoriaux.

Tout ces nouveaux "chantiers" sont menés parallèlement à la poursuite d'actions plus "traditionnelles", telles que par exemple la programmation culturelle et la politique enfance-jeunesse. Ce dernier point mérite toute l'attention des élus, qui lancent une réflexion approfondie sur la refondation d'une politique jeunesse ambitieuse et des évolutions associées pour les services concernés.
Ouverture aux autres, services publics, projets de développement, concertation, proximité, sont les maîtres mots en vigueur à la CoPLER. Parfois, il peut nous être reproché d'aller un peu trop vite, mais la CoPLER avance juste au rythme de son temps.

C'est dans cette dynamique déterminée et constructive, que je vous invite à découvrir ce nouveau CoPLER Mag et vous adresse tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Hubert Roffat.

... vient le beau temps !

SOMMAIRE

4 5 INTERVIEW
6 CULTURE
8 10 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
12 EAU POTABLE
13 ASSAINISSEMENT COLLECTIF
16 ENFANCE / JEUNESSE
18 EMPLOI / INSERTION
19 BLOC NOTES

MAGAZINE DE LA CoPLER
6 rue de la Tête Noire - B.P. 15
42470 Saint-Symphorien-de-Lay
Téléphone : 04 77 62 77 62
Fax : 04 77 62 77 63
copler@copler.fr
www.copler.fr
Directeur de la publication
Hubert Roffat
Rédactrice en chef
Hélène Geindre
Coordinatrice du Magazine
Caroline Laroche
Photographies
CoPLER, Clique à Bill, Plein Axe
Conception graphique
Marie-Jeanne Thomas
Dessins
THD42
Atelier PadGom -Florence Delaporte
Rédaction
Comm&projets
Nathalie Sahuc
Impression
Imprimerie CHIRAT
Imprimé Papier offset 100% recyclé
Encres végétales, label Imprim'vert
Tirage 6 700 exemplaires
Distribution
La Poste
Photo de couverture :
Rémi Janin

IMPRIM'VERT®
PEFC 10-31-1895
Suivez-nous sur Twitter et Facebook

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), une démarche co-construite avec les communes.

Quels objectifs donner au PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale est un projet structurant pour le territoire, ses entreprises et ses habitants. Il doit :

• valoriser la diversité du territoire et de ses enjeux d'aménagement, notamment en ce qui concerne les dynamiques démographiques, économiques, sociales et environnementales ;

• doter le territoire d'un outil de planification pour organiser son attractivité et anticiper les besoins d'équipements, de services et de déplacements ;

• maîtriser le développement urbain et réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels.

Quelle méthode est choisie ?

La co-construction avec les communes est un levier essentiel de réussite du PLUi. Les 16 communes de la CoPLER sont partenaires à ses côtés.

Pour cela, des instances et des modalités de gouvernance ont été validées avec l'ensemble des communes dès le lancement de la démarche en décembre 2015. L'approbation à l'unanimité de ces méthodes de co-construction avec les communes permet d'assurer l'implication des élus municipaux et la représentation de chaque commune tout au long de la démarche.

En seulement 2 ans, cette volonté forte s'est traduite par 46 réunions de travail associant la CoPLER et les communes. Et à chaque fois, toutes les communes sont représentées. Elles font remonter leurs spécificités, leurs demandes, écoutent celles des autres, pour élaborer un projet véritablement communautaire.

Un PLUi pour protéger l'activité agricole et forestière

Conscients de l'importance de ce secteur économique, les élus communautaires ont donné comme objectifs au PLUi de participer à :

• La protection de l'agriculture et de la sylviculture en préservant leur potentiel de développement, d'évolution, de diversification et d'adaptation ;

• La réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels par rapport aux tendances passées ;

• La gestion des conflits entre exploitations et espaces urbains ;

• la reprise des terres et à la viabilité économique des exploitations agricoles et sylvicoles.

Zoom sur l'agriculture

UN TERRITOIRE CONSTITUÉ À 94% D'ESPACES NATURELS ET 6% D'ESPACES URBANISÉS.

• 328 exploitations (baisse de 27% entre 2000 et 2010)

• Population agricole jeune : 60% ont moins de 50 ans

• Des exploitations assez grandes : 53 hectares en moyenne par exploitation (moyenne dans la Loire : 41 ha).

RÉPARTITION DE L'USAGE DU SOL AGRICOLE DE LA CoPLER

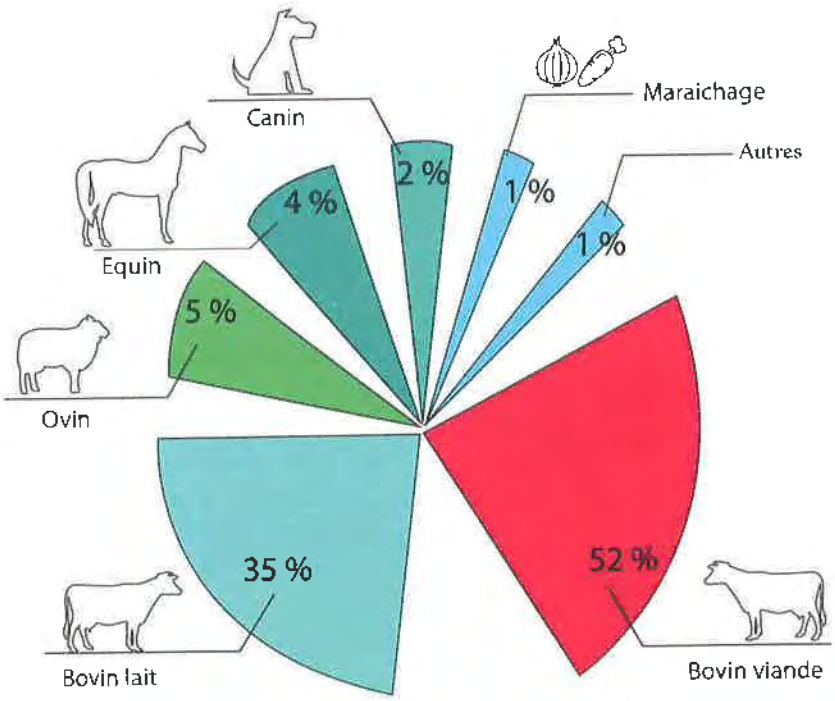

Source : enquêtes agricoles et Chambre d'agriculture de la Loire

Que contient le PLUi ?

1/

Le rapport de présentation

Il établit un diagnostic territorial et un état initial de l'environnement, explique les choix retenus et les orientations du PLUi et évalue ses incidences sur l'environnement.

2/

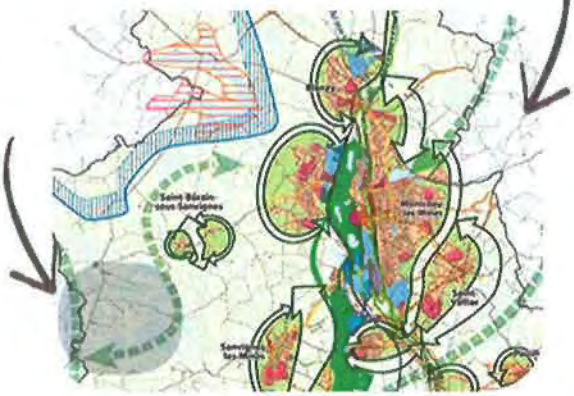

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Clé de voûte du PLUi, il exprime le projet politique de la Collectivité à l'horizon des 20 prochaines années. Il répond aux besoins et enjeux exprimés dans le diagnostic.

3/

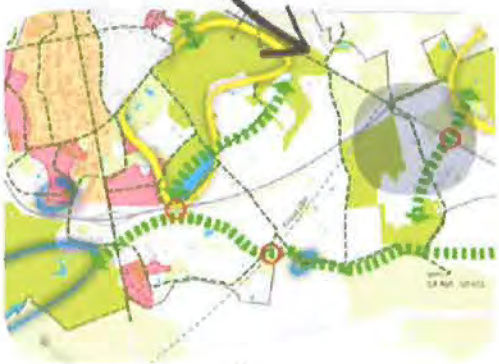

Le règlement

Il se compose d'un document graphique qui définit les types de zones (Urbaines, A Urbaniser, Agricoles et Naturelles), et d'un document écrit qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chaque zone (les occupations et utilisations du sol, la hauteur et l'implantation des constructions). Ces règles constituent la base de l'instruction des autorisations des droits des sols (permis de construire, de démolir et d'aménager ainsi que les déclarations préalables de travaux).

4/

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Elles précisent les conditions d'aménagement de secteurs définis comme stratégiques par la CoPLER : desserte automobile, cheminements doux, formes urbaines, préservation des éléments bocagers ..

Le Calendrier du PLUi

2015

Lancement du PLUI

01

Février à Mai 2016

Diagnostic territorial et analyse de l'état initial de l'environnement

02

Nov 2016

Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

03

Déc 2016 à juin 2017

Rencontres des communes pour identifier leurs projets d'urbanisation

04

Sept 2017 à Janv 2018

Définition des besoins fonciers

05

06

2018 et 2019

Rédaction des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) et enquête publique

07

2020

Approbation du PLUI par la CoPLER

Comment participer à la démarche ?

La concertation et le dialogue sont des volontés communautaires. Différents moyens sont mis à la disposition des acteurs du territoire pour leur permettre de participer à la démarche.

Des réunions d'échanges et de concertation
4 réunions publiques sur le diagnostic territorial se sont déjà déroulées en juin 2016. D'autres sessions se tiendront au cours de l'avancement du projet.

Des informations sur le site internet de la CoPLER
Des documents sur le contenu et l'avancement de la procédure sont en ligne à la rubrique *«Vivre et habiter» / Urbanisme.*

Une exposition itinérante
Cette exposition tournera en 2019 dans chaque commune afin d'aller au plus près des habitants.

Le recueil des observations
La possibilité pour chacun (habitants, professionnels, acteurs du territoire) de formuler ses observations, questions et contributions :
- Par courrier à la CoPLER, à l'attention de **M. le Président et avec l'intitulé «PLUi» CoPLER, 44 rue de la Tête Noire 42470 Saint Symporien de Lay**
- En remplissant le registre disponible à la CoPLER
- Par courriel : **plui@copler.fr**

Les documents consultables au fur et à mesure de leur validation
Au siège de la CoPLER.

L'enquête publique
Elle a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi qne la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions importantes.

Le Maire et les représentants de votre commune
Ils sont et restent les relais auprès desquels vous pouvez recueillir de l'information.

CoPLER MAG n°34

Magazine du Pays entre Loire et Rhône

Juillet 2019

BILAN DE MANDAT

LE CHÂTEAU DE LA ROCHE COMME VOUS NE L'AVEZ JAMAIS VU !

Programme des Quartiers d'été

4/5 INTERVIEW H-ROFFAT

6/17 ACTIONS ET PERSPECTIVES COPLER

CoPLER

Urbanisme et Environnement au coeur du développement durable

Avec comme ligne d'horizon le développement du territoire, son aménagement durable et sa qualité de vie, le pôle Urbanisme et Développement Durable accompagne les projets des habitants, des entreprises et des communes.

Depuis 2015, la CoPLER exerce simultanément la compétence urbanisme, qui incombait aux communes, et l'ADS (instruction des Autorisations du Droit des Sols) que les services de l'État assuraient gratuitement jusqu'alors.

Ces deux transferts se sont faits sans compensation financière de la part des communes ou de l'État, ils sont donc pris en charge intégralement par les contribuables de la CoPLER.

La quasi-totalité du mandat sera nécessaire pour élaborer le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui génère un nombre important de réunions de concertation avec les élus des communes. L'approche intercommunale à l'avantage de pouvoir aborder les problématiques à l'échelle globale du territoire (logements, équipements, emplois, mobilité ...)

Au-delà du document de planification qu'est le PLUI, le pôle apporte des conseils sur les règles de construction. Il assure le contrôle de l'ANC (Assainissement Non Collectif) et a permis la réhabilitation d'une trentaine d'installations non conformes. En matière d'efficacité énergétique et dans la logique de son AGENDA 21, les particuliers ont pu emprunter gratuitement une caméra thermique pour identifier les problèmes d'isolation.

Par la suite, si des travaux sont nécessaires, plusieurs outils sont mis en place ou soutenus par la CoPLER afin d'aider les propriétaires à financer des travaux d'amélioration énergétique et/ou d'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

Enfin en matière d'environnement et de qualité de vie, la CoPLER continue d'assurer l'entretien de 350 km de chemins, largement appréciés par les randonneurs, ainsi que le suivi de 160 km de rivières et cours d'eau. Elle a d'ailleurs « hérité » depuis 2018 de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui vient accroitre son engagement historique en la matière.

PERSPECTIVES :

- **1er Plan Local d'Urbanisme intercommunal opérationnel**
- **Renforcement de la réhabilitation des logements avec 80 projets finançables**
- **Signature d'un nouveau Contrat de rivières via le syndicat du Rhins et des ses affluents (2019-2025)**

Chiffres clefs : Chaque année

CoPLER MAG n°35

Magazine du Pays entre Loire et Rhône

Janvier 2020

Extension des consignes DE TRI 2020

12 / 13 ENTREPRENDRE AU FÉMININ

14 / 15 L'INTERCOMMUNALITÉ AU COEUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

CoPLER

CoPLER

44 rue de la Tête Noire - 42 470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY

Du lundi au vendredi : 9h/12h30

copler@copler.fr

04 77 62 77 62

Déchèterie de Matard CROIZET SUR GAND

Horaires d'hiver :

du mardi au samedi 9h / 12h - 14h / 17h

Fermée le lundi

04 77 63 21 13

Déchèterie de RÉGNY

Horaires d'hiver :

du mardi au vendredi 14h / 17h

samedi 9h / 12h - 14h / 17h

Fermée le lundi

04 77 63 06 68

Suite à un récent sondage réalisé auprès des habitants et afin de mieux répondre aux attentes des usagers, une augmentation des horaires d'ouverture de nos deux déchèteries est à l'étude.

+ d'infos prochainement.

Relais Assistant(es) Maternel (les) Parents Enfants (RAMPE)

SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

Temps d'Accueil Collectif : lundi et vendredi matin St Symphorien de Lay / mardi St Victor sur Rhins / jeudi Neulise

Permanence sur rdv : lundi 13h30-19h et mardi 13h30-17h30

Permanence sans rdv : jeudi 13h30 / 17h30 et vendredi 13h30 / 16h

04 77 62 56 98

Permanences Emploi / Insertion de la CoPLER

Les jeudis au siège de la CoPLER 9h / 12h - 13h30 / 17h30 et sur rdv à Neulise et Régny les jeudis après-midi

04 77 62 77 76

Résidence d'entreprises

Parc d'Activités Les Jacquins - 42 590 NEULISE

Du lundi au jeudi 8h45/12h, 13h45/16h30

Vendredi 8h45/12h, 13h45/16h

04 77 62 63 61

Association Sport Activités Jeunesse (ASAJ)

SAINT SYMPHORIEN DE LAY

Contact : contact@asaj.fr

www.a-s-a-j.sitew.com

04 26 24 10 11

École Intercommunale de Musique et de Danse (EIMD)

SAINT SYMPHORIEN DE LAY

Permanences les mardis de 14h à 16h30. Contact : eimd@copler.fr

www.eimd.fr

04 77 62 77 72

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Vous souhaitez comprendre le projet ? Vous avez des questions ?

Plusieurs moyens vous sont proposés :

- le site internet de la CoPLER : **www.copler.fr** Rubrique « Urbanisme » met à votre disposition un dossier de présentation du PLUi
- Les courriers postaux à l'adresse de la CoPLER
- par mail **plui@copler.fr** pour poser vos questions.
- Permanences en Mairie en janvier (infos par voie de presse)
- Et sur rendez-vous au **04 77 62 77 62** pour s'informer et comprendre le projet.

Services Autorisation du Droit des Sols

Les mercredis et jeudis matin de 9h / 12h

04 77 62 77 62

CoPLER

BULLETINS MUNICIPAUX

LA NAVETTE CASAMONTOISE

CHIRASSIMONT

2015

Le Mot du Maire

En ce mois de décembre, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, période souvent propice au rassemblement des familles.

La loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a préoccupé les élus tout au long de l'année 2015. C'est une réorganisation sur laquelle nous avons des difficultés à nous faire entendre, nous percevons mal les effets positifs tant sur le plan du fonctionnement que sur celui des économies financières. Au-delà des périmètres qui sont en pleines mutations, nous avons des transferts de compétence qui devraient améliorer le mille feuilles, créer des économies, permettez-moi de douter, pratiquement tous les étages de décisions restent en place.

Un nouveau schéma de cohérence territoriale est en cours de discussion. Il est important de construire des communautés de communes à dimension humaine. Il faut donner les capacités de développement à nos zones rurales et répondre aux besoins de nos concitoyens. Les solutions venant des élus doivent être entendues, elles sont cohérentes.

La loi fixe un minimum de 15000 habitants par Communauté de Communes, la Région prévoit qu'il lui faut 30000 habitants pour être représentée dans ses commissions. Le projet du Préfet nous rattache à Roanne Agglo, soit plus de 125000 habitants, quelles seront les capacités de développement données à nos communes ? Face à ce projet qui ne nous correspond pas, les communautés : Vals d'Aix et Isable, Pays d'Urfé, et Copler rejoint par une majorité de Balbigny qui ne souhaite pas être regroupée sur St Galmier et Chazelles sur Lyon ont défini un projet de territoire sans ville centre dominante, avec un maillage respectant la ruralité et formant un ensemble de 36000 habitants. Nous souhaitons qu'au-delà de nous écouter le Préfet nous entende. La seule chose que nous défendons et qui doit l'emporter, c'est l'intérêt de nos concitoyens et de nos territoires sur le long terme.

Pour notre Commune en 2016 plusieurs projets vont aboutir.

L'installation du multiservices, le dossier est en cours d'études pour les subventions. La dernière session de la commission économique du Conseil Départemental devrait valider notre dossier. A partir de 2016 cette compétence sera du domaine de la Région. Pour le soutien du FISAC Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le commerce, nous sommes dans le cadre de l'appel à projet fixé par la loi pour 2015. Après validation par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi, notre dossier a été transmis au Ministère du commerce et de l'artisanat, vive la décentralisation…

La rénovation de la place de l'église, projet inscrit dans le cadre du COCA, contrat communal d'aménagement avec le département de la Loire, se réalisera l'été prochain, nous avons privilégié un plan qui permet un maximum de stationnement, voir projet sur la page voirie.

Pour la dernière tranche assainissement, avec séparation des eaux usées des eaux pluviales, ainsi que la création d'une nouvelle station d'épuration à roseaux, le dossier est bien engagé et nous sommes inscrits sur la liste des communes prioritaires. Ces travaux seront en grande partie réalisés en 2016.

Notre population augmente, cette année nous avons accueilli une vingtaine de nouveaux habitants. Nous leur souhaitons à tous une bonne intégration, nous devons y contribuer et les inviter dans nos associations c'est un moyen naturel de nous connaître.

Très bonne fin d'année à tous

Jean Paul JUSSELME

VERS UN PLUi

Dans l'édition 2014 de la Navette nous vous avons informé de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, sa rédaction se termine. Toutefois la deuxième partie qui concerne l'avis des organismes et personnes associés, et l'enquête d'utilité publique, demande encore au minimum cinq mois de travail.

En cours d'année 2015, suite à la loi ALUR la majorité des communes de la Copler (13 sur 16) qui doivent revoir ou établir leur document d'urbanisme ont souhaité la mise en place d'un PLUi, Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Un arrêté préfectoral a accepté la modification des statuts de la Copler pour permettre sa réalisation.

Par conséquent c'est maintenant dans ce cadre que sera terminé notre PLU. Sur le fonds cela ne change rien, seul le délai pour terminer ce dossier sera retardé.

Les Maires de notre communauté de communes ont défini les modalités de travail et le Conseil Communautaire a approuvé. Il convient de préciser que l'évolution constante des lois et directives diverses oblige les Communes à revoir en permanence leur PLU, ce qui nécessite la participation d'un bureau d'études spécialisé. Le PLUi permet de diminuer les coûts, d'obtenir des subventions, mais aussi de mieux coordonner l'organisation du territoire.

Conformément aux dispositions de l'article 123-9 du code de l'urbanisme, un débat sur les orientations du projet d'aménagement et du développement durable du PLUi se tiendra au sein de votre Conseil Municipal. Les règlements et orientations d'aménagement seront adaptés à chaque Commune.

Dans l'immédiat nos permis continuent d'être instruits par les services de l'Etat suivant le règlement national d'urbanisme.

Jean-Paul JUSSELME

DIVAGATION DES CHIENS ET SES CONSÉQUENCES

Poursuites et sanctions pénales

Celles-ci sont prévues par l'article R622-2 du code pénal lequel dispose : « le fait, par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal est puni de l'amende prévue par les contraventions de la 2° classe… »
La divagation sur la voie publique est déjà à elle seule susceptible de faire courir un danger aux personnes du fait du risque d'accident de la circulation !

Quand y-a-t-il divagation ? L'article L211-23 du code rural précise « Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître »

Les sanctions prévues sont des peines d'amende voire de prison.
La divagation sera punie d'une contravention de 2° classe soit au plus d'une amende de 150 €.
Le propriétaire de l'animal, peut suivant le dommage causé par l'animal, être poursuivi pour coups et blessures involontaires voire homicide involontaire.

EXCRÉMENTS CHIENS

Les crottes c'est hors des trottoirs et des rues du village

TRI DES DECHETS

Il est rappelé que les containers installés vers le terrain de tennis doivent rester propres. Merci de respecter les conditions de tri et les abords des containers.

AUX DEPOTS SAUVAGES aux pieds des containers

La Navette Casamontoise

Chirassimont 2017

MOT DU MAIRE

L'engagement au service d'une commune, de l'intercommunalité, signifie pour les élus locaux : défendre la ruralité, croire en l'avenir, adapter en permanence le cadre de vie aux évolutions réglementaires. Ce qui oblige à tout faire pour maintenir ou créer un minimum de services de proximité qu'ils soient publics ou privés. C'est aussi comprendre que l'urbain et le rural doivent être complémentaires. Sur la dernière décennie ce sont les périphéries urbaines qui ont été préférées par nos concitoyens. La baisse d'attractivité pour les centres-villes, petits commerces inclus, alarme les pouvoirs publics et les élus concernés, avec pour conséquence des lois et directives d'aménagement d'inspiration urbaine. Nos territoires ruraux ont des avantages qui doivent être valorisés. L'emploi et la population progressent. Le développement rapide de l'E-commerce avec une croissance à 2 chiffres facilite la vie rurale. A l'évolution des comportements pour les achats par internet, ajoutons le développement du travail à distance qui va prendre une place importante dans l'organisation des entreprises du tertiaire, voire dans les services de l'État. La récente réforme du code du travail encourage le télétravail et prévoit un cadre juridique. La fibre optique (financée pour une part importante par la CoPLER) sera en service fin 2018 sur notre commune, elle facilitera le fonctionnement de ces moyens. Les services médicaux se sont renforcés, les services à domicile se sont développés ainsi que ceux pour la petite enfance, ce qui nous permet de croire en l'avenir de notre territoire. Bien qu'éloignés de la périphérie des villes, nous avons beaucoup d'atouts.

Les travaux nécessaires à l'attractivité de notre village ont été entrepris, la plupart se terminent. Tout en mettant aux normes notre assainissement collectif (*séparation des réseaux et nouvelle station d'épuration*), nous avons rendu notre bourg plus accueillant, (embellissement de la place de l'église, voirie avec zone 30). Les travaux, nombreux depuis 2 ans, ont été une gêne pour tous. Même si certains ont montré de l'impatience, merci à tous pour votre compréhension. Grâce à la mobilisation importante de la municipalité pour ces travaux, l'installation d'un multiservice a été réalisé, nous avons mis aux normes d'accessibilité de plusieurs bâtiments publics et, créé 2 logements qui sont occupés. Merci à tous ceux qui embellissent leur maison en rénovant les façades. C'est un ensemble de choses qui rend notre bourg accueillant. Merci aussi à toutes les personnes (*équipe municipale et particuliers*) qui s'occupent du fleurissement.

Notre PLU a été définitivement approuvé en mai dernier, soutenu par la CoPLER. Nous avons défendu un projet raisonnable, bien au-delà des premières restrictions souhaitées par les services de l'Etat. Ces derniers se sont montrés très à l'écoute de nos arguments. Dès cet été nous avons travaillé sur un projet de lotissement qui permet aujourd'hui d'avoir à disposition 10 lots. L'amélioration de l'assainissement collectif conditionnait cette possibilité. L'avant-projet fait l'objet d'une présentation dans cette navette.

Depuis quelques années les moyens financiers des communes se restreignent. Après la dotation générale de fonctionnement, c'est la dotation d'équipement des territoires ruraux qui va diminuer de 20% dès 2018. Mon propos n'est pas d'entrer dans le détail de la répartition des dotations, mais de constater que les coups de rabot que nous impose l'Etat pour limiter son déficit, touchent sérieusement le budget des communes. Les médias n'ont pas manqué de vous informer.

Votre Conseil Municipal reste, malgré toutes les difficultés du moment, motivé. Il travaille avec optimisme au maintien de notre commune. Que toutes les associations qui créent du lien social et organisent une constante animation soient remerciées, sans oublier que la vie casamontoise dépend du dynamisme de toutes et de tous.

Recevez tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2018.

Jean-Paul JUSSELME

NOUVEAU LOTISSEMENT

Dès 2014 nous avons travaillé à la mise en place d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) nos précédentes navettes vous ont informés de nos travaux. Ce plan a été validé en mai dernier, il intègrera en 2019 le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, PLUi.
Nous présentons ci-dessous un premier projet pour 8 lots, situés sur la gauche du chemin de la Bûche *(parcelle 1)*, 2 seront situés sur la droite près de la chapelle St Joseph *(parcelle 2)*, voir extrait cadastral ci-dessous. Le début des travaux est prévu pour mars prochain. Quelques lots sont déjà retenus.

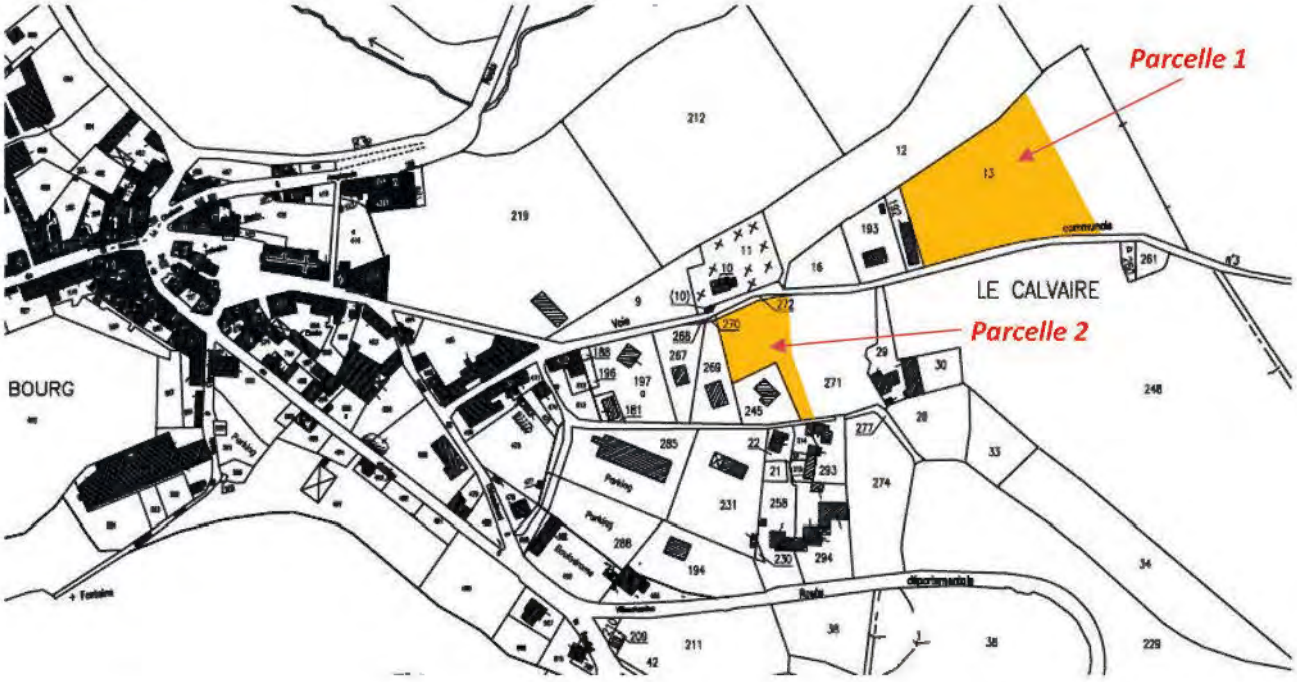

Projet d'aménagement (parcelle 1)

BULLETIN MUNICIPAL DE JUILLET 2017

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

En 2005, la commune de Fourneaux avait adopté une « carte communale » pour définir les règles d'urbanisme applicables à la commune. Elle avait alors identifié des terrains constructibles, et des terrains réservés à l'économie. Tout ce qui n'était pas classé était inconstructible.

Cette carte n'est plus conforme aux lois et règlements applicables aujourd'hui. Une grande partie des communes de la COPLER est dans le même cas. Et c'est pourquoi la COPLER s'est engagée dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal qui couvre l'intégralité de son périmètre. La communauté de communes prend en charge le coût de ce travail. Elle est accompagnée par l'agence d'urbanisme EPURES, qui fait partie du réseau national des agences d'urbanisme. Elle est l'émanation des collectivités territoriales et de l'Etat et n'a pas de but lucratif.

Phase 1

La première phase est celle des diagnostics sur le territoire :

- ♦ environnemental, agricole en cours,

analyse du parc de logements,

- ♦ de l'implantation des entreprises et des commerces,
- ♦ de la croissance démographique…

Phase 2

A partir de ces études a été élaboré, en phase 2, un plan d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les grandes orientations du développement de la COPLER à dix ans. Ces orientations doivent respecter de nombreuses règles, notamment lutter contre l'émission de gaz à effet de serre, préserver les espaces agricoles et naturels, privilégier le rapprochement habitat/travail/lieux de consommation/lieux de transports collectifs, intégrer une croissance de la population cohérente avec celle des territoires environnants .

Phase 3

La phase 3 est celle du zonage. Elle consiste à décliner les orientations pour définir parcelle par parcelle le classement des terrains entre quatre grandes catégories : zones urbanisées, zones à urbaniser, zone agricole, zone naturelle. La loi a prévu que les constructions doivent se faire en priorité sur les zones déjà urbanisées, par : densification, reconquête des friches, réhabilitation de l'habitat dégradé ou vacant. L'objectif est d'éviter la consommation foncière. Un effort doit être fait pour concentrer les habitats à environ 5 minutes à pieds du centre du village.

Une première réflexion sur le zonage va s'achever fin juin. Elle a réuni deux ou trois représentants par village et l'Agence d'urbanisme EPURES qui nous conseille. Les conseils municipaux vont réfléchir durant l'été aux grandes orientations et à leur déclinaison dans les villages en tentant d'avoir une vision à long terme. Le travail collectif de zonage devrait s'étendre jusqu'à la mi 2018.

Phase 4

Puis viendra la phase 4 de préparation du PLUI 2018/2019: rédaction des règles, consultation des personnes publiques associées (services de l'Etat, intercommunalités voisines, département, Région, Chambre de commerce, Chambre de métiers, Chambre d'agriculture, etc..). Après que le texte ait été amélioré en fonction des remarques faites, il sera adopté une première fois puis soumis à enquête publique. Il pourra être à nouveau corrigé en fonction des résultats de cette enquête et sera alors

définitivement adopté par le Conseil communautaire avant la fin 2019.

Ce travail est long et complexe. Il doit en particulier être fait avec une grande attention car il engage notre avenir pour les 10 prochaines années voire plus. Les surfaces à urbaniser seront calculées à partir de la croissance de la population et des logements à construire pour l'accueillir. Seront déduites les reconquêtes nécessaires sur le bâti vacant, et les constructions possibles par division des parcelles déjà urbanisées. Les parcelles classées en zone à urbaniser seront définies en tenant compte d'une exigence de construction de 12 logements par hectare de terrain consommé. La surface à urbaniser sera donc très réduite par rapport aux surfaces actuellement constructibles.

BULLETIN MUNICIPAL DE JANVIER 2018

La commune a acheté environ 30 000 m2 de terrains à la CRENILLE en juillet dernier. Cette surface est à aménager pour créer des logements.

La commune est avec la COPLER en phase d'élaboration du PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal). L'Etat, se faisant l'interprète de la loi, nous demande d'éviter la consommation foncière de terres agricoles et naturelles. Dans cet esprit il demande une densification des constructions (15 logements par hectare en moyenne) et une utilisation de tous les terrains libres. L'Etat nous demande également de maintenir la croissance annuelle de la population en dessous de 0,4%/an.

Cette interprétation de la loi fera l'objet de discussions mais selon toute vraisemblance les capacités de construction offertes sur les terrains acquis excéderont les objectifs du PLUI, d'où la nécessité d'une programmation.

Par ailleurs la loi demande qu'un réel effort soit fourni sur les économies de gaz à effet de serre et sur les contraintes environnementales. Pour pouvoir défendre la position de la commune dans les discussions d'élaboration du PLUI, il faut organiser un projet cohérent avec la loi et résolument tourné vers la protection environnementale.

Enfin, le projet devra comprendre un élément sur la circulation dans le village, piétons, cycles, voitures, pour que la création des nouveaux logements améliore la vie et le fonctionnement du village, tant sur la partie à aménager que sur le reste du village.

Toutes ces réflexions nécessitent de confier une mission de conception et maîtrise d'œuvre à un cabinet spécialisé. La rédaction du cahier des charges et l'organisation de la consultation demandent une expérience et des compétences dont la commune ne dispose pas en interne. Il serait donc souhaitable de les confier à ce que l'on appelle un « assistant à maîtrise d'ouvrage - AMO».

L'AMO définira, avec la commune, les objectifs et les conditions de la consultation, rédigera les cahiers des charges, aidera au dépouillement des offres et au suivi de la mission de conception/maîtrise d'œuvre.

Bien évidemment, l'AMO ne peut pas répondre à l'appel d'offres.

Le Conseil municipal a retenu l'agence d'urbanisme EPURES.

EPURES a travaillé sur les SCOT SUD LOIRE, LOIRE CENTRE, SYEPAR (Roannais) et Monts du Lyonnais. EPURES aide par ailleurs la COPLER à réaliser son plan local d'urbanisme (PLUI).

EPURES connaît très bien notre territoire. Son intervention permettra de mieux intégrer le projet de la Crenille dans le PLUI.

BULLETIN MUNICIPAL DE JUILLET 2018

Les élus ont à plusieurs reprises eu à se pencher sur la réglementation applicable en matière d'urbanisme. Tout d'abord, la commune a décidé de se faire assister par le cabinet EPURES pour définir un cahier des charges d'une mission de conception-réalisation de l'aménagement des terrains acquis par la commune à la Crenille. Le Conseil souhaite qu'avec cet aménagement, les facultés de circulation et d'échange dans la partie urbanisée du village s'améliorent dans une harmonie architecturale globale. Les membres du conseil ont exprimé la volonté que les constructions à venir puissent se faire à des conditions financières acceptables pour les revenus des habitants du territoire. Ensuite, dans le cadre de l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), les élus ont pris connaissances des nouvelles règles d'urbanisation imposées par l'Etat, avec les conséquences quelles vont avoir pour les communes de la COPLER pour les années à venir. En particulier elles vont conduire au déclassement de certaines parcelles classées jusqu'à présent en zone constructible.

BULLETIN MUNICIPAL DE JANVIER 2019

PLUI porté par la COPLER, les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables. (PADD)

- Renforcer la structuration du territoire et favoriser le rapprochement entre services, emplois et logements,
- Diversifier l'offre de logements et modérer la consommation du foncier,
- Prioriser la densification, la réhabilitation et le renouvellement du bâti dévalorisé ou délaissé,
- Situer les nouveaux équipements au plus près de la population concernée,
- Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels par rapport aux tendances passées,
- Favoriser, pour chacune des 16 communes, les déplacements quotidiens en modes doux,
- Etudier et préserver les silhouettes des bourgs de toutes les communes du territoire.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation fixent les orientations et principes opposables par compatibilité aux autorisations d'urbanisme. (OAP)

- Revitaliser les centres-bourgs pour leur attractivité,
- Faciliter le renouvellement urbain et lutter contre le logement insalubre,
- Développer une mixité tout autant sociale que fonctionnelle,
- Définir les principes de constructibilité,
- Protéger la végétation existante et proposer de nouveaux espaces végétalisés,

- Améliorer les déplacements et proposer des alternatives,

- Développer une typologie bâtie diversifiée.

Le règlement et le zonage fixent les règles, en complémentarité avec les OAP, par conformité.

PROJET D'AMENAGEMENT PARCELLE LA CRENILLE A FOURNEAUX

Elaboration d'un cahier des charges de consultation

Le cabinet EPURES a accompagné la commune pour l'élaboration d'un cahier des charges de consultation, en application des orientations du PLUI. L'équipe de conception (architecte / paysagiste / bureau d'étude VRD) aura en charge de réaliser les études préalables, jusqu'à l'avant-projet définitif, permettant à la maîtrise d'ouvrage de réaliser l'opération.

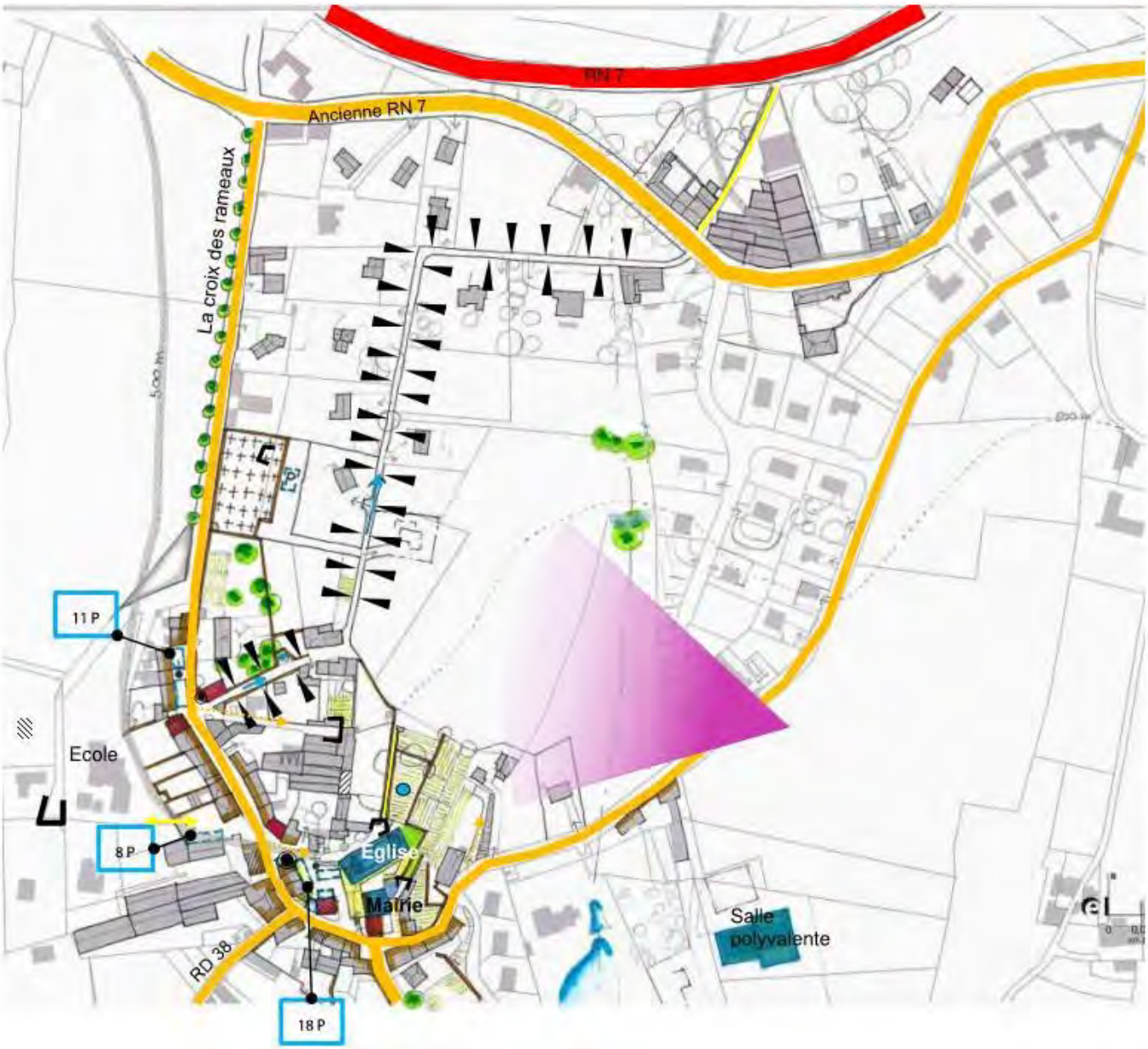

BULLETIN MUNICIPAL DE JANVIER 2020

Réalisation d'un quartier en greffe de Bourg à Fourneaux

Le 10 décembre 2019 , l'équipe projet ZEPPELIN a passé sa journée à Fourneaux :

- "Ballade urbaine" le matin afin de bien comprendre le fonctionnement du village, les circulations, les commerces, les écoles, les habitudes...
- En soirée, à 20 heures, une réunion publique, pour permettre à l'équipe projet de présenter son travail, pour permettre à chacun de s'exprimer de sorte que le projet tienne compte des besoins et des souhaits des habitants de la commune. Une vingtaine de personnes ont participé. M. Le Maire a rappelé les règles en matière d'urbanisme notamment la densité des 15 logements à l'hectare.

  Différentes thématiques sont à réfléchir :

  - Identification des enjeux environnementaux
  - Maillage avec les espaces collectifs
  - Définition architecturale et paysagère des aménagements.
  - Consolidation technique (réseaux, structure, géométries spécifiques).
  - Estimation des coûts d'aménagement ...

DECEMBRE 2017

Numéro 37

Le mot du maire

Une année qui s'en va mais qui en annonce une autre, encore riche en évènements…

De beaux moments ont vu le jour en 2017, nul doute que 2018 nous réserve encore de belles rencontres au travers des manifestations proposées par les acteurs de notre vie communale.

Merci encore à eux pour leur investissement !

2017 a aussi été une année riche en incertitudes tant financières que sur le plan de l'organisation territoriale.
Chaque année, je vous annonce du changement au niveau de notre intercommunalité; et bien sachez que tout ne fait que commencer ou recommencer. En effet, le Préfet n'ayant pas pris d'arrêté pour valider le périmètre Loire et Monts Communauté, la Copler continuera à poursuivre ses missions dans la même configuration pour 2018.
On ne peut que regretter ces ordres et contre ordres qui apportent toujours un peu plus de doutes et freinent l'enthousiasme dans des actions aux services des habitants.

Je vous laisse découvrir ces quelques pages de la vie de notre commune.

L'équipe municipale s'associe à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour une bonne et heureuse année 2018. Que votre santé soit préservée et que la réussite accompagne vos ambitions.

Béatrice Fournel

SOMMAIRE :

- Poursuite PLUi
- Monoxyde de carbone
- La fibre, c'est pour 2018
- Antenne relais
- Aménagement place de la mairie
- Stop
- Déneigement
- La bibliothèque
- Mémoire numérisée
- Commémoration
- Organisation rentrée scolaire 2018
- Matinée inter-génération à l'école
- Point infos
- Tarifs location Salle
- Manifestations
- Etat Civil

Vous êtes conviés aux vœux de la municipalité

Dimanche 7 janvier 2018
À 11 h
à la salle d'animation

La mairie sera fermée du mardi 26 décembre 2017
au mardi 2 janvier 2018 inclus.

Poursuite de la démarche PLUI...

Le projet s'ébauche dans la concertation et désormais chaque commune s'approprie la logique « PLU » avec son cortège d'obligations imposé par la loi et non pas par la CoPLER, comme nous pouvons parfois se l'entendre dire.

Même si les hypothèses de croissance initialement travaillées semblent, de l'avis de l'Etat, beaucoup trop ambitieuses, nous allons les réajuster en recherchant l'équité entre les diverses communes.

Rappelons tout de même qu'en terme de progression démographique le stéphanois est calé sur un objectif de 0,4 % annuel et le Nord du département autour de Roanne, est bloqué à 0,2 % ... Quelles seraient les perspectives de petites communes si nous devions avoir les mêmes conditions ?

Les exigences de l'Etat sont claires : limiter la consommation d'espace agricole, rapprocher l'habitat de l'emploi et des services proposés à la population.

En découle donc une densification des centres bourgs, un traitement des logements vacants dans les communes avant toute extension en dehors de la zone urbanisée.

Le travail se poursuit en 2018 pour donner à notre territoire les conditions nécessaires à son développement pour arriver à un projet finalisé fin 2019.

Monoxyde de Carbone

Comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée…).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

⇒ Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
⇒ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
⇒ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.
⇒ Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr
Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) - www.inpes.sante.fr

Numéro 34

JUILLET 2016

SOMMAIRE :

- **Le prix littéraire**
- **Numérotation et adressage**
- **Voirie**
- **Eglise**
- **Bouche incendie La Fontaine**
- **Scot/Plui**
- **Budgets**
- **Elections**
- **Sdci**
- **Pesticides**
- **Défibrillateur**
- **Infos—Divers**
- **Les manifestations**
- **Un peu d'histoire**
- **Notre doyen**

Le mot du maire

Même si l'été tarde à se montrer, je sais que cette période est plus propice à la détente.

Je vous souhaite donc de bonnes vacances et un bel été.

Ce petit malécazalien balaie diverses informations sur notre commune.

Je vous laisse le découvrir et vous encourage à pousser la porte de la mairie pour venir échanger avec nous sur les sujets qui vous préoccupent.

Bonne lecture et à bientôt

Béatrice Fournel

La mairie sera fermée
Du vendredi 29 juillet
Au lundi 22 août inclus

Les enfants ont voyagé...

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Un SCoT peut se définir comme :
- d'**un projet de territoire**, qui s'appuie sur un diagnostic et une lecture prospective de ce territoire

- d'**une vision d'ensemble** du développement de ce territoire, basée sur un exercice de mise en cohérence des diverses politiques de développement économique et urbain, de l'habitat, des déplacements, des implantations commerciales, de l'environnement, etc.

- d'**une planification urbaine stratégique** qui définit des orientations générales à l'affectation des sols selon des principes d'aménagement et de développement durable des territoires.
Le syndicat mixte du SCoT Loire-Centre a été créé par arrêté préfectoral du 27 juillet 2010. Son périmètre, constitué de 93 communes, comprend les communautés de communes des Montagnes du Haut Forez, des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays entre Loire et Rhône, de Balbigny, des Collines du Matin, de Feurs en Forez et du Pays d'Astrée.

Après 5 années de travail, le document va être soumis à enquête publique.

A partir de ce document peuvent alors se modifier ou se décliner les documents d'urbanisme communaux.
La Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014, rend obligatoire le transfert de la compétence Urbanisme au niveau intercommunal au 26 mars 2017.

Le Conseil Communautaire du 25 juin 2015 a approuvé, le transfert de la compétence Urbanisme à la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône (CoPLER).

Les principaux objectifs pour la mise en place d'un PLU intercommunal sont les suivants :
- Avoir un outil de planification adapté aux pratiques et au fonctionnement actuel du territoire ;
- S'inscrire dans la continuité des orientations et des réflexions sur le SCoT Loire centre
- Avoir une vision prospective du territoire en prenant en compte son environnement régional ;
- Renforcer la concertation et la coopération entre les communes et la Communauté de communes sur les plans techniques et politiques par une vision partagée de l'aménagement du territoire ;
- Avoir une approche globale et cohérente de l'aménagement et du développement durable du territoire sous ses différentes composantes : développement économique, habitat, environnement, transports et mobilité, eau et assainissement, déchets, chemins de randonnées …
- Rationaliser et mutualiser l'urbanisme au niveau intercommunal ;
- Ne pas attendre que le PLU intercommunal soit imposé par la Loi et bénéficier des avantages (techniques, réglementaires, financiers…) proposés par l'Etat aux collectivités ;
- Avoir une cohérence d'ensemble entre la planification et l'instruction des demandes d'autorisation des droits des sols (ADS) ;
- Optimiser les moyens techniques, humains et financiers dans un souci de maîtrise des dépenses ;
- Mettre en place une capacité d'expertise capable de « faire vivre » et actualiser les documents d'urbanisme existants ou en cours d'élaboration ou en cours de révision (ex :grenellisation des documents d'urbanisme au 1er janvier 2017…) ;
- Apporter une lisibilité vis-à-vis des habitants et des partenaires socioprofessionnels et institutionnels sur les grandes orientations de la CoPLER.

C'est la Communauté de Communes qui prescrit, arrête et approuve le PLUi, néanmoins, les conseils municipaux sont obligatoirement impliqués tout au long de son élaboration au travers de différentes instances.
Le transfert de la compétence en matière de PLU aux communautés n'emporte pas la compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme, c'est le Maire qui reste signataire des décisions relatives aux demandes d'autorisation du droit des sols.

Pour rappel, à Machézal, nous avions fait le choix d'attendre le Scot avant d'entamer une démarche concernant un document d'urbanisme puisque nous savions que nous devrions revoir notre copie pour le rendre compatible avec les nouvelles préconisations. A noter également que notre commune ne fait pas l'objet de pression foncière et peu de propriétaires sont vendeurs.
Nous sommes actuellement soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU), jusqu'à ce que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal soit validé.

COMMUNE DE NEULISE

Notre intercommunalité, la CoPLER, poursuit ses avancées en matière de développement de projets, de solidarités intercommunales et d'innovation même dans le contexte tendu de mise en œuvre de la loi NOTRe.

En effet, depuis le premier janvier de cette année, la CoPLER exerce la compétence enfance jeunesse (crèches et centre de loisirs) et celle du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Cette seconde compétence lui confère un travail colossal de concertation entre les communes mais c'est aussi un gage de cohésion, d'organisation concertée, de partage de valeurs et de co-construction de son territoire. C'est également une aide importante pour les communes eu égard aux nouvelles dispositions légales liées à l'urbanisme. De plus, le service d'instruction d'urbanisme, chargé d'étudier toutes les demandes de permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme confirme sa pertinence et son efficacité et rappelons-le, gratuitement pour les communes ce qui est exceptionnel. En effet, l'Etat s'est retiré de cette mission, laissant seules les communes pour réaliser ces études qui dépassent largement leurs compétences. Une possibilité aurait été de déléguer ce travail, moyennant finances, à des cabinets spécialisés, mais la CoPLER a souhaité apporter gratuitement ce service à ses communes volontaires. C'est une action très pertinente et un succès incontestable.

La CoPLER confirme également sa performance en matière de gestion des déchets tout comme elle s'affirme comme un acteur majeur de programmation culturelle avec cette année l'inauguration d'une résidence d'artistes à Neulise.

Par ailleurs, le plus gros défi que la CoPLER a relevé cette année, est celui lié à la réforme des collectivités territoriales consécutive à la mise en œuvre de la loi NOTRe conduisant à la redéfinition des périmètres intercommunaux. Le schéma initial prévoyait l'intégration de la CoPLER dans le périmètre d'une agglomération roannaise élargie, intégrant également les communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable et du Pays d'Urfé. Cette proposition n'était pas du tout conforme aux volontés d'une large majorité de nos communes ni de celles des autres collectivités concernées par cette évolution.

L'opposition s'est organisée : de réunions d'information en mobilisations voire en manifestations. Les élus soutenus par leurs populations ont fait entendre leur désaccord par rapport à ce projet dénué de cohérence. Il ne s'agissait pas d'une opposition stérile puisqu'une autre proposition a émergé du travail collaboratif entre les élus « Loire et Monts Communauté ». Cette perspective rassemble les trois collectivités concernées en une seule avec l'éventualité d'adosser la communauté de communes de Balbigny. L'ensemble de ces communes partagent les mêmes problématiques et il semble cohérent de se rassembler pour les gérer au plus près des besoins de nos populations. Ce projet a été argumenté depuis les différents échelons préfectoraux jusqu'au ministre en charge de la réforme. In fine, il s'avère que le Préfet a tranché en ne créant pas la grande agglomération roannaise et en donnant une année supplémentaire pour recomposer Loire et Monts Communauté : c'est une vraie opportunité pour nos territoires ruraux de démontrer de leur capacité à s'approprier et à adapter leur projet de territoire au plus près des préoccupations locales.

Encore une fois, la CoPLER est fidèle à sa devise ... « rêves en tête et pieds sur terre ! »

La CoPLER poursuit son action à travers les compétences qu'elle exerce à l'échelle de ses 16 communes.

Sur l'ensemble du territoire, elle veille au bon fonctionnement de la collecte et au traitement des ordures ménagères comme du tri sélectif.

C'est la collectivité de la Loire qui enfouit le moins de déchets. Elle œuvre au développement culturel et touristique avec la gestion de la base d'aviron à Cordelle qui a pu accueillir des compétitions qualificatives pour le championnat de France, tout comme elle concourt à l'optimisation du château de la Roche par des visites, évènements et concerts réguliers.

La CoPLER se préoccupe également de l'entretien des cours d'eau comme des chemins de randonnées. De manière plus récente, elle exerce la compétence « enfance -jeunesse » et intervient auprès de douze structures de type crèche et centre de loisirs et soutient les associations intercommunales telles l'ASAJ (Association Sport Animation Jeunesse), l'école de musique ou bien encore Goal Foot.

Aussi, la CoPLER met en œuvre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour accompagner l'ensemble des communes vers les objectifs d'urbanisme complexes imposés par la dernière réglementation, tout comme elle effectue gratuitement l'instruction des demandes d'urbanisme pour bon nombre de communes.

Bien entendu, elle gère la croissance économique et s'assure de la conduite d'un développement durable du territoire au travers de son Agenda 21. En particulier en 2017 à Neulise, la CoPLER a porté le projet d'implantation maraichère qui a été inauguré en septembre dernier, elle a conduit et financé le nouveau bâtiment de la crèche, elle a poursuivi les travaux de la résidence d'artistes aux Jacquins (qui reçoit plus de 10 compagnies annuellement) et a lancé l'extension de la zone économique des Jacquins. La communauté de communes est désormais l'échelon territorial auquel la majeure partie des projets peuvent s'étudier et se réaliser.

D'ailleurs, la grande majorité des élus intercommunaux a milité pour que cette collectivité n'intègre pas l'agglomération voisine, pour poursuivre dans la proximité et la réactivité ses actions sur l'ensemble de son périmètre. La CoPLER, comme ses voisines rurales est résolument une collectivité d'avenir et de projets au plus près des habitants.

ÉDITO

Chères Neulisiennes, chers Neulisiens,

SOMMAIRE

01 > Le mot du Maire
03 > Les réalisations de l'année
05 > Services Périscolaires
06 > Budget
08 > Médiathèque
09 > Le Centre Communal d'Action Sociale
10 > La vie des écoles
11 > Actualité
12 > Intercommunalité
13 > La vie associative
20> Renseignements utiles
22 > Honneur aux classes en 8

FLASHEZ-MOI
NEULISE
SUR VOTRE MOBILE
www.neulise.fr

Publication : Mairie de Neulise - **Rédaction :** Mairie de Neulise - **Directeur de la publication et de la rédaction :** Mairie de Neulise - **Photos :** Mairie de Neulise, La Clique à Bill, Marie-Jane MARCET, CoPLER, CIS Neulise, école publique, école Saint Joseph, associations neulisiennes.
Régie Publicitaire : Groupe Média Plus Communication ZI Secteur C7 - Allée des Informaticiens - CS 30075 06705 Saint Laurent du Var Cedex Tél. : 04 92 271 389 - Fax : 04 93 312 147 Site web : www.mediapluscom.fr. Accueil : contact@mediapluscom.fr - **Maquettiste :** - (N.A) art'like créa - **Repris par :** Ludivine Colas **Impression :** Imprimerie spéciale du Groupe Média Plus Communication - **Dépôt légal :** 2019

J'ai le plaisir de vous inviter à découvrir ce bulletin municipal témoignant de la dynamique de notre commune.

En effet, des réalisations significatives ont jalonné cette année comme la finalisation du nouveau centre de secours, établissement ô combien important pour la sécurité et le service à la population : installé au cœur de la zone des Jacquins, il propose une organisation moderne dans des locaux spacieux, permettant un accès facilité à la Route Nationale 82. Cette même nationale, si tristement célèbre par son accidentologie, est désormais sécurisée et rapide puisqu'en 2x2 voies jusqu'à l'autoroute 89 en direction du Forez et du Lyonnais. C'est une véritable opportunité de développement, particulièrement sur le volet économique. A cet égard, notre intercommunalité a saisi cette dynamique annoncée pour aménager l'extension de la zone des Jacquins à l'ouest : 11 hectares prêts à accueillir de nouvelles entreprises, garantes d'emploi et d'attractivité.

Dans le même sens, le déploiement de la fibre optique est désormais effectif et chaque foyer peut bénéficier de débits Internet illimités. Ce nouveau réseau de télécommunication conséquent et plus fiable, conduit à de nouveaux usages numériques et amène la commune à développer de nouvelles méthodes de communication entre elle et ses administrés.
Des dispositions via une application permettent l'inscription des enfants aux services périscolaires de garderie et de restauration, permettant ainsi de mieux anticiper les besoins, tout comme le développement d'un système d'information en direction des habitants se met en place : ILLIWAP ! Vous découvrirez dans ces pages ses fonctionnalités.

En parallèle, d'autres chantiers se sont achevés, comme la reprise de concessions en état d'abandon. Désormais, le cimetière dispose, en même temps que de nouvelles concessions disponibles, d'un aspect plus soigné indispensable. Également, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics avancent progressivement avec en particulier ceux de l'église, réalisés concomitamment avec les travaux de changement des canalisations d'eau potable et d'assainissement de la rue du Chapitre.

Aussi, l'année 2019 devrait voir l'avancée de nouveaux projets d'envergure : au niveau intercommunal, le Plan local d'Urbanisme Intercommunal va harmoniser l'urbanisation à l'échelle des 16 communes de la CoPLER, avec des critères extrêmement restrictifs sur la consommation d'espaces dédiés à l'urbanisation.

ÉDITO

Notre commune a anticipé ces nouvelles dispositions législatives et engage la démolition de bâtis anciens entre la rue de la poste et le chemin vieux pour repenser l'urbanisation et la circulation, privilégiant les modes doux (piéton et vélo). La phase 2 du projet Séquoia va aboutir par la construction, côté chemin vieux, de huit logements avec la société Bâtir et Loger de Saint Etienne. Ce chemin vieux, considérablement dégradé devrait enfin retrouver une jeunesse : la commission voirie, appuyée par le bureau d'études Oxyria de Fourneaux, planche à sa reconfiguration alliant sécurité, fluidité, stationnement et amélioration du cadre de vie.

Par ailleurs, sur des aspects dépassant les limites communales, je pense que nous devrons nous pencher sur les perspectives de « commune nouvelle », car les évolutions tendent à montrer qu'il est désormais nécessaire de penser les services et les équipements à l'échelle des personnes qui l'utilisent.
Notre commune réunit des équipements structurants, des services à la population et commerciaux importants et de l'emploi, dont l'attractivité dépasse largement les limites communales.
Il devient indispensable pour poursuivre le développement, de partager avec les communes voisines, les orientations, les projets et aussi les finances pour maintenir ce niveau et cette qualité, dans l'intérêt général pour le bien de tous.

Comme vous pouvez le constater, si des réalisations voient le jour, d'autres chantiers importants sont encore à entamer et je compte sur l'équipe d'élus municipaux, tout comme sur le personnel communal que je remercie pour son travail, afin de relever les défis pour l'avenir de notre territoire.

Je veux également sincèrement remercier les acteurs du tissu économique, commercial et associatif de notre commune qui offre à Neulise une qualité de vie si agréable.

Enfin, merci aux annonceurs de ce bulletin qui permettent ainsi une large et économe diffusion de notre bulletin.

Que cette année 2019 soit pour vous et vos proches, pleine de réussite et de satisfaction, et l'occasion de partager la vie communale dans la fraternité.

Bonne année 2019

Votre maire,
Hubert ROFFAT

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA COPLER : UN PROJET DE TOUS, POUR TOUS !

Notre communauté de communes, la CoPLER (Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône) est restée souveraine et indépendante lors de la dernière réforme territoriale qui voulait la fusionner dans une agglomération Roannaise bien trop étendue pour assurer l'emprunte locale essentielle au développement et aux projets locaux cohérents.

Cette communauté assure de plus en plus de services et exerce davantage de compétences chaque jour. Dernièrement, l'enfance-jeunesse est devenue de gestion intercommunale pour harmoniser les pratiques et garantir l'accès durable et partagé aux services dans la proximité des habitants.

L'urbanisme, à travers l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) conforte l'esprit de territoire, la solidarité et la volonté partagée de faire de nos villages un cadre de vie agréable mais aussi efficace et vivant en termes de services et d'emploi. Le législateur inscrit sa volonté de doter les intercommunalités de nouvelles compétences pour permettre, ce qui a toujours été défendu à la CoPLER, de ***« mieux faire ensemble, ce que les communes seules n'arrivent pas, ou n'arriveront plus, à faire seules »*** : ainsi, les gestions de l'assainissement et de l'eau potable pourraient devenir de maîtrise intercommunale prochainement à l'horizon du 1er janvier 2020.
Après le déploiement de la fibre optique (Très Haut Débit Internet), la finalisation de l'aménagement de la zone des Jacquins Ouest, la modernisation de l'offre touristique au château de la Roche...
Le principal chantier en cours est l'élaboration

du PLUi et les premiers contours du projet s'esquissent au fil de plus de 150 réunions de travail entre tous les élus de notre territoire (ci-après, succinctement, en voici les enjeux et la stratégie). N'hésitez pas à interpeller vos élus pour connaitre l'avancée et les orientations de ce document qui va organiser le développement des 16 communes pour les dix années à venir. Où et comment permettre l'implantation d'activités, de services, de logements et d'équipements dans les 10 ans à venir ?
Comment donner aux habitants d'un vaste territoire la possibilité d'y vivre avec l'accès à des services et à des emplois ?

Comment préserver les ressources naturelles vitales (eau, milieux naturels...) et les paysages ? Comment prendre en compte les identités communales et organiser les échanges inter-communes ? En définitive, comment coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, d'équipements, d'environnement et de déplacements dans une approche collective à vocation de cohérence territoriale efficace ?
L'aménagement concerté du territoire, est la réponse à ces enjeux.

LE PLUI : VÉRITABLE PROJET TERRITORIAL CO-CONSTRUIT AVEC LES COMMUNES.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la CoPLER est un document collectif, de planification de l'urbanisme à l'échelle des 16 communes qui doit être approuvé avant fin 2019. D'une durée de vie de 10 ans, le PLUI doit s'inscrire dans la continuité des orientations et des réflexions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Loire Centre.

- Lorsqu'il sera finalisé, le PLUi organisera le territoire par 4 types de zones :

- Agricole (A) : ce sont les secteurs de la commune à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

- Naturelle (N) : concerne les secteurs naturels, paysagers ou forestier à préserver.

- Urbaine (U) : ce sont les secteurs déjà urbanisés pouvant accueillir de nouveaux logements, services et entreprises.

- A Urbaniser (Au) : ce sont les secteurs du territoire destinés à être ouverts à l'urbanisation (c'est-à-dire évoluer en secteur « U ») à court, moyen ou long terme.

Pour assurer la proximité avec les communes et élus communaux, la CoPLER a été divisée en 3 secteurs géographiques :

- La « Vallée du Rhins » : Pradines, Régny, Saint Cyr-de-Favières et de Saint-Victor-sur-Rhins.

- La « Nationale 7 » : Chirassimont, Fourneaux, Lay, Machézal, Neaux et Saint-Symphorien-de-Lay.

- Le « Plateau de Neulise » : Cordelle, Croizet-sur-Gand, Neulise, Saint-Just-la-Pendue, Saint-Priest-la-Roche et Vendranges.

Ce découpage permet d'aborder toutes les problématiques à une échelle intermédiaire entre les visions communales et celles intercommunales.

Ainsi tous les 2 mois, 3 représentants de chaque commune se retrouvent en réunion de secteur pour travailler et faire remonter les avis de leur conseil municipal. Cette méthode fait appel à l'intelligence collective puisque l'expérience des uns vient nourrir celle des autres.

BULLETIN
MUNICIPAL

Saint Just la Pendue

2018

Le mot du maire

Lorsque j'écris ce mot nous sommes début décembre et, comme beaucoup d'entre vous, je m'étonne que l'année soit passée aussi vite, tant il est vrai que pas un jour ne s'est écoulé sans que je n'agisse pour notre commune. Il est l'heure du bilan et vous trouverez tout au long de ce bulletin les réalisations de l'exercice 2018.

La construction du « city-stade » mis à la disposition des « ados » de notre village fait partie de nos projets terminés, ainsi que le nouveau lotissement communal où cinq lots sont déjà réservés ou vendus.

L'aménagement de la place en face de l'hôpital se fera au printemps en même temps que les travaux sur le bas de la rue Fernand Merlin où seront remplacés les réseaux humides (eau et assainissement), les travaux de réseaux secs (électricité et téléphone) étant déjà réalisés.

L'achat de la propriété Chambost est totalement réglé et nous pourrons commencer à travailler sur le projet d'une « Maison de Santé » ; ce sera long et la mise en place se fera dans le mandat futur.

Pour la voirie, les premiers appels d'offres ayant été infructueux, les travaux rues des Ecoles et des Jardins ont été retardés. Tout devrait cependant rentrer dans l'ordre rapidement, les autres travaux de ce programme seront, quant à eux, reportés au printemps.

Mais la gestion d'une commune est parfois semée d'embûches qui demandent un flux permanent d'énergie et prennent tout notre temps :

• La mise en place d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme *Intercommunal*), non obligatoire et que nous ne souhaitions pas, nous est très défavorable, les surfaces constructibles étant réduites des deux tiers, et nous sommes confrontés à l'incertitude quant à l'aménagement de notre territoire communal. A l'inverse, un PLU communal aurait permis à chaque élu sanjustois de s'investir personnellement avec sa connaissance du terrain pour l'aménagement de notre territoire local.

Le président de la Copler, que vous n'avez pas élu, se référant pour l'occasion au dogmatisme de l'Etat, décide désormais de quasiment tout ce qui est fondamental pour St-Just et trouve secondaire ce qui est essentiel pour nous ; sa fin de non-recevoir pour le lancement d'une zone artisanale qui permettrait le transfert d'activités enclavées et l'installation de jeunes artisans dans des locaux fonctionnels en est le plus bel exemple. Doit-on accepter de vider St-Just de sa substance et de ses activités ? Notre PLU est toujours opérationnel et nous ferons valoir nos droits.

• Le devenir des lits de médecine de l'hôpital local présente aussi des incertitudes, la politique de l'Etat visant la recentralisation dans les grandes structures hospitalières, politique tout à fait contradictoire avec celle préconisant la maîtrise et les économies d'énergie en matière de carburant qui incitent à limiter les déplacements, cela démontre le mépris des territoires ruraux.

• Enfin, les difficultés rencontrées suite à la mise en liquidation des deux bars-restaurants locaux sont une source d'inquiétude d'autant plus grande pour les élus qu'elles se règlent, non pas à l'amiable, mais par une procédure judiciaire. Ce délicat problème, hélas, ne se résoudra pas d'un coup de baguette magique, et encore moins par des « y a qu'à, faut que ».

Heureusement, les finances locales sont saines. Nous n'avons pas augmenté les impôts depuis 2012 malgré la baisse des dotations (– 77 057 € depuis 2013). Toutefois, comment évolueront les compensations de la taxe d'habitation ? Nous ne le savons pas et nous n'avons plus aujourd'hui de marges de manœuvre, c'est le flou artistique…

Dans un autre domaine, l'Etat a ponctionné une partie des sommes collectées par les Agences de l'Eau. Il faut savoir que cette collecte auprès des abonnés (se conférer à votre dernière facture d'eau) était redistribuée aux syndicats des eaux et aux communes sous forme de subventions pour bon nombre de travaux dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, par conséquent ces subventions si précieuses seront revues à la baisse.

Cette situation devient insoutenable dans la gestion quotidienne.

Des efforts incessants nous sont demandés à travers notre responsabilité de gestionnaire de notre commune et tout simplement parce que nous sommes des citoyens de passage.

Les services publics sont mis à mal. Il y a deux ans, nous avons mis en place une agence postale communale pour conserver ce service de première nécessité, et, paradoxalement, cette fin d'année, la Perception de St-Symphorien-de-Lay fermera ses portes. Désormais, à compter du 1er janvier 2019, tous les contribuables locaux dépendront de la Perception de St-Germain-Laval… ! Grande ville-centre de l'utopique projet de la

« Communauté Loire et Monts » dont certains rêvent encore !

Mais nous ne sommes pas résignés. Nous résistons et nous faisons face à l'adversité avec le peu de pouvoir dont nous disposons.

Sur le plan local, la vie des élus, particulièrement des adjoints et du maire, a aussi connu quelques changements avec le départ en retraite bien mérité de Jean-Marc Giraud ; pour ma part, après 23 ans de travail commun, la page se tourne avec nostalgie. Heureusement, l'installation d'Isabelle Derail-Dumillier dans sa nouvelle fonction a été préparée et lui a permis de s'adapter rapidement à ses nouvelles responsabilités et de s'intégrer rapidement.

Sur le plan national, la situation évolue de jour en jour et les évènements que nous vivons, en cette fin d'année, démontrent aisément que notre société est en crise, un fossé s'est creusé entre le pouvoir centralisateur parisien et la province : les communes rurales sont les plus ignorées.

Il y a, c'est certain, au sein de notre société, beaucoup d'incompréhension et d'indifférence ; seule une véritable écoute des citoyens et le dialogue peuvent apporter l'apaisement, éviter les divisions et la violence. Plus le temps passe et plus le réveil sera douloureux.

A l'instant où j'écris ces mots, nous voilà dans le temps de l'Avent et Noël approche à grands pas, c'est un moment de fêtes qui nécessite de longs préparatifs que ce soit en famille, dans les communes, les écoles, l'hôpital-maison de retraite, et la paroisse bien sûr.

L'essentiel est que notre commune soit ouverte à tous, que nous puissions y vivre dans la tranquillité et le respect réciproque et que nous soyons soucieux d'incarner les valeurs humanistes qui donnent à l'homme toute sa dignité.

St-Just est une infime partie de notre planète, qu'elle soit un maillon conciliant de progrès dans l'harmonie.

Les lumières de Noël ont la couleur des étoiles, elles sont là pour marquer notre volonté de garder tout son sens à nos traditions millénaires. Elles brillent de cette couleur magique qui apaise les yeux et le cœur.

Mes pensées seront pour celles et ceux qui sont, en cette période, dans la peine et la solitude ; je vous souhaite à tous de trouver l'espérance, l'apaisement, la joie et la fraternité pour 2019.

Je vous donne à tous rendez-vous le vendredi 11 janvier à 19 h à la salle polyvalente pour les vœux de la municipalité.

Joyeuses fêtes à tous !

Guy Fabre
Maire de Saint Just la Pendue

Le Conseil départemental, partenaire privilège de la commune : Véronique Chaverot et Daniel Fréchet en visite à Saint-Just-la-Pendue le 25 septembre 2018.

L'ECHO DES VIADUCS

SAINT SYMPHORIEN DE LAY

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 15
Mars 2018

COMMISSION ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT URBANISME

PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal

La commission communale dédiée à l'urbanisme, travaille activement à l'élaboration du PLUi.

La loi impose la modernisation des documents d'urbanisme, et c'est dans ce cadre que nous serons dotés d'un nouveau document remplaçant le Plan d'Occupation des Sols. Les directives de l'Etat, s'appuyant sur la loi Alur, sont très fermes et ne nous permettent plus aujourd'hui de maintenir un certain nombre de zones constructibles, notamment en dehors du centre bourg.

La stratégie du conseil municipal est d'une part de privilégier la construction dans le bourg sans l'étendre davantage, et d'autre part de proposer que les « dents creuses » (terrains mités) du Picard puissent être maintenues constructibles, comme elles l'étaient dans le POS (Plan d'Occupation des Sols). La vitalité de la commune et son caractère de centralité au sein de l'intercommunalité nous poussent aujourd'hui à défendre cette stratégie.

Nous travaillons donc pour trouver les consensus nécessaires permettant de pouvoir répondre aux besoins dans les dix ans à venir.

Nos entreprises

NOS ENTREPRISES SE PORTENT BIEN :

FAVRICHON

Depuis plusieurs mois, des investissements importants sont en cours chez FAVRICHON avec un nouveau bâtiment de 2.500 m², qui permet d'accueillir de nouvelles chaînes de production très modernes.

Ces investissements sont en phase avec une croissance exceptionnelle de l'entreprise qui profite notamment de l'engouement du BIO, avec encore de belles perspectives de développement à venir.

MSI

MSI profite d'un marché porteur du luxe et démarre un nouvel atelier avec la confection de cravates. Il est à noter une très belle réussite depuis 5 ans, suite à son installation dans les locaux du Clos Verger. MSI recrute, il ne faut pas hésiter à candidater au travers de Pôle emploi ou en se renseignant à la COPLER.

Un projet d'agrandissement est également à l'étude.

K3D

K3D : une entreprise du Rhône qui s'est installée sur la Commune depuis 2016.

Son bâtiment est désormais bien restauré et devrait s'étaler sur notre zone de Lafayette pour répondre à un marché florissant (via internet) pour le traitement des végétaux et la destruction des insectes nuisibles. La proximité avec la poste très proche est un atout pour expédier facilement chaque jour.

COMPTES-RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 4/11/2016

PROJET DE PLUI : DISCUSSIONS SUR LE PROJET DE PADD ET AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET

Dans le cadre de l'élaboration du PLU communautaire, Monsieur le Maire transmet et expose au Conseil le projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de la CoPLER.

Ce projet définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut aussi prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Après avoir pris connaissance du dossier et délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable aux orientations de ce projet de PADD.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/02/2017

POINT SUR LE PLUI INTERCOMMUNAL

Il est rappelé que la COPLER a pris la compétence urbanisme et qu'elle a donc la charge de la réalisation du document d'urbanisme commun à toutes les communes. Ceci permet d'harmoniser le développement entre ces communes. Et pour Fourneaux, comme pour d'autres communes, le document d'urbanisme existant -la carte communale- aurait dû être révisée avant avril 2017 : la charge humaine et financière de ce travail est assumée par l'intercommunalité.

L'année 2016 a été consacrée à préparer le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe le cadre générale du développement des prochaines années. A partir de 2017 nous allons travailler sur le Document d'organisation et d'objectifs (DOO) pour fixer les règles applicables à nos territoires et le zonage : répartition entre zones constructibles, naturelles, agricoles…

Devront notamment être traités les questions suivantes : -Emploi -Habitat et Développement urbain -Services -Economie et Commerce -Transport et Déplacement -Environnement, Climat, Energie -Paysages et Patrimoines

Pour travailler sur l'ensemble des domaines évoqués ci-dessus, les communes ont été réparties en 3 pôles :

-Secteur N7 : Machézal, Chirassimont, Fourneaux, Saint Symphorien, Lay, Neaux - Vallée du Rhins : Saint Victor, Regny, Pradines, Saint Cyr de Favières -Plateau de Neulise : Saint Just, Croizet, Neulise, Vendranges, Saint Priest la Roche, Cordelle

Pour que nous soyons efficaces, il faut que nous définissions nos souhaits et nos projets pour notre commune. Nous pourrons ainsi les faire partager pour qu'ils soient pris en compte dans l'élaboration du PLUI.

Dans ce but, il est décidé de réunir un groupe de travail urbanisme élargi à tous les membres du Conseil qui le souhaiteront le 8 Mars à 20H30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 05/05/2017

URBANISME : DECISION SUR L'ACQUISITION POSSIBLE DES PARCELLES 1284-1286 ET 1291

Jean François Neyrand, Maire, rappelle les éléments suivants :

Nous avons évoqué à de nombreuses reprises le problème des terrains appartenant à Monsieur Claude Magat, terrains situés entre le lotissement et le chemin des Roches (plan ci joint). L'ensemble mesure environ 30300m2, après cession d'un morceau de la parcelle 1286 à Monsieur Maxime Raquin (1200m2 environ).

Ces terrains constituent une grande part des terrains constructibles de la commune.

L'Etat va regarder de façon très attentive les surfaces constructibles dans le cadre de l'élaboration du PLUI. Et nous étions réticents à abandonner éventuellement la constructibilité sur d'autres parcelles pour garder celles de Claude Magat sans savoir si un jour sortirait un projet : depuis plus de 20 ans, ce dossier est en panne, et toutes les tentatives de négociation ou de réalisation de projet ont échoué.

Nous avons repris les négociations depuis quelques semaines, et dans ce cadre, pour acquérir une maîtrise foncière et ainsi maintenir la constructibilité sur cette zone, nous avons évoqué la possibilité d'achat global des parcelles pour un prix de 3€/m2

Nous venons de recevoir un mail nous disant ceci :

Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal. Je fais suite à notre rdv du 15 avril 2017 lors duquel nous avons échangé sur différends scénarios de cessions ou développement du terrain. Le prix proposé par la Municipalité depuis plusieurs années à 3€ le m2 est très faible même pour un foncier qui reste à aménager. Aucune revalorisation n'a été réalisée depuis, et La Municipalité de Fourneaux a même décidé d'alourdir fortement La fiscalité sur les terrains non bâtis, sans doute pour inciter la vente desdits foncier. La taxe foncière appliquée sur le terrain de mes parents est ainsi passée il y a 3 ans de 200€/an environ à plus de 2500€/an env. pour redescendre à 850€ environ aujourd'hui. Par ailleurs, sans avoir à solliciter France Domaine, il paraît certain que ce foncier est sous évalué. Néanmoins, mes parents souhaitent vendre. Pour notamment toutes ces raisons, nous proposons la vente de ce foncier à La Municipalité au prix forfaitaire de 110 000 € (cent dix mille euros) net vendeur , payable en une fois sous 3 mois environ. Je vous laisse le soin de revenir vers moi en cas d'accord.

Nous avons donc à nous prononcer aujourd'hui sur une acquisition globale de ces terrains pour le prix de 110 000€.

Il est certain que si la commune a la maîtrise foncière, elle pourra faire un projet global, étalé sur 20 ou 25 ans, en créant des voiries et des accès piétons et cyclistes au centre du village. Seule une partie du terrain sera effectivement constructible, compte tenu des pentes, et des écoulements des eaux pluviales.

En bas des parcelles passent le collecteur d'eau pluviale, et le collecteur d'eaux usées, sous le chemin de la Fond. Le Syndicat Rhône Loire Nord va renforcer le réseau d'eau potable dans le cadre des travaux d'alimentation de HUGO-TAG.

Dans ces conditions ce projet d'acquisition peut être déterminant pour l'avenir de la commune ; le prix demandé est plus élevé que ce que nous aurions souhaité. Mais ce surplus d'une vingtaine de milliers d'euros permet l'accord avec le vendeur.

Le financement serait fait par utilisation des disponibilités de la commune constituées depuis 3 ans.

Si nous décidons l'acquisition, une décision modificative budgétaire vous sera proposée pour utiliser une part des sommes affectées à un remboursement anticipé éventuel des emprunts.

A près cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

- connaissance prise de l'historique des terrains à construire à Fourneaux, notamment après élaboration de la carte communale,
- connaissance prise du mail reçu de la famille de Monsieur Claude Magat sur la cession possible des parcelles 1284 et 1391, et de partie de la parcelle 1286 au prix forfaitaire de 110 000€
- compte tenu des perspectives d'élaboration du PLUI de la COPLER, et de la nécessité dans le cadre de cette élaboration de limiter les surfaces constructibles pour limiter la consommation foncière de zones agricoles et naturelles,
- compte tenu de la position des parcelles précitées en zone urbanisée, et de l'opportunité qu'aurait leur maîtrise publique pour concevoir un projet de long terme pour une urbanisation harmonieuse de la commune, et la création de liens entre le secteur de la Crenille et le centre historique du bourg,

Le Conseil Municipal,

- décide de donner une réponse favorable à la proposition d'acquisition des parcelles 1284, 1391, et 1286 (après cession de partie de cette parcelle pour 1200m² à monsieur Maxime Raquin) pour un prix de **110 000€.**
- donne tous pouvoirs au Maire pour finaliser tous accords et toute négociation en vue de réaliser cette acquisition, et pour signer tous actes constatant la réalisation de l'acquisition et faire son paiement.
- donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/2017

INFORMATION SUR L'URBANISME

Information PLUi sur la réunion de secteur « RN7 » prévue le lundi 26 juin à Lay à 19h30 « Salle de la Forêt » avec 3 personnes par commune soit (Jean-François Neyrand, Nicole Pralas-Tricaud et Jérôme Dubost ou Isabelle Junet). Permis d'aménager au « Bas de Fourneaux » Une rencontre a eu lieu à la mairie avec Monsieur Dubuis. Il a été rappelé que le dossier reçu n'était pas acceptable en l'état, et que la commune devait se prononcer sur la prise en charge des réseaux et notamment de la voirie. Le sentier actuel ne permettrait pas la desserte du terrain à lotir ; l'élargissement doit être fait par utilisation de terrains appartenant à Monsieur Louis Duperray Si celui-ci donne son accord de principe, une estimation du coût de réalisation d'un chemin sera réalisée : la largeur nécessaire doit permettre la réalisation d'une chaussée circulant à double sens (minimum 5 m de large), une zone piétonne (trottoirs d'1m40) et la place nécessaire pour réaliser un ou deux fossés pour l'écoulement des eaux. Ce coût s'ajouterait aux frais électrique pour étendre le réseaucoûts indiqués par le SIEL pour l'extension du réseau électrique . Une rencontre a eu aussi lieu avec Monsieur Duperray. Il serait disposé à céder à la commune au prix symbolique la surface nécessaire à l'élargissement du chemin, sous certaines conditions techniques relatives à l'accès à sa parcelle, et à la clôture de celle-ci après travaux. Réflexion sur logements vacants La question est posée de la mise en place d'une taxe d'habitation sur les locaux vacants pour inciter les propriétaires à mobiliser les locaux restés vides. Des informations seront demandées à la commune de Saint Symphorien de Lay qui a mis en place cette fiscalité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2017

PLUI : POINT SUR LA REUNION URBANISME DU 26 JUIN

Le PLUI est en cours d'élaboration. Des réunions ont été faites par secteurs géographiques de la COPLER et comme déjà évoqué Fourneaux fait partie du secteur dit « Nationale 7 ». Une première réunion a eu lieu le 26 juin. Participaient pour Fourneaux Nicole, Isabelle et JF Neyrand.

Monsieur Neyrand expose les principaux points évoqués à cette réunion. Les lois demandent que les développements soient faits en priorité sur les zones déjà urbanisés, avec utilisation des parcelles non construites, réhabilitations des friches, et réutilisation des locaux vacants. La méthode proposée pour chaque bourg est de définir le nombre de logement à produire en fonction de l'évolution de la population en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants par logement telle qu'elle est envisagée pour les 10 ans à venir. Puis on tient compte d'un objectif de logements vacants à réutiliser. Il en résulte un nombre de logements neufs à produire, qui conduit à une surface à classer en constructible.

Principes retenus pour Fourneaux en première approche :

-Rééquilibrage en faveur du bourg pour favoriser son animation, la vie des commerces et des services (éviter par exemple les constructions au bord de l'ancienne RN7 « Le Comte » sans connexion forte au bourg-

-Favoriser les constructions dans le bourg. Les zones à privilégier sont celles qui complètent les constructions existantes, notamment entre le lotissement et la RD 49 vers le cimetière, au nord de la RD38 entre le carrefour avec la RD 49 et la

place de la Voisinée terrains privilégiés en priorité sont les parcelles entre la RD 49 et le lotissement, et éventuellement les parcelles entre le restaurant scolaire et la RD 49 (route de Chirassimont). Dans ce cadre il faut imaginer les voiries et desserte piétonnes favorisant le fonctionnement du village. Les possibilités de classement des terrains du bourg tiendront compte des classements des terrains dans les hameaux, en l'occurrence au Comte. Pour permettre une évolution cohérente du village, il faut sans doute revoir fortement les classements en zone constructible hors du centre de la zone urbanisée.

- Faciliter le développement des entreprises installées à Fourneaux.

Compte tenu de ces perspectives, le Conseil décide à la majorité que l'éventuel projet de lotissement sur la parcelle 1003 au Comte ne rentre pas dans les priorités définies, car très éloigné du centre de village et sans cohérence avec les lois sur la consommation de foncier vierge et la densification des zones déjà urbanisées

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/09/2017

INFORMATION SUR L'URBANISME

- PLUI : la prochaine réunion du secteur Nationale 7 aura lieu à Neaux le lundi 18 septembre.

- La prochaine réunion du groupe Urbanisme est fixée le mardi 19 septembre à 20h30 à la Mairie où tout le Conseil sera convié.

-Le terrain Magat a été acquis par la commune à la fin du mois de juillet comme prévu.

-La commune va demander un CU pour connaître l'état des réseaux desservant la parcelle 852 appartenant à Madame Croibier. En effet plusieurs demandes ont été faites pour ce terrain.

-Projet de lotissement sur parcelle 713 : un courrier de demande d'accord pour élargir le chemin a été envoyé à Mr Louis Duperray ; il a donné un accord verbal mais n'a pas encore confirmé par écrit. Par ailleurs un descriptif sommaire des travaux d'élargissement doit être faits et des devis demandés pour estimer le coût de cet élargissement.

-Cité nouvelle (ex Toit Familial) met en vente le pavillon actuellement libre aux Erables

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/02/2018

POINT SUR L'URBANISME

Nicole Pralas-Tricaud et Jean-François Neyrand informent le Conseil des conséquences des orientations du PLUI sur certaines parcelles de terrain. L'élaboration du PLUI va conduire au déclassement d'un certain nombre de parcelles aujourd'hui classées en zone constructible au sens de la carte communales de 2005 : l'Etat nous demande de réduire très fortement les surfaces constructibles. Pendant ce temps d'élaboration d'un PLUI, l'Etat demande d'utiliser une procédure dite de « sursis à statuer » qui reporte la décision d'acceptation ou de refus d'une construction jusqu'à la fin de l'élaboration du PLUI de façon à ne pas créer de nouveaux droits à construire sur des terrains qui seraient prochainement déclassés. La possibilité d'utiliser le sursis à statuer est maintenant inscrite sur tous les documents ou autorisations d'urbanisme confirmant l'existence de droits à construire sur des parcelles.
Toutefois la modification du classement reste sans effet sur les autorisations déjà accordées pendant leur durée de validité.
Puis Jean François Neyrand décrit la situation d'une parcelle sur laquelle une déclaration de division pour création de 4 lots à construire a été acceptée en octobre 2013. Cette autorisation vaut pour 5 ans, soit jusqu'en octobre 2018. La parcelle est située dans une zone vraisemblablement non constructible dans le nouveau zonage. Un certificat d'urbanisme a été demandé sur la même parcelle en décembre 2017 (CUb). Ce certificat est positif puisque la déclaration de division de 2013

est encore valable ; mais il est assorti de la clause sur la possibilité d'un recours au sursis à statuer pour les demandes qui interviendraient après la fin de validité du document de 2013 soit après octobre 2018.
Sur le même terrain nous avons reçu une nouvelle demande de division pour le même objet que celle de 2013. Si nous devions instruire cette demande, sous serions conduits à recourir au sursis à statuer ce qui aurait peut être pour conséquence d'annuler les effets de la déclaration de 2013 sans attendre son échéance d'octobre 2018. Et enfin, nous venons de recevoir une demande de permis de construire sur une des parcelles issues de la division.
Si ce permis de construire est instruit en application de la déclaration de 2013, il doit être accordé sauf problème interne au projet. S'il était instruit conformément à la nouvelle déclaration de 2017, le recours au sursis à statuer devrait être fait.
Jean François Neyrand ajoute qu'il a exposé cette situation au géomètre en charge de la déclaration de division et que celui-ci va proposer de retirer cette décision pour simplifier une situation complexe.

CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2018

EVOLUTION DE LA CARTE DES INTERCOMMUNALITES
Jean-François Neyrand informe que lors d'une réunion entre le Préfet et les présidents des communautés de communes d'Urfé, Val d'Aix, Copler et les communautés de communes ou d'agglomérations les jouxtant, le Préfet de la Loire a indiqué qu'il a décidé de ne pas modifier la carte actuelle des intercommunalités jusqu'en 2020. Dans ces conditions, les discussions sur un rapprochement juridique entre les 3 communautés de communes Copler, Val d'Aix, Urfé sont suspendues, mais la recherche de synergie à travers des actions ou services communs se poursuit (exemple site de proximité).
Il fait un point sur l'avancement du PLUI et rappelle que l'objectif est de faire aboutir la démarche PLUI à la fin 2019.
Il donne également des informations sur le budget de la Copler. Les transferts de compétences joints à la baisse des dotations de l'Etat créent un écart de plus de 800 000 euros par an sur l'excédent de fonctionnement par rapport à la situation de 2015. Un renforcement des recettes permanentes est donc nécessaire. Un premier vote du budget a eu lieu le 5 avril 2018 avec une hausse des taux d'imposition. Les conditions techniques de ce vote donnent lieu à discussion de la part de ceux qui ont refusé le projet de budget. Pour mettre fin aux polémiques et suivre la recommandation du représentant de l'Etat dans l'arrondissement, il est considéré que le budget n'a pas été valablement voté le 5 avril, un nouveau conseil est convoqué le 12 avril avec pour ordre du jour vote des taux et vote du budget.

CONSEIL MUNICIPAL DU 07/09/2018

POINT SUR L'URBANISME ET LA STRUCTURE DU VILLAGE

Jean-François Neyrand rappelle que l'objectif de l'achèvement du PLUI est prévu pour fin 2019.

Par ailleurs, il rappelle que la commission urbanisme élargie à l'ensemble du conseil se réunit le mardi 16 octobre à 20h30 à la mairie avec en objet l'avancement du projet de consultation pour l'aménagement des terrains de la Crenille, propriété de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 /10/2018

POINT SUR L'URBANISME ET LA STRUCTURE DU VILLAGE
Jean François Neyrand rappelle que la commission urbanisme élargie à l'ensemble du conseil se réunit le mardi 16 octobre à 20h30 à la mairie avec en objet l'avancement du projet de consultation pour l'aménagement des terrains de la Crenille, propriété de la commune.
Puis le Conseil rappelle que dans les hypothèses actuelles les zones réservées à l'urbanisation se situeront dans un périmètre englobant le village ancien, le lotissement des années 70, et l'ancienne route nationale. Ce périmètre ne pourra

pas être classé en totalité en zone urbanisable car les possibilités de logements excèderaient largement le nombre de logements prévus pour la commune durant le PLUI. Puis le Conseil évoque la situation de terrains en limite de ces zones sur lesquels des demandes de divisions parcellaires pourraient être faites. Plusieurs membres du Conseil soulignent qu'actuellement au delà d'un prix de 35€/m2, les terrains aménagés trouvent très difficilement preneur à Fourneaux.
Après discussion, et après avoir rappelé que la procédure du « sursis à statuer » peut être utilisée notamment sur les parcelles hors du périmètre potentiellement défini pour l'urbanisation du village, le Conseil convient d'attendre les demandes des propriétaires sur des parcelles situées dans les limites définies pour l'urbanisation pour fixer sa position. Si des autorisations de division ou de lotissement sont données, les logements potentiellement créés viendront en diminution du nombre de logements à construire sur Fourneaux pendant la durée du PLUI, et réduiront donc la surface urbanisable.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/01/2019

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'AMENAGEMENT DES TERRAINS DE LA CRENILLE, EXAMEN DU CAHIER DES CHARGES

Jean François Neyrand rappelle que la commune a acquis 30 000 m2 de terrains situés dans le quadrilatère formé par le lotissement des années 70, l'ancienne route Nationale, le chemin des Roches et le chemin de La Font.
L'objectif de cet achat est de disposer des surfaces nécessaires aux développements futurs du village en créant le lien entre le centre du village où se trouvent commerces et écoles, et les secteurs qui se sont développés au cours des années passées.
L'aménagement de ces terrains suppose qu'une réflexion soit organisée pour préparer l'avenir en associant qualité de vie, respect de l'environnement et action en faveur d'un développement durable, qualité paysagère, et conditions économiques permettant aux habitants du village de pouvoir se porter acquéreur de lots ou de logements. Enfin, ce développement doit se faire dans le respect du projet de PLUI en cours : les surfaces constructibles sur la commune seront limitées par les orientations données par l'Etat en matière de croissance de la population.
L'agence d'urbanisme EPURES, en concertation avec le groupe de travail urbanisme a élaboré un cahier des charges de consultation pour définir un concepteur apte à proposer l'aménagement des terrains sur les années à venir.

Le projet de cahier des charges a été adressé à l'avance aux conseillers. Raphaël Roche fait observer que dans ce cahier des charges apparaît une carte avec des cheminements possibles ; l'un de ces cheminements partirait du chemin de La Font et passerait à travers des jardins ; ce cheminement n'a jamais été évoqué. Effectivement, il doit être supprimé car il ne correspond à aucun élément identifié.
Après examen du cahier des charges préparé par EPURES, et discussion sur les modifications à y apporter, le Conseil municipal à l'unanimité a adopté la décision suivante :
Le conseil municipal réuni le 11 janvier 2019, connaissance prise du cahier des charges de conception d'un nouveau quartier à Fourneaux à développer sur les terrains acquis par la commune à la Crenille, décide de lancer une consultation selon le dit cahier des charges et donne tout pouvoir au maire pour faire toutes formalités en vue de la mise en place de cette consultation qui s'étalera environ sur une année.

PROJET DE ZONAGE DU PLUI POUR REUNION DE SECTEUR DU 23 JANVIER

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI Jean-François Neyrand rappelle la réunion de secteur prévue le 23 Janvier à Chirassimont pour donner des avis sur les classements proposés sur la commune pour qu'Epures travaille sur le dossier.
Les différentes zones de Fourneaux sont exposées :
-Zonages des parties Agricoles (A) et Naturelles (N)
-Zonages des parties Urbaines (U) et à Urbaniser (AU)
Le zonage sur le village est examiné en détail.
Après discussion et examen du projet, le Conseil apporte trois remarques à transmettre à la réunion de secteur prévue à Chirassimont :

- Redessiner la partie inscrite en 2Aur sur les parcelles détenues par la commune pour que cette zone 2AUR vienne en limite des parcelles 1234 et 1235, sans augmentation de la surface classée en 2Aur pour conserver le même nombre de logements
- Remettre toutes les parcelles à l'ouest des parcelles 356, 357 et 359 en zone UA pour avoir une continuité du classement du bâti existant.

-Reclasser les parcelles 1049, 772, 1145, 1121, 1392 en zone construite de type UC ou UH, en sachant que le souhait du conseil est qu'il n'y ait pas de densification à cet endroit.

CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2019

9 – DECISION SUR RACCORDEMANT DE LA PARCELLE 433 A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Jean François Neyrand rappelle que dans la préparation du PLUI, il a été décidé de conserver la possibilité de construire immédiatement sur la parcelle cadastrée B 433 située à la Crenille (plan ci-dessous).

Pour rappel, cette parcelle est située entre l'Ancienne Route Nationale et le chemin des Roches. Elle finit une série de constructions qui relient le village ancien au secteur de la Crenille. Le propriétaire vient de déposer un projet de division parcellaire pour créer 4 lots côté Chemin des Roches, deux donnant directement sur le chemin des Roches, deux situés en arrière et reliés au Chemin des Roches par un passage en limite des deux parcelles précédentes. Les lots font environ 750 m2 ce qui est conforme à la rège de 15 logements à l'hectare. La partie située côté nationale resterait non construite (trop proche de la route nationale actuelle).

Dans l'étude de l'éventuelle non opposition à la division, la possibilité de liaison aux réseaux doit être étudiée : eau potable (à la charge des propriétaires), électricité (à la charge de la commune), assainissement (à la charge de la commune).
Les réponses aux questions posées sur l'eau et l'électricité sont en attente. Concernant la desserte en eau, il est précisé qu'elle a été refaite jusqu'à l'extrémité de la parcelle 1047. Pour la desserte en électricité, elle sera réalisée par le SIEL et ENEDIS. On peut supposer que la capacité de desserte existe à partir du transformateur situé à proximité du terrain. Mais le coût du raccordement est pour l'instant inconnu. Si nous voulons prendre la décision dans les délais, nous allons devoir prendre une hypothèse de coût : 10 000 euros paraîtrait un maximum sur la distance concernée.
Concernant l'assainissement et les eaux pluviales, la sortie peut se faire côté Ancienne Route Nationale, en se raccordant pour l'assainissement au réseau existant, avec modification de la section de la conduite traversant la nationale et si possible abaissement de son niveau, et pour les excédents d'eaux pluviales, au fossé situé en bordure de voirie et fermé à cet endroit là. Les travaux comprennent la pose de 8 tabourets (4 eaux usées, 4 eaux pluviales). Le coût estimé est d'environ 11 000 euros HT, maximum.

Après discussion, le Conseil adopte la décision suivante à l'unanimité :

Le conseil municipal réuni le 5 avril 2019,

- Connaissance prise du dépôt d'une déclaration provisoire de division pour construction sur la parcelle 433 à la Crenille,
- Considérant que ce projet est conforme aux orientations d'urbanisme retenues par le conseil dans le cadre du PLUI, orientations reprises dans la préparation du zonage du PLUI,

- Considérant que la parcelle 433 est actuellement constructible dans le cadre de la carte communale de 2005,
- Considérant que le raccordement à l'assainissement collectif de cette parcelle sera réalisé cette année par la Commune puisque l'investissement est prévu au budget assainissement 2019
- Considérant que le raccordement électrique de la parcelle sera réalisé cette année par la Commune via le SIEL à qui la compétence est déléguée si le montant des travaux d'extension ne dépasse pas 10.000 euros.
- Compte tenu des estimations de coût de raccordements de ce terrain aux réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et électrique telles qu'elles peuvent être à ce jour prévues
- décide de réaliser le raccordement au réseau d'assainissement de la parcelle et au réseau d'eaux pluviales, côté nord en créant 8 tabourets à charge pour les pétitionnaires de réaliser leurs raccordements sur les parties privatives,
- donne au maire tout pouvoir pour signer tout marché de travaux en vue de ce raccordement
- décide de participer au raccordement électrique de la parcelle à hauteur des sommes éventuellement demandées par le SIEL, dans la limité de 10 000 euros, étant précisé qu'au cas où la demande du SIEL excèderait cette demande, opposition serait faite à la déclaration préalable jusqu'à nouvelle décision du conseil; il en sera de même en l'absence de réponse du SIEL dans le délai de 30 jours donné à la commune pour s'opposer à la déclaration de division.
- donne au maire tout pouvoir pour demander au SIEL ce raccordement dès lors que le coût du raccordement est dans la limite ci-dessus

CONSEIL MUNICIPAL DU 03/05/2019

POINT SUR LE PROJET DE PLUI

Jean-François Neyrand indique que la COPLER a fait parvenir à la commune le projet de zonage, le projet d'OAP de bourg, et le projet de règlement. La COPLER demande une réponse dans la semaine du 13 mai et a réservé des créneaux pour rendez vous.
Puis le Conseil examine les documents présentés et décide que seront portés à la COPLER les éléments de réponse suivants :

A) ZONAGE

Partie logements :
- zone 1 AUr (parcelle 433). Il sera fait 4 lots et non 6, la partie en limite de l'ancienne route nationale (environ 1/3 de la parcelle) étant inconstructible et à classer comme telle (proximité de la Nationale 7 et réseaux d'assainissement passant en travers de la parcelle)
- zone 2AUr (parcelles propriétés de la commune). Le conseil avait souhaité que l'aménagement commence par le haut de la parcelle. Ce souhait n'a pas été respecté.
- Zone 2AUr : parcelles construites en bordure du chemin de LA FONT. Ne serait il pas plus logique de tout classer en UC pour avoir une continuité de zone UC voire UH (parcelles 1049, 772, 1121, 1146, 1392, 1479, 1482, 1486, 1483, 1475, 1476, 1481): pas de densification, maintien d'un habitat aéré.
- Reclassement des parcelles 361 362 1090 1384 en UA comme demandé par le conseil

- Les jardins à sauvegarder derrière l'église doivent rester pastillés en vert et peuvent être classés en UC ou UA dès lors qu'ils sont inconstructibles (déplacement de la zone 2AUr vers le haut).
- Sortir la parcelle 1091 de la zone UIs pour la laisser en UA (Maison Duperray)
- Revoir la forme de la zone UIs TAG pour y intégrer les parcelles 987, 988, 683, 684, 686 et 1493 (projet d'extension reconstruction usine) en neutralisant les zones humides (bande au bord du ruisseau).
- Au Berches penser à inscrire le secteur des mines comme totalement inconstructible
- Le Moulin (Sarron) : classement de la maison en Nco ; classement sans doute excessif, N suffirait, car il faut pouvoir faire les aménagements nécessaires à une existence normale.

Dans tous les cas, on se trouve dans le périmètre monuments historiques et en zone humide : reclassement en A ou N de la parcelle 268 et pour continuité de la parcelle 260 si classement en A.

B) OAP FOURNEAUX

Les description de ce qui se ferait sur la parcelle 433 ne correspond pas à ce qui est prévu et qui a été autorisé. Adapter l'OAP à la réalité imposée par la proximité de la route nationale et par les réseaux.

L'adapter également pour permettre la construction sur le haut des parcelles de la Crenille.

Modifier l'appellation Bas de Fourneaux en « la Voisinée » (erreur d'appellation).

Jean-François Neyrand prendra rendez vous avec la COPLER et informera le conseil de l'heure et de la date du rendez vous pour permettre à ceux qui le souhaiteraient de se joindre à lui.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/06/2019

POINT SUR L'AVANCEMENT DU PLUI/URBANISME

Jean-François Neyrand rappelle que le PLUI sera voté par la Copler avant fin 2019 et qu'il sera soumis à une enquête publique.

Comme convenu, la commune a revu EPURES et la Copler pour définir le zonage du PLUI sur Fourneaux.

En ce qui concerne les terrains de la Crenille, la solution envisagée est de classer en AU (à urbaniser mais non constructible sans révision du PLUI) une grande partie des terrains acquis par la commune et de garder en zone naturelle la partie Est du terrain, en bordure de lotissement. Une partie de cette surface sera classée en Aur destinée à l'urbanisation dès que les réseaux seront réalisés. Un emplacement de voirie serait réservé au Nord des parcelles de la commune pour relier le chemin des Roches à la Montée des Tisserands.

La zone autour de HUGO TAG sera adaptée en fonction des besoins de l'entreprise. L'entreprise a été sollicitée, à plusieurs reprises, mais elle semble vouloir attendre juillet pour faire part de sa position.

Le zonage de la salle sera adapté à la réalité, car les limites apparaissant sur le projet de carte actuelle ne sont pas bonnes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 06/09/2019

INFORMATION SUR L'URBANISME

Le projet de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) avance de sorte que le Conseil Copler puisse se prononcer en décembre. L'objectif est qu'il soit opérationnel fin 2020.

En ce qui concerne Fourneaux, dans la préparation en cours, les choix exprimés par le Conseil Municipal ont été respectés.

La zone AU (à urbaniser) comprendra les 2/3 des terrains acquis par la commune à la Crenille et la parcelle 433 appartenant à Mr Noyel et située entre l'Ancienne Nationale et le haut du chemin des Roches et la Grande Rue.

Toutefois, seuls seraient constructibles pendant la durée du PLUI les terrains classées Aur, c'est-à direparcelle 433 entre le chemin des Roches et l'ancienne RN7 et le haut des terrains que la commune a acquis.

Un emplacement réservé sera inscrit sur les deux parcelles en haut des terrains de la commune pour permettre la création d'une voirie éventuelle entre le chemin des Roches et la montée des Tisserands. Cette inscription gèle la possibilité de constructions ou de cession de la partie inscrite sauf dérogation de la commune.
La partie potentiellement humide des terrains de la commune sera classée en zone N (zone naturelle).
Un tramage particulier sera créé sur les jardins situés entre l'église et les terrains acquis par la commune pour que ces surfaces soient maintenues en jardin comme le Conseil l'a souhaité.
Certaines communes verront des limites à la construction inscrites jusqu'à la réalisation de travaux d'assainissement (réseaux ou station). Ce n'est pas le cas de Fourneaux dont la station est correctement dimensionnée. Bien évidemment, les terrains communaux devront être reliés aux réseaux existant sous le chemin de La Font dans le cadre de leur aménagement. Mais ce point ne constitue pas une limite inscrite sur les cartes.
La Copler va adresser aux communes pour leurs conseillers et aux conseillers communautaires la dernière circulaire établie par le Gouvernement sur la consommation foncière. Cette circulaire donne aux préfets mission de vérifier que les développements prévus se font en limitant au maximum la consommation foncière pour conserver un maximum de zones agricoles, forestières et naturelles.
Cette circulaire va accentuer la pression des services de l'Etat sur la Copler et les communes dans la préparation du PLUI.

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 /10/2019

AVANCEMENT DU PLUI

Jean François Neyrand inique qu'une conférence des maires a eu lieu le 24 septembre, suivie d'un conseil communautaire le 26 septembre.

Le conseil communautaire a débattu le PADD dans sa nouvelle version. Les principales variations du PADD visent à ajuster orientations et règlements et en particulier à supprimer des orientations qui ne sont pas traduites en règlement, à retirer toute référence au SCOT LOIRE CENTRE, aucun texte de SCOT n'étant à ce jour applicable, et à rappeler que les zones classées en AU sans indice ne seront urbanisables qu'après révision du PLUI (demande de l'Etat).

Le conseil communautaire a arrêté le zonage applicable sur l'ensemble du territoire. Les demandes de dernière minute du maire de Regny n'ont pas été acceptées par le conseil. Par ailleurs le conseil communautaire a adopté le zonage de la commune de Saint Just la Pendue en cohérence avec l'ensemble des discussions tenues ente la COPLER et l'Etat sur ce secteur, mais en divergence avec le dernier courrier reçu du maire de Saint Just.

En ce qui concerne Fourneaux, le zonage correspond aux éléments déjà évoqués, à savoir classement en UC (zone urbanisée) de la parcelle 433 à la Crenille comme les parcelles voisines, classement en AU (à urbaniser) des zones non construites dans le quadrilatère compris entre le chemin de la Font, le lotissement des années 70 et le chemin des Roches, inscription dans ce périmètre d'une zone AUr, constructible en compatibilité avec les orientations contenues dans l'OAP spécifique (opération d'aménagement et de programmation). Une réservation pour création d'une voirie est inscrite au nord des terrains acquis par la commune. Un tramage « jardins » est apposé sur les parcelles situées autour de la sente conduisant de l'église aux terrains acquis par la commune.

Un agrandissement de la zone constructible consacrée à l'économie est prévu autour du site HUGO TAG pour permettre les éventuelles modifications d'implantation qui pourraient se faire à Fourneaux dans le cadre du développement décidé par cette société.

Le Conseil communautaire a pris note qu'une surface de 80 ha environ pourrait être urbanisée sur la durée du PLUI. Cette surface est calculée en utilisant le mode de calcul fait par les services de l'Etat, et elle correspond plutôt à l'artificialisation de terrains : la zone des Jacquins Ouest, déjà aménagée, mais non construite, est considérée comme consommation foncière, de même que toutes les constructions sur des dents creuses existant dans les zones déjà urbanisées.

Il est à noter que cette consommation foncière est en contradiction avec la dernière circulaire du gouvernement qui préconise une consommation foncière nulle dans un but environnemental.

En conclusion, ce PLUI sera soumis au Conseil Communautaire de la CoPLER en Décembre prochain pour approbation

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/01/2020

DEBAT SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Jean-François NEYRAND rappelle que le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) avait fait l'objet d'un débat en Conseil Communautaire en septembre 2016, et l'objet d'un avis favorable du Conseil Municipal le 7 octobre 2016.

Le PADD est l'exposé des grandes orientations données au plan local d'urbanisme et il constitue l'armature de l'ensemble du projet. Les principales pièces de ce dossier sont remises à chacun.

Lorsqu'il avait été établi en 2016, le PADD tenait compte du projet de SCOT LOIRE CENTRE tel qu'il était prévu. L'Etat s'est opposé à l'adoption du projet de SCOT puis la réforme des limites d'EPCI (communauté de communes) au 1er Janvier 2017 a profondément modifié le périmètre du SCOT. Aucun document de SCOT n'est opposable sur notre territoire et toute référence au projet de SCOT de 2016 doit être supprimée.

Par ailleurs l'Etat a précisé un certain nombre de règles notamment, sur la croissance de la pollution, sur la densité de logements, sur l'urbanisation des zones dites AU (à urbaniser). Le PADD doit en tenir compte.

Enfin, l'avancement du projet a conduit à des évolutions du projet. Celles-ci doivent être prises en compte comme dans le PLUI. Et certaines réductions sont corrigées pour être plus faciles à comprendre.

Les grandes orientations du PADD restent inchangées. Les changements les plus significatifs sont les suivants :

- Identification de 4 villages centres de plus de 1 000 habitants (Saint-Symphorien, Neulise, Saint Just, Regny) alors que le premier projet n'en prévoyait que 2. Les 12 autres villages sont classés dans la même catégorie de villages.
- En conséquence de cette modification, application aux quatre villages principaux des mêmes règles en matière de densité de logement, de répartition des logements (locatifs, logements sociaux…).
- Inscription dans le PADD du projet de densité : 15 logements à l'hectare dans les villages, 20 logements à l'hectare dans les 4 villages centres.
- Rappel de la nécessité du renouvellement urbain, du traitement de la vacance, du recentrage du développement sur les bourgs.
- Inscription de règles pour l'ouverture à l'urbanisation des zones classées AU : nécessité d'une révision du PLUI, et instauration de conditions à cette révision, diminution de la vacance, actions de renouvellement urbain engagées, comblement des dents creuses.
- Certaines règles relatives à la protection de l'environnement sont reprécisées.

Le PADD ainsi présenté fait l'objet d'un débat entre les membres du conseil municipal. Après discussion, le conseil à l'unanimité confirme en tant que de besoin son accord sur la nouvelle version du PADD

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 21 JANVIER 2015
COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 21 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN – Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX – Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent excusé : Mathieu ARSALE

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Indemnités aux comptables publics pour l'exercice 2014

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a institué une indemnité pour les prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable fournies, à la demande de la collectivité publique, par le comptable du trésor. Cet arrêté dispose que l'indemnité peut être versée au comptable pour toute la durée du mandat municipal et que le Conseil Municipal en fixe le taux par référence au barème figurant à l'article 4. Le Conseil Municipal peut être appelé à délibérer à nouveau, à l'occasion d'un changement de comptable ; de même, l'indemnité peut être supprimée ou modifiée par délibération dûment motivée.

Le Conseil Municipal doit donc décider s'il attribue l'indemnité de conseil pour 2014 à Magali BUTELLE et/ou à Pascal GRESSER ; ainsi que le taux.
Pour Magali BUTELLE, l'indemnité au taux de 100 % représente 166.67 €.
Pour Pascal GRESSER, l'indemnité au taux de 100 % représente 194.44 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'indemnité au taux de 100 % à Magali BUTELLE pour 2014 soit un montant de 166.67 €.

Le Conseil Municipal décide, par 8 voix CONTRE et 5 abstentions (Isabelle SCOMPARIN - Jean-Marc BERNAY – Frédéric MAINAS – Violaine PATISSIER - Armelle GANDRÉ) de ne pas attribuer d'indemnité à Pascal GRESSER pour 2014.

3. Proposition de convention avec l'accueil de loisirs « Les Petits Mômes » à Saint Symphorien de Lay

Cette association accueille les enfants de 4 à 11 ans pendant les vacances scolaires, les mercredis après-midis et en périscolaire. Elle s'adresse à tous les habitants du canton. La mairie de St Symphorien de Lay met gracieusement des locaux à disposition de l'association

et verse une subvention. Le reste du financement provient de subventions de la CAF, du Conseil Général, de la MSA et des parents qui versent une participation.
L'association propose à la commune de signer une convention et de verser une participation financière qui est calculée de la façon suivante :
Nb d'enfants de la commune année N x 2 € par enfant(s) x nb de journées d'accueil
Pour 2014, cela représente 196 € pour 11 enfants de Neaux inscrits.
La convention est valable 3 ans.
Actuellement, les parents de Neaux paient 10 % de plus que les autres, car la commune n'a pas signée la convention avec l'association.

Le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 2 abstentions (Fabienne BEAUJEU - Armelle GANDRÉ) approuve la convention.

4. Subventions demandées à la commune pour 2015

Plusieurs demandes de subventions sont parvenues en Mairie pour 2015. Monsieur le Maire donne la liste.
Le Conseil Municipal décide d'attribuer 600 € de subventions en 2015 réparties comme suit :

- 200 € à l'école publique de St Symphorien de Lay (10 voix POUR et 3 abstentions : Fabienne BEAUJEU - Frédéric MAINAS – Jean-Marc BERNAY)
- 200 € au Sou des écoles Lay/Neaux (11 voix POUR et 2 abstentions : Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER)
- 100 € à l'association Trisomie 21 Loire (12 voix POUR et 1 abstention : Jean-Marc BERNAY)
- 100 € à l'ADAPEI de la Loire (10 voix POUR et 3 abstentions : Fabienne BEAUJEU - Frédéric MAINAS – Jean-Marc BERNAY)

5. Subventions de fonctionnement des organisations syndicales

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la ville de Roanne reçu en mairie qui récapitule le montant des subventions versées par la ville aux différentes organisations syndicales pour 2014. Il est proposé aux communes de faire de même.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de n'accorder aucune subvention aux organisations syndicales.

6. Adhésion à l'association AIRE-N7 TERRITOIRE DE TERROIRS

Il est proposé d'adhérer à cette association qui regroupe notamment certaines communes traversées par la nationale 7 et a pour objet la reconquête, l'animation et la promotion des territoires impactés par la N7. La cotisation est 0.07 € par habitant.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer à cette association.

7. Questions diverses

- FNACA demande de lieu de mémoire du 19 mars 1962 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la FNACA qui demande un lieu de mémoire du 19 mars 1962 sur la commune
→ Le Conseil Municipal reporte sa décision à une prochaine réunion

- Projet de garderie :

Monsieur le Maire demande à la commission de travailler sur le projet afin de le présenter au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion pour décision.

- Conseil Municipal d'enfants : une réunion d'information pour les enfants concernés aura lieu en Mairie le vendredi 27 février à 18 h 30.
- Un après midi carnaval sera organisé le samedi 14 février à la maison des associations pour les enfants de la commune.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 4 mars à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 4 MARS 2015
COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 4 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN – Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX – Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent :

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 13 voix POUR et 1 abstention (Mathieu ARSALE).

2. Approbation des comptes administratifs 2014 – budget communal et budget assainissement

Monsieur le Maire présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2014 pour le budget communal :

Fonctionnement :	Dépenses	250 637.67 €
	Recettes	351 388.50 €
Investissement :	Dépenses	180 654.43 €
	Recettes	196 114.41 €

Monsieur le Maire présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2014 pour le budget assainissement :

Exploitation :	Dépenses	22 136.71 €
	Recettes	23 378.63 €
Investissement :	Dépenses	9 672.00 €
	Recettes	19 200.15 €

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. A la différence du compte de gestion, il est établi par la commune. Le maire s'est retiré le temps du vote par les conseillers : approbation l'unanimité.

3. Approbation des comptes de gestion 2014 – budget communal et budget assainissement

Le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. Il est établi par le comptable public. → Approbation l'unanimité.

4. Affectation du résultat 2014

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2014, qui est de 136 127.03 € est proposée en crédits au budget primitif de 2015 sur le compte 1068, en couverture du besoin de financement de l'investissement pour 109 354.06 € ; et en report de fonctionnement au compte 002 pour 26 772.97 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5. Vote des budgets 2015 – budget communal et budget assainissement

Le Conseil Municipal doit voter le budget primitif. Il s'agit du budget prévisionnel de l'exercice. Il établit les dépenses et les recettes pour l'année. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes, mais aussi en investissement et en fonctionnement. → Approbation l'unanimité.

Budget communal :
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 341 372.97 €.
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 239 931.25 €.
Budget assainissement :
La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour 26 131.74 €.
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 87 800.54 €.

6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal doit fixer, par une délibération, les taux des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) qu'il souhaite appliquer en 2015.
Il est proposé de ne pas les augmenter. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Les taux appliqués seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.31 %
- Taxe foncière bâtie : 14.11 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.01 %

7. Convention avec l'Arche de Noé pour la fourrière intercommunale pour chats

L'article L211-14 du Code Rural oblige chaque commune à disposer "soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (...) soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune."
Neaux ne disposant pas d'une fourrière sur son territoire, la commune a signé une convention avec la SPA concernant les chiens. Il conviendrait de faire de même avec l'Arche de Noé pour les chats. Une convention avait été signée en 2011 pour 3 ans. Elle n'est donc plus valable et il est proposé de signer un avenant pour la renouveler. Le coût est de 0.40 € par habitants, soit 208.80 €. → Approbation par 13 voix POUR et 1 abstention (Paul MONCHANIN).

8. Convention d'utilisation de la salle d'animation pour l'activité Zumba

Actuellement, des cours de zumba sont dispensés à la salle d'animation les jeudis soirs de 19 h 30 à 20 h 30. La personne qui donne ces cours verse une participation à l'association l'Etoile du Berger, qui la reverse ensuite au CCAS sous forme de don.
Afin de clarifier cette situation, il est proposé de signer une convention de mise à disposition de la salle pour l'activité zumba, dans laquelle est indiqué le montant de la participation financière pour le chauffage qui sera directement versée à la commune. Cette convention débutera à compter de septembre 2015. La somme qui reviendra à la commune est de 10 € d'inscription par personne ainsi que 250 € de chauffage à l'année. → Approbation par 13 voix POUR et 1 abstention (Isabelle SCOMPARIN).

9. Demandes du Comité des Fêtes

Le président du Comité des Fêtes sollicite la commune pour plusieurs points :

- Mise à disposition de la parcelle A 515 (dite pré Mazille) pour le baptême de l'air en hélicoptère lors de la fête patronale le 19 juillet → POUR à l'unanimité. Il faudra toutefois prévoir de nettoyer le terrain avant.
- Mise à disposition de l'aire d'évolution pour l'intervillages du 5 au 7 juin → POUR à l'unanimité.
- Participation financière de 1 200 € pour le feu d'artifice → 11 voix POUR et 3 abstentions (Régis ROCH - Marie-Jeanne BLANDIN - Marie VIDAL)
- Eclairage du village pendant la fête patronale → Monsieur le Maire doit voir si cela est possible avec l'entreprise VIGILEC qui est chargé de l'éclairage public.
- Mise à disposition du local technique (sous-sol de la mairie) les 18 et 19 juillet → Monsieur le Maire déclare qu'il n'est pas d'accord car ce local n'est pas prévu à cet usage.
→ 8 voix POUR, 5 voix CONTRE (Régis ROCH - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL) et 1 abstention (Violaine PATISSIER)
- Participation de l'agent technique le lundi 19 juillet pour le nettoyage de l'aire d'évolution → POUR à l'unanimité. Monsieur le Maire précise que c'est habituellement le cas.
- Prêt de 3 extincteurs pour l'intervention de l'hélicoptère → ce n'est pas possible car la commune ne dispose pas d'extincteurs à prêter. Ceux qui sont installés dans les différents bâtiments doivent y rester pour des raisons de sécurité. Il est suggéré de demander aux sociétés qui font la maintenance des extincteurs.

10. Planning de garde de l'urne pour les élections départementales des 22 et 29 mars

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars prochain. Les conseillers municipaux s'inscrivent pour tenir le bureau de vote.

11. Questions diverses

Néant

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 8 avril à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 8 AVRIL 2015
COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 8 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN – Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX – Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent :

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 11 voix POUR et 3 abstentions (Mathieu ARSALE - Jean-Marc BERNAY - Frédéric MAINAS).

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle AB 53

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 53, située Le Bourg, d'une superficie de 207 m².
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas préempter.

3. Présentation par la commission voirie des différents devis pour les travaux 2015

Paul MONCHANIN explique que concernant l'aménagement des accotements de la RN 7 dans la traversée du Bourg, des devis ont été demandés aux entreprises EUROVIA et DELOMBRE TP. Deux solutions sont envisagées : soit mettre du rabotage, soit du 0/31.5. Après discussion, la plupart des membres du Conseil Municipal préféreraient mettre du rabotage car cela tiendrait plus longtemps. Certains souhaitent tout de même voir le résultat terminé. Ils iront à Pradines car la commune utilise beaucoup de rabotage. Seule l'entreprise DELOMBRE TP peut fournir du rabotage. EUROVIA n'en dispose pas.

Il est précisé que ce qui sera fait en priorité sont les endroits où les réseaux d'assainissement qui passent en-dessous sont en bon état. Un devis a été demandé à la SDEI pour le passage d'une caméra afin de vérifier les réseaux assainissement qui ne l'ont pas été.
Il est évoqué l'idée d'installer des bacs à fleurs sur les accotements. Mais il faut voir avec la DIR Centre Est si cela est possible.

Concernant le goudronnage des chemins, plusieurs devis ont été demandés :

- Chemin de la Roche (vers chez MONDIERE) 8 364.40 € TTC
- Chemin Callas 3 616.20 € TTC
- Chemin Buis 2 639.42 € TTC
- Chemin Falot 957.88 € TTC
- Chemin des Carrières (en allant chez PELTIER) 23 131.61 € TTC

- RN7 devant chez CHABRY	8 650.15 € TTC
TOTAL	**47 359.66 € TTC**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe de réaliser les travaux sur ces chemins. Un autre devis sera demandé pour le chemin des Carrières en bicouche plutôt qu'en enrobé ; afin d'essayer de diminuer le coût car il n'y a pas beaucoup de passage.

Paul MONCHANIN précise que la commune touchera une subvention de Conseil Général de 19 594 € pour ces travaux de goudronnage des chemins, à condition toutefois de réaliser pour au moins 32 657 € HT de travaux.

Il faudra prévoir de nettoyer le terrain Mazille avant le baptême de l'air en hélicoptère. Jean-Marc BERNAY précise qu'il n'y a pas besoin d'élaguer les arbres.

4. Demande d'un emplacement pour un camion pizzas

Une personne de Neulise est venue en mairie pour effectuer une demande afin d'installer un camion pizzas sur la commune. Il souhaiterait se positionner à la Côte Maréchal, au bord de la RN7, avant le rond-point en descendant, devant le brocanteur. Il s'avère que c'est un terrain privé. Il doit donc faire sa demande au propriétaire.

5. FNACA – demande d'un lieu de mémoire du 19 mars 1962

Le Comité Départemental de la Loire de la FNACA a envoyé un courrier en mairie, dans lequel est demandé la création, dans l'environnement du Monument aux Morts, d'un :

Espace du Souvenir
11 novembre 1918 – Armistice de la Première Guerre mondiale
8 mai 1945 – Victoire sur le nazisme
19 mars 1962 – Cessez-le-feu en Algérie

Il est également demandé qu'une rue de la commune porte le nom de : « 19 mars 1962 - Cessez-le-feu de la guerre d'Algérie ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'installer une plaque au Monument aux Morts, mais pas de nom de rue.

Monsieur le Maire précise qu'il s'est renseigné concernant la réfection des lettres des monuments des Combats de Neaux. Le coût est de 4 à 5 € la lettre, car il s'agit de feuille d'or.

Il faudrait demander au Comité Commémoratif si la commune pourrait bénéficier d'une subvention.

6. Informations CoPLER

Monsieur le Maire souhaite qu'à chaque réunion de Conseil Municipal, on consacre un moment sur ce qui se passe à la CoPLER. Il rappelle les principales compétences : développement économique, petite enfance, instruction des documents d'urbanisme, ramassage des ordures ménagères, assainissement non collectif, mutualisation informatique…

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 6 mai à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 6 MAI 2015
COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 6 mai à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX – Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Isabelle SCOMPARIN

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

Avant le début de la séance, le tirage au sort de la vente d'herbe est effectué : deux offres sont arrivées en mairie, mais l'une après le délai imparti. Elle est donc attribuée à monsieur Patrick GUILLOT.

Mathieu ARSALE lit un courrier envoyé par Monsieur le Maire à Monsieur le Président du Comité des Fêtes. Une photocopie de ce courrier a été déposée dans sa boîte aux lettres ainsi que dans celle de trois autres conseillers. Il concerne notamment la mise à disposition du local technique pour la fête patronale. Monsieur le Maire ne souhaite pas aborder ce sujet car il n'est pas à l'ordre du jour. Mathieu ARSALE quitte la séance.

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité (mais Jean-Marc BERNAY demande une modification : à savoir que ce n'est pas lui qui a la compétence pour dire s'il faut ou non procéder à un élagage du terrain Mazille avant le baptême de l'air en hélicoptère, mais les services de la gendarmerie).

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelles AB 21 et AB 29

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles AB 21 et AB 29, situées Le Faubourg, d'une superficie de 188 m² et 65 m².
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas préempter.

3. Indemnité au comptable public

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a institué une indemnité pour les prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable fournies, à la demande de la collectivité publique, par le comptable du trésor. Cet arrêté dispose que l'indemnité peut être versée au comptable pour toute la durée du mandat municipal et que le Conseil Municipal en fixe le taux par référence au barème figurant à l'article 4. Le Conseil Municipal peut être appelé à délibérer à nouveau, à l'occasion d'un

changement de comptable ; de même, l'indemnité peut être supprimée ou modifiée par délibération dûment motivée.
Suite au changement de comptable avec l'arrivée de Monsieur Benjamin KOUEYOU à la trésorerie de St Symphorien de Lay au 1er janvier 2015, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lui attribuer cette indemnité.

4. Convention avec la commune du Coteau pour la cantine scolaire

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par la commune du Coteau et proposant la signature d'une convention entre nos deux communes.
En effet, des enfants de Neaux fréquentent le restaurant scolaire costellois. Actuellement, la participation financière demandée à ces familles est de 6.42 € par repas, alors que le prix de revient est de 12.74 €. **La différence est donc à la charge du contribuable costellois**. Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, la commune du Coteau souhaite optimiser ses recettes et propose la signature d'une convention.
Elle a pour objet de définir les modalités financières et d'accueil des élèves domiciliés à Neaux et qui fréquentent le restaurant scolaire costellois. Cela permettra d'appliquer aux familles de Neaux le tarif costellois, calculé en fonction du quotient familial. La différence entre le prix de revient et le coût payé par la famille serait alors à la charge de la commune de Neaux, à laquelle il appartiendra ensuite de décider de refacturer tout ou partie du déficit concerné.

Le conseil municipal est plutôt défavorable à la signature de cette convention car le coût est jugé trop élevé. Monsieur le Maire recevra les parents des enfants concernés pour les informer de la démarche de la commune du Coteau.

5. Suivi travaux commissions

- *Voirie* : Paul MONCHANIN informe que les services de la DIR Centre Est ont procédé à la réfection des bandes blanches sur le RN 7 et au déplacement du passage piéton dans la traversée du village.

Concernant les accotements de la RN7 dans la traversée du village, il y a de l'amiante dans le rabotage, donc la solution du 0.31/5 serait à privilégier. Le conseil municipal est d'accord pour le réaliser cette année, avec éventuellement un goudronnage dans les années futures. Un 3ème devis sera demandé à l'entreprise BALMONT.

La SDEI a commencé à passer la caméra pour vérifier les réseaux assainissement.

Le goudron est abimé sur la place de la salle d'animation et sur la rue du cimetière.

Un devis a été envoyé par Eurovia pour un bicouche à la place d'un enrobé concernant le chemin qui descend à la carrière après la maison BEAUJEU.

Le Pré Mazille va être nettoyé. Il y a de la terre à garder.

Il est demandé de mettre 2 glissières avant la maison à Redin.

- Les devis pour un columbarium sont présentés par Fabienne BEAUJEU. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

6. Informations CoPLER

Monsieur le Maire fait un compte rendu du bureau CoPLER. Il a été abordé la possibilité d'un PLUI. Une rencontre aura lieu à ce sujet en septembre avec des communes qui sont déjà en PLUI.

Le service ADS de la Copler sera étendu à la commune de Balbigny car la DDT arrête définitivement cette mission à compter du 1er juillet.

La fibre optique est arrêtée car les fonds de concours pratiqués par le SIEL sont remis en cause par Monsieur le Préfet.

Il faudrait prévoir rapidement de procéder à l'adressage des voies et à la numérotation des maisons dans le but d'améliorer et de faciliter l'accès des services publics : pompiers, ambulances, gendarmerie, poste…

Les 30 et 31 mai auront lieu les portes ouvertes à la base d'aviron à Cordelle.

7. Questions diverses

- L'ADAPEI a envoyé un courrier de remerciement pour la subvention de 100 € versée par la commune pour cette année.

- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 8 h 45.

- Le concert de carillon aura lieu le lundi 13 juillet à 18 h.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de plusieurs syndicats des finances publiques faisant part de leurs inquiétudes concernant notamment la trésorerie de St Symphorien de Lay qui ne gèrera plus le service des impôts aux particuliers. Il y a un risque d'éloignement du service public de l'impôt.

- Un devis a été demandé pour la réfection des lettres de la stèle des Combats de Neaux à l'entrée du village. Il est de 100 €.

- Un devis a été demandé à monsieur LEPROHON concernant la réfection d'une partie du mur du cimetière qui touche sa maison. Il est de 6 677.76 € TTC. Il avait fait un devis pour l'autre partie du mur pour environ 1 700 €.

- 4 demandes de forains ont été reçues pour des emplacements lors de la fête patronale. Le conseil municipal est d'accord pour maintenir la gratuité du droit de place.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Le bleuet de France pour leur collecte du 8 mai.

- Le plan communal de sauvegarde est à mettre à jour. Marie VIDAL, Armelle GANDRE et Paul MONCHANIN sont volontaires pour participer.

- Violaine PATISSIER fait un compte rendu d'une réunion sur les TAP à la CoPLER. Il y a une surcharge au niveau des effectifs et un manque de matériel dans certaines communes. Toutes ne facturent pas les TAP aux familles. Il est nécessaire de faire un PEDT avant le 29 mai afin de continuer à percevoir l'aide de l'Etat.

- Nicolas CHAPON informe que la fête de l'oiseau se déroulera le 14 juin au Château de la Roche.

- Il est demandé si un ramassage des conteneurs à emballages peut être effectué en fin de semaine car ils sont toujours pleins les week-ends.

- Sandrine DAVID a envoyé par mail une ébauche du prochain novalien. Les anciennes chaises de l'école seront vendues 2 € l'unité.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 3 juin à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 3 JUIN 2015
COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 3 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicole MEYRIEUX – Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Paul MONCHANIN - Nicolas CHAPON

Pouvoir : Paul MONCHANIN à Fabienne BEAUJEU

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 5 voix POUR ; 1 voix CONTRE ; et 7 absentions.

2. Choix de l'entreprise pour le columbarium

3 devis ont été demandés aux entreprises MUNIER, GRANIMOND, et GOUTAUDIER. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société GOUTAUDIER pour un montant de 7 735.20 € TTC.

3. Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative de virements de crédits de 20 000 € du compte 2315 (travaux en cours) non affecté (hors opération) au compte 2315 (travaux en cours) opération 50 (voirie), afin de réaliser les travaux de voirie 2015 suivants :

Intitulé Travaux	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
La Pinée	3 991,98 €	798,40 €	4 790,38 €
Trottoirs RN7 (devant chez CHABRY)	7 208,46 €	1 441,69 €	8 650,15 €
Les Carrières (après maison BEAUJEU)	14 956,34 €	2 991,27 €	17 947,61 €
Callas	3 013,50 €	602,70 €	3 616,20 €
Buis	2 199,52 €	439,90 €	2 639,42 €
Vers chez MONDIERE	6 970,33 €	1 394,07 €	8 364,40 €
Falot	798,23 €	159,65 €	957,88 €
Accotements RN7	12 941,55 €	2 588,31 €	15 529,86 €
TOTAL	**52 079,91 €**	**10 415,98 €**	**62 495,89 €**

Cette décision modificative intervient car les travaux qui seront réalisés à La Pinée n'étaient pas prévus au budget.

4. Modification des tarifs communaux

Il est proposé de modifier les tarifs communaux afin de rajouter la possibilité de location de la cafetière (qui a été achetée récemment) pour 10 €. Il est également proposé de rajouter la demande d'un chèque de caution de 120 € pour le ménage, et ce pour les deux salles (animation et associations).

- Location de la cafetière à 10 € :

4 voix POUR (Régis ROCH – Marie-Jeanne BLANDIN – Nicole MEYRIEUX – Marie-VIDAL) ;
7 voix CONTRE (Paul MONCHANIN – Fabienne BEAUJEU – Mathieu ARSALE – Jean-Marc BERNAY – Armelle GANDRE – Frédéric MAINAS – Violaine PATISSIER) ;
2 abstentions (Sandrine DAVID – Isabelle SCOMPARIN)
La cafetière sera donc mise à disposition gratuitement.

- Caution de 120 € pour le ménage : approuvé à l'unanimité

5. Convention avec la commune du Coteau pour la cantine scolaire

La commune du Coteau propose la signature d'une convention entre les deux communes.
En effet, des enfants de Neaux fréquentent le restaurant scolaire costellois. Actuellement, la participation financière demandée à ces familles est de 6.42 € par repas, alors que le prix de revient est de 12.74 €. La différence est donc à la charge du contribuable costellois. Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, la commune du Coteau souhaite optimiser ses recettes et propose la signature d'une convention.
Elle a pour objet de définir les modalités financières et d'accueil des élèves domiciliés à Neaux et qui fréquentent le restaurant scolaire costellois. Cela permettra d'appliquer aux familles de Neaux le tarif costellois, calculé en fonction du quotient familial. La différence entre le prix de revient et le coût payé par la famille serait alors à la charge de la commune de Neaux, à laquelle il appartiendra ensuite de décider de refacturer tout ou partie du déficit concerné.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas signer la convention.

6. Terrains GUILLAUME – possibilité de rachat par la commune

Monsieur Christian GUILLAUME, qui gère désormais les affaires de son père, souhaite revendre à la commune tous les terrains qu'il possède à Neaux.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas racheter ces terrains, sauf la parcelle restante au lotissement La Roseraie. Il lui sera demandé de proposer un prix pour cette parcelle. Cela sera ensuite étudié lors d'une prochaine réunion.
Il est décidé de mettre un encart dans le prochain novalien indiquant aux habitants de la commune la vente de ces parcelles.

7. Suivi travaux commissions

- *Bâtiments* : concernant l'agrandissement du préau de l'ancienne école, 3 devis ont été demandés pour la partie maçonnerie, et 3 pour la partie charpente. Il faut recontacter monsieur DUBANCHET car il semble qu'il y ait des différences sur l'établissement du devis.
- *Communication* : le prochain numéro du Petit Novalien est en cours. La photo sur la page de couverture sera changée.

8. Informations CoPLER

Un compte rendu d'une réunion sur l'urbanisme et l'habitat indigne est présenté. L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) a épuisé son budget d'aides pour cette année.
S'il n'est pas réalisé de PLUI au niveau CoPLER, la commune devra finaliser son PLU avant le 26 mars 2017.

La CoPLER souhaite prendre la compétence enfance/jeunesse.

La CLECT (Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées) va se mettre en place. Fabienne BEAUJEU et Marie-Jeanne BLANDIN sont les représentantes de la commune.

9. Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire a reçu madame CHIRAT de Neulise qui lui a présenté son entreprise d'aide à domicile.
- Monsieur le Maire a reçu une personne de la Poste qui lui a présenté un nouveau service : le facteur peut se rendre au domicile des personnes âgées afin de voir leurs besoins, et faire remonter les informations à la mairie.
- Monsieur le Maire a reçu deux personnes de la Poste dont le responsable de St Symphorien de Lay concernant l'adressage (noms des rues et numérotation des maisons). Un devis sera envoyé.
- Il est demandé de mettre un panneau indiquant les WC publics.
- Un devis de restauration des registres d'état – civil est présenté au conseil municipal.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 15 juillet à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 15 JUILLET 2015
COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 15 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX – Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Marie-Jeanne BLANDIN

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

Hubert ROFFAT, Président de la CoPLER, est présent afin d'expliquer aux conseillers les différents points à l'ordre du jour concernant la communauté de communes.
Il ne sera pas présent au moment du vote.

1. CoPLER – groupement de commandes copieurs

La CoPLER propose de créer un groupement de commandes pour les copieurs. Cela permettrait d'obtenir de meilleurs prix. Il est proposé de faire de la location sur 5 ans et d'inclure dans le contrat la maintenance des matériels. Tous les membres du groupement bénéficieraient des mêmes coûts copies et des mêmes conditions.

Le Conseil Municipal approuve par 12 voix POUR et 1 abstention (Mathieu ARSALE).

Mathieu ARSALE est désigné comme représentant de la commune pour la commission d'appel d'offres de ce groupement.

2. CoPLER – projet de mutualisation

La CoPLER propose de mutualiser certaines prestations. Le Président de la CoPLER détaille les prestations qui seraient mutualisées, ainsi que les conditions. Il faut être dans la mutualisation afin d'accéder aux services. Cela comprend l'extranet, les groupements de commandes (voirie, copieurs), le réseau des secrétaires, la maintenance informatique, le service ADS, le service renfort/remplacement. Le coût est 2.87 € par habitant et 4.82 € par habitant pour l'ADS. Le Conseil Municipal approuve par 11 voix POUR et 2 abstentions (Mathieu ARSALE et Armelle GANDRE).

3. CoPLER – transfert de compétences Enfance/Jeunesse et Urbanisme

La CoPLER propose deux élargissements de compétences :

- Extension des compétences Enfance/Jeunesse : la modification des statuts porte sur l'élargissement des compétences optionnelles « politique enfance, jeunesse et emploi » en vu d'y ajouter les établissements d'accueil collectif des enfants et des jeunes à l'exclusion du temps d'accueil périscolaire.

Actuellement la compétence est partagée entre les communes et la CoPLER. 10 communes ont des crèches ou centres de loisirs qui sont gérés par des associations. Les communes apportent une subvention d'équilibre à ces associations.

- Extension de la compétence aménagement de l'espace par l'urbanisme intercommunal : la modification des statuts porte sur l'élargissement des compétences obligatoires « aménagement de l'espace » en vu d'y ajouter la compétence urbanisme intercommunal.

Cela permettrait d'avoir des délais supplémentaires pour élaborer les documents d'urbanisme.

→ Approbation des deux transferts de compétence par 11 voix POUR et 2 abstentions (Mathieu ARSALE et Armelle GANDRE).

4. Informations CoPLER

Néant

5. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 11 voix POUR et 2 abstentions (Paul MONCHANIN et Nicolas CHAPON, absents lors de la réunion).

Monsieur le Maire lit un courrier d'une famille de Neaux concernant la cantine scolaire du Coteau. Elle demande si le Conseil Municipal peut revoir sa position. Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une autre famille concernée. Le Conseil Municipal maintient son refus.

6. Choix des entreprises pour l'agrandissement du préau

La commission bâtiments a étudié les différents devis concernant l'agrandissement du préau. Mais il y a des différences. Il est demandé de réaliser un cahier des charges afin que les devis soient identiques au niveau des prestations attendues (matériaux, dimensions…). De nouveaux devis seront donc demandés et la décision est reportée.

Il en est de même concernant les devis de réfection du mur du cimetière.

7. Choix de l'entreprise pour les radars pédagogiques

La commission voirie a étudié les différents devis. Mais ceux de l'installation n'ont pas encore été reçus. Le Conseil Municipal reporte sa décision. Il souhaite avoir tous les devis pour connaître le coût global de la fourniture et de l'installation des radars avant de se prononcer.

8. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2014

La commune établit un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement qui doit être présenté au Conseil Municipal.

→ Approbation du Conseil Municipal par 5 voix POUR (Régis ROCH – Paul MONCHANIN – Fabienne BEAUJEU – Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX) et 8 abstentions.

9. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2014

Le Syndicat Rhône Loire Nord établit un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable qui doit être présenté au Conseil Municipal.

Les personnes qui rencontrent des problèmes au niveau de la qualité de l'eau doivent le signaler par un courrier adressé en Mairie, au Syndicat Rhône Loire Nord et à la SDEI.

→ Approbation par 6 voix POUR, 1 voix CONTRE (Jean-Marc BERNAY) et 6 abstentions (Mathieu ARSALE – Marie VIDAL – Sandrine DAVID – Isabelle SCOMPARIN – Violaine PATISSIER – Frédéric MAINAS).

10. Etablissement du document unique – convention avec le Centre de Gestion

La commune n'a pas de document unique, mais doit en établir un. C'est un document qui retrace les risques professionnels pour l'ensemble des agents, ainsi que les moyens mis en œuvre pour limiter ces risques.
Le centre de gestion propose d'aider la commune dans cette démarche. Pour cela, il faut signer une convention qui est valable pour toute la durée du mandat. Le coût est de 50 € par an, auxquels il faut rajouter 226 € pour une demi-journée d'intervention. Il y a la possibilité d'obtenir une subvention de la part du fonds national de prévention de la CNRACL (160 € par jour et par agent impliqué). Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

11. Décision modificative n°2

La trésorerie nous demande de réaliser une intégration de frais d'études (étude pour la réhabilitation du bâtiment du Fil du Temps en maison des associations pour un montant de 11 810.72 €). Cette opération n'a pas été prévue au budget. Il convient donc de le modifier pour ajouter les crédits nécessaires. Il faut ajouter 11 811 € au compte 2031 chapitre 041 en recettes d'investissement et ajouter 11 811 € au compte 21318 chapitre 041 en dépenses d'investissement.
→ Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité

12. Demandes de subventions

Lors de la réunion de janvier, le conseil municipal a décidé de l'attribution des subventions pour 2015. Mais depuis, plusieurs autres demandes sont arrivées en Mairie :

- ARRAVEM (Association Région Roannaise Aide aux Victimes Et Médiation)
- JALMALV (Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie)
- MFR St Germain Lespinasse (Maison Familiale Rurale)
- France Alzheimer
- AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaque)
- Association pour le don de sang section de St Symphorien de Lay

Le Conseil Municipal ne donne pas suite pour cette année, mais les étudiera l'année prochaine.

13. Suivi travaux commissions

- *Enfance/Jeunesse* : concernant le projet de garderie, il faudrait recruter une personne pour environ 16 h/semaine. Or, pour les contrats aidés, il faut un minimum de 22 h/ semaine. Monsieur le Maire a un rendez-vous mercredi prochain avec un interlocuteur du Conseil Général au sujet des contrats aidés. Il est trop tard pour la rentrée de septembre. A voir pour une mise en place à la rentrée 2016.
- *Finances* : les crédits consommés ont été étudiés.
- *Voirie* : les travaux vont débuter le 24 août.

14. Questions et informations diverses

- Le Plan Communal de Sauvegarde est à mettre à jour.
- Deux devis sont présentés pour une plaque concernant l'espace du souvenir du 19 mars 1962 au monument aux morts. Ils sont de 252 € ou 392 € selon les inscriptions.
- Un devis est présenté pour le remplacement d'un moteur de volée angélus de l'église car il ne fonctionne pas correctement. Il est de 1 666,80 €.
- Monsieur le Maire a eu la visite ce jour des pompiers qui étaient envoyées par la Préfecture concernant le feu d'artifice. Ils émettent un avis défavorable à cause de la sécheresse. Mais la décision appartient au Maire et est sous sa responsabilité. Il prendra sa décision en fonction de l'évolution des conditions météorologiques, dimanche 19 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2015
COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 9 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER.

Absentes excusées : Marie-Jeanne BLANDIN – Armelle GANDRÉ - Sandrine DAVID

Pouvoir : Armelle GANDRÉ à Isabelle SCOMPARIN

Secrétaire nommée pour la séance : Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle AB 315

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 315, située Lotissement de Valorges, d'une superficie de 382 m² ; appartenant au Toit Familial.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

Une autre DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle A 1112, située l'Etang, d'une superficie de 1 858 m² ; appartenant à monsieur Thierry NAYROLLES.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

3. Décision modificative n° 3

La locataire d'un logement communal situé au-dessus de la maison des associations, va quitter son logement au 1er octobre prochain. La commune devra donc lui rembourser la caution qui a été encaissée à son entrée dans les lieux. Le montant est de 354.21 €. Il est nécessaire de faire une décision modificative de virements de crédits de 355 € du compte 2315 (travaux en cours) non affecté au compte 165 (dépôts et cautionnements).
→ Approbation à l'unanimité

4. Choix de l'entreprise pour les radars pédagogiques

Trois entreprises ont été consultées pour l'achat de deux radars pédagogiques :

- ElanCité : 4 368.96 € TTC
- Datacollect : 3811.20 € TTC
- MAGSYS : 4 567.20 € TTC

Le Conseil Municipal décide, par 9 voix POUR et 3 abstentions (Régis ROCH, Nicole MEYRIEUX et Marie VIDAL) d'installer deux radars pédagogiques et de retenir l'offre de la société ElanCité. Cette dernière propose des options afin de réaliser des statistiques (ce qui n'est pas compris dans les autres offres). Les radars sont garantis 2 ans pièces et main d'œuvre. La proposition de la société Datacollect est moins chère, mais étant située en Allemagne, cela risque d'être problématique pour le service après vente.

Un devis de Vigilec est arrivé en mairie pour l'installation des deux radars pédagogiques. Il est de 4 797.60 € TTC.
Il faut également rajouter le coût du raccordement par ERDF pour environ 2 000 €.

La somme qui avait été prévue au budget pour les radars est de 7 000 €. Cela est donc insuffisant. Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rajouter à la décision modificative n° 3, le virement de crédits suivant : 5 000 € au compte 2315 (travaux en cours) non affecté vers le compte 2158 (autres installations, matériel et outillage techniques) opération 86 (radars pédagogiques).

5. Point sur le dossier de l'agrandissement du préau

La commission bâtiments a étudié les différents devis concernant l'agrandissement du préau. Mais il y a des différences sur la partie maçonnerie. Elle va donc se réunir le mardi 15 septembre à 20 h, afin de réaliser un cahier des charges pour avoir des devis identiques au niveau des prestations attendues (matériaux, dimensions…).

6. Projet des noms des rues

Une commission temporaire est créée pour travailler sur ce projet. Les membres sont : Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER - Fabienne BEAUJEU - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Frédéric MAINAS.
Monsieur le Maire se charge de prendre contact avec la Poste pour un RDV.
Il faudra prévoir le coût de l'aide de la Poste pour la mise en place (environ 800 €) ainsi que le coût des plaques des noms de rues et des numéros des maisons. Cette dépense sera à mettre au budget de l'année prochaine.

7. SIEL – Bilan SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique)

Monsieur le Maire présente le rapport établi par le SIEL. La consommation énergétique des bâtiments communaux a fortement diminuée entre 2013 et 2014. Mais le montant des dépenses n'a pas autant diminué car le prix a augmenté. Il en va de même concernant l'éclairage public.

Concernant l'éclairage public, il avait été évoqué le projet de supprimer certains points d'éclairage situés à La Vivre et La Pinée. Un essai sera fait sur 2 mois (novembre et décembre) afin d'avoir les avis des habitants concernés. Monsieur le Maire s'est engagé à remplacer les lampes à vapeur de mercure. Il y en a 20 au total, mais cela revient à 10 si certains sont supprimés.

8. Suivi travaux commissions

9. Questions et informations diverses

- Le Sous-préfet est venu en mairie le jeudi 3 septembre. Monsieur le Maire lui a parlé du problème d'accès aux lagunes, alors qu'il est nécessaire de les nettoyer. D'autres sujets ont également été abordés comme l'éboulement aux carrières, ou le devenir du bâtiment de l'ancienne école.
- La SDEI va passer la caméra dans le réseau d'assainissement du Lotissement La Roseraie et effectuer un nettoyage. Monsieur GUILLAUME prend à sa charge ces dépenses.
- Monsieur GUILLAUME est également propriétaire de deux parcelles sur la commune de St Symphorien de Lay. Il souhaite vendre tous ses terrains en une seule fois et que le produit de cette vente lui couvre tous les frais qu'il aura engagés.
- Monsieur le Maire, Paul MONCHANIN et Nicolas CHAPON sont allés voir un broyeur d'accotement déporté d'occasion à 2 500 €. Cela permettrait de diminuer les heures de l'entreprise qui effectue les travaux de fauchage d'accotements et de taillage des haies.
- Le montant de l'indemnité du trésorier est de 350.55 € pour 2015.
- Les travaux du columbarium vont commencer en octobre et seront normalement terminés pour la Toussaint.
- La secrétaire qui travaille actuellement à 80 % passera à 90 % à compter d'octobre.
- Le SIEL propose un logiciel pour les plans cadastraux. Une délibération est nécessaire. Cela sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- Marie VIDAL signale que le dimanche 31 août, lorsqu'elle s'est rendue à la maison des associations pour faire l'état des lieux et donner les clés aux Classes en 5, toutes les portes étaient ouvertes (pas fermées à clé). Il faudrait donc envisager de changer les clés (voir pour des barillets à code). Il faudrait également refaire les peintures des soubassements dans les 2 salles.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 7 octobre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 7 OCTOBRE 2015
COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 7 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN – Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX – Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent :

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 11 voix POUR et 3 abstentions (Marie-Jeanne BLANDIN - Armelle GANDRÉ - Sandrine DAVID qui étaient absentes).

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – Parcelles A 550p, A551p, A552p, A661p

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles A 550p, A 551p, A 552p, A 661p, situées La Pinée, d'une superficie respective de 178 m², 458 m², 181 m², 26 m², et 49 m² (soit 892 m² au total).
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

3. SIEL – Adhésion au service GéoLoire42

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SIEL concernant l'adhésion à GéoLoire42. Ce service permet un accès au cadastre numérisé, par le biais d'une convention entre le SIEL, la commune et les services fiscaux. C'est une adhésion pour une durée de 6 ans (année civile). Les formations, l'assistance et la maintenance évolutive sont intégrées dans l'adhésion à la compétence. Le coût est de 220 € par an.
En plus des terrains et parcelles, les réseaux eau et électricité sont visibles. Il faut savoir que les documents cadastres actuellement disponibles en mairie datent de 2011 pour la version papier. Il n'y a plus de version informatique.
Des modules optionnels peuvent être ajoutés à tout moment. Chaque module peut être demandé séparément.

→ Approbation par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mathieu ARSALE)

4. CoPLER – Avenant à la convention pour le service ADS (Application du Droit des Sols)

La commune a signé une convention avec la CoPLER pour le service ADS. Cela signifie que toutes les autorisations d'urbanisme sont instruites par la communauté de communes depuis le 1er novembre 2014, car la DDT ne le fait plus. La convention initiale a été signée pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 octobre 2015. Il est demandé d'autoriser le Maire à signer un avenant pour proroger la durée de 2 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

→ Approbation à l'unanimité

5. Révision des tarifs communaux pour 2016

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion. Avant de prendre une décision, le conseil municipal demande un tableau avec le bilan des locations des salles pour cette année et l'année dernière.

Les travaux du columbarium sont en cours. Il faudra donc décider des tarifs. Il est également proposé de faire une différence entre les concessions simples (2.40 m²) et les doubles (6.80 m²).

6. Projet de garderie

Suite au sondage effectué auprès des familles, le besoin serait de 18 h/semaine (sur les semaines scolaires). Or, pour bénéficier d'un contrat aidé, il faut 22 h/semaine sur 52 semaines. Il faudrait donc trouver d'autres tâches pour cette personne. Il est envisagé la participation aux TAP (Travaux d'Activités Périscolaires) avec l'école Lay/Neaux, des heures de ménage à la mairie ou dans les salles…

Avec un contrat aidé, il resterait environ 200 € à charge de la commune. La participation demandée aux familles serait de 1 €/heure/enfant. Une rencontre sera organisée avec le Maire de Lay pour l'éventuelle participation aux TAP.

Il est proposé de contacter Mme Clotilde ROBIN à la cohésion sociale pour avoir plus de renseignements.

Aucun membre du Conseil Municipal ne s'oppose au projet.

7. Suivi travaux commissions

- *Bâtiments* : 2 nouveaux devis ont été reçus pour la partie maçonnerie de l'agrandissement du préau suite au cahier des charges établi par la commune :
  - GVDL : 8 110.75 € TTC
  - PERRET/DUBANCHET : 10 038.48 € TTC

- Un devis a été reçu de la SDEI pour la mise à la côte d'un tampon pour inspection des réseaux assainissement : 775.28 € TTC.

- Un devis de l'entreprise TERRIER a été reçu pour l'installation d'un bac afin de faciliter le ménage (changement de l'eau) et pour un branchement de machine à laver : 892.56 € TTC.

- Monsieur le Maire a emprunté la caméra thermique de la CoPLER afin de voir où passe le chauffage au sol de la mairie.

- *Finances* : le Maire et les adjoints ont fait le point sur les crédits budgétaires consommés.

- Le paramétrage des radars pédagogiques est validé. Mathieu ARSALE se charge de transmettre à ElanCité.

- Le broyeur d'accotements va être acheté. Coût : 2500 €.

Ce broyeur devra être équipé d'une protection d'un coût d'environ 220 €.

- Des panneaux indiquant la limitation de vitesse à 50 km/h et des rappels vont être installés au bord de la RN7 dans la traversée du village.

8. Questions et informations diverses

• Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion au collège de Régny. Il y est proposé une solution alternative au renvoi des élèves. Ceux-ci peuvent exécuter des travaux d'intérêt général en accord avec la commune. Cela s'est déjà fait avec la commune de Régny où le Maire a donné son accord. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal à ce sujet. Mathieu ARSALE exprime son opposition.

• Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre. Il est demandé aux conseillers de prévoir leur présence pour la tenue du bureau de vote.

• La commission animation se réunira le mardi 27 octobre à 20 h 30 pour la préparation du prochain novalien et de l'arbre de noël.

• Le CCAS se réunira le jeudi 29 octobre à 20 h pour la préparation du repas de noël des anciens. Monsieur le Maire informe que dorénavant, ce repas devra être comptabilisé sur le budget communal et non plus sur celui du CCAS qui doit servir pour de l'aide sociale aux personnes en difficulté. C'est une précision donnée par le trésorier M. KOUEYOU.

• Une réunion du conseil d'école Lay/Neaux aura lieu le mardi 3 novembre à 18 h.

• La commission voirie se réunira le samedi 24 octobre à 16 h 30 pour voir les travaux réalisés en septembre.

• Le Conseil Municipal d'enfants se réunira le mercredi 21 octobre à 14 h 30 en mairie.

• Il est proposé d'offrir un cadeau aux enfants nés cette année à Neaux. Cela devra être comptabilisé sur le budget communal et non sur celui du CCAS (information validée par M. KOUEYOU).

• Une formation est organisée par l'AMF 42 sur l'actualité du droit de l'intercommunalité et la loi NOTRe, le jeudi 22 octobre à 17 h 30 à Roanne. Monsieur le Maire est déjà inscrit. Mais d'autres membres du Conseil Municipal souhaitent également participer : Paul MONCHANIN, Fabienne BEAUJEU, Marie-Jeanne BLANDIN, Nicole MEYRIEUX et Sandrine DAVID.

• La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 25 novembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 2 NOVEMBRE 2015
COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 2 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN – Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX – Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER

Pouvoirs : Jean-Marc BERNAY à Fabienne BEAUJEU
Violaine PATISSIER à Isabelle SCOMPARIN

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – Parcelles A 1247, A 1252 Et parcelles A 1245, A 1249, A 1250

Deux Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues en Mairie :

- L'une pour les parcelles A 1247 et A 1252, situées La Pinée, d'une superficie respective de 87 m², et 521 m².
- L'autre pour les parcelles A 1245, A 1249 et A 1250, situées La Pinée, d'une superficie respective de 178 m², 26 m² et 181 m².

Il s'agit en fait d'un échange entre les propriétaires.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

3. Informations sur le tracteur

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil municipal que le tracteur communal est actuellement en panne. L'embrayage a été changé pour 2 000 € (dont la main d'œuvre pour démontage de la boîte à vitesse). Mais il y a également la boîte de vitesse qui est à remplacer pour environ 4 800 €. La question se pose donc de savoir s'il est préférable de le faire réparer, ou d'en acheter un autre. Si tel est le cas, que choisir ? Neuf ou occasion ?

Avec Paul MONCHANIN, ils ont rencontré plusieurs vendeurs et ont eu différentes propositions :

- PMA Perreux Motoculture propose 2 tracteurs de marque KUBOTA neufs, avec chargeur. L'un de 74 ch et l'autre de 86 ch.
- Les tracteurs Kubota neufs sont équipés d'une fourche et d'une benne.
- AGRI ML à Fourneaux propose des tracteurs d'occasion de la marque CLAAS ou RENAULT d'un minimum de 3 500 h à 5 000 h de travail.
- Une subvention d'environ 6 500 € pourra être demandée sans savoir si la commune la percevra et d'autres demandes auprès de parlementaires pourront être effectuées.

4. Questions diverses

- Suite à la réunion de la commission d'animation, l'équipe demande si le bilan des animations de 2016 prévues par les associations de la commune peut être fait lors d'une réunion le 25 novembre prochain avant le conseil municipal, soit à 18h30. Monsieur le Maire accepte et informe que la secrétaire de Mairie enverra les convocations à toutes les associations de la commune.
- Monsieur le Maire rappelle que le mardi 3 novembre, il y a conseil d'école à Lay et qu'à l'issue de celui-ci, il sera possible de rencontrer Monsieur le Maire de Lay pour échanger sur le projet garderie et l'éventuelle possibilité de faire faire quelques heures à la future employée soit à l'école, soit à la cantine.
- Sandrine David remet à Monsieur le Maire, 3 projets pour les cartes de vœux de la municipalité afin que celui-ci puisse faire un choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 25 NOVEMBRE 2015
COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 25 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN – Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX – Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent :

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 12 voix POUR et 2 abstentions (Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER qui étaient absents).

Point rajouté à l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission du Maire de Vendranges et compte tenu de la nécessité pour cette commune de procéder à une élection partielle de conseil, il convient de faire valider la composition du conseil communautaire obtenue selon la règle dite de l'accord local. En effet, sans accord local le conseil communautaire ne compterait que 30 membres titulaires contre 35 à ce jour. Cinq communes, dont Neaux, verraient leur représentativité diminuée d'un siège.

→ Validation de l'accord local à l'unanimité

2. SIEL – Renouvellement de la compétence éclairage public

La commune de Neaux adhère à la compétence optionnelle « éclairage public » mise en place par le SIEL et celle-ci arrive à échéance fin 2015. Le Conseil Municipal doit décider s'il souhaite ou non renouveler son adhésion. Elle est valable pour 6 ans et s'effectue dans le cadre d'un transfert de compétence. Actuellement, la commune a la maintenance complète, sans l'option « pose et dépose des motifs d'illumination temporaire ».

→ Approbation à l'unanimité

3. Validation du document unique

Au mois de juillet, il a été décidé de réaliser le document unique avec l'aide du Centre de Gestion. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan d'action pour 2016 :

- Formation habilitation électrique pour l'agent technique

- Achat de jambières ou d'un pantalon anti-coupures pour l'agent technique
- Tri et élimination des matériels inutilisés stockés dans le local technique
- Achat d'un téléphone portable avec touche urgence pour l'agent technique
- Prévoir un moyen de lavage des mains dans le tracteur et dans la voiture

D'autres actions ont déjà été réalisées cette fin d'année :

- Achat d'un marche-pied pour la secrétaire
- Aménagement d'un espace chauffé dans le local technique
- Achat d'un diable
- Elimination des échelles hors d'usage
-

→ Approbation à l'unanimité. Le document unique devra être soumis au Comité Hygiène et Sécurité pour avis.

4. Assurance du personnel – Adhésion au contrat groupe proposé par le centre de gestion

Le Centre de Gestion propose un contrat groupe pour l'assurance des risques statutaires du personnel.

L'assureur retenu est CNP et les taux sont fixés pour 4 ans :
- franchise de 10 jours par arrêt : 6.17 % de la masse salariale
- franchise de 15 jours par arrêt : 5.59 %
- franchise de 30 jours par arrêt : 4.98 %

L'assureur actuel de la commune, la SMACL, propose les taux suivants valables uniquement pour 2016 :
- franchise de 10 jours par arrêt : 6.21 % de la masse salariale
- franchise de 15 jours par arrêt : 6.03 %
- franchise de 30 jours par arrêt : 5.70 %

Le contrat actuel comprend une franchise de 10 jours par arrêt de travail.

→ Le Conseil Municipal décide, par 11 voix POUR et 3 abstentions (Paul MONCHANIN – Mathieu ARSALE – Jean-Marc BERNAY) de choisir le contrat groupe proposé par le CDG 42 avec l'assureur CNP et une franchise de 10 jours par arrêt.

5. Achat d'un tracteur et demande de subvention

La commune a eu plusieurs propositions de tracteurs neufs et d'occasion. Les tracteurs d'occasion ne sont pas intéressants car ils comptabilisent trop d'heures.
Les 3 propositions de tracteurs neufs sont :

- Un CLAAS à 36 000 € HT avec chargeur (reprise ancien tracteur déduite), 1 an de garantie
- Un KUBOTA 85 ch à 30 000 HT avec chargeur (reprise ancien tracteur déduite), 3 ans de garantie
- Un DEUTZ FAHR 75 ch à 30 000 HT, 1 an de garantie

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 1 abstention (Mathieu ARSALE) décide de choisir le tracteur KUBOTA à 30 000 € HT ; et de demander deux subventions : la réserve parlementaire du Sénateur FOURNIER et l'enveloppe de solidarité cantonale auprès du Conseil Départemental.

6. Décision modificative n° 4

Il manque 120 € au chapitre 65 (autres charges de gestion courante). Il convient donc de prendre une décision modificative de virements de crédits de 120 € du chapitre 011 (charges à caractère général) vers le chapitre 65. Il faut aussi inclure dans cette décision modificative un virement de crédit de 36 000 €, dans la section d'investissement, du compte 2315 (travaux en cours) au compte 21571 (matériel roulant), pour l'achat du tracteur qui n'était pas prévu au budget.

→ Approbation à l'unanimité.

7. Demande de subvention au Conseil Général pour les travaux de voirie 2016

Plusieurs devis ont été demandés pour des travaux de voirie sur différents chemins :

- Chemin de Chamois :	10 739.48 € HT	12 887.38 € TTC
- Chemin de Fragny :	7 747.49 € HT	9 296.99 € TTC
- Route Napoléon :	16 128.70 € HT	19 354.44 € TTC
- RN 7 vers entrée ZERR	5 295.65 € HT	6 354.78 € TTC
- Chemin Les Crêts	3 064.10 € HT	3 676.92 € TTC
- Devant le cimetière	3 262.77 € HT	3 915.32 € TTC
TOTAL	46 238.19 € HT	55 485.83 € TTC

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention du Conseil Général au titre de l'enveloppe voirie communale et rurale 2016.

8. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Préfet a donné son projet de schéma. Pour ce qui concerne la commune, la proposition est la fusion de la communauté Roannais Agglomération et des communautés de communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet avant le 19 décembre 2015, faute de quoi il sera réputé favorable.

Mais la CoPLER propose un projet alternatif qui est la fusion des communautés de communes de Balbigny, du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône. Ce projet est en cours d'élaboration. Dès qu'il sera terminé, il sera transmis aux membres du Conseil Municipal.

La décision fera donc l'objet d'une prochaine réunion en décembre.

9. Révision des tarifs communaux

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs pour 2016 sauf ceux concernant les concessions dans le cimetière qui seront les suivants :

- Concession pour 15 ans :	simple 75 €	double 150 €
- Concession pour 30 ans :	simple 150 €	double 300 €
- Concession pour 50 ans :	simple 250 €	double 500 €

Pour le columbarium, des tarifs sont créés :

- Jardin du souvenir :	80 € + plaque à la charge de la famille
- Cavurne au sol pour 15 ans :	180 €
- Cavurne au sol pour 30 ans :	360 €
- Cavurne au sol pour 50 ans :	600 €
- Case columbarium pour 15 ans :	400 €
- Case columbarium pour 30 ans :	800 €

- Case columbarium pour 50 ans : 1 000 €

L'achat d'un monnayeur pour le chauffage de la salle d'animation est évoqué. Le coût de l'installation est d'environ 700 €. Il serait intéressant de demander une étude pour le changement du mode de chauffage de la salle d'animation.

Le relevé du compteur EDF sera désormais réalisé au moment de l'état des lieux à simple titre d'information pour sensibiliser les personnes au coût du chauffage de la salle.

10.Suivi travaux commissions

- *fleurissement* : une nouvelle réunion sera programmée à une date qui n'est pas définie pour le moment.

- *Animation, jeunesse* : la réunion pour le planning 2016 des salles a eu lieu avant le conseil municipal.
  L'arbre de noël aura lieu le samedi 19 décembre. Les cadeaux sont achetés.

11.Questions et informations diverses

- Les sapins sont arrivés. Le grand devant la salle d'animation sera installé samedi 5 décembre.

- Les rapports d'inspection télévisés des réseaux d'assainissement sont arrivés en mairie. Certains tronçons sont à reprendre. Le coût des travaux est estimé à environ 15 000 € pour 100 mètres.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 15 décembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 15 DECEMBRE 2015
COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Isabelle SCOMPARIN – Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX – Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Marc BERNAY

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

Pouvoirs : Fabienne BEAUJEU à Nicolas CHAPON
Marie-Jeanne BLANDIN à Paul MONCHANIN
Jean-Marc BERNAY à Mathieu ARSALE

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. DIA parcelles n° A 821 et A 1024

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles A 821 et A 1024, situées La Vivre, d'une superficie respective de 3 044 m² et 1 414 m².

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter pour ces parcelles.

3. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Préfet a donné son projet de schéma. Pour ce qui concerne la commune, la proposition est la fusion de la communauté Roannais Agglomération et des communautés de communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône.
Le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet avant le 19 décembre 2015, faute de quoi il sera réputé favorable.

Un projet alternatif est proposé : Loire et Monts communauté. Il s'agit d'un projet de fusion entre les communautés de communes de Balbigny, du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône.

Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR et 5 voix CONTRE (Mathieu ARSALE, Jean-Marc BERNAY, Sandrine DAVID, Frédéric MAINAS, Violaine PATISSIER), se prononce contre le schéma proposé par le Préfet, et pour le projet « Loire et Monts Communauté ».

4. CoPLER -PLUI

La compétence urbanisme a été transférée à la CoPLER. Comme la commune a un document d'urbanisme en cours de réalisation, le Conseil Municipal a le choix entre terminer son document avant le PLUI, ou bien laisser le POS actuel s'appliquer jusqu'à l'approbation du futur PLUI qui devra être achevé avant le 31 décembre 2019.
→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas achever son document d'urbanisme avant le PLUI.

De plus, la CoPLER a décidé la prescription du PLUI. La commune doit donc désigner un représentant pour se rendre aux différentes réunions (qui se tiendront en journée).
Nicole MEYRIEUX se propose de représenter la commune. Jean-Marc BERNAY, qui n'est pas présent, a fait savoir qu'il souhaitait également se proposer pour représenter la commune.

5. Projet noms des rues et numérotation des maisons

La Poste avait fait une proposition d'accompagnement de la commune pour ce projet. Cela comporte d'une part l'accompagnement sur la numérotation pour 840 € HT, auquel on peut rajouter l'accompagnement sur le dispositif de communication pour 781.20 € HT.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de La Poste avec seulement l'accompagnement sur la numérotation à 840 € HT.
Monsieur le Maire contactera la personne chargée de ce projet à La Poste pour fixer un rendez-vous en janvier ; la date sera ensuite communiquée par mail aux membres de la commission.

Point rajouté à l'ordre du jour : Décision modificative n° 5

Il manque 220 € au chapitre 014 (atténuations de produits). Il convient donc de prendre une décision modificative de virements de crédits de 220 € du chapitre 012 (charges de personnels) vers le chapitre 014. → Approbation à l'unanimité.

6. Suivi travaux commissions

- *Animation* : le Petit Novalien est terminé. Il sera distribué en fin d'année.

Sandrine DAVID s'est renseignée à l'imprimerie du Coteau sur les économies qui seraient réalisées en changeant le papier d'impression du bulletin (pour un papier non glacé). Cela ferait gagner environ 30 € au total pour un tirage de 250 exemplaires.

7. Questions et informations diverses

• La Sous-préfecture a répondu négativement sur la possibilité, pour la commune, de recruter une conseillère municipale de Lay pour les Travaux d'Activités Périscolaires au RPIC Lay/Neaux. La mairie de Lay a été informée.

• La Commune va recevoir une subvention de 1 120 € du fonds de prévention de la CNRACL, pour l'élaboration de son document unique.

• L'AMF propose aux communes qui le souhaitent un abonnement à la société Ecofinance. Cette dernière établit une analyse fiscale et financière pour permettre aux élus de mieux maîtriser la gestion communale. Le coût est de 45 € HT par an.

• Santé Mut propose une mutuelle de village pour toutes les personnes qui ne sont pas concernées par l'obligation des mutuelles dans les entreprises privées à compter du 1er janvier 2016. Un document sera distribué à tous les habitants de la commune avec le bulletin.

• La commune a obtenu 3 sourires sur une échelle de 0 à 4 pour le label « Villes et villages sourires ». Mais il y a un coût de 490 € HT pour l'utilisation du logo et le référencement de la commune.

• Les travaux suite à l'éboulement aux Carrières sont presque terminés. Il ne manque plus que le grillage. Pour le moment, la voie est donc toujours fermée à la circulation.

• Les radars pédagogiques ont été installés ce début de semaine par l'entreprise Vigilec.

• La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 27 janvier à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 27 JANVIER 2016
COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 27 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN – Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX – Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER

Absents excusés : Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS – Sandrine DAVID

Secrétaire nommée pour la séance : Nicole MEYRIEUX

Pouvoirs : Armelle GANDRÉ à Isabelle SCOMPARIN
Sandrine DAVID à Fabienne BEAUJEU

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 10 voix POUR et 3 abstentions (Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Marc BERNAY qui étaient absents).

2. CoPLER – Approbation de la convention de mutualisation

La convention décrit les modalités de fonctionnement des services mutualisés entre la CoPLER et les communes adhérentes. Ces services mutualisés concernent la mise en commun de services, de prestations et de moyens humains utiles au fonctionnement administratif, bureautique et informatique des adhérents. Ces services se répartissent en 2 catégories : des services communs, qui concernent tous les adhérents et des services « à la prestation ».

Les services communs sont :

- Une coordination
- Un serveur et sa maintenance
- La maintenance du parc informatique
- Licences e-Magnus et leur maintenance
- Des formations e-magnus
- Une secrétaire mutualisation
- Les frais associés au service

Les services à la prestation sont :

- service renfort / remplacement
- le module cimetière de e-Magnus
- des groupements de commande

Cette convention a été mise en place en 2011. Pour la prochaine convention il est proposé les modifications suivantes :

- Durée de la convention qui passe de 1 an à 2 ans
- Valorisation financière de la coordination du service afin de caler à la réalité du budget de ce service
- Modalités de calcul des services communs 50% réparti de manière identique entre les membres et 50% en fonction de la population des communes (et non plus selon le nombre de PC)
- Facturation des services à travers une minoration des attributions de compensation

Pour 2016, le coût des services communs pour Neaux est de 2 296 €.

→ Approuvé par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mathieu ARSALE).

3. CoPLER – Modification des frais liés au marché copieurs

La CoPLER a organisé un groupement de commande copieurs avec les communes volontaires afin de bénéficier des meilleurs tarifs et prestations.

A l'article n°6 de la convention il était prévu de répartir les frais du groupement à parité entre les membres.

Au vu des résultats de l'appel d'offre il est proposé de modifier cette répartition par une participation à hauteur d'un trimestre « d'économies » réalisé par rapport au marché initial puisqu'il s'avère que les frais de l'appel d'offre sont globalement remboursés dès le 1er trimestre de loyer.

Les coûts de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de parution pour Neaux seront de 60 €.

→ Approuvé à l'unanimité

4. Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition par le Conseil Général de la Loire

La commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à renouveler notre adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics en approuvant les conditions générales de mise à disposition dont les principaux points sont les suivants :

Le Département s'engage :

- à mettre à disposition gratuitement une solution de dématérialisation des marchés publics, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions règlementaires futures. La solution de dématérialisation proposée est celle du prestataire retenu par le Département de la Loire, à savoir la société AWS.
- à en assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance associées,
- à proposer les prestations d'assistance et d'accompagnement par l'intermédiaire du prestataire,
- à mettre à disposition des modules complémentaires par l'intermédiaire du prestataire,

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales et sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans si le Département ne fait pas jouer sa faculté de dénonciation.

→ Approuvé à l'unanimité

5. DIA parcelle n°AB 288 « La Croix »

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 288, située La Croix, d'une superficie de 1 201 m², sur laquelle se trouve une maison d'habitation.

Le Conseil Municipal doit décider s'il souhaite ou non, préempter pour cette parcelle.

→ Non préemption à l'unanimité

6. SIEL – Travaux de déconnexion de certains points d'éclairage public et remplacement des lampes à vapeur de mercure

Tout d'abord, monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1er janvier, ce n'est plus l'entreprise VIGILEC qui est chargée de l'éclairage public sur la commune, mais CEGELEC (suite au nouveau marché passé par le SIEL ; l'ancien arrivant à échéance au 31 décembre 2015).

Lors de précédentes réunions, il avait été évoqué la possibilité de supprimer certains points d'éclairage public Route Napoléon ; et le long de la RN7, à la sortie du bourg en direction de St Symphorien de Lay. Avant la dépose définitive de ces points d'éclairage, il avait été demandé de faire un test sur 2 mois en éteignant ces lampadaires.

Fin décembre, le SIEL a envoyé les chiffrages correspondants :

- Travaux de déconnexion :
Sur le départ de l'ancienne route Napoléon + Nationale 7 en sortie d'agglomération
- montant des travaux 1 582 €/Ht soit une participation communale de 839 €

- Travaux de dépose des points déconnectés :
- montant des travaux 2 388 €/Ht soit une participation communale de 1 266 €

- Travaux de remplacement de 10 Lanternes à vapeur de mercure restantes après dépose :
- Montant total des travaux 5 330 €/HT soit une participation communale de 2 835 €

Soit un coût total pour la commune de 4 930 €. Avant toute intervention, le Conseil Municipal doit valider ces travaux par une délibération, et décider de l'échelonnement du paiement (de 1 à 15 années).

→ Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition du SIEL, mais sans les travaux de déconnexion. Il est donc décidé de ne pas les réaliser. Le coût total pour la commune passe donc à 4 101 €, qu'il est décidé de payer en une seule fois sur le budget de cette année.
Un courrier sera adressé à tous les habitants concernés.
Il est proposé d'effectuer les travaux de dépose des points d'éclairage pour fin mars (à voir avec le SIEL si cela est possible).

7. Règlement intérieur des salles communales

Monsieur le Maire commence par signaler que les serrures des deux salles ont été changées.

Plusieurs modifications sont demandées sur le projet qui a été envoyé aux conseillers et plusieurs points précis sont débattus :

- Gratuité des locations pour les associations de la commune, quelque soit le nombre de manifestations par an. → approuvé à l'unanimité
- Demander aux associations de la commune de payer l'électricité (courant et chauffage). → approuvé par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mathieu ARSALE)
- En cas d'annulation de réservation : si annulation au moins 15 jours avant la date prévue : ne rien encaisser. Si annulation moins de 15 jours avant la date prévue, encaisser la totalité du chèque de caution, sauf cas de force majeure. → approuvé à l'unanimité
- Demander un chèque de caution pour l'année aux associations de la commune (chèque non encaissé). → approuvé à l'unanimité
- Paragraphe concernant la SACEM : reprendre les modifications apportées par Sandrine DAVID qui sont plus complètes. → approuvé à l'unanimité
- Paragraphe concernant les débits de boissons : reprendre les modifications apportées par Sandrine DAVID qui sont plus complètes. → approuvé à l'unanimité
- Rajouter dans le paragraphe sur le matériel que les tables ne doivent pas servir à un autre usage que celui pour lequel elles sont destinées (exemple podium) ; et préciser qu'un podium peut être loué par la CoPLER. → approuvé à l'unanimité
- Jean-Marc BERNAY propose de mettre dans les salles des sacs poubelle transparents afin d'inciter davantage au tri sélectif des déchets.

8. Suivi travaux commissions

- *Noms des rues* : une première réunion a eu lieu. Les rues ont été délimitées pour l'extérieur de la commune. Il reste à faire le Bourg et le Faubourg. Monsieur le Maire doit se charger des plans détaillés à ce sujet. Il est proposé d'associer au travail de la commission des novaliens qui seraient volontaires pour participer à cette démarche. La commission se réunira le mercredi 17 février à 20 h.

- *Voirie* : des travaux sont à réaliser sur plusieurs chemins :

- Chemin de Chamois :	12 887.38 € TTC
- Chemin de Fragny :	9 296.99 € TTC
- Route Napoléon :	19 354.44 € TTC
- RN 7 vers entrée ZERR	6 354.78 € TTC
- Chemin Les Crêts	3 676.92 € TTC
- Devant le cimetière	3 915.32 € TTC
TOTAL	55 485.83 € TTC

Il y a encore des trous sur l'ancienne voie de chemin de fer, bien qu'ils aient été bouchés l'année dernière par l'employé communal.

9. Questions et informations diverses

• Monsieur le Maire fait un compte–rendu d'une réunion du SYRRTA à laquelle il a assisté.

• Concernant le nettoyage des lagunes, une autorisation a été demandée à la police de l'eau pour le passage à gué du Gand. Nous sommes toujours en attente de la réponse. Monsieur MICHAUD de la SDEI doit les relancer.

• Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion du PLUI. Elle consistait en une présentation des communes (écoles, entreprises, commerces, flux liés aux déplacements domicile/travail …).

• Monsieur le Maire propose de créer un conseil d'anciens (sur le même principe que le conseil des enfants). L'objectif serait d'avoir un avis sur certains projets. Cela s'adresserait aux personnes de plus de 60 ans (ou bien de 65 ans, à définir).

• Monsieur le Maire souhaiterait créer une commission pour le cimetière (règlement, reprise des concessions).

• Le Sénateur Bernard FOURNIER accorde une subvention de 3 000 € pour l'achat du tracteur. Nous n'avons pas encore la réponse du Conseil Général à ce sujet.

• Un carnaval des enfants sera organisé à la maison des associations le samedi 13 février.

• Un Conseil d'Ecole aura lieu le mardi 2 février à 18 h à Lay.

• Il est demandé de mettre un article dans le prochain novalien afin de savoir si des jeunes novaliens sont intéressés pour relancer le Club des Jeunes.

• Il est proposé que les conseillers volontaires repeignent les murs de la salle d'animation entre le 15 et le 27 février car il n'a y pas de location à ce moment là. Plusieurs conseillers ne sont pas d'accord, notamment pour des raisons de sécurité (murs trop hauts). Un devis sera donc demandé à ce sujet.
Les murs de la salle des associations auraient aussi besoin d'être repeints.

• La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 25 février à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 25 FEVRIER 2016
COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN – Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX – Armelle GANDRÉ – Marie VIDAL – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Frédéric MAINAS – Jean-Marc BERNAY

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

Pouvoirs : Frédéric MAINAS à Mathieu ARSALE
Jean-Marc BERNAY à Fabienne BEAUJEU

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 11 voix POUR et 3 abstentions (Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Sandrine DAVID qui étaient absents).

2. SIEL – Eclairage public

Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de supprimer certains points d'éclairage public sur le départ de l'ancienne route Napoléon + Nationale 7 en sortie d'agglomération, en direction de St Symphorien de Lay. Un courrier explicatif a donc été adressé aux habitants concernés pour les informer.

Suite à ce courrier, certains riverains de la RN 7 ont demandé le maintient de l'éclairage. En effet, cette portion de route est dangereuse car les véhicules roulent souvent à une vitesse excessive. Monsieur Cyril DELOMBRE invoque également un danger lorsque des véhicules de grande longueur sortent de nuit sur la RN 7 pour les besoins de son entreprise.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir l'éclairage public le long de la RN7.

3. Achat terrain « Les Carrières »

Comme il a été expliqué lors du dernier conseil, monsieur Ludovic PONTILLE est en train de racheter tous les terrains des anciennes carrières appartenant à la famille RICHARD. La commune souhaite en racheter une partie. Un accord a été trouvé avec monsieur PONTILLE. A savoir que la mairie rachèterait les parcelles cadastrales suivantes :

- A 986 : 2 409 m2
- A 988 : 4 174 m2
- A 371 : 11 330 m2
- A 370 : 2 440 m2

Soit un total de 20 353 m2 ; et cela pour le prix de 11 533 € pour le terrain et environ 1 600 € de frais de notaire.

Pour la partie du pont en bois vers la sortie de la carrière, direction le moulin SEBBAN (derrière chez monsieur PELTIER), parcelles A 1 203 et A 1 013, un droit de passage au profit de la commune sera accordé.

→ Approuvé à l'unanimité

4. Travaux bâtiments communaux

Un devis a été demandé à la serrurerie-férronerie DUPONT de la Bénisson-Dieu, pour l'installation d'une rampe permettant l'accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite. Il est de 3 080 € TTC. Fabienne BEAUJEU demandera un autre devis à monsieur Pierre-Yves CHAIZE de St Symphorien de Lay.

Monsieur DUPONT a également chiffré l'installation d'un ferme-porte à la salle d'animation : 264 € TTC → Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour effectuer les travaux.

Un devis a été demandé à monsieur DEGOULANGE de Fourneaux pour la remise en état des garde-corps sur le pont de la voie de chemin de fer vers l'Hôpital sur Rhins. Il est de 677 € TTC. → Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour effectuer les travaux.

Des devis ont été demandés à monsieur IZARD Jean-Pierre pour la réfection des peintures dans les deux salles communales. Pour la salle des associations, il est de 3 871.25 € TTC. Pour la salle d'animation, l'un est en peinture totale des murs pour 8 261.52 € TTC. L'autre est de 7 755.90 € TTC, mais avec un soubassement en lambris (et non en peinture) pour 4 158 € TTC en supplément.

Le Conseil Municipal décide de ne pas refaire les peintures pour le moment. Concernant la salle d'animation, cela pourrait avoir lieu dans le cadre de travaux de réfection (par exemple changement du mode de chauffage, amélioration acoustique…).

5. Travaux voirie 2016 – modification subventions du Conseil Départemental

Une demande de subvention avait été envoyée au Conseil Départemental pour des travaux de voirie. Or, à partir de cette année, le Conseil Départemental modifie les conditions d'attribution. Désormais, seuls les travaux sur les voies communales seront subventionnés. Il n'y aura plus de subvention pour les chemins ruraux.

La demande de subvention portait sur 6 chemins. Seuls 3 sont des voies communales : Route Napoléon, devant le cimetière, et chemin des Crêts. Pour les 3 autres, aucune subvention ne sera attribuée. Paul MONCHANIN se charge de voir avec EUROVIA ce qu'il est possible de réaliser pour les chemins de Chamois et de Fragny.

De plus, pour le calcul des subventions, le Conseil Départemental se base désormais sur un enduit de surface. Si c'est un enrobé qui est réalisé, cela doit être justifié afin de pouvoir éventuellement bénéficier d'un bonus de subvention.

Un enrobé avait été prévu au départ pour la Route Napoléon. Si un bicouche était privilégié, cela ferait une différence d'environ 6 000 € en moins.

Un devis a été demandé à l'entreprise BALMONT concernant une partie de l'ancienne voie ferrée : 5 193 € TTC pour 416 ml. Un devis sera également demandé à l'entreprise DELOMBRE ; ainsi qu'un concernant le chemin de Chamois.

6. Débat d'orientation budgétaire

Les principaux projets à inscrire en investissement au budget primitif sont : l'agrandissement du préau de l'ancienne école, la voirie, l'achat des terrains aux carrières, l'achat du tracteur. Il est également demandé de prévoir l'achat de jardinières et de 2 tables de ping-pong.

En fonctionnement, prévoir les dépenses liées à la garderie (salaire de la personne en charge de ce service notamment).

7. Subventions accordées par la commune pour 2016

Le budget doit comporter une annexe qui détaille les noms des associations bénéficiant de subventions communales ainsi que les montants.
Pour rappel, l'année dernière, le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes :

- 200 € à l'école publique de St Symphorien de Lay
- 200 € au Sou des écoles Lay/Neaux
- 100 € à l'association Trisomie 21 Loire
- 100 € à l'ADAPEI de la Loire

TOTAL : 600 €

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la même somme que l'année dernière, soit 600 € ; mais de ne pas faire la répartition pour le moment.

8. Motion visant à maintenir les conditions d'exercice du centre 15 à Roanne

L'agence régionale de santé souhaite transférer les appels urgents de 0 à 8 heures du matin vers le centre 15 de St Etienne. Il est proposé au Conseil Municipal de voter une motion de soutien pour le maintien du centre 15 à Roanne. → Approuvé à l'unanimité

9. Suivi travaux commissions

- *Noms des rues* : une deuxième réunion a eu lieu. Les rues ont été délimitées pour le Bourg et le Faubourg. Madame AUBERT de La Poste doit venir lors d'une prochaine réunion apporter des précisions.

- *Jeunesse* : des renseignements ont été pris auprès de Karine GRASSET à la CoPLER. La réglementation a changé. Les contrats sont désormais de 20 h/semaine sur 47 semaines/an. Avec les aides, le coût qui reviendrait à la commune (salaire et charges) serait d'environ 160 €/mois. Pour le budget, il faut prévoir le salaire et les charges de la personne qui sera chargée de la garderie sur 4 mois. Il faut également prévoir l'achat de matériels et de fournitures (feuilles, crayons...) et les recettes attendues (il avait été envisagé de demander aux parents une participation de 1 € par heure).
L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à ce projet. Il sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour décision (création d'un poste).

- *Animation* : 3 devis ont été demandés dans des imprimeries pour la publication du novalien : 712.13 € TTC pour Les Arts Graphiques ; 961.11 € TTC pour l'imprimerie Chirat ; 410.40 € TTC pour l'imprimerie Georges Pougnard. Alors que le coût actuel est de 1 524.58 € TTC à l'imprimerie du Coteau. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 9 mars à 20 h en mairie. Monsieur le Maire souhaite mettre des articles sur l'élagage, les bruits de voisinage et les aboiements des chiens.

- *Fleurissement* : la commission se réunira mercredi prochain à 10 h 30.

- *Finances* : la commission se réunira le jeudi 10 mars à 20 h pour le budget.

10.Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion concernant la fibre optique. Les travaux vont commencer en fin d'année 2016 par la partie basse de Neaux (Notamment Route Napoléon, Les Ambrières…). Pour le Bourg, les travaux se réaliseront en 2017.
- Mathieu ARSALE évoque les « Voisins Vigilants ». Monsieur le Maire se renseignera auprès des services de la gendarmerie.
- Certains jeunes de la commune sont venus en mairie pour demander la clé du local qui avait été mis à leur disposition. En effet, depuis le changement des serrures, ils n'y ont plus accès.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 30 mars à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 30 MARS 2016
COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 30 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN – Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX – Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent :

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 12 voix POUR et 2 abstentions (Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY qui étaient absents).

2. Approbation des comptes administratifs 2015 : budget communal et budget assainissement

Fabienne BEAUJEU, deuxième Adjointe en charge des finances, prend la présidence de la séance pour ce point et présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2015 pour le budget communal :

Fonctionnement :	Dépenses	258 801,81 €
	Recettes	350 956,40 €
Investissement :	Dépenses	104 783,19 €
	Recettes	195 495,22 €

Fabienne BEAUJEU présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2015 pour le budget assainissement :

Exploitation :	Dépenses	21 735,71 €
	Recettes	21 562,54 €
Investissement :	Dépenses	9 672,00 €
	Recettes	18 554,00 €

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. A la différence du compte de gestion, il est établi par la commune. Le Maire s'est retiré le temps du vote par les conseillers : approbation l'unanimité.

3. Approbation des comptes de gestion 2015 : budget communal et budget assainissement

Le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. Il est établi par le comptable public. → Approbation l'unanimité

4. Affectation du résultat 2015

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2015, qui est de 118 927.56 € est proposée d'une part en crédits au budget primitif de 2016, sur le compte 1068, en couverture du besoin de financement de l'investissement pour 108 927.56 € ; et d'autre part en report de fonctionnement, au compte 002, pour 10 000 €. → Approbation l'unanimité

5. Vote des budgets primitifs 2016 : budget communal et budget assainissement

Le Conseil Municipal doit voter le budget primitif. Il s'agit du budget prévisionnel de l'exercice. Il établit les dépenses et les recettes pour l'année. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes, mais aussi en investissement et en fonctionnement. → Approbation l'unanimité.

Budget communal :
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 349 426,50 €.
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 211 131,77 €.

Budget assainissement :
La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour 24 958,57 €.
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 96 682,54 €.

6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal doit fixer, par une délibération, les taux des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) qu'il souhaite appliquer en 2016.
Il est proposé de ne pas les augmenter. Le Conseil Municipal approuve par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mathieu ARSALE qui souhaite diminuer les taux).

Les taux appliqués seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.31 %
- Taxe foncière bâtie : 14.11 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.01 %

7. SIEL – éclairage public

Suite à la décision prise lors du dernier conseil de maintenir l'éclairage public le long de la RN 7, à la sortie du village, en direction de St Symphorien de Lay ; le SIEL a réactualisé le chiffrage des travaux.

- Travaux de dépose de 10 points lumineux Route Napoléon :
  - montant des travaux 965 €/Ht soit une participation communale de 512 €
- Travaux de remplacement de 10 Lanternes à vapeur de mercure restantes après dépose :
  - Montant total des travaux 4 417.70 €/HT soit une participation communale de 2 341 €

Soit un coût total pour la commune de 2 853 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, et décide de régler cette somme en totalité cette année.

8. Déclarations d'Intention d'Aliéner- parcelle AB 53 et parcelle A 1021

Deux DIA ont été reçues en Mairie :

- Pour la parcelle AB 53, située Le Bourg, d'une superficie de 207 m², sur laquelle se trouve une maison d'habitation.
- Pour la parcelle A 1021, située Les Roches, d'une superficie de 2 501 m², sur laquelle se trouve une maison d'habitation.

→ Non préemption, à l'unanimité, pour ces deux parcelles.

9. Demande de subvention 2016 du Comité des Fêtes pour le feu d'artifice

Le président du Comité des Fêtes sollicite la commune pour une subvention de 1 500 € pour le feu d'artifice. L'année dernière, la commune a participé à hauteur de 1 200 €.
→ Accord par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE (Nicole MEYRIEUX) et 3 abstentions (Régis ROCH, Marie VIDAL, Sandrine DAVID)

Il demande également l'éclairage public du village pendant la fête patronale (du vendredi au lundi soir), ainsi que la participation de l'agent technique le lundi 25 juillet pour le nettoyage de l'aire d'évolution.
→ Conditions accordées, comme c'est le cas tous les ans

10. Suivi travaux commissions

- *Noms des rues* : une réunion doit être programmée en journée avec Madame AUBERT de La Poste. Il est demandé de la prévoir plusieurs semaines à l'avance afin que chacun puisse prendre ses dispositions.
- *Fleurissement* : le nombre de jardinières sera augmenté, certaines seront remplacées. Des devis sont attendus à ce sujet.
- *Enfance / Jeunesse* : une réunion du conseil municipal des enfants aura lieu le samedi 2 avril. La chasse aux œufs aura lieu le samedi 9 avril.
  - Concernant le projet garderie, il n'y a pas besoin de délibération de création de poste. Monsieur le Maire a rencontré une habitante de la commune qui est intéressée par le poste. Reste à voir avec le pole emploi si elle est éligible aux CUI-CAE.
  - Une réunion sera organisée le 16 avril à 11 h en mairie : les jeunes de 14 à 20 ans seront conviés afin de voir s'ils ont des projets pour relancer le club des jeunes.
- *Animation* : le novalien est en cours. Une réunion aura lieu le 12 avril à 20 h.

11. Questions et informations diverses

- La vente d'herbe sera réalisée dans les mêmes conditions que l'année dernière. Le prix est toujours fixé à 700 €.
- Mathieu ARSALE présentera les statistiques des radars pédagogiques lors de la prochaine réunion.
- Un concert de carillon aura lieu le vendredi 12 août à 18 h.
- Des travaux de réfection de peinture sont en cours à la salle d'animation. Monsieur le Maire donnera un chiffrage du coût total des travaux lors de la prochaine réunion.
- Un devis de monsieur CHAIZE est arrivé pour la rampe d'accès à la mairie. Il est de 4 377 € TTC, alors que celui de monsieur DUPONT est de 3 080 € TTC.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 26 avril à 19 h ou à 20 h (l'horaire sera précisé ultérieurement).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 AVRIL 2016
COMPTE -RENDU

L'an deux mille seize, le 26 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN – Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX – Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY - Sandrine DAVID.

Absentes excusées : Armelle GANDRÉ - Violaine PATISSIER

Pouvoir : Violaine PATISSIER à Jean-Marc BERNAY

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Assainissement – curage des lagunes et réseau au lotissement La Roseraie

Concernant l'assainissement collectif, la commune a un contrat d'affermage avec la société SUEZ. Le contrat actuel va jusqu'au 30 juin 2019. Sur cette période, il est prévu un curage des lagunes. Il avait été valorisé à 10 000 €. Ce qui signifie que la SDEI perçoit une somme tous les mois pour arriver à 10 000 € à la fin du contrat, afin de financer ce curage.

Il serait souhaitable qu'il soit réalisé rapidement, car les services de la DDT police de l'eau ont signalé que les lagunes ont des rejets non conformes. Pour l'instant, il n'y a pas de mise en demeure de réaliser ce curage.

Or, les conditions techniques ont changé. En effet, le SYRRTA a fait enlever le pont sur le Gand qui permettait l'accès aux lagunes. La société SUEZ a donc rechiffré le coût du curage des lagunes et celui-ci se monte à environ 23 000 € (plan d'épandage, matériels, pompe…). Cela signifie que la commune doit financer les 13 000 € manquants.

Plusieurs solutions sont possibles. Celle qui est envisagée est la prise en charge sur le budget assainissement 2016, en section d'investissement. SUEZ doit nous faire parvenir un courrier explicatif avec un devis détaillé, pour transmission au Trésor Public, afin de savoir si cela est possible. Le Conseil Municipal prendra ensuite sa décision. Celle-ci est donc reportée à la prochaine réunion.

Concernant le lotissement la Roseraie, pour le moment, la voirie est toujours privée, tout comme le réseau assainissement. Cela appartient à monsieur GUILLAUME. Il n'y a pas non plus d'éclairage public.
La société SUEZ, en accord avec monsieur GUILLAUME, a procédé à des travaux de curage du réseau assainissement et de passage de caméra (pour vérifier l'état du réseau), dans le but d'une éventuelle rétrocession à la commune. Ces travaux ont été payés par monsieur GULLAUME.

Il ressort de ces vérifications que le réseau est globalement en bon état. Certains travaux ont été réalisés par SUEZ et payés par monsieur GUILLAUME.

3. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Plusieurs DIA ont été reçues en Mairie :

- Pour les parcelles AB 321 et AB 322 (moitié indivise servant de chemin d'accès), situées Lotissement de Valorge, d'une superficie totale de 610 m², sur lesquelles se trouve une maison d'habitation.

→ non préemption à l'unanimité

- Pour les parcelles AB 320 et AB 322 (moitié indivise servant de chemin d'accès), situées Lotissement de Valorge, d'une superficie totale de 630 m², sur lesquelles se trouve une maison d'habitation.

→ non préemption à l'unanimité

- Pour les parcelles A 986, A 988, A 998, A 999, A 1011, A 1013, A 1203 et A 370, situées Les Carrières, Les Roches et Rendant, d'une superficie totale de 78 880 m².

→ non préemption à l'unanimité, sous réserve du rachat par la commune à monsieur Ludovic PONTILLE, des parcelles A986, A 988, A 370 et A 371 (conformément à la délibération du 26 février 2016).

- Pour la parcelle A 882, située La Pinée, d'une superficie de 2 226 m², sur laquelle se trouve une maison d'habitation.

→ le Conseil Municipal reporte sa décision à la prochaine réunion. En effet, la commune possède une parcelle de terrain constructible qui est située juste à côté de la maison en vente, mais pour laquelle il n'y a pas d'accès. Le Conseil Municipal souhaiterait acheter une bande de terrain permettant un chemin d'accès à cette parcelle. Monsieur le Maire a essayé de contacter les vendeurs à ce sujet, mais sans succès. Il va donc contacter les acquéreurs.

4. Conventions avec les associations pour l'utilisation des locaux communaux

Suite à la réunion qui a eu lieu avec les associations, les conventions pour l'utilisation des locaux ont été modifiées. Elles seront à nouveau présentées aux associations pour signature.

5. Personnel communal – modification du régime indemnitaire

L'agent technique avait demandé l'augmentation du montant de sa prime : l'IAT. Deux conditions avaient été fixées : l'abandon du recours contre la commune au tribunal administratif, et la diminution du nombre de journées syndicales.
Marie-Jeanne BLANDIN informe les membres du Conseil Municipal des efforts réalisés par l'agent technique. Il est très motivé, fait preuve de bonne volonté, prend des initiatives, et a amélioré son relationnel. Elle pense qu'il mérite cette augmentation que cela le motivera davantage. Elle précise également que les conditions ont été respectées.
Or, depuis le 1er janvier 2016, il n'est plus possible d'augmenter l'IAT car il sera remplacé par le RIFSEEP. Le CDG 42 doit le présenter aux communes prochainement pour une mise en place au plus tard au 1er janvier 2017.
→ Le Conseil Municipal accepte, sur le principe, cette augmentation, par 12 voix POUR et 1 abstention (Mathieu ARSALE).
Elle sera concrètement mise en place lors du passage au RIFSEEP.

6. Désignation d'un représentant pour l'assainissement non collectif

La CoPLER demande la désignation d'un représentant pour l'assainissement non collectif, dans chaque commune. L'objectif est de permettre un meilleur suivi des dossiers. Marie-Jeanne BLANDIN se porte volontaire.

7. Désignation d'un représentant concernant l'accessibilité voirie et bâtiments pour les personnes à mobilité réduite

La représentante ligérienne des personnes en situation de handicap est venue nous présenter l'association des paralysés de France.
Cette association a trois missions :

- L'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des familles, en aidant dans une dynamique de solidarité.
- La représentation et la défense des droits en luttant contre les discriminations pour permettre une société plus inclusive.
- Le développement de la vie associative et son dynamisme en assurant le droit d'expression de chacun et en s'engageant dans des partenariats durables.

L'élue représentante siège au conseil de l'association des paralysés de France du département ; elle rencontre régulièrement les partenaires de la région Rhône Alpes Auvergne et fait remonter les éventuelles difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap au siège de l'association à Paris.
Il est demandé de désigner un représentant au sein du Conseil Municipal pour faire le lien avec la commune. Mathieu ARSALE se porte volontaire.

8. Fleurissement

Marie-Jeanne BLANDIN explique que la commission avait tout d'abord pensé acheter des jardinières gravillonnées et des pots en plastique. Mais la mairie de Roanne vend des pots en béton et en résine de synthèse. Les grands pots ont un diamètre de 1.20 m pour 1.10 m de hauteur et sont proposés 200 € l'unité. Il y a également des pots plus petits à 150 € l'unité. Le transport est à la charge de la commune. Mais la mairie de Roanne fournit un système de transport pour les pots. Marie-Jeanne BLANDIN doit rencontrer le directeur du cabinet du Maire et va essayer de négocier les prix.

Les anciennes buses seront repeintes.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de deux bancs à mettre le long de la route Napoléon.

9. Suivi travaux commissions

- *Enfance / Jeunesse* : une réunion avec les jeunes a eu lieu, en présence de l'actuelle présidente du Club des Jeunes, de président du Comité des Fêtes, d'une personne en charge de la jeunesse à la CoPLER. Il est demandé de pouvoir fermer l'accès à la cuisine de la salle des associations pour éviter toutes contestations ; ce local étant également prévu pour la garderie qui sera mise en place en septembre.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de deux tables de ping-pong (de couleur verte).

10.Questions et informations diverses

- La vente d'herbe est attribuée cette année à Pascal DALLERY pour 700 €. Il n'y a eu qu'une seule offre. Pour l'année prochaine, il est demandé de mettre l'annonce plus tôt (fin 2016 ou début 2017).
- Des devis sont présentés au Conseil Municipal pour les stores de la salle d'animation. Ils sont à changer car ils ne plus aux normes (ils ne sont pas ignifuges).
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Préfet concernant la proposition du schéma de coopération intercommunale (arrêté le 29 mars 2016). Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 75 jours pour donner son avis. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 8 h 45 au monument aux morts.
- La date de la commémoration des Combats de Neaux est repoussée au dimanche 28 août.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 25 mai à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 25 MAI 2016
COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 25 mai à 21 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN – Mathieu ARSALE – Nicole MEYRIEUX – Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Nicolas CHAPON – Armelle GANDRÉ - Jean-Marc BERNAY

Pouvoirs : Nicolas CHAPON à Marie-Jeanne BLANDIN
Armelle GANDRÉ à Isabelle SCOMPARIN
Jean-Marc BERNAY à Fabienne BEAUJEU

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 13 voix POUR et 1 abstention (Violaine PATISSIER qui était absente).

2. Avis sur la proposition ° 1 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 29 mars 2016 prévoit la proposition n° 1 relative à la fusion de la communauté d'agglomération de Roannais Agglomération et des communautés de communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône. Cela a été notifié à la commune dans un courrier le 11 avril. Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 75 jours à partir de cette date pour donner son avis sur la fusion envisagée, sachant que l'absence d'avis équivaut à un avis favorable.
→ 9 voix CONTRE et 5 voix POUR (Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID)

3. Assainissement – curage des lagunes

Monsieur MICHAUD, société SUEZ a transmis le détail du coût supplémentaire pour cette opération :

Décomposition du prix :

- COUT GLOBAL 22 908.60 € HT
- MONTANT ACTUALISE QUE SUEZ PREND EN CHARGE DANS LE CADRE DU CONTRAT 10 102.50 € HT, soit 12 123 € TTC
- MONTANT RESTANT A FINANCER 12 806.10 € HT, soit 15 367.32 € TTC

Dépense prévue :

- Etude de faisabilité et mise en place plan épandage pour épandre les boues curées sur des terrains agricoles conformément à la réglementation : 3 000 € HT, soit 3 600 € TTC
- Pompage surnageant (eau claire) et création d'un by pass temporaire des ouvrages pour permettre de curer un bassin puis le second : 1 070 € HT, soit 1 284 € TTC
- Curage et transport des boues dans un rayon de 12 kms : 500 Tonnes x 12.065 = 6 032.50 € HT, soit 7 239 € TTC
- TOTAL 10 102.50 € = PROVISIONNE dans le contrat initial

Surplus lié à la suppression du passage du Gand ET AUX TONNAGES DE BOUES SUPPLEMENTAIRES :

- Aménagement pour accéder à proximité des bassins et permettre d'installer le pompage pour refoulement vers tonne à lisier 1 780 € HT, soit 2 136 € TTC
- INSTALLATION et repli matériel de pompage autonome avec reprise en encorbellement sur le Gand : mise en place création bâche tampon : moyens matériels supplémentaires : 4 993.60 € HT, soit 5 992.32 € TTC
- Volume supplémentaire à pomper et à transporter : 500 T X 12.065 = 6 032.50 € HT, soit 7 239 € TTC
- SURPLUS 12 806.10 € HT, soit 15 367.32 € TTC

La trésorerie nous a précisé qu'il était possible d'imputer cette dépense en investissement sur le budget assainissement 2016 (compte 2315 travaux en cours), où nous avons les crédits nécessaires.
→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer les travaux de curage des lagunes.

4. Déclaration d'Intention d'Aliéner

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle A 882, située La Pinée, d'une superficie de 2 226 m², sur laquelle se trouve une maison d'habitation.
Le Conseil Municipal reporte sa décision.

5. Urbanisme – abandon du PLU

Le Conseil Municipal a décidé, par une délibération du 15 juillet 2015, le transfert à la communauté de communes de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme ». La CoPLER a ensuite prescrit un PLUI. La commune avait commencé à réviser son POS en PLU. Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer pour abandonner son PLU.
→ Approuvé à l'unanimité

6. Travaux de voirie – demande de réserve parlementaire

Le Conseil Municipal a sollicité le Conseil Départemental pour une subvention concernant l'enveloppe voirie 2014 – Murs et Ponceaux, pour les travaux situés sur le Pont du Rhins au lieu-dit « La Blanchisserie » sur les communes de Pradines et Neaux.
Le coût total, pour les deux communes a été estimé à 34 869.60 € HT soit 41 843.52 € TTC. Le coût sera divisé par deux pour chaque commune, soit pour Neaux un montant de 17 434.80 € HT, soit 20 921.76 € TTC. Le Conseil Départemental a donné son accord pour une subvention de 10 461 €.
Ces travaux devraient être réalisés en 2017 (en accord avec Pradines).

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter également le Député Yves NICOLIN, pour ce projet. Il propose une subvention de 8 000 € ; sachant que le cumul des subventions de doit pas dépasser 80 % du montant HT et que la subvention parlementaire ne doit pas dépasser 50 % du total HT.
Pour les travaux du pont entre Pradines et Neaux, la réserve parlementaire peut donc être au maximum de 3 487 €.
→ Approbation de la demande de subvention par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mathieu ARSALE)

Il resterait donc 4 500 € de subvention sur les 8 000 € proposés au départ. Il sera demandé au Député s'il est possible d'en bénéficier pour un autre projet.

7. Suivi travaux commissions

- *Voirie* : les travaux seront réalisés fin juin ou début juillet :

- Les Crêts :	3 142.32 € TTC
- Route Napoléon :	16 414.44 € TTC
- Route devant le cimetière :	1 739.34 € TTC
- RN 7 accès maison ZERR :	6 354.78 € TTC
- La Foa :	11 929.72 € TTC
- Ancien chemin de fer :	5 742 € TTC
TOTAL	**45 322.60 € TTC**

Monsieur le Maire a demandé un devis pour une balayeuse. Il envisage de ne plus le faire réaliser par Eurovia car le coût est assez élevé. Mais il faut d'abord se renseigner auprès d'Eurovia pour savoir si cela ne modifie pas leur garantie sur les travaux.

- *Fleurissement* : les pots ont été installés, les arbustes plantés. Les fleurs seront mises en place vendredi.

- *Bâtiments* : des devis ont été demandés pour le préau en charpente métallique. Il faut vérifier avec le service ADS de la CoPLER si cela est possible au vu du POS.

- *Communication* : des précisions ont été demandées sur le devis de l'imprimerie POUGNARD, qui s'avère être le plus intéressant. La prochaine réunion de la commission est prévue le mercredi 1er juin à 19 h.

8. Questions et informations diverses

- Le Club des Jeunes s'est réuni la semaine dernière pour avancer sur de nouveaux projets.
- Les tables de ping-pong seront livrées lundi prochain.
- Monsieur le Maire a RDV mardi prochain avec monsieur Robert POLETTE et la CoPLER pour le chemin de randonnée qui a été dévié.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 29 juin à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 13 JUIN 2016
COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 13 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Isabelle SCOMPARIN – Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX – Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Marie-Jeanne BLANDIN - Mathieu ARSALE - Armelle GANDRÉ - Jean-Marc BERNAY

Pouvoirs : Marie-Jeanne BLANDIN à Fabienne BEAUJEU
Armelle GANDRÉ à Isabelle SCOMPARIN
Jean-Marc BERNAY à Sandrine DAVID
Mathieu ARSALE à Violaine PATISSIER

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 13 voix POUR et 1 abstention (Nicolas CHAPON qui était absent).

2. DIA parcelle A 882

Suite à la DIA reçue en Mairie pour la parcelle A 882 appartenant à monsieur et madame Thierry PROT, le Conseil Municipal s'était mis d'accord sur une proposition à faire aux acquéreurs. Ceux-ci l'ont acceptée.
→ Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de ne pas préempter, au vu de l'accord trouvé avec les acquéreurs de la maison.

3. Modification délibération achat terrain aux Carrières

En février, le Conseil Municipal a délibéré pour le rachat de terrains aux Carrières à monsieur Ludovic PONTILLE. Seulement, le notaire a commis une erreur sur la référence cadastrale de certaines parcelles. Il s'agit des parcelles C 370 et C 371 et non pas A 370 et A 371 comme indiqué. Le Conseil Municipal doit donc redélibérer avec les bonnes références cadastrales.
→ Approbation à l'unanimité

4. Demande réserve parlementaire au Sénateur FOURNIER pour l'agrandissement du préau

Le Conseil Municipal avait sollicité le Sénateur FOURNIER fin d'année 2015 pour une réserve parlementaire. La commune a obtenu la somme de 3 000 €. Il est proposé de l'attribuer au projet d'agrandissement du préau.
→ Approbation par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (Jean-Marc BERNAY)

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 29 juin à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 29 JUIN 2016
COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON – Marie VIDAL – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Isabelle SCOMPARIN – Nicole MEYRIEUX – Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS – Jean-Marc BERNAY

Pouvoirs : Isabelle SCOMPARIN à Violaine PATISSIER
Nicole MEYRIEUX à Marie VIDAL
Armelle GANDRÉ à Fabienne BEAUJEU
Frédéric MAINAS à Mathieu ARSALE
Jean-Marc BERNAY à Paul MONCHANIN

Secrétaire nommée pour la séance : Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 10 voix POUR et 4 abstentions (Marie-Jeanne BLANDIN - Mathieu ARSALE - Armelle GANDRÉ - Jean-Marc BERNAY qui étaient absents).

2. DIA parcelle AB 21

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 21, située Le Faubourg, d'une superficie de 188 m² (il s'agit d'un jardin), ainsi que tous droits de passage pouvant exister pour la desserte du jardin sur la parcelle cadastrée AB 16 d'une surface de 23 m²
→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.
Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal, que l'acquéreur de ce terrain a demandé l'autorisation de créer une ouverture dans le mur appartenant à la commune et qui est situé entre ce jardin et le parking communal. → accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3. Personnel communal – modification du régime indemnitaire

Actuellement, les agents de la commune bénéficient d'une prime : l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité). Le montant de la prime varie en fonction d'un coefficient et selon le grade.
Pour le grade adjoint administratif principal 2ème classe, le coefficient est de 2 ; alors que pour le grade adjoint technique principal 2ème classe, il est de 1.

Il est proposé d'augmenter le coefficient et de le porter à 2 pour le grade adjoint technique principal 2ème classe → Approbation par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mathieu ARSALE).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la secrétaire a été inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial par voie de promotion interne. Cela va lui permettre une évolution de carrière. Mais cette inscription ne vaut pas recrutement. Pour cela, le Conseil Municipal peut créer un poste ; ou bien dans le cas contraire, la secrétaire devra trouver un poste dans une autre collectivité.

Avant la délibération de création de poste, il faut saisir, pour avis, le Comité Technique Intercommunal placé auprès du Centre de Gestion. Celui-ci se réunira début septembre. Le Conseil Municipal est favorable à une création de poste de rédacteur.

4. Travaux d'agrandissement du préau de l'ancienne école – choix des entreprises

Plusieurs devis avaient été demandés pour la partie maçonnerie et pour la partie charpente couverture. L'idée de faire un préau avec une structure métallique avait également été évoquée afin de réduire les coûts. Mais cette solution ne semble pas être réalisable au vu du POS. La commission bâtiments souhaite se réunir afin de retravailler sur ce dossier avant de le proposer au conseil municipal. Elle se réunira mardi 5 juillet à 19 h 30. La décision est donc repoussée à une prochaine réunion.

5. Location de la salle d'animation aux associations de St Symphorien de Lay

La Commune de St Symphorien de Lay réalise actuellement des travaux de construction d'une salle des fêtes attenante à la salle de basket, et de rénovation partielle de la salle de basket. Ce chantier est planifié entre juillet 2016 et juin 2017.

La salle de basket continuera à fonctionner pour les activités hebdomadaires (entraînements et matchs de basket, séances sportives pour les écoles, gym, tennis, pompiers…). Cependant et pour des raisons de sécurité (évacuation, accès des secours), la Commune de St Symphorien de Lay refuse que les manifestations « d'envergure » de ses associations (une petite dizaine par an : lotos, fêtes des écoles…), soient maintenues dans cette salle durant le chantier.

Traditionnellement et en l'absence de salle des fêtes, toutes les manifestations du village étaient aujourd'hui organisées dans la salle de basket.

Lors d'une réunion d'information vers les associations le 3 juin dernier et en l'absence de solution sur le village, la commune de St Symphorien de Lay a proposé aux associations d'organiser leurs manifestations principales dans les salles des communes voisines pendant les travaux (juillet 2016 => juin 2017). La Commune s'est engagée lors de cette même réunion à prendre en charge financièrement les frais de location.

Au titre de la bonne entente et de l'entraide entre les communes, la commune de St Symphorien de Lay demande aux communes voisines de répondre favorablement aux demandes de location de leurs salles communales formulées par les associations de St Symphorien de Lay, avec si possible des conditions de « location » avantageuses.

→ Le Conseil Municipal décide par 13 voix POUR et 1 abstention (Nicolas CHAPON) de fixer à 200 € par location le prix pour les associations de St Symphorien de Lay

6. Suivi travaux commissions

- *Communication* : le Petit Novalien est imprimé. Il est prêt à être distribué. Il n'y a pas de mot du Maire. Mathieu ARSALE propose de mettre un mot des conseillers municipaux.
- *Fleurissement* : tout est planté, le budget a été respecté
- *Voirie* : les travaux ont été réalisés Route Napoléon. Ils sont commencés à la Foa, mais pas terminés. Ils le seront dans la semaine prochaine en même temps que la RN 7, Les Crêts et devant le cimetière. Concernant l'ancienne voie de chemin de fer, l'entreprise DELOMBRE va commencer par les fossés demain, puis le reste sera fait à partir de lundi prochain.
- *Noms des rues* : il faudrait envisager une réunion de la commission avec madame AUBERT de la Poste.

7. Questions et informations diverses

- *Garderie* : le Conseil Départemental ne créera pas d'arrêt à l'école publique de St Symphorien de Lay, car l'école de Neaux est le RPIC Lay/Neaux.

Il n'est pas possible que les enfants de Neaux rentrent le soir par le car dès 16 h 30 au lieu de 17 h 30 actuellement. En effet, l'organisation est prévue par un contrat qui a débuté en septembre 2015 pour 5 ans ; et il n'est pas possible d'apporter des modifications.

Concernant le recrutement de la personne qui sera en charge de la garderie, la commune avait trouvé une personne, mais qui n'a pas le BAFA ni le CAP petite enfance. La commune de Lay nous a proposé une autre personne ayant le BAFA. Mais le taux de prise en charge est moins élevé pour cette dernière (70 % au lieu de 85 %). Monsieur le Maire va recontacter le Maire de Lay à ce sujet.

- Sandrine DAVID signale qu'en bordure du chemin allant La Garde, un regard a été fait par la commune pour l'évacuation des eaux de pluie. Elle trouve que ces travaux manquent de signalétique.
- La société SUEZ nous a informé que les travaux de curage de la lagune devraient débuter mi octobre. Ils sont en train de rechercher des agriculteurs acceptant de recevoir les boues pour l'épandage.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un mot de remerciements suite au décès du père de Jean-Marc BERNAY.
- Monsieur le Maire présente le rapport du service SAGE (Service d'Assistance à le Gestion de l'Energie) du SIEL. Les consommations d'énergie des différents bâtiments communaux ont diminué. Le coût de l'éclairage public a également diminué depuis la coupure de l'éclairage la nuit dans le centre bourg.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré concernant les saignées faites sur l'ancienne voie de fer. Monsieur le Maire va demander l'avis de l'entreprise BALMONT à ce sujet.
- Un courrier est arrivé en mairie concernant la possibilité d'effectuer des photos aériennes de la commune.
- Concernant une maison située La Pinée, la commune a pu récupérer l'arrêté accordant le permis de construite datant de 1979. La partie de terrain que la commune va racheter aux acquéreurs de cette maison aurait due être cédée gratuitement à la mairie.
- Monsieur le Maire demande à Nicolas CHAPON de voir pour une réunion avec les agriculteurs de la commune.
- Les cours de zumba donnés à la salle d'animation sont terminés pour la saison.
- Sandrine DAVID signale que la salle d'animation est louée pour 150 personnes ; alors qu'actuellement, dans la salle, il n'y a des tables et des chaises que pour 120 personnes (depuis que les anciennes tables et chaises ont été enlevées).

• La locataire de l'ancienne mairie avait deux chaises longues qu'elle avait laissées dans la cours de l'ancienne école, mais elles ont disparu.

• Les dalles en béton pour les tables de ping-pong, ont été faites ce matin par M. LEPROHON.

• La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 21 juillet à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2016
COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 28 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN – Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER.

Absente excusée : Sandrine DAVID

Pouvoir : Sandrine DAVID à Fabienne BEAUJEU

Secrétaire nommée pour la séance : Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission d'Armelle GANDRÉ.

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 9 voix POUR et 4 abstentions (Isabelle SCOMPARIN – Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY qui étaient absents).

2. SIEL – Renouvellement de l'adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE)

La commune adhère actuellement au service SAGE du SIEL. C'est une aide à la gestion énergétique du patrimoine qui se compose de deux parties : une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics ; et une aide à la mise en œuvre de solutions techniques. L'adhésion est consentie pour une période de 6 ans moyennant une contribution annuelle de 390 €. Comme elle arrive à échéance, le Conseil Municipal doit décider s'il souhaite renouveler son adhésion → Renouvellement du service SAGE à l'unanimité.
Le SIEL souhaite également savoir si la commune veut maintenir le contrat EJP pour la salle d'animation. Le Conseil Municipal décide de le maintenir.

3. Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, proposée par le Département de la Loire

La commune adhère à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, proposée par le Département. La convention arrivant à échéance, le Conseil Municipal doit se prononcer sur son renouvellement.

Le Département s'engage à mettre à disposition une solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions règlementaires futures ; et à en assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance associées.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans.

→ Renouvellement approuvé à l'unanimité

4. Résiliation de l'adhésion au syndicat AGEDI pour le plan cadastral

Jusqu'à maintenant, la commune adhérait au syndicat AGEDI pour le plan cadastral. Or, depuis cette année, nous bénéficions de ce service par le SIEL avec le portail GéoLoire42. Nous n'avons donc plus besoin d'adhérer au Syndicat AGEDI. D'où la résiliation qui doit être décidée par le Conseil Municipal. L'adhésion à AGEDI coûtait 216 € par an contre 220 € pour GéoLoire42.
→ Résiliation approuvée à l'unanimité

5. DIA parcelle AB 324

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 324, située Le Bourg, d'une superficie de 70 m² (il s'agit d'un jardin) ; appartenant à monsieur Maurice MONCORGER. Le prix de vente est de 1 000 €.
Le Conseil Municipal doit décider s'il souhaite ou non, préempter pour cette parcelle.
→ Non préemption à l'unanimité

6. Personnel communal – Création d'un poste de rédacteur territorial

La secrétaire de mairie a été inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial par voie de promotion interne. Il est donc proposé de créer un poste de rédacteur afin de la nommer sur ce grade.
→ Création du poste à l'unanimité

7. Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour le personnel non titulaire

La commune adhère au contrat groupe pour l'assurance des risques statutaires du personnel, proposé par le Centre de Gestion. Jusqu'à maintenant, seuls les agents titulaires étaient couverts par ce contrat. Or, depuis le 1er septembre, la commune a un agent en CUI CAE pour la garderie qu'il convient de rajouter au contrat. Pour cela une délibération est nécessaire. Il est proposé de prendre les mêmes garanties que pour les agents titulaires, soit une franchise de 10 jours par arrêt.
→ Adhésion approuvée à l'unanimité

8. Travaux d'agrandissement du préau de l'ancienne école – choix des entreprises

La commune doit obligatoirement faire appel à un architecte pour déposer le permis. Il est également obligatoire d'installer une cuve de rétention d'eau (car la zone où se situe le projet est située dans le périmètre du PPRNPI).
Un devis a été demandé à l'entreprise BALMONT pour cette cuve, ainsi que pour le terrassement, les tranchées pour l'eau et l'électricité et la démolition du muret et des anciens WC de l'école.
La commission propose de retenir les entreprises suivantes :

- Maçonnerie :	GVDL	devis de 8 605.30 € TTC
- Charpente :	SN CHAPON HYDRO-BAT	devis de 17 200.26 € TTC
- Terrassement :	BALMONT TP	devis de 5 081.40 € TTC
TOTAL		**30 886.69 € TTC**

→ Le choix de ces entreprises est validé par 12 voix POUR et 1 abstention (Nicolas CHAPON).

9. Subventions accordées aux associations

Pour cette année, plusieurs demandes sont arrivées en Mairie :

- Goal Foot
- Lycée agricole privée de Ressins
- L'outil en Main du Pays Roannais
- L'ADAPEI Loire
- La Croix Rouge Française unité locale du Roannais
- Les Restos du Cœur
- AFM délégation de la Loire
- USEP du Canton de St Symphorien de Lay
- La Jeunesse au Plein Air
- ARRAVEM (Association Région Roannaise Aide aux Victimes Et Médiation)
- JALMALV (Jusqu'A La Mort pour Accompagner La Vie)
- France Alzheimer
- AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques)
- Docteur Clown

La commune a inscrit 1 800 € au budget et a déjà attribué 1 500 € au Comité des Fêtes pour le feu d'artifice.
Le Conseil Municipal décide, par 10 voix POUR et 3 abstentions (Fabienne BEAUJEU - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL) d'attribuer 150 € à Goal Foot et 150 € à l'USEP du Canton de St Symphorien de Lay.

10. Décision modificative n° 1 sur le budget communal et sur le budget assainissement

Sur le budget assainissement, il manque 139 € au compte 6811 (dotations aux amortissements) chapitre 042 (opérations d'ordre). Il est proposé de les prendre sur le compte 61528 (entretien et réparations) chapitre 011 (charges à caractère général).
Sur le budget communal, il est proposé de mettre 150 € au compte 678 (autres charges exceptionnelles) chapitre 67 (charges exceptionnelles) et 150 € au compte 778 (autres recettes exceptionnelles) chapitre 77 (recettes exceptionnelles).
→ Approbation à l'unanimité

11. Avenant à la régie copies sacs poubelle, pour encaissement des recettes de la garderie

Suite à la création de la garderie, il convient de faire un avenant à la régie copies sacs poubelle, afin d'encaisser en mairie les recettes de la garderie. Le prix avait été fixé à 0.50 € la ½ heure.
→ Approbation à l'unanimité

12. Avenant à la régie location salles, pour encaissement des recettes de la vaisselle cassée

Suite à l'achat de la vaisselle pour les salles, il convient de faire un avenant à la régie location des salles pour encaisser les recettes de la vaisselle cassée.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Assiettes plates 3,00 €
- Assiettes à dessert 2,50 €
- Verres à eau 1,00 €
- Verres à vin 1,00 €
- Flûtes à champagnes 1,50 €

- Couteaux 1,00 €
- Fourchettes 1,00 €
- Petites cuillères 1,00 €
- Grandes cuillères 1,00 €
- Tasses à café 1,30 €
- Panières à pain 8,00 €
- Pichets 3,50 €
- Saladiers 4,00 €
- Cafetière 150,00 €

→ Approbation par 6 voix POUR (Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX– Marie VIDAL) ; 3 voix CONTRE (Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS – Jean-Marc BERNAY) et 4 abstentions (Fabienne BEAUJEU - Isabelle SCOMPARIN – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID).

13.Suivi travaux commissions

- *Fleurissement* : il y a eu un bon retour des habitants, le budget a été respecté, les plantes vivaces seront conservées pour l'année prochaine.
- *Finances* : un point a été fait sur les crédits consommés par rapport aux prévisions budgétaires.
- *Voirie* : les travaux prévus ont été réalisés. Des panneaux limitant la vitesse à 30 km/h ont été posés sur une partie de l'ancien chemin de fer. Des devis vont être demandés pour faire la demande de subvention pour 2017.

Il est demandé s'il est possible de faire nettoyer le petit chemin qui part de la RN 7 et qui rejoint le bourg en longeant la carrosserie.
La société SUEZ demande s'il est possible d'améliorer l'accès des voitures au filtre à sable à Falot.
L'entreprise DESPORTE fera le fauchage des accotements. Les riverains doivent faire le taillage des haies.
La rénovation d'une partie de la tête du mur du cimetière sera effectuée par l'entreprise GVDL pour 3 248.64 € TTC.

14.Questions et informations diverses

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 26 octobre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 OCTOBRE 2016
COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 26 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY.

Absents excusés : Isabelle SCOMPARIN – Frédéric MAINAS – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID

Pouvoirs : Isabelle SCOMPARIN à Marie-Jeanne BLANDIN
Frédéric MAINAS à Jean-Marc BERNAY
Violaine PATISSIER à Mathieu ARSALE
Sandrine DAVID à Fabienne BEAUJEU

Secrétaire nommée pour la séance : Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 12 voix POUR et 1 abstention (Sandrine DAVID qui était absente).

2. Convention d'occupation du domaine public – avenant de transfert

En 1998, la société Bouygues Télécom a signé une convention d'occupation du domaine public avec la commune concernant l'antenne située à la Vivre. Par cette convention, la commune a autorisé l'implantation d'équipements de communications électroniques sur son territoire. La société INFRACOS s'est substituée à Bouygues Télécom en 2012. Aujourd'hui, elle souhaite transférer à Free Mobile les droits et obligations nés de la convention. Pour cela, un avenant doit être approuvé par une délibération du Conseil Municipal. Il est précisé que dans le cadre de cette convention, la commune perçoit chaque année, une redevance d'occupation du domaine public d'environ 1 200 €. → Approbation à l'unanimité.

3. Approbation du rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit produire un rapport à chaque nouveau transfert de compétence. Ce rapport a pour conséquence de recalculer le montant des attributions de compensation basées sur le produit de l'ex taxe professionnelle perçu par les communes avant le passage de la CoPLER au régime de la fiscalité professionnelle unique (en 2012).

La CoPLER ayant récupéré au premier janvier 2016 les compétences enfance, jeunesse et urbanisme, il convient à la CLECT d'évaluer les charges correspondantes au financement de ces compétences afin de pouvoir les déduire du montant des Attributions de Compensation (AC). Ce rapport doit être approuvé par une délibération du Conseil Municipal. La CLECT n'a

pas intégré le transfert de la compétence urbanisme dans les AC. Pour ce qui concerne, la partie enfance, jeunesse ; Neaux n'est pas directement concernée puisqu'il n'y a pas de structure de ce type sur la commune.

→ Approbation à l'unanimité

4. Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2015

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Rhône Loire Nord. Il y a 247 abonnés sur la commune, le prix de l'eau est de 3.43 € le m3 → Approbation à l'unanimité

5. Travaux voirie 2017 – Demande de subvention au Conseil Départemental

Des devis ont été demandés pour des aménagements le long de la RN 7 dans la traversée du village. Il y a 3 parties :

- Côté St Symphorien de Lay :	18 366.36 € HT soit 22 039.63 € TTC
- Côté Roanne :	18 821.11 € HT soit 22 585.33 € TTC
- Côté carrosserie Geay :	26 888.42 € HT soit 32 266.10 € TTC
TOTAL	**64 075.89 € HT soit 76 891.07 € TTC**

→ Approbation à l'unanimité de cette demande de subvention au titre des amendes de police.

6. Enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux

En 2009, le Conseil Municipal avait décidé de plusieurs échanges de terrains, dont certains avec la famille LIANGE.
Une partie d'un chemin rural passant devant la maison de Mme Marie LIANGE (à Falot) devait lui être vendue. Le bornage avait été fait par un géomètre.
Pour la vente de ce morceau de chemin rural, il était précisé sur la délibération qu'elle aurait lieu après délassement et enquête publique préalable à l'aliénation.
Mais ces formalités n'ont pas été effectuées.
Mme Marie LIANGE est décédée depuis, et sa famille souhaite vendre sa maison et demande donc s'il est possible d'effectuer cette vente qui avait été prévue.
Pour cela, il faut une délibération du Conseil Municipal pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural.
La famille CHENAUD a également demandé à acheter un chemin rural aux Etiveaux qui rejoint la RN 7 et qui n'est plus utilisé aujourd'hui. Il est proposé de le rajouter sur la délibération.
→ Approbation à l'unanimité

7. Achat des terrains GUILLAUME à la Roseraie

Il est proposé de racheter les terrains appartenant à monsieur GUILLAUME situés à la Roseraie. Il s'agit des parcelles suivantes :

- Parcelle AB 182 980 m2
- Parcelle AB 221 33 m2
- Parcelle AB 222 879 m2
- Parcelle AB 223 3 m2

Monsieur GUILLAUME propose de céder ces parcelles à la commune pour 1 €.

Or, M. et Mme DAVID Dominique et Sandrine ont fourni des documents sur lesquels les parcelles AB 221 (33 m2) et AB 223 (3 m2), ne figurent plus. D'après ces documents, il semblerait qu'elles aient été intégrées à la parcelle AB 220 qu'ils ont achetée en 2006. Par ailleurs, dans les faits, ces deux parcelles ne sont plus aujourd'hui visibles sur le terrain.

Mais après vérification auprès de l'étude de Maître GERBAY (chargée de la vente en 2006 entre M. Jean GUILLAUME et les DAVID), ces deux parcelles appartiennent bien toujours à M. GUILLAUME.

→ Le Conseil Municipal approuve par 12 voix POUR et 1 abstention (Sandrine DAVID) le principe de rachat des parcelles de M. GUILLAUME.
La délibération sera prise lors de la prochaine réunion, car il faut au préalable régler le cas des 2 parcelles AB 221 et AB 223.
Monsieur le Maire prendra contact avec l'étude de Maître GERBAY à ce sujet.

8. Suivi travaux commissions

- *Fleurissement* : les pensées vont bientôt êtres plantées. Certains pots seront déplacés.
- *Enfance, jeunesse* : Marie-Jeanne BLANDIN a assisté au conseil d'école à Lay. La commission a fait un point sur la garderie. Pour le moment, il n'y a pas d'enfant le soir.
- *Animation* : le novalien est en cours de préparation. Il est proposé d'organiser un pique-nique avec tous les habitants. Il aurait lieu en mai/juin. La commune serait organisatrice avec les associations du village.

Il est proposé de faire participer le Conseil Municipal des enfants à la préparation du goûter de noël.
La date de la réunion avec les associations afin d'établir le planning des salles est fixée au 10 novembre à 19 h. Le projet de pique-nique sera présenté.

- *Bâtiments* : Virginie CHERPIN architecte, va faire un devis de ses honoraires pour le permis de construire du préau de l'ancienne école.

Monsieur Pierrefeu a expliqué le fonctionnement du chauffage de la salle d'animation à Marie VIDAL. Cela fonctionne très bien. Il a fait un devis pour le déplacement des commandes d'éclairage, afin de pouvoir fermer à clé l'armoire du chauffage, et ainsi éviter qu'il soit modifié par les personnes qui louent la salle. Montant : 342 € TTC. Il lui sera demandé d'intervenir rapidement pour effectuer cette modification.
La peinture sera terminée dans la salle des associations.

9. Questions et informations diverses

- Un devis a été reçu concernant le changement des électrodes du défibrillateur et la visite de maintenance.
- Un devis a également été reçu pour le changement de l'éclairage d'une vitrine à l'église.
- L'alarme de la mairie ne fonctionne pas correctement. Un devis a été demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 7 DECEMBRE 2016
COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 7 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Isabelle SCOMPARIN – Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Marie-Jeanne BLANDIN

Pouvoirs : Marie-Jeanne BLANDIN à Fabienne BEAUJEU

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 9 voix POUR et 4 abstentions (Isabelle SCOMPARIN - Frédéric MAINAS - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID qui étaient absents).

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelles AB 294 et AB 311

Deux DIA ont été reçues en Mairie pour les parcelles AB 294 et AB 311, situées Le Faubourg, d'une superficie respective de 708 m², et de 1047 m². Il s'agit de la carrosserie GEAY.
→ Non préemption à l'unanimité.

3. Autorisation du Maire à déposer un permis de construire au nom de la commune

Le Conseil Municipal doit, par une délibération, autoriser le Maire à déposer un permis de construire au nom de la commune, pour l'agrandissement du préau de l'ancienne école.
→ Approbation à l'unanimité
L'architecte de Créa Eco a été retenue pour un montant de 1 740 € TTC. Un autre devis avait été demandé, mais il était plus élevé (2 856 € TTC).

4. Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement 2015

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. Ce rapport est consultable en Mairie.
→ Approbation à l'unanimité

5. Modification des statuts de la CoPLER

Le conseil communautaire a validé la modification des statuts de la CoPLER, afin de se mettre en conformité avec la loi NOTRe, et de rester éligible à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée.
→ Approbation à l'unanimité

6. Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI

Monsieur le Maire présente le PADD du PLUI. Il avait été transmis par mail au préalable à l'ensemble des conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

7. Achat des terrains GUILLAUME à la Roseraie

Il est proposé de racheter les terrains appartenant à monsieur GUILLAUME situés à la Roseraie. Il s'agit des parcelles suivantes :

- Parcelle AB 182 980 m2
- Parcelle AB 222 879 m2

Il s'agit de la voie du Lotissement la Roseraie et de la parcelle de terrain restante.
Monsieur GUILLAUME propose de céder ces parcelles à la commune pour 1 €.
→ Approbation à l'unanimité

D'après le cadastre, M. GUILLAUME est également propriétaire de 2 autres parcelles à La Roseraie. Il s'agit des parcelles suivantes :

- Parcelle AB 221 33 m2
- Parcelle AB 223 3 m2

Or, ces deux parcelles ne sont plus aujourd'hui visibles sur le terrain.
D'après des plans fournis par un géomètre, ces parcelles appartiendraient à un des propriétaires du lotissement. M. GUILLAUME se charge de régulariser la situation avec le notaire.

8. Enquête publique préalable au classement de la voie et du chemin piétonnier du lotissement La Roseraie dans la voirie communale

Monsieur le Maire propose de classer la voie du Lotissement La Roseraie, ainsi que le chemin piétonnier situé en bordure de la parcelle AB 222, dans le domaine public communal ; puisqu'ils sont déjà utilisés comme tel. Une enquête publique est nécessaire et doit être réalisée avant ce classement. Cette enquête sera réalisée en même temps que celle pour le déclassement de deux chemins décidée lors du dernier conseil municipal.
→ Approbation à l'unanimité

9. Révision des tarifs pour 2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs pour 2017.

INTITULÉS	*TARIFS (au 1er janvier 2017)*	
Location salle d'animation (pour 150 personnes)		
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	220,00 €	
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	250,00 €	
Personnes et associations extérieures à la Commune (sans vaisselle)	380,00 €	
Personnes et associations extérieures à la Commune (avec vaisselle)	440,00 €	
Réunions	100,00 €	
Vin d'honneur (habitants de Neaux uniquement)	50,00 €	
Nettoyage (si non effectué)	120,00 €	
Location 1 table + 4 chaises (habitants de Neaux uniquement) (4 personnes par table)	5,00 €	
Caution pour location 1 table + chaises	50,00 €	
Une caution sera demandée pour toute location	500,00 €	
Caution pour le ménage	120,00 €	
Location salle des associations (pour 40 personnes)		
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	80,00 €	
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	100,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (sans vaisselle)	100,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (avec vaisselle)	120,00 €	
Caution pour location	250,00 €	
Caution pour le ménage	120,00 €	
Concessions cimetière		
	Simple	**Double**
Pour 15 ans	75,00 €	150,00 €
Pour 30 ans	150,00 €	300,00 €
Pour 50 ans	250,00 €	500,00 €
Columbarium		
Jardin du souvenir	80 € + plaque à la charge de la famille	
Cavurne au sol pour 15 ans	180,00 €	

Cavurne au sol pour 30 ans	360,00 €
Cavurne au sol pour 50 ans	600,00 €
Case columbarium pour 15 ans	400,00 €
Case columbarium pour 30 ans	800,00 €
Case columbarium pour 50 ans	1 000,00 €
Participation raccordement assainissement	1 400,00 €
Sacs poubelle (le rouleau de 25 sacs)	5,00 €
Photocopie	0,25 €
Droit de place	
Stationnement des véhicules ou bancs ou autres installations utilisant le domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale	20,00 €
Installation anticipée des forains	20.00 € la semaine

10.Suivi travaux commissions

- *Voirie* : si des travaux sont réalisés l'année prochaine le long de la RN 7 dans le Bourg, il faudrait réfléchir à une solution pour rabaisser le trottoir qui est surélevé devant certaines maisons.

Mathieu ARSALE a transmis les statistiques des radars pédagogiques.
La peinture des passages piétons sera refaite.

- *Noms des rues* : le tarif de la Poste a augmenté et est passé à 3 163.20 € TTC.

Mais le coût peut être diminué si la commune se charge d'effectuer la dénomination et la numérotation sur le logiciel de la Poste, avec l'aide de Géoportail. Il y a 2 demi-journées de formation avec 5 personnes maximum. Le coût serait alors de 600 € HT. C'est cette solution qui est retenue.

- *Animation* : Les associations ont été reçues en mairie lors de la réunion annuelle afin d'établir le planning des salles.

Il y a eu des bons retours sur la peinture et la décoration de la salle des associations qui a été refaite.
Il y a un souci électrique au niveau du local des Boules. Cela nécessite quelques travaux. Ils seront réalisés en même temps que l'agrandissement du préau.
Les associations demandent si elles peuvent avoir la vaisselle des salles gratuitement → OUI
Les jeunes du Conseil Municipal des enfants prépareront les gâteaux du goûter de l'arbre noël.
Le Novalien est pratiquement terminé. Les cartes de vœux seront imprimées en même temps et distribuées avec le bulletin, ainsi que l'invitation pour le pique-nique.

11. Questions et informations diverses

- Il y a toujours très peu d'enfants à la garderie.
- Le contrat d'assurance de la mairie arrive à échéance au 31 décembre. Il sera renouvelé avec la SMACL pour 2 ans, pour un montant de 2 685.86 € / an, sans franchise.
- Nous avons reçu deux devis de l'entreprise BONNEPART pour un ossuaire : soit 4.6 m^3 pour 5 208 € TTC ; soit 7 m^3 pour 6 126 € TTC. Actuellement, il n'y a pas d'ossuaire dans le cimetière.
- Monsieur le Maire donne les dates des élections qui auront lieu en 2017 :

Présidentielles : 23 avril et 7 mai
Législatives : 11 et 18 juin

- Jean-Marc BERNAY signale qu'il se rendra à une réunion du Syndicat Rhône Loire Nord le 13 décembre.
- L'annonce pour la vente d'herbe paraîtra en janvier. Le prix est fixé à 850 €.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 25 janvier à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 25 JANVIER 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 25 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Isabelle SCOMPARIN - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS – Jean-Marc BERNAY - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Marie-Jeanne BLANDIN - Mathieu ARSALE – Marie VIDAL – Violaine PATISSIER

Pouvoirs : Mathieu ARSALE à Jean-Marc BERNAY

Secrétaire nommée pour la séance : Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle AB 237

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 237, située Le Bourg, d'une superficie de 405 m² ; et appartenant aux consorts SALA.
→ Non préemption à l'unanimité.

3. PLUI – réflexions sur les projets communaux

Le PLUI en est à la phase de définition des projets, des zonages, des opérations d'aménagement et du règlement. Une réunion aura lieu à ce sujet le 3 février à 9 h en mairie. Il est demandé au Conseil Municipal de préparer cette réunion à l'aide d'un document transmis par la CoPLER : les points forts et les points faibles de la commune, les projets du conseil municipal pour le mandat…

4. Budget 2017 – réflexions sur les projets en investissement

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal fasse un point sur les projets qui pourraient être inscrits au budget en investissement :

- travaux d'agrandissement du préau
- réfection du pont en limite avec Pradines
- création d'un ossuaire au cimetière
- travaux de mise en accessibilité à l'église, et à la salle d'animation (toilettes, et sortie de secours sur la petite cours)

- travaux de voirie RN 7
- nettoyage du petit chemin qui longe l'ancienne carrosserie Geay
- amélioration de l'accès au filtre à sable à Falot
- sécurisation de l'accès à la lagune
- achat des plaques (numéros et noms des rues)

5. Suivi travaux commissions

- *Noms des rues* : Il y a 1 demi-journée de formation sur le logiciel de la poste demain matin.
- *Animation* : il y a eu une bonne participation des familles à l'arbre de noël. Les membres du conseil municipal d'enfants ont apprécié de préparer les gâteaux.

Une commission est créée pour le pique-nique. Les membres sont : Sandrine DAVID, Nicolas CHAPON, Paul MONCHANIN, Régis ROCH, Jean-Marc BERNAY. Elle se réunira le 7 février à 20 h. Il est proposé de mettre un rappel pour le pique-nique dans le journal lorsque la prochaine réunion de conseil municipal sera annoncée.

6. Questions et informations diverses

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 22 février à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 22 FEVRIER 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 22 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent excusé : Mathieu ARSALE

Secrétaire nommée pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 9 voix POUR et 3 abstentions (Marie-Jeanne BLANDIN - Marie VIDAL – Violaine PATISSIER qui étaient absentes).

2. Voirie – classement et déclassement de voies après enquête publique

Le Conseil Municipal avait décidé de lancer une enquête publique pour :

- Le déclassement et la rétrocession des chemins situés « à FALOT » et « aux ETIVEAUX » ainsi que le classement du nouveau tracé du Chemin de FALOT se substituant au chemin déclassé.
- Le classement de la voie de desserte du lotissement la Roseraie dans le domaine public communal.

Cette enquête publique s'est déroulée du 5 au 20 janvier 2017. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et émet un avis favorable.

→ Approbation à l'unanimité.

3. Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2017

Nous avons reçu une facture de l'entreprise GVDL concernant la rénovation de la tête de mur du cimetière pour un montant de 3 248.64 € TTC. Il est possible de payer cette facture en investissement. Comme le budget 2017 n'est pas encore voté, il faut pour cela une délibération du Conseil Municipal.

→ Approbation à l'unanimité.

4. Subvention au RPIC Lay/Neaux

Le RPIC Lay/Neaux a adressé une demande de subvention concernant un voyage scolaire de 3 jours et 2 nuits, dans le Puy de Dôme pour les CE1/CE2 et CM1/CM2. Le coût total de ce voyage est de 8 022 €. La participation des familles est de 1 890 € (42 élèves x 45 €).

Une subvention a été demandée au Conseil départemental et est estimée à 500 €. La somme restant à la charge du Sou des écoles est de 5 632 €.
→ Le Conseil Municipal décide, par 11 voix POUR et 1 abstention (Violaine PATISSIER), d'accorder une subvention de 500 € au RPIC Lay/Neaux.

5. Don de la laveuse aux associations de la commune

La laveuse a été achetée par la commune en 2012, pour un montant de 1 434 € TTC. Les associations de la commune avaient alors participé financièrement à cet achat. Aujourd'hui, la machine ne fonctionne plus. Il est proposé d'en faire don aux associations de la commune. Le Comité des Fêtes a indiqué qu'il pourrait la faire réparer
→ Approbation à l'unanimité.

6. Agrandissement du préau – augmentation du montant des travaux

L'agrandissement du préau avait été prévu au budget 2016 pour un montant de 30 000 € TTC. Il est proposé de refaire la toiture existante pour la rehausser et la mettre à la même hauteur que la nouvelle toiture qui sera réalisée sur l'agrandissement. De plus, le coût de l'architecte et celui du terrassement n'avaient pas été prévus au départ.

Il est donc proposé d'augmenter le montant des travaux et de le passer à 40 000 TTC.

Ce montant se décompose comme suit :

Devis maçonnerie	GVDL :	9 847.55 € TTC
Devis charpente	SN CHAPON HYDRO-BAT :	22 600.26 € TTC
Devis terrassement	BALMONT TP :	5 153.40 € TTC
Devis architecte	CREA ECO :	1 740 € TTC
	TOTAL	**39 341.21 € TTC**

→ Approbation par 5 voix POUR (Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Isabelle SCOMPARIN - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL) ; 2 voix CONTRE (Frédéric MAINAS – Jean-Marc BERNAY) ; 5 abstentions (Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID)

7. Suivi travaux commissions

- *Voirie* : Monsieur MATHELIN d'EUROVIA vient demain matin pour un nouveau devis concernant les travaux de voirie le long de la RN 7.

Il y aurait des fossés à créer au bord de certains chemins dans la campagne. Cela représente environ 400 ml, soit environ 2 000 €.
Le montant des travaux de réfection du pont qui se trouve en limite avec Pradines risque d'augmenter. Nous sommes en attente d'un nouveau devis.

- *Animation* : le carnaval aura lieu le samedi 4 mars. Les convocations vont être distribuées prochainement.

8. Questions et informations diverses

- L'alarme de l'église ne fonctionne plus. Un technicien de la société qui s'occupe de la maintenance s'est déplacé. Nous attendons ses conclussions.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 5 avril à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 5 AVRIL 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 5 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Nicolas CHAPON – Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent excusé : Mathieu ARSALE

Pouvoir : Mathieu ARSALE à Jean-Marc BERNAY

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des comptes de gestion 2016 – commune et assainissement

Le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. Il est établi par le comptable public.
→ Approbation à l'unanimité

3. Approbation des comptes administratifs 2016 – commune et assainissement

Fabienne BEAUJEU, deuxième Adjointe en charge des finances, prend la présidence de la séance pour ce point et présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2016 pour le budget communal :

Fonctionnement :	Dépenses	312 180.06 €
	Recettes	397 116.80 €
Investissement :	Dépenses	141 287.76 €
	Recettes	200 813.28 €

Fabienne BEAUJEU présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2016 pour le budget assainissement :

Exploitation :	Dépenses	21 650.09 €
	Recettes	18 461.47 €
Investissement :	Dépenses	25 039.32 €
	Recettes	18 693,00 €

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. A la différence du compte de gestion, il est établi par la commune. Le Maire s'est retiré le temps du vote par les conseillers : approbation l'unanimité.

4. Affectation du résultat 2016

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2016, qui est de 94 936.74 € est proposée en report de fonctionnement, au compte 002, pour la totalité, soit 94 936.74 €.
→ Approbation à l'unanimité

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal doit fixer, par une délibération, les taux des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) qu'il souhaite appliquer en 2017.
Il est proposé de ne pas les augmenter.
→ Approbation à l'unanimité.
Les taux appliqués seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.31 %
- Taxe foncière bâtie : 14.11 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.01 %

6. Demande de subvention de l'école publique de St Symphorien de Lay

L'école publique de St Symphorien de Lay a envoyé une demande de subvention pour financer deux voyages scolaires :

- Les CE1 et CE2 partiront 3 jours à Chadron (Haute-Loire) en mai. Dans ces classes, trois élèves de Neaux participeront à ce voyage.
- Les CM1 se rendront en vélo à Cublize en juin et visiteront notamment le musée Barthélémy Thimonier. Trois autres élèves de Neaux participeront également à ce séjour.

→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 200 €.

7. Demande de subvention du Comité des Fêtes

Le président du Comité des Fêtes sollicite la commune pour une subvention de 1 500 € pour le feu d'artifice.
→ Approbation à l'unanimité.
Il demande également l'éclairage public du village pendant la fête patronale (du vendredi au lundi soir) ; la mise à disposition des tables et chaises en bois sur leurs chariots (elles sont actuellement dans l'ancienne école) ; la mise à disposition des barrières de la commune pour la sécurité du vide grenier et du feu d'artifice ; ainsi que la participation de l'agent technique le lundi 24 juillet pour le nettoyage de l'aire d'évolution.
Ces demandes sont acceptées, sauf la participation de l'agent technique qui n'est pas certaine.

8. Approbation des budgets primitifs 2017 – commune et assainissement

Le Conseil Municipal doit voter le budget primitif. Il s'agit du budget prévisionnel de l'exercice. Il établit les dépenses et les recettes pour l'année. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes, mais aussi en investissement et en fonctionnement.
→ Approbation du budget communal par 9 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY – Sandrine DAVID).

→ Approbation du budget assainissement à l'unanimité.

Budget communal :
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 395 386.74 €.
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 214 217.97 €.
Budget assainissement :
La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour 21 669.95 €.
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 92 775.22 €.

9. Modification du montant des indemnités de fonctions des élus

Un décret a modifié le barème de correspondance entre indices bruts et majorés.
A compter du 01/01/2017, l'indice terminal correspond à l'indice brut 1022, et non plus à l'indice 1015. Au 01/01/2018, il sera porté à 1027.
Ceci a pour conséquence, entre autres, de modifier le montant des indemnités de fonctions des élus locaux, qui est un pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique territoriale.
La délibération actuelle faisant référence expressément à l'indice 1015, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.
→ Approbation à l'unanimité.

10. Augmentation de la part communale assainissement

Une part des factures d'eau est reversée par SUEZ à la commune :

- abonnement semestriel : 12.50 € HT
- sur les volumes consommés : 1.00 € HT

Cela vient en recettes de fonctionnement sur le budget assainissement.
La dernière augmentation de tarifs date de décembre 2012. Il est proposé d'augmenter la part communale afin d'équilibrer le budget assainissement, sans subvention du budget communal, comme c'est le cas actuellement.
Le Conseil Municipal décide, par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mathieu ARSALE) d'appliquer les tarifs suivants :

- abonnement semestriel : 17.50 € HT
- sur les volumes consommés : 1.00 € HT

11. Augmentation du prix du repas pour le restaurant scolaire du RPIC Lay/Neaux

Actuellement, le prix du repas est de 4.70 €. La commune participe à hauteur de 2 € et refacture le repas aux familles pour 2.70 €. Il est proposé d'augmenter la participation des familles à 3.50 € le repas, comme pour les enfants de Lay.
Le Conseil Municipal décide, par 9 voix POUR, 3 voix CONTRE (Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID) et 1 abstention (Isabelle SCOMPARIN) d'augmenter la participation des familles à 3.10 € le repas, à compter de la rentrée de septembre 2017.

12. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle A 518 – L'Etang

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle A 518, située L'Etang, d'une superficie de 970 m2, sur laquelle se trouve une maison d'habitation ; appartenant à monsieur Gérard LIANGE.
→ Non préemption à l'unanimité.

13. Installation classée « Les Carrières du Roannais » à Parigny - avis du Conseil Municipal

Une enquête publique va se dérouler du 15 avril au 15 mai 2017 concernant le renouvellement de l'autorisation et l'extension de la carrière de roches dures de Parigny. La commune de Neaux est concernée par le périmètre d'affichage et le conseil municipal doit être consulté pour avis.
Les documents utiles à la consultation et à la publicité sont consultables en mairie.
→ Avis favorable à l'unanimité.

14. Proposition de convention avec l'Arche de Noé et l'association 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats

La ville de Roanne a signé une convention avec l'Arche de Noé et l'association 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats. L'objet est le suivant : la ville de Roanne procède à des captures de chats errants. Elle les conduit ensuite chez un vétérinaire qui vérifie leur identification. Si les chats sont déjà identifiés, ils sont rendus à leur propriétaire. Si ce n'est pas le cas, ils sont identifiés au nom de la fondation 30 millions d'amis, puis stérilisés et relâchés sur le site où ils ont été capturés. Cela permet de réduire la population de chats due à la reproduction. Cela évite aussi que d'autres chats ne viennent en remplacement. Les chats présents continuent à éliminer les rats, souris…
Le coût de la stérilisation est pris en charge par la fondation 30 millions d'amis et l'Arche de Noé. Ce qui est à la charge de la commune est la capture des animaux et le transport chez le vétérinaire.
La ville de Roanne nous a transmis cette convention dans le cas où la commune de Neaux serait également intéressée par ce dispositif.
→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas mettre en place ce dispositif.

15. Proposition de concert de carillon

L'association du Carillon Rhônalpin propose un concert de carillon à Neaux le vendredi 21 juillet à 18 h. Une participation de la commune est demandée pour 300 €.
→ Approbation à l'unanimité.

16. Suivi travaux commissions

- *Voirie* : le marché avec la CoPLER s'est terminé au 31 décembre 2016. La CoPLER ne souhaite pas le remettre en place. Il est donc proposé aux communes qui le souhaitent de se regrouper pour faire un marché commun. La commune est intéressée.
Concernant les travaux de réfection du pont qui se trouve en limite avec Pradines, nous avons reçu un nouveau devis de 99 201.60 € HT, soit 119 041.92 € TTC. Deux autres devis vont être demandés.
- *Fleurissement* : les 4 pots achetés à la ville de Roanne ont été récupérés ce matin. Les fleurs ont été plantées. Il est possible de fabriquer les bancs extérieurs en bois, plutôt que de les acheter. Les services techniques espaces verts de la CoPLER ont fourni les plans.
- *Bâtiments* : le permis de construire a été déposé pour les travaux sur le préau.
- *Noms des rues* : la commission s'est réunie hier avec M. RODAMEL de La Poste.
- *Pique-Nique* : un devis a été demandé chez un traiteur : 4.90 €/personne pour 2 salades, 1 part de melon, 1 tranche de viande froide. Les fromages seraient pris chez DENOYEL, le pain et les tartes à la boulangerie de Neaux.

- *Animation* : le prochain numéro du novalien est commencé. Il devra être terminé pour le 5 juin, pour qu'il puisse être distribué avant la fête patronale. Il faut prévoir d'imprimer plus d'exemplaires (275 au lieu de 250). La commission se réunira le 20 avril à 20 h.

La chasse aux œufs aura lieu ce samedi.

17. Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire a eu un RDV hier concernant la fibre optique. Il a fait le point sur les prises personnelles et professionnelles qui seront installées dans les bâtiments.
- La société ElanCité auprès de laquelle les radars pédagogiques ont été achetés informe que la garantie se termine au 14 octobre 2017 et propose un contrat pour 199 € HT/an. Les détails du contrat seront demandés.
- Un séminaire sur la fusion des 3 communautés de communes (CoPLER, Communautés de communes du pays d'Urfé, et Val d'Aix Isable) aura lieu le 7 avril à St Georges de Baroille.
- Le 27 avril, à partir de 9 h 30, Clothilde ROBIN, candidate aux élections législatives, viendra avec un camion. Elle s'installera à côté de la boulangerie, le long de la RN 7.
- Il est signalé que le terrain situé derrière le bâtiment de l'ancienne entreprise PERRET-DUBANCHET est jonché de déchets divers (sacs en pastique…).
- Les panneaux d'affichage pour les élections avaient été installés le long du mur des SCOMPARIN, mais ils sont tombés. Ils seront attachés au grillage de la maison GUILLOT (ils ont donné leur accord).
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 10 mai à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 30 JUIN 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 30 juin à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Mathieu ARSALE – Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS – Marie VIDAL – Sandrine DAVID.

Absents excusés : Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER

Pouvoirs : Marie-Jeanne BLANDIN à Marie VIDAL
Jean-Marc BERNAY à Fabienne BEAUJEU
Violaine PATISSIER à Frédéric MAINAS

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 11 voix POUR et 1 abstention (Nicolas CHAPON qui était absent).

2. Désignation des délégués et des suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Le Conseil Municipal doit désigner, parmi ses membres, 3 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 24 septembre prochain.

Mise en place du bureau électoral :
- Monsieur le Maire : Président
- Marie VIDAL : secrétaire
- Les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents : Paul MONCHANIN, Nicole MEYRIEUX, Mathieu ARSALE, Nicolas CHAPON.

Election des délégués :
Candidats : Marie-Jeanne BLANDIN → 10 voix
Sandrine DAVID → 7 voix
Fabienne BEAUJEU → 6 voix
Régis ROCH → 5 voix
Nicole MEYRIEUX → 5 voix
1 vote blanc

La majorité absolue étant de 6 voix, sont élus délégués au premier tour : Marie-Jeanne BLANDIN, Sandrine DAVID, Fabienne BEAUJEU.

Election des suppléants :
Candidats : Nicole MEYRIEUX → 11 voix
Nicolas CHAPON → 11 voix
Mathieu ARSALE → 11 voix
1 vote blanc
La majorité absolue étant de 6 voix, sont élus suppléants au premier tour : Nicole MEYRIEUX, Nicolas CHAPON, Mathieu ARSALE.

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelles AB 326, AB 21 et AB 16

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles AB 326, AB 21, AB 16, situées Le Faubourg, d'une superficie totale de 271 m² ; appartenant à monsieur Alain BITTAN et à madame Colette CLIER.
→ Non préemption à l'unanimité

4. Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes Auvergne pour les travaux d'agrandissement du préau communal

Madame ROTKOPF, conseillère régionale, a indiqué qu'elle pourrait subventionner les travaux d'agrandissement du préau à hauteur de 10 500 €. Le Conseil Municipal doit délibérer pour demander cette subvention.
→ Approbation à l'unanimité

5. Programme voirie 2017/2018 – groupement de commandes – choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rattaché à la dernière réunion (du 10 mai 2017) une délibération approuvant le projet de groupement de commandes avec les communes participantes.

Le marché que nous avions avec Eurovia par l'intermédiaire de la Copler étant terminé depuis fin décembre 2016, Neaux s'est regroupée avec 7 autres communes afin de constituer un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2017/2018. Cordelle est coordinatrice du dossier, et OXYRIA est le bureau d'études qui a analysé les offres. Suite à la publication du marché, 3 entreprises ont répondu. Le classement des offres est le suivant :

- ✓ 1er : EUROVIA avec 75.94/100
- ✓ 2e : COLAS avec 62.08/100
- ✓ 3e : EIFFAGE Routes avec 56.82/100

Il est donc proposé de retenir EUROVIA.
→ Approbation à l'unanimité

6. Proposition d'achat de jeux pour enfants

Des devis ont été demandés pour de nouveaux jeux sur l'aire pour enfants (à destination des touts petits):

- JPP DIRECT : 8 796.02 € TTC
- GPE GAME PLAY ENJOY : 22 039.80 € TTC

Un devis a également été demandé chez AGRI SUD EST pour du grillage et des piquets afin de clôturer l'aire de jeux : 215.37 € TTC.
Il est possible de demander une subvention à la Région Rhône-Alpes Auvergne pour ce projet.
→ Approbation du projet et de la demande de subvention par 7 voix POUR et 5 voix CONTRE (Mathieu ARSALE – Nicolas CHAPON - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Frédéric MAINAS).

7. Suivi travaux commissions

- *Noms des rues* : une prochaine réunion aura lieu le 19 juillet à 20 h 30.
- *Bâtiments* : les travaux d'agrandissement du préau devraient débuter en octobre.
- *Animation* : le concert de carillon aura lieu le 21 juillet à 18 h.

8. Questions et informations diverses

- L'acquisition du chemin privé à la Pinée est en cours, mais nous sommes en attente de la succession de Mme Marcelle PERRET.
- Mme VERGIAT ne souhaite pas bénéficier d'une indemnité pour le gardiennage de l'église.
- Nicole MEYRIEUX informe qu'elle a nettoyé le cimetière.
- L'école publique de St Symphorien de Lay a envoyé un courrier de remerciements suite à la subvention accordée par le Conseil Municipal.
- La facture d'électricité de la salle d'animation reçue récemment montre une hausse importante de la consommation (son montant est de 4 001.19 €).
- Monsieur le Maire donne lecture du rapport du conseil de discipline concernant l'agent technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 6 SEPTEMBRE 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 6 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU – Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX– Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Marie-Jeanne BLANDIN - Frédéric MAINAS

Pouvoirs : Frédéric MAINAS à Jean-Marc BERNAY

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE (Frédéric MAINAS) et 2 abstentions (Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER qui étaient absents).

2. Information de la démission de deux membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de deux de ses membres : Isabelle SCOMPARIN et Mathieu ARSALE. Ces démissions ont été transmises au Préfet. Cela porte à 11 le nombre de conseillers.
Mathieu ARSALE était le délégué titulaire au Syndicat Rhône Loire Nord. Jean-Marc BERNAY qui était suppléant devient donc titulaire ; Et Nicole MEYRIEUX devient suppléante.
Un courrier de la sous préfecture est arrivé en Mairie, informant M. le Maire que dans le cas d'une nouvelle démission, une élection municipale partielle serait obligatoire car le Conseil Municipal aurait alors perdu 1/3 de ses membres.

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle A 1255

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle A 1255 située La Pinée, d'une superficie de 1 113 m² ; appartenant à monsieur et madame Paul PERRET. Il s'agit d'un terrain à bâtir.
→ Non préemption par 9 voix POUR et 1 abstention (Violaine PATISSIER).

4. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2016

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2016 établi par le Syndicat Rhône Loire Nord.
→ Approbation à l'unanimité

5. Proposition d'aide aux communes de Haute-Loire sinistrées par des intempéries en juin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu de l'AMF un appel à la solidarité nationale pour les communes sinistrées de la Haute Loire. En effet, au mois de juin, de violentes intempéries ont frappé le sud de la Haute-Loire. 19 communes ont été touchées par des inondations. Monsieur le Maire propose de faire un don de 3 000 € pour les aider dans la reconstruction.
→ 2 CONTRE (Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY) ; 3 POUR 3 000 € (Régis ROCH - Paul MONCHANIN- Nicole MEYRIEUX) ; 5 POUR 1 500 € (Fabienne BEAUJEU – Nicolas CHAPON - Marie VIDAL - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID)
La commune fera donc un don de 1 500 €.

6. Remboursement de frais kilométriques à monsieur le Maire

Monsieur le Maire a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à la convocation du Conseil de Discipline le 22 juin concernant l'agent technique. Il était accompagné de Paul MONCHANIN et Marie-Jeanne BLANDIN. Il demande le remboursement des frais kilométriques pour un montant de 62 €.
→ Approbation par 7 voix POUR et 3 voix CONTRE (Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Frédéric MAINAS).

7. Suivi travaux commissions

- *Finances* : une réunion est prévue mardi 12 septembre pour faire le point sur les crédits consommés.
- *Noms des rues* : une réunion est prévue le 13 septembre à 20 h 30.
- *Bâtiments* : le chauffe-eau de la salle d'animation a été changé. Il avait grillé au moment de la fête patronale. Le plâtrier est en train de refaire le plafond qui a été abimé. Le chauffe-eau de la mairie a également été changé.
- *Animation* : une réunion est prévue demain à 18 h 30 pour faire le point sur les cadeaux de noël, et peut-être prévoir un conseil municipal d'enfants. Un pestacle organisé par la CoPLER aura lieu à la salle d'animation les 10 et 11 mars.
- *Voirie* : une réunion est prévue le samedi 16 septembre à 8 h 30 pour faire le tour des chemins de la commune afin de voir les travaux à réaliser. Les travaux de goudronnage des trottoirs sur une partie de la RN 7 sont repoussés ; car il y a des travaux de réfection du réseau d'assainissement à réaliser avant. Nous sommes dans l'attente d'un devis pour ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 4 OCTOBRE 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 4 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU – Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX – Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Violaine PATISSIER

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 8 voix POUR, et 2 abstentions (Marie-Jeanne BLANDIN - Frédéric MAINAS qui étaient absents).

2. Travaux de réfection du réseau d'assainissement collectif RN 7

Des travaux de voirie étaient prévus au budget pour la réfection des trottoirs dans le Bourg le long de la RN7. Mais la SDEI nous a informés que le réseau d'assainissement n'était pas en bon état. Certains tuyaux sont fissurés, donc les eaux de pluie passent et se retrouvent dans la lagune. Il faut donc effectuer des travaux de réfection de ce réseau d'assainissement avant de réaliser les travaux de voirie. Deux devis ont été demandés :

- SADE : 33 636 € TTC
- LMTP : 118 093.80 € TTC

→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la SADE.

3. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2016

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement doit être présenté au Conseil Municipal. Ce rapport est consultable en Mairie et a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers.

→ Approbation à l'unanimité.

4. Désignation d'un représentant concernant l'accessibilité voirie et bâtiments pour les personnes à mobilité réduite

L'année dernière, le conseil Municipal avait désigné Mathieu ARSALE comme représentant concernant l'accessibilité voirie et bâtiments pour les personnes à mobilité réduite. Suite à sa démission, il convient de désigner un autre représentant. Marie VIDAL se porte volontaire.

→ Approbation à l'unanimité

5. Proposition d'aide aux victimes de l'ouragan IRMA

Nous avons reçu de l'AMF un appel à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA. Monsieur le Maire propose de faire un don de 1 500 € pour les aider dans la reconstruction.
→ Approbation à l'unanimité

6. PLUI

Monsieur le Maire informe le conseil des avancées du PLUI, en ce qui concerne la commune. C'est le bureau d'études EPURES qui est chargé du dossier par la CoPLER.

7. Suivi travaux commissions

- *Finances* : Fabienne BEAUJEU fait un point sur les crédits consommés par rapport aux prévisions.
- *Noms des rues* : lors de la prochaine réunion, la commission fera ses propositions et le conseil municipal devra voter.
- *Fleurissement* : plusieurs massifs vont être refaits.
- *Animation* : une grande partie des cadeaux de noël ont été achetés. Sandrine DAVID fait un compte rendu du dernier conseil municipal d'enfants.
- *Voirie* : l'entreprise DELOMBRE doit bientôt commencer les travaux sur l'ancienne voie de chemin de fer.

8. Questions et informations diverses

- Jean-Marc BERNAY fait un compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Rhône Loire Nord à laquelle il a assisté.
- Une réunion du CCAS est prévue le mardi 7 novembre à 19 h.
- Paul MONCHANIN demande s'il est possible de réfléchir au devenir du bâtiment de l'ancienne école.

- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 22 novembre à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 29 NOVEMBRE 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 29 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX – Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Marie-Jeanne BLANDIN

Pouvoir : Marie-Jeanne BLANDIN à Paul MONCHANIN

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 10 voix POUR, et 1 abstention (Violaine PATISSIER qui était absente).

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle AB 312 « Lotissement de Valorge »

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 312 située « Lotissement de Valorge », d'une superficie de 365 m² ; appartenant à la SA d'HLM Cité Nouvelle (Toit Familial). Il s'agit d'une maison d'habitation.
→ Non préemption à l'unanimité.

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelles AB 133 – 134 - 136 « La Croix »

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles AB 133 – 134 - 136 situées « La Croix », d'une superficie respective de 175 m² – 14 m² - 704 m² ; appartenant à madame BESSON Sylvia. Il s'agit d'une maison d'habitation.
→ Non préemption à l'unanimité.

4. Avenant à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 42

Le Centre de Gestion peut recevoir délégation des collectivités pour effectuer à leur place les tâches inhérentes à la retraite de leurs agents CNRACL.
Les conventions en cours arriveront à échéance le 31 décembre 2017. Aussi, il est nécessaire de renouveler cette convention.

Toutefois, la convention de partenariat avec la CNRACL s'achève également au 31 décembre prochain. Mais, la nouvelle convention effective au 1er janvier 2018 n'est pas finalisée à ce jour.

Aussi, plutôt qu'une nouvelle convention, le CDG 42 propose un avenant aux collectivités ayant confié cette mission au Centre de Gestion afin de prolonger les effets de l'acte initial sur l'année 2018, celui-ci étant cependant réactualisé avec les nouveaux tarifs adoptés en Conseil d'Administration. Monsieur le Maire présente l'avenant qui a été transmis aux membres du Conseil Municipal.
→ Approbation à l'unanimité.

5. Mise à jour du document unique

Le document unique a été mis en place en 2015. Il a été mis à jour, afin d'intégrer notamment l'accident de service survenu en début d'année, l'achat d'un téléphone portable avec une touche urgence pour l'agent technique, le rangement du local technique, la formation habilitation électrique dispensée à l'agent technique…

Le document unique a été présenté au Comité Technique Intercommunal (CTI) placé auprès du CDG 42 et il a reçu un avis favorable. Il a été transmis aux membres du Conseil Municipal.
→ Approbation à l'unanimité.

6. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le RIFSEEP est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. En effet, le système de primes était très complexe. Elles étaient basées sur le grade de l'agent. Avec le RIFSEEP, il y a une cotation des postes de travail en fonction des compétences nécessaires, du niveau de responsabilité et d'expertise, de l'expérience professionnelle. Le CDG 42 propose une cotation des postes adaptée aux petites communes ; c'est sur cette base qu'a été établi le projet de RIFSEEP.

Il a été présenté au Comité Technique Intercommunal du CDG 42 et reçu un avis favorable. Le projet de délibération a été transmis aux membres du Conseil Municipal.
→ Approbation à l'unanimité.

7. Plan de formation mutualisé 2018/2020 élaboré par le CDG 42 et le CNFPT

La loi Egalité-citoyenneté du 27 janvier 2017 rend obligatoire la présentation à l'organe délibérant du plan de formation. Cette loi a aussi réaffirmé l'importance du plan de formation comme un outil majeur et principal de formalisation de l'expression des besoins de formation collectifs et individuels.

Aussi, après validation du Comité Technique Intercommunal, le plan de formation pluriannuel (2018-2020) mutualisé élaboré par le CDG 42 et le CNFPT Antenne de la Loire est désormais disponible pour l'ensemble des collectivités. Il présente une offre de formation adaptée aux besoins de compétences des agents des petites collectivités et donne une priorité à la territorialisation des actions. Il a été transmis aux membres du Conseil Municipal.
→ Approbation à l'unanimité.

8. Décision modificative de virements de crédits sur le budget communal

Il manque des crédits au chapitre 012 (charges de personnel). Il est proposé de faire un virement de crédits de 4 000 € du compte 6135 (locations mobilières) chapitre 011 (charges à caractère général) vers le compte 6413 (personnel non titulaire) chapitre 012 (charges de personnel).
→ Approbation à l'unanimité.

9. Dissolution du CCAS

La loi NOTRe de 2015 a rendu facultatif le CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants. Il peut ainsi être dissout par délibération du Conseil Municipal. Comme le budget du CCAS est équilibré tous les ans par une subvention du budget communal, Monsieur le Maire propose de dissoudre le CCAS. Dans ce cas, c'est la commune qui exerce les attributions dont le CCAS avait la charge. Il est proposé de créer une commission extra municipale composée des membres nommés et élus du CCAS dissout ; à savoir Régis ROCH – Fabienne BEAUJEU - Marie Thérèse DALLERY – Dominique GIVRE - Marie VIDAL Monique GUILLOT – Frédéric MAINAS – René PELOSSE.
Ces derniers ont déjà été informés par Monsieur le Maire et il n'y pas eu d'objection.
→ Approbation à l'unanimité.

10. Modification des statuts de la CoPLER relative aux compétences eau potable, assainissement non collectif, GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Le conseil communautaire a approuvé une modification des statuts de la CoPLER afin d'intégrer 3 nouvelles compétences au 1er janvier 2018 : eau potable, assainissement non collectif, et GEMAPI. Monsieur le Maire présente la note de synthèse qui a été transmise aux membres du Conseil Municipal.

- Modification statutaire pour la compétence GEMAPI → Approbation à l'unanimité.
- Modification statutaire pour la compétence assainissement non collectif → Approbation à l'unanimité.
- Modification statutaire pour la compétence eau potable → 4 voix POUR (Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX – Frédéric MAINAS - Violaine PATISSIER) ; 4 voix CONTRE (Paul MONCHANIN - Marie-Jeanne BLANDIN - Marie VIDAL - Sandrine DAVID) ; 3 abstentions (Régis ROCH - Fabienne BEAUJEU - Jean-Marc BERNAY) → modification non approuvée.

11. Choix des noms des rues

La commission présente le projet avec les noms des différentes rues, ainsi que les numéros des maisons. Le Conseil Municipal apporte quelques modifications. Il reste quelques points à vérifier avec La Poste.

Pour l'achat des plaques des noms des rues et des numéros des maisons, 3 devis ont été demandés :

- Guillard Enseignes : 13 546 € TTC
- KROMM GROUP : 10 653 € TTC
- Signaux Girod : 11 849.10 € TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Signaux Girod, car le commercial est venu en mairie pour présenter sa proposition ; alors que KROMM GROUP qui est moins cher, a refusé de se déplacer en mairie et a préféré établir son devis uniquement par téléphone et mail.

Les couleurs choisies sont :

- Ecriture bordeaux sur fond beige pour les plaques noms des rues
- Ecriture blanche sur fond bordeaux pour les numéros des maisons

12. Demande de subvention pour 2018 au Conseil Général au titre des amendes de police

Les demandes de subvention « voirie » 2018 d'une manière générale doivent être déposées avant le 31 décembre au Conseil Général. L'acquisition de panneaux pour les noms des rues et de plaques pour les numéros des maisons est éligible aux amendes de police.

→ Approbation de la demande de subvention à l'unanimité.

13. Révision des tarifs communaux pour 2018

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs pour 2018. Ils seront donc les suivants :

INTITULÉS	*TARIFS (au 1er janvier 2018)*	
Location salle d'animation (pour 150 personnes)		
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	220,00 €	
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	250,00 €	
Personnes et associations extérieures à la Commune (sans vaisselle)	380,00 €	
Personnes et associations extérieures à la Commune (avec vaisselle)	440,00 €	
Réunions	100,00 €	
Vin d'honneur (habitants de Neaux uniquement)	50,00 €	
Nettoyage (si non effectué)	120,00 €	
Location 1 table + 4 chaises (habitants de Neaux uniquement) (4 personnes par table)	5,00 €	
Caution pour location 1 table + chaises	50,00 €	
Une caution sera demandée pour toute location	500,00 €	
Caution pour le ménage	120,00 €	
Location salle des associations (pour 50 personnes)		
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	80,00 €	
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	100,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (sans vaisselle)	100,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (avec vaisselle)	120,00 €	
Caution pour location	250,00 €	
Caution pour le ménage	120,00 €	
Concessions cimetière		
	Simple	**Double**
Pour 15 ans	75,00 €	150,00 €

Pour 30 ans	150,00 €	300,00 €
Pour 50 ans	250,00 €	500,00 €
Columbarium		
Jardin du souvenir	80 € + plaque à la charge de la famille	
Cavurne au sol pour 15 ans	180,00 €	
Cavurne au sol pour 30 ans	360,00 €	
Cavurne au sol pour 50 ans	600,00 €	
Case columbarium pour 15 ans	400,00 €	
Case columbarium pour 30 ans	800,00 €	
Case columbarium pour 50 ans	1 000,00 €	
Participation raccordement assainissement	1 400,00 €	
Sacs poubelle (le rouleau de 25 sacs)	5,00 €	
Photocopie	0,25 €	
Droit de place		
Stationnement des véhicules ou bancs ou autres installations utilisant le domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale	20,00 €	
Installation anticipée des forains	20.00 € la semaine	

14. Motion relative à l'article 52 du projet de loi de finances 2018 concernant la baisse des loyers équivalente à la baisse des APL dans les logements sociaux

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président d'OPHEOR (Office Public de l'Habitat à Roanne) demandant au Conseil Municipal s'il acceptait d'adopter une motion contre la baisse des loyers équivalente à la baisse des APL dans les logements sociaux.

→ Non approbation à l'unanimité.

15. Projet concernant le bâtiment de l'ancienne école

Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise BALMONT pour la démolition de l'ancienne école (15 360 € TTC). Cela permet d'avoir une idée. Il propose de réhabiliter le bâtiment en créant un atelier pour les services techniques et un local pour le Comité des Fêtes. Ce dernier remplacerait le local actuel du Comité qui pourrait ainsi servir à ranger les tables et les chaises de la salle d'animation. A l'étage, il propose une salle pour les jeunes et une bibliothèque ou une salle de réunions.

Il est proposé de réfléchir et finaliser le projet sur 2018 pour commencer les travaux sur 2019. Il est également proposé de demander à des écoles d'architecture s'il est possible de faire travailler des élèves sur ce projet.

16. Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) en faveur des personnes en situation de handicap

Aux termes de l'ordonnance du 26 septembre 2014, il appartient à tout propriétaire exploitant d'ERP :

- de justifier du respect par celui-ci des exigences d'accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap
- ou d'engager les démarches d'autorisations administratives pour entreprendre des travaux ou aménagements pour les rendre accessibles.

La salle d'animation et notamment les toilettes ne sont actuellement pas accessible aux personnes en situation de handicap. Il sera donc nécessaire de réaliser des travaux.
Une personne qui siège à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) et une représentante départementale élue pour l'aide des personnes en situation de handicap, sont venus sur place afin de nous conseiller sur les aménagements nécessaires. Deux architectes ont été consultés à ce sujet pour des devis.
Concernant les toilettes de la salle d'animation, il sera nécessaire de fermer la partie auvent car il n'y a pas suffisamment de place pour tourner dans l'entrée en fauteuil actuellement.

17.Suivi travaux commissions

- *Animation* : le conseil municipal d'enfants s'est réuni samedi dernier. Ses membres vont préparer le goûter de l'arbre de noël. Pour cette occasion, le déguisement de Père-Noël est commandé, ainsi qu'un château gonflable et une piscine à balles pour les plus petits.

Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 5 janvier.
Il y aura une journée crêpes le 9 février à la salle des associations.
La journée pique-nique devrait être reconduite cette année, la date du 16 juin est retenue. Une paëlla est proposée.
Le novalien est presque terminé.

- *Voirie* : l'entreprise DESPORTE a effectué le fauchage des accotements, et a débroussaillé le chemin d'accès au filtre à sable à Falot. L'entreprise BALMONT a ensuite mis du rabotage sur ce chemin, ainsi que des glissières pour évacuer l'eau en cas de pluie. L'entreprise DELOMBRE a réalisé des travaux de voirie sur l'ancienne voie de chemin de fer.

18.Questions et informations diverses

- Le placard à vaisselle de la salle des associations a été changé.
- Les travaux eau et assainissement le long de la RN 7 vont débuter lundi prochain.
- L'AMF 43 a envoyé un courrier de remerciements suite au don du Conseil Municipal pour les intempéries.
- Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion sur la fibre optique aujourd'hui à St Symphorien de Lay.
- Un devis a été demandé pour des cages de foot avec filet + filet pare-ballon (suite à la demande du Conseil Municipal d'Enfants) : coût total 3 094.78 € TTC ; ou 995.23 € TTC sans filet pare-ballon. Il est décidé de ne pas prendre le filet pare-ballon pour le moment.
- Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention de mutualisation avec la CoPLER dans les mêmes conditions qu'actuellement, sauf la durée qui passe de 2 ans à 3 ans renouvelable 1 année, et le ticket d'entrée pour une nouvelle adhésion à 3 000 €.

→ Approbation à l'unanimité.

- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 13 décembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 13 DECEMBRE 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 13 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX – Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Marie VIDAL

Pouvoir : Marie VIDAL à Régis ROCH

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour concernant les noms des rues.

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 10 voix POUR, et 1 abstention (Marie-Jeanne BLANDIN qui était absente).

2. Modification statuts CoPLER compétence eau potable

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de la CoPLER : Le conseil communautaire du 30 novembre a décidé de reporter sa délibération au sujet de la modification des statuts de la CoPLER concernant la compétence eau potable. Par conséquent, la délibération du Conseil Municipal du 29 novembre sur ce point devient caduque.

3. Panneau Pocket

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé d'adhérer à l'application Panneau Pocket : les informations, alertes et évènements concernant la commune arrivent dans les Smartphones. Panneau Pocket est illimité et gratuit pour tous sans exception. Dès que l'application est téléchargée, il suffit de balayer l'écran pour faire défiler les informations concernant la commune. Un article à ce sujet paraîtra dans le prochain novalien.

4. Modification de la régie « photocopies, sacs poubelle, cantine » afin de rajouter la vente de sacs de sel

Monsieur le Maire propose de modifier l'étendue de la régie « photocopies, sacs poubelle, cantine » afin de rajouter la vente de sacs de sel à 4.50 € le sac de 25 kg.
→ Approbation à l'unanimité.

Point rajouté à l'ordre du jour : Choix des noms des rues

La commission présente le projet avec les noms des différentes rues, ainsi que les numéros des maisons. Quelques modifications ont été faites par rapport à la dernière réunion et suite au RDV avec La Poste.

→ Approbation des noms des rues à l'unanimité.

5. Suivi travaux commissions

- *Animation* : l'arbre de noël aura lieu samedi. Il y aura notamment un clown, un château gonflable, une piscine à balles.

Le novalien est parti à l'imprimerie.

- *Voirie* : l'entreprise BALMONT est en train de réaliser des travaux aux Crêts sur un chemin rural.

L'ancienne voie de chemin de fer est en très mauvais état vers M. PELTIER et ses locataires. Il faut voir ce qu'il est possible de faire.

6. Questions et informations diverses

- L'entreprise PJA réalisera les travaux d'arbres le long de la RN 7 fin janvier. Il faut voir avec la DIR s'il est possible de replanter des arbres à la place de ceux qui sont morts.
- Monsieur le Maire a eu un RDV avec une personne du SIEL pour voir ce qu'il serait possible de faire pour améliorer le chauffage à la salle d'animation
- Monsieur le Maire a rencontré un architecte concernant les travaux à réaliser pour rendre accessible les toilettes de la salle d'animation aux personnes en situation de handicap.
- Nous avons eu un devis de la SOCOTEC pour réaliser un diagnostic accessibilité des différents ERP : 2 880 € TTC + 900 € TTC assistance AD'AP.
- Une réunion d'Adjoints aura lieu mardi 19 décembre à 9 h.
- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 24 janvier à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 24 JANVIER 2018
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix huit, le 24 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent excusé : Frédéric MAINAS

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour : autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2018.

1. Approbation PV réunion précédente

Il est demandé d'apporter une modification : dans le point 5 (Suivi travaux commissions, voirie), concernant le chemin des Ambrières.

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 9 voix POUR, et 1 abstention (Marie VIDAL qui était absente).

Point rajouté à l'ordre du jour : autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2018

Avant le vote du budget, si la commune souhaite engager des dépenses d'investissement qui ne sont pas prévues dans les restes à réaliser, il faut une délibération du Conseil Municipal.
→ Approbation à l'unanimité

2. SIEL –Travaux d'éclairage public au Lotissement La Roseraie

La commune ayant acheté la voie du Lotissement, Monsieur le Maire a demandé au SIEL de remettre en fonctionnement l'éclairage public au Lotissement. Pour ce faire, des travaux sont à prévoir et ils doivent être validés par une délibération du Conseil Municipal.
Le coût total des travaux est de 7 313 €, mais la participation de la commune est de 1 276 €.
Le paiement des travaux peut être étalé de 1 à 15 ans.
→ Approbation par 9 voix POUR et 1 abstention (Sandrine DAVID) ; paiement en une fois cette année.

3. Budget 2018 – réflexions sur les projets en investissement

Plusieurs chantiers prévus sur le budget 2017 sont toujours en cours et seront payés en partie ou en totalité sur 2018 :

- Agrandissement du préau de l'ancienne école
- Travaux réfection réseau assainissement RN 7
- Travaux voirie RN 7
- Acquisition des plaques et poteaux pour les noms des rues et numéros des maisons

4. Suivi travaux commissions

- *Voirie* : l'entreprise BALMONT a envoyé un devis pour des travaux concernant une partie de l'ancienne voie de chemin de fer (vers les chambres d'hôtes) → 3 330 € TTC. Un devis sera également demandé à l'entreprise DELOMBRE.

- Les équipes de la CoPLER sont intervenues pour boucher des trous dans les chemins, notamment vers le Moulin et à Buis.
- Les travaux de réfection des réseaux eaux usées et eau potable réalisés par la SADE sont en cours. Il semblerait que des travaux antérieurs de mise en séparatif du réseau assainissement n'aient pas été finalisés vers le terrain de la famille DALLERY. Il y aurait environ 75 mètres de canalisations supplémentaires à prévoir.
- Les eaux pluviales de la RN 7 à l'entrée du Bourg en venant de Roanne seront évacuées par un tuyau passant dans la cour de madame COLLAUDIN, pour aller dans la mare de monsieur MAZILLE.
- Le devis pour la traversée sous la RN 7 du réseau eaux usées est à revoir. Il n'y aurait peut-être que quelques grilles à refaire.
- L'entreprise EUROVIA a fait un devis pour les travaux de voirie devant l'ancienne carrosserie GEAY : 28 304.88 € TTC. Mais il est à revoir.
- Il faut contacter la fille de monsieur ROIRE pour les descentes d'eaux pluviales de la maison qui ne sont pas en bon état.
- SUEZ doit intervenir suite à un dégât des eaux à Fragny.
- Un devis a été demandé à l'entreprise LEPROHON pour l'installation de trois bancs (plots en ciment + scellement), dont 1 banc pour l'aire de jeux, et 2 le long de la Route Napoléon (voir la fixation de la table de pique-nique pour enfants dans l'aire de jeux).
- Un devis a également été demandé à l'entreprise LEPROHON pour la fixation des cages de foot.
- L'entreprise PJA est intervenue pour élaguer les tilleuls sur la place de l'ancienne mairie, élaguer les platanes le long de la RN 7 et couper ceux qui étaient morts.

- *Noms des rues* : il faut commander moins de poteaux que prévu. Il faudra prévoir 3 ou 4 permanences en mairie, afin que les habitants puissent venir chercher leur plaque avec le numéro de maison.

5. Questions et informations diverses

- Le terrain appartenant à la commune à La Pinée a été borné. Il y a deux parcelles d'environ 2 200 m². Il faut voir avec la CoPLER s'il est possible de faire réaliser les travaux pour l'accès aux parcelles.
- La date de la prochaine réunion de conseil municipal sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 28 MARS 2018
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix huit, le 28 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER -.

Absente excusée : Sandrine DAVID

Secrétaire nommée pour la séance : Nicole MEYRIEUX

Pouvoir : Sandrine DAVID à Fabienne BEAUJEU

=*=*=*=*=*=*=*=

Avant de commencer la réunion, a lieu le tirage au sort pour la vente d'herbe. Deux offres ont été déposées en mairie. Les conditions sont les mêmes que l'année dernière, à savoir 850 € pour le pré Mazille, et une parcelle d'une superficie de 4 688 m2. L'offre retenue à l'issue du tirage au sort est celle de messieurs DENOYEL Didier et Thierry.

Monsieur le Maire remercie monsieur Benjamin KOUEYOU, comptable public, de sa présence à la réunion.

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des comptes de gestion 2017 – commune, assainissement et CCAS

Le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. Il est établi par le comptable public.
Le CCAS ayant été dissout au 31/12/2017, c'est le Conseil Municipal qui doit approuver le compte de gestion.

→ Approbation à l'unanimité des 3 comptes de gestion

3. Approbation des comptes administratifs 2017 – commune, assainissement et CCAS

Fabienne BEAUJEU, deuxième Adjointe en charge des finances, prend la présidence de la séance pour ce point et présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2017 pour le budget CCAS :

Fonctionnement :	Dépenses	2 180.56 €
	Recettes	1 991.00 €

Fabienne BEAUJEU présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2017 pour le budget assainissement :

Exploitation :	Dépenses	21 422.83 €
	Recettes	21 928.91 €
Investissement :	Dépenses	9 672.00 €
	Recettes	21 213.86 €

Fabienne BEAUJEU présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2017 pour le budget communal :

Fonctionnement :	Dépenses	241 776.43 €
	Recettes	312 619.33 €
Investissement :	Dépenses	74 916.05 €
	Recettes	27 796.11 €

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. A la différence du compte de gestion, il est établi par la commune. Le CCAS ayant été dissout au 31/12/2017, c'est le Conseil Municipal qui doit approuver le compte administratif.

Le Maire s'est retiré le temps du vote par les conseillers : approbation l'unanimité des 3 comptes administratifs.

4. Affectation du résultat 2017

Pour le budget assainissement, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2017, qui est de 2 604.03 € est proposée en report d'exploitation, au compte 002, pour la totalité, soit 2 604.03 €.

→ Approbation à l'unanimité

Pour le budget communal, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2017, qui est de 165 779.64 € est proposée pour 52 332.83 € en réserves à l'investissement au compte 1068 ; et en report de fonctionnement, au compte 002, pour 113 446.81 €.

→ Approbation à l'unanimité

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal doit fixer, par une délibération, les taux des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) qu'il souhaite appliquer en 2018.
Il est proposé de ne pas les augmenter.

→ Approbation à l'unanimité.

Les taux appliqués seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.31 %
- Taxe foncière bâtie : 14.11 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.01 %

6. Demande de subvention 2018 du Comité des Fêtes pour le feu d'artifice

Le président du Comité des Fêtes sollicite la commune pour une subvention de 1 500 € pour le feu d'artifice.

→ Approbation par 10 voix POUR et 1 abstention (Sandrine DAVID).

Il demande également l'éclairage public du village pendant la fête patronale (du vendredi au lundi soir) ; la mise à disposition des tables et chaises en bois sur leurs chariots (elles sont actuellement dans l'ancienne école) ; la mise à disposition des barrières de la commune pour la sécurité du vide grenier et du feu d'artifice ; le retrait du pot de fleur à l'entrée de la salle d'animation ; ainsi que la participation de l'agent technique le lundi 23 juillet pour le nettoyage de l'aire d'évolution.
Ces demandes sont acceptées, mais la participation de l'agent technique n'est pas certaine.

7. Demande de subvention du RPIC Lay/Neaux

Les élèves de GS/CP vont partir en classe verte les 24 et 25 mai, soit deux jours et une nuit, au centre « La Traverse », au Bessat, dans le parc naturel régional du Pilat. Le séjour concerne 21 élèves (10 GS et 11 CP). Ce projet représente un coût total de 2 922 € et sera financé en grande partie par le Sou des Ecoles. Le RPIC sollicite une subvention de la commune.
→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 300 €.

8. Approbation des budgets primitifs 2018 – commune et assainissement

Le Conseil Municipal doit voter le budget primitif. Il s'agit du budget prévisionnel de l'exercice. Il établit les dépenses et les recettes pour l'année. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes, mais aussi en investissement et en fonctionnement.

Budget communal :
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 440 746.81 €.
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 194 402.93 €.
→ Approbation du budget communal à l'unanimité

Budget assainissement :
La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour 21 710.21 €.
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 102 529.08 €.
→ Approbation du budget assainissement à l'unanimité.

9. SIEL – Adhésion à la compétence optionnelle éclairage public

Le SIEL fait évoluer sa compétence optionnelle éclairage public à compter du 1er janvier 2018 :

- La participation relative au changement systématique des sources qui s'effectue tous les 5 ans, sera inscrite en section d'investissement et la partie maintenance en fonctionnement.
- La compétence optionnelle « Eclairage Public » sera prise pour 6 ans minimum et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction.

→ Approbation par 6 voix POUR, 2 voix CONTRE (Nicolas CHAPON, Jean-Marc BERNAY) et 3 abstentions (Paul MONCHANIN, Marie-Jeanne BLANDIN, Frédéric MAINAS).

10. Droit de préférence sur la vente d'une parcelle boisée

Nous avons reçu en mairie un courrier de Maître GERBAY, nous informant de la vente, d'une parcelle boisée située sur la commune à Loyette (parcelle A 824 pour 1932 m2). La commune dispose d'un droit de préférence et peut acheter cette parcelle dans les conditions fixées par le vendeur : 2 200 € + 460 € de frais de notaire).

→ Renonciation au droit de préférence par 10 voix POUR et 1 abstention (Paul MONCHANIN)

11. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelles AB 40 41 49 – Le Bourg

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles AB 40 41 et 49, situées Le Bourg, d'une superficie totale de 2 571 m2, comprenant une maison d'habitation et un autre terrain non attenant. Le prix est de 132 000 €.
→ Non préemption à l'unanimité

12. Prix de vente des parcelles de terrain situées à La Pinée

La parcelle A 854 située à La Pinée a été divisée en deux parcelles : A 1262 de 2138 m2 et A 1263 de 2254 m2. Le conseil municipal doit fixer un prix de vente pour ces parcelles.
→ Au terme des débats, le Conseil Municipal décide, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE (Violaine PATISSIER) de fixer les prix suivants :

- 50 000 € pour la parcelle A 1262 de 2138 m2
- 53 000 € pour la parcelle A 1263 de 2254 m2

13. Présentation des rapports SOCOTEC sur l'accessibilité des ERP

La SOCOTEC a effectué une visite des différents ERP de la commune et a établi un rapport sur l'accessibilité pour chacun d'entre eux.

- *Le local des Boules* est conforme à la réglementation : pas de travaux à réaliser
- *Maison des associations* : absence de poignée de rappel dans les 2 WC handicapés ; Coût estimatif : 200 €.
- *Mairie* : escalier extérieur non conforme ; absence de signalétique de guidage dans le sas d'entrée ; absence de tablette d'écriture rabaissée ; Coût estimatif : 2 650 €.
- *Eglise* : marches extérieures non conformes, non traitées visuellement et absence de mains courantes ; absence de rampe d'accès ; Coût estimatif : 20 000 € → possibilité de demander une dérogation.
- *WC publics* : sanitaires totalement inaccessibles et inadaptés aux personnes handicapées ; Coût estimatif : 40 000 € → possibilité de demander une dérogation.
- *Salle d'animation* : sanitaires non conformes ; portes de largeur insuffisante ; présence de trous > 2 cm dans la grille au sol devant l'entrée ; absence de tablette rabaissée pour le bar ; Coût estimatif : 11 700 €.

Il est décidé de réaliser cette année les travaux pour la salle des associations et la mairie, de demander une dérogation pour l'église et les WC publics.
Le conseil municipal va travailler sur un projet d'agrandissement de la salle afin de rendre les sanitaires accessibles aux personnes handicapées ; et en même temps, agrandir la cuisine et créer un vestiaire à l'entrée. Les travaux pourraient être réalisés en 2019.

14. Suivi travaux commissions

- *Voirie* : les travaux sur les trottoirs de la RN7 dans le Bourg sont terminés. Les barrières en bois ont été installées. Monsieur GOUTORBE de la DIR CE est venu en mairie pour faire le point sur différentes demandes des élus concernant la RN7 (entretien des délaissés, fossés vers la carrosserie…)

- *Fleurissement* : des jardinières seront installées sur les bordures en bois le long de la RN7 coté trottoir.

- *Animation* : la chasse aux œufs est organisée le samedi 7 avril à 15 h. Un conseil municipal d'enfants aura lieu le samedi 31 mars pour la préparer.

15. Questions et informations diverses

- Le RPIC Lay/Neaux n'accueille plus les enfants avant 3 ans. Il repasse à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018.
- L'entreprise PALLUET de L'Hôpital sur Rhins est intervenue plusieurs fois pour la chaudière de la mairie et des logements de l'ancienne mairie.
- Monsieur le Maire fait le compte rendu d'une réunion du SYRRTA à laquelle il s'est rendu ; ainsi que celui d'une réunion avec la gendarmerie.
- Un concert de carillon est proposé le vendredi 13 juillet → le conseil municipal est d'accord.
- Le périmètre de la CoPLER ne changera pas d'ici 2020 (prochaines élections municipales).
- Des travaux doivent être entrepris par Orange pour la réparation d'un fil téléphonique arraché aux Ardillats.
- Le SIEL va effectuer des travaux d'enfouissement de ligne électrique à Grand Maison.
- Une réunion de travail sur le PLUI en présence de monsieur Hubert ROFFAT, est fixée au mardi 17 avril à 19 h, mais à confirmer.
- Une réunion de travail pour le projet des travaux à la salle d'animation est fixée au mercredi 11 avril à 19 h 30.
- Une réunion Maire/Adjoints est fixée au jeudi 26 avril à 9 h.
- La date de la prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mercredi 2 mai à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 13 JUIN 2018
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix huit, le 13 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Sandrine DAVID.

Absent excusé : Paul MONCHANIN

Absents : Frédéric MAINAS - Violaine PATISSIER

Pouvoir : Paul MONCHANIN à Fabienne BEAUJEU

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Une modification est apportée au PV dans le paragraphe 5) Achat des terrains GUILLAUME :

→ Après débat, le Conseil Municipal décide par 9 voix POUR, d'acheter à Monsieur GUILLAUME les parcelles citées ci-dessus, au prix de 2 500 €, dans les conditions suivantes :

- Il n'y aura pas de travaux engagés, sur le chemin qui dessert les maisons ARSALE et BERNAY. Il restera fermé, jusqu'à la nécessité de l'ouvrir pour des besoins futurs, d'extrême nécessité.

Une partie des parcelles attenantes aux maisons existantes pourra éventuellement être revendue ensuite aux propriétaires riverains qui le souhaitent. Les conditions de ces reventes (prix, superficie) devront être fixées ultérieurement par délibération. Un bornage sera également nécessaire avant la vente par la commune.

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 10 voix POUR et 1 abstention (Sandrine DAVID).

2. Mise en place du dispositif TIPI (Titres Payables par Internet)

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services (cantines scolaires notamment) via le dispositif TIPI. Cela signifie que l'usager peut effectuer ses règlements par internet, à partir de la page de paiement de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). Cela concernerait la cantine scolaire et les loyers, à partir de septembre 2018.

La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes :

- Pour les paiements de plus de 20 € : 0.25 % du montant + 0.05 € par opération (0.50 % pour les CB hors zone Euro).
- Pour les paiements de moins de 20 € : 0.20 % du montant + 0.03 € par opération

→ Approbation à l'unanimité

3. Validation de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Un formulaire cerfa est à remplir et à déposer en Préfecture : il permet de demander l'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public. Ce formulaire précise quels travaux seront réalisés, sur quelle durée, et les dérogations demandées. La commune a 6 ERP :

- Le local des boules : conforme
- La Maison des associations : petits aménagements qui seront effectués en 2018
- La Mairie : petits aménagements qui seront effectués en 2018
- La salle d'animation : travaux qui seront réalisés en 2019
- WC publics sur la Place : demande de dérogation
- Eglise : demande de dérogation

→ Validation de l' Ad'AP à l'unanimité

4. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle A 852 à « La Pinée »

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle A 852, située à « La Pinée », d'une superficie de 2 412 m², comprenant une maison d'habitation ; et appartenant aux consorts PERRET.

→ Non préemption à l'unanimité

5. Modification des tarifs communaux pour la location des tables et chaises

Le tarif de la location des tables et des chaises est de 5 € pour 1 table et 4 chaises. Une caution de 50 € est demandée.

Or, nous avons eu à plusieurs reprises des demandes pour des chaises supplémentaires et aucun tarif n'est prévu. Il n'y a également rien de défini s'il manque des chaises au retour du matériel ; ce qui est arrivé lors d'une location en mai où il manquait 7 chaises.

→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants :

- location pour 1 chaise seule : 1 €
- location pour 1 table seule : 1 €
- élément non rendu : 10 € par élément
- caution : 50 € pour 1 lot d'1 table et 4 chaises

Pour la location du 19/05/2018, cela correspond à :

- 20 lots (1 table et 4 chaises) x 5 € le lot = 100 €
- 20 chaises supplémentaires x 1 € = 20 €

- 7 chaises manquantes x 10 € = 70 €

TOTAL 190 €

→ Le Conseil Municipal décide, d'accorder une remise de 20 €, correspondant aux 20 chaises supplémentaires, ce qui porte le total de la location + les éléments manquants à 170 €.

6. Suivi travaux commissions

- *Voirie* : Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu l'accord du Conseil Général, pour une subvention d'un montant de 10 461 € correspondant aux travaux qui devaient être effectués sur le Pont en commun avec la commune de Pradines. Or, le coût de ces travaux étant beaucoup plus important que prévu, ils sont annulés. Cette subvention est valable jusqu'au 31 décembre 2019, et peut être « basculée » sur des travaux de voirie communale. Monsieur le Maire envisage de réaliser des travaux sur le chemin de Buis. Celui-ci est actuellement classé en chemin rural. Il propose donc de le classer en voie communale. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

- *Fleurissement* : il est terminé. La plupart des fleurs ont été acheté au lycée de Chervé.

7. Questions et informations diverses

- La réunion publique pour la fibre optique aura lieu le lundi 16 juillet à 18 h 30 à St Symphorien de Lay.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.
- Monsieur le Maire présente un tableau des taux d'imposition des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) des 16 communes de la CoPLER.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements du Lycée agricole privé de Ressins suite à la subvention accordée par le Conseil Municipal.
- Le radar pédagogique situé à l'entrée du village en venant de Roanne ne fonctionne plus très bien → voir le contrat de maintenance.
- Il y a toujours un décalage dans l'allumage de l'éclairage public dans le Bourg → à faire vérifier par CEGELEC lorsqu'ils viendront pour la fête patronale.
- Monsieur le Maire fait circuler un document de la gendarmerie présentant la brigade numérique.
- Un document de synthèse concernant le rapport d'activité du SIEL est présenté.
- Monsieur le Maire a reçu deux représentants de la société INERSYS qui travaillent sur un projet d'implantation de 4 éoliennes sur la commune, sur des terrains appartenant à monsieur Robert POLETTE.
- Nous avons reçu deux devis d'architecte pour les travaux à la salle d'animation. Nous sommes dans l'attente d'un troisième devis. Le choix de l'architecte se fera lors du prochain Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire présente des photos de différents travaux réalisés dernièrement sur la commune.
- La date de la prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 18 juillet à 20 h.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 6 SEPTEMBRE 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 6 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU – Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX– Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Marie-Jeanne BLANDIN - Frédéric MAINAS

Pouvoirs : Frédéric MAINAS à Jean-Marc BERNAY

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE (Frédéric MAINAS) et 2 abstentions (Jean-Marc BERNAY – Violaine PATISSIER qui étaient absents).

2. Information de la démission de deux membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de deux de ses membres : Isabelle SCOMPARIN et Mathieu ARSALE. Ces démissions ont été transmises au Préfet. Cela porte à 11 le nombre de conseillers.
Mathieu ARSALE était le délégué titulaire au Syndicat Rhône Loire Nord. Jean-Marc BERNAY qui était suppléant devient donc titulaire ; Et Nicole MEYRIEUX devient suppléante.
Un courrier de la sous préfecture est arrivé en Mairie, informant M. le Maire que dans le cas d'une nouvelle démission, une élection municipale partielle serait obligatoire car le Conseil Municipal aurait alors perdu 1/3 de ses membres.

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle A 1255

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle A 1255 située La Pinée, d'une superficie de 1 113 m² ; appartenant à monsieur et madame Paul PERRET. Il s'agit d'un terrain à bâtir.
→ Non préemption par 9 voix POUR et 1 abstention (Violaine PATISSIER).

4. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2016

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2016 établi par le Syndicat Rhône Loire Nord.
→ Approbation à l'unanimité

5. Proposition d'aide aux communes de Haute-Loire sinistrées par des intempéries en juin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu de l'AMF un appel à la solidarité nationale pour les communes sinistrées de la Haute Loire. En effet, au mois de juin, de violentes intempéries ont frappé le sud de la Haute-Loire. 19 communes ont été touchées par des inondations. Monsieur le Maire propose de faire un don de 3 000 € pour les aider dans la reconstruction.
→ 2 CONTRE (Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY) ; 3 POUR 3 000 € (Régis ROCH - Paul MONCHANIN- Nicole MEYRIEUX) ; 5 POUR 1 500 € (Fabienne BEAUJEU – Nicolas CHAPON - Marie VIDAL - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID)
La commune fera donc un don de 1 500 €.

6. Remboursement de frais kilométriques à monsieur le Maire

Monsieur le Maire a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à la convocation du Conseil de Discipline le 22 juin concernant l'agent technique. Il était accompagné de Paul MONCHANIN et Marie-Jeanne BLANDIN. Il demande le remboursement des frais kilométriques pour un montant de 62 €.
→ Approbation par 7 voix POUR et 3 voix CONTRE (Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Frédéric MAINAS).

7. Suivi travaux commissions

- *Finances* : une réunion est prévue mardi 12 septembre pour faire le point sur les crédits consommés.
- *Noms des rues* : une réunion est prévue le 13 septembre à 20 h 30.
- *Bâtiments* : le chauffe-eau de la salle d'animation a été changé. Il avait grillé au moment de la fête patronale. Le plâtrier est en train de refaire le plafond qui a été abimé. Le chauffe-eau de la mairie a également été changé.
- *Animation* : une réunion est prévue demain à 18 h 30 pour faire le point sur les cadeaux de noël, et peut-être prévoir un conseil municipal d'enfants. Un pestacle organisé par la CoPLER aura lieu à la salle d'animation les 10 et 11 mars.
- *Voirie* : une réunion est prévue le samedi 16 septembre à 8 h 30 pour faire le tour des chemins de la commune afin de voir les travaux à réaliser. Les travaux de goudronnage des trottoirs sur une partie de la RN 7 sont repoussés ; car il y a des travaux de réfection du réseau d'assainissement à réaliser avant. Nous sommes dans l'attente d'un devis pour ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 4 OCTOBRE 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 4 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU – Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX – Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Violaine PATISSIER

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 8 voix POUR, et 2 abstentions (Marie-Jeanne BLANDIN - Frédéric MAINAS qui étaient absents).

2. Travaux de réfection du réseau d'assainissement collectif RN 7

Des travaux de voirie étaient prévus au budget pour la réfection des trottoirs dans le Bourg le long de la RN7. Mais la SDEI nous a informés que le réseau d'assainissement n'était pas en bon état. Certains tuyaux sont fissurés, donc les eaux de pluie passent et se retrouvent dans la lagune. Il faut donc effectuer des travaux de réfection de ce réseau d'assainissement avant de réaliser les travaux de voirie. Deux devis ont été demandés :

- SADE : 33 636 € TTC
- LMTP : 118 093.80 € TTC

→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la SADE.

3. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2016

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement doit être présenté au Conseil Municipal. Ce rapport est consultable en Mairie et a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers.

→ Approbation à l'unanimité.

4. Désignation d'un représentant concernant l'accessibilité voirie et bâtiments pour les personnes à mobilité réduite

L'année dernière, le conseil Municipal avait désigné Mathieu ARSALE comme représentant concernant l'accessibilité voirie et bâtiments pour les personnes à mobilité réduite. Suite à sa démission, il convient de désigner un autre représentant. Marie VIDAL se porte volontaire.

→ Approbation à l'unanimité

5. Proposition d'aide aux victimes de l'ouragan IRMA

Nous avons reçu de l'AMF un appel à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA. Monsieur le Maire propose de faire un don de 1 500 € pour les aider dans la reconstruction.
→ Approbation à l'unanimité

6. PLUI

Monsieur le Maire informe le conseil des avancées du PLUI, en ce qui concerne la commune. C'est le bureau d'études EPURES qui est chargé du dossier par la CoPLER.

7. Suivi travaux commissions

- *Finances* : Fabienne BEAUJEU fait un point sur les crédits consommés par rapport aux prévisions.
- *Noms des rues* : lors de la prochaine réunion, la commission fera ses propositions et le conseil municipal devra voter.
- *Fleurissement* : plusieurs massifs vont être refaits.
- *Animation* : une grande partie des cadeaux de noël ont été achetés. Sandrine DAVID fait un compte rendu du dernier conseil municipal d'enfants.
- *Voirie* : l'entreprise DELOMBRE doit bientôt commencer les travaux sur l'ancienne voie de chemin de fer.

8. Questions et informations diverses

- Jean-Marc BERNAY fait un compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Rhône Loire Nord à laquelle il a assisté.
- Une réunion du CCAS est prévue le mardi 7 novembre à 19 h.
- Paul MONCHANIN demande s'il est possible de réfléchir au devenir du bâtiment de l'ancienne école.

- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 22 novembre à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 29 NOVEMBRE 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 29 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX – Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Marie-Jeanne BLANDIN

Pouvoir : Marie-Jeanne BLANDIN à Paul MONCHANIN

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 10 voix POUR, et 1 abstention (Violaine PATISSIER qui était absente).

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle AB 312 « Lotissement de Valorge »

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 312 située « Lotissement de Valorge », d'une superficie de 365 m² ; appartenant à la SA d'HLM Cité Nouvelle (Toit Familial). Il s'agit d'une maison d'habitation.
→ Non préemption à l'unanimité.

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelles AB 133 – 134 - 136 « La Croix »

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles AB 133 – 134 - 136 situées « La Croix », d'une superficie respective de 175 m² – 14 m² - 704 m² ; appartenant à madame BESSON Sylvia. Il s'agit d'une maison d'habitation.
→ Non préemption à l'unanimité.

4. Avenant à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 42

Le Centre de Gestion peut recevoir délégation des collectivités pour effectuer à leur place les tâches inhérentes à la retraite de leurs agents CNRACL.
Les conventions en cours arriveront à échéance le 31 décembre 2017. Aussi, il est nécessaire de renouveler cette convention.

Toutefois, la convention de partenariat avec la CNRACL s'achève également au 31 décembre prochain. Mais, la nouvelle convention effective au 1er janvier 2018 n'est pas finalisée à ce jour.

Aussi, plutôt qu'une nouvelle convention, le CDG 42 propose un avenant aux collectivités ayant confié cette mission au Centre de Gestion afin de prolonger les effets de l'acte initial sur l'année 2018, celui-ci étant cependant réactualisé avec les nouveaux tarifs adoptés en Conseil d'Administration. Monsieur le Maire présente l'avenant qui a été transmis aux membres du Conseil Municipal.
→ Approbation à l'unanimité.

5. Mise à jour du document unique

Le document unique a été mis en place en 2015. Il a été mis à jour, afin d'intégrer notamment l'accident de service survenu en début d'année, l'achat d'un téléphone portable avec une touche urgence pour l'agent technique, le rangement du local technique, la formation habilitation électrique dispensée à l'agent technique…

Le document unique a été présenté au Comité Technique Intercommunal (CTI) placé auprès du CDG 42 et il a reçu un avis favorable. Il a été transmis aux membres du Conseil Municipal.
→ Approbation à l'unanimité.

6. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le RIFSEEP est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. En effet, le système de primes était très complexe. Elles étaient basées sur le grade de l'agent. Avec le RIFSEEP, il y a une cotation des postes de travail en fonction des compétences nécessaires, du niveau de responsabilité et d'expertise, de l'expérience professionnelle. Le CDG 42 propose une cotation des postes adaptée aux petites communes ; c'est sur cette base qu'a été établi le projet de RIFSEEP.

Il a été présenté au Comité Technique Intercommunal du CDG 42 et reçu un avis favorable. Le projet de délibération a été transmis aux membres du Conseil Municipal.
→ Approbation à l'unanimité.

7. Plan de formation mutualisé 2018/2020 élaboré par le CDG 42 et le CNFPT

La loi Egalité-citoyenneté du 27 janvier 2017 rend obligatoire la présentation à l'organe délibérant du plan de formation. Cette loi a aussi réaffirmé l'importance du plan de formation comme un outil majeur et principal de formalisation de l'expression des besoins de formation collectifs et individuels.

Aussi, après validation du Comité Technique Intercommunal, le plan de formation pluriannuel (2018-2020) mutualisé élaboré par le CDG 42 et le CNFPT Antenne de la Loire est désormais disponible pour l'ensemble des collectivités. Il présente une offre de formation adaptée aux besoins de compétences des agents des petites collectivités et donne une priorité à la territorialisation des actions. Il a été transmis aux membres du Conseil Municipal.
→ Approbation à l'unanimité.

8. Décision modificative de virements de crédits sur le budget communal

Il manque des crédits au chapitre 012 (charges de personnel). Il est proposé de faire un virement de crédits de 4 000 € du compte 6135 (locations mobilières) chapitre 011 (charges à caractère général) vers le compte 6413 (personnel non titulaire) chapitre 012 (charges de personnel).
→ Approbation à l'unanimité.

9. Dissolution du CCAS

La loi NOTRe de 2015 a rendu facultatif le CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants. Il peut ainsi être dissout par délibération du Conseil Municipal. Comme le budget du CCAS est équilibré tous les ans par une subvention du budget communal, Monsieur le Maire propose de dissoudre le CCAS. Dans ce cas, c'est la commune qui exerce les attributions dont le CCAS avait la charge. Il est proposé de créer une commission extra municipale composée des membres nommés et élus du CCAS dissout ; à savoir Régis ROCH – Fabienne BEAUJEU - Marie Thérèse DALLERY – Dominique GIVRE - Marie VIDAL Monique GUILLOT – Frédéric MAINAS – René PELOSSE.
Ces derniers ont déjà été informés par Monsieur le Maire et il n'y pas eu d'objection.
→ Approbation à l'unanimité.

10. Modification des statuts de la CoPLER relative aux compétences eau potable, assainissement non collectif, GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Le conseil communautaire a approuvé une modification des statuts de la CoPLER afin d'intégrer 3 nouvelles compétences au 1er janvier 2018 : eau potable, assainissement non collectif, et GEMAPI. Monsieur le Maire présente la note de synthèse qui a été transmise aux membres du Conseil Municipal.

- Modification statutaire pour la compétence GEMAPI → Approbation à l'unanimité.
- Modification statutaire pour la compétence assainissement non collectif → Approbation à l'unanimité.
- Modification statutaire pour la compétence eau potable → 4 voix POUR (Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX – Frédéric MAINAS - Violaine PATISSIER) ; 4 voix CONTRE (Paul MONCHANIN - Marie-Jeanne BLANDIN - Marie VIDAL - Sandrine DAVID) ; 3 abstentions (Régis ROCH - Fabienne BEAUJEU - Jean-Marc BERNAY) → modification non approuvée.

11. Choix des noms des rues

La commission présente le projet avec les noms des différentes rues, ainsi que les numéros des maisons. Le Conseil Municipal apporte quelques modifications. Il reste quelques points à vérifier avec La Poste.

Pour l'achat des plaques des noms des rues et des numéros des maisons, 3 devis ont été demandés :

- Guillard Enseignes : 13 546 € TTC
- KROMM GROUP : 10 653 € TTC
- Signaux Girod : 11 849.10 € TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Signaux Girod, car le commercial est venu en mairie pour présenter sa proposition ; alors que KROMM GROUP qui est moins cher, a refusé de se déplacer en mairie et a préféré établir son devis uniquement par téléphone et mail.

Les couleurs choisies sont :

- Ecriture bordeaux sur fond beige pour les plaques noms des rues
- Ecriture blanche sur fond bordeaux pour les numéros des maisons

12. Demande de subvention pour 2018 au Conseil Général au titre des amendes de police

Les demandes de subvention « voirie » 2018 d'une manière générale doivent être déposées avant le 31 décembre au Conseil Général. L'acquisition de panneaux pour les noms des rues et de plaques pour les numéros des maisons est éligible aux amendes de police.

→ Approbation de la demande de subvention à l'unanimité.

13. Révision des tarifs communaux pour 2018

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs pour 2018. Ils seront donc les suivants :

INTITULÉS	*TARIFS (au 1er janvier 2018)*	
Location salle d'animation (pour 150 personnes)		
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	220,00 €	
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	250,00 €	
Personnes et associations extérieures à la Commune (sans vaisselle)	380,00 €	
Personnes et associations extérieures à la Commune (avec vaisselle)	440,00 €	
Réunions	100,00 €	
Vin d'honneur (habitants de Neaux uniquement)	50,00 €	
Nettoyage (si non effectué)	120,00 €	
Location 1 table + 4 chaises (habitants de Neaux uniquement) (4 personnes par table)	5,00 €	
Caution pour location 1 table + chaises	50,00 €	
Une caution sera demandée pour toute location	500,00 €	
Caution pour le ménage	120,00 €	
Location salle des associations (pour 50 personnes)		
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	80,00 €	
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	100,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (sans vaisselle)	100,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (avec vaisselle)	120,00 €	
Caution pour location	250,00 €	
Caution pour le ménage	120,00 €	
Concessions cimetière		
	Simple	**Double**
Pour 15 ans	75,00 €	150,00 €

Pour 30 ans	150,00 €	300,00 €
Pour 50 ans	250,00 €	500,00 €
Columbarium		
Jardin du souvenir	80 € + plaque à la charge de la famille	
Cavurne au sol pour 15 ans	180,00 €	
Cavurne au sol pour 30 ans	360,00 €	
Cavurne au sol pour 50 ans	600,00 €	
Case columbarium pour 15 ans	400,00 €	
Case columbarium pour 30 ans	800,00 €	
Case columbarium pour 50 ans	1 000,00 €	
Participation raccordement assainissement	1 400,00 €	
Sacs poubelle (le rouleau de 25 sacs)	5,00 €	
Photocopie	0,25 €	
Droit de place		
Stationnement des véhicules ou bancs ou autres installations utilisant le domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale	20,00 €	
Installation anticipée des forains	20.00 € la semaine	

14. Motion relative à l'article 52 du projet de loi de finances 2018 concernant la baisse des loyers équivalente à la baisse des APL dans les logements sociaux

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président d'OPHEOR (Office Public de l'Habitat à Roanne) demandant au Conseil Municipal s'il acceptait d'adopter une motion contre la baisse des loyers équivalente à la baisse des APL dans les logements sociaux.

→ Non approbation à l'unanimité.

15. Projet concernant le bâtiment de l'ancienne école

Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise BALMONT pour la démolition de l'ancienne école (15 360 € TTC). Cela permet d'avoir une idée. Il propose de réhabiliter le bâtiment en créant un atelier pour les services techniques et un local pour le Comité des Fêtes. Ce dernier remplacerait le local actuel du Comité qui pourrait ainsi servir à ranger les tables et les chaises de la salle d'animation. A l'étage, il propose une salle pour les jeunes et une bibliothèque ou une salle de réunions.

Il est proposé de réfléchir et finaliser le projet sur 2018 pour commencer les travaux sur 2019. Il est également proposé de demander à des écoles d'architecture s'il est possible de faire travailler des élèves sur ce projet.

16. Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) en faveur des personnes en situation de handicap

Aux termes de l'ordonnance du 26 septembre 2014, il appartient à tout propriétaire exploitant d'ERP :

- de justifier du respect par celui-ci des exigences d'accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap
- ou d'engager les démarches d'autorisations administratives pour entreprendre des travaux ou aménagements pour les rendre accessibles.

La salle d'animation et notamment les toilettes ne sont actuellement pas accessible aux personnes en situation de handicap. Il sera donc nécessaire de réaliser des travaux.
Une personne qui siège à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) et une représentante départementale élue pour l'aide des personnes en situation de handicap, sont venus sur place afin de nous conseiller sur les aménagements nécessaires. Deux architectes ont été consultés à ce sujet pour des devis.
Concernant les toilettes de la salle d'animation, il sera nécessaire de fermer la partie auvent car il n'y a pas suffisamment de place pour tourner dans l'entrée en fauteuil actuellement.

17.Suivi travaux commissions

- *Animation* : le conseil municipal d'enfants s'est réuni samedi dernier. Ses membres vont préparer le goûter de l'arbre de noël. Pour cette occasion, le déguisement de Père-Noël est commandé, ainsi qu'un château gonflable et une piscine à balles pour les plus petits.

Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 5 janvier.
Il y aura une journée crêpes le 9 février à la salle des associations.
La journée pique-nique devrait être reconduite cette année, la date du 16 juin est retenue. Une paëlla est proposée.
Le novalien est presque terminé.

- *Voirie* : l'entreprise DESPORTE a effectué le fauchage des accotements, et a débroussaillé le chemin d'accès au filtre à sable à Falot. L'entreprise BALMONT a ensuite mis du rabotage sur ce chemin, ainsi que des glissières pour évacuer l'eau en cas de pluie. L'entreprise DELOMBRE a réalisé des travaux de voirie sur l'ancienne voie de chemin de fer.

18.Questions et informations diverses

- Le placard à vaisselle de la salle des associations a été changé.
- Les travaux eau et assainissement le long de la RN 7 vont débuter lundi prochain.
- L'AMF 43 a envoyé un courrier de remerciements suite au don du Conseil Municipal pour les intempéries.
- Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion sur la fibre optique aujourd'hui à St Symphorien de Lay.
- Un devis a été demandé pour des cages de foot avec filet + filet pare-ballon (suite à la demande du Conseil Municipal d'Enfants) : coût total 3 094.78 € TTC ; ou 995.23 € TTC sans filet pare-ballon. Il est décidé de ne pas prendre le filet pare-ballon pour le moment.
- Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention de mutualisation avec la CoPLER dans les mêmes conditions qu'actuellement, sauf la durée qui passe de 2 ans à 3 ans renouvelable 1 année, et le ticket d'entrée pour une nouvelle adhésion à 3 000 €.

→ Approbation à l'unanimité.

- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 13 décembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 13 DECEMBRE 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 13 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX – Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Marie VIDAL

Pouvoir : Marie VIDAL à Régis ROCH

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour concernant les noms des rues.

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 10 voix POUR, et 1 abstention (Marie-Jeanne BLANDIN qui était absente).

2. Modification statuts CoPLER compétence eau potable

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de la CoPLER : Le conseil communautaire du 30 novembre a décidé de reporter sa délibération au sujet de la modification des statuts de la CoPLER concernant la compétence eau potable. Par conséquent, la délibération du Conseil Municipal du 29 novembre sur ce point devient caduque.

3. Panneau Pocket

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé d'adhérer à l'application Panneau Pocket : les informations, alertes et évènements concernant la commune arrivent dans les Smartphones. Panneau Pocket est illimité et gratuit pour tous sans exception. Dès que l'application est téléchargée, il suffit de balayer l'écran pour faire défiler les informations concernant la commune. Un article à ce sujet paraîtra dans le prochain novalien.

4. Modification de la régie « photocopies, sacs poubelle, cantine » afin de rajouter la vente de sacs de sel

Monsieur le Maire propose de modifier l'étendue de la régie « photocopies, sacs poubelle, cantine » afin de rajouter la vente de sacs de sel à 4.50 € le sac de 25 kg.
→ Approbation à l'unanimité.

Point rajouté à l'ordre du jour : Choix des noms des rues

La commission présente le projet avec les noms des différentes rues, ainsi que les numéros des maisons. Quelques modifications ont été faites par rapport à la dernière réunion et suite au RDV avec La Poste.

→ Approbation des noms des rues à l'unanimité.

5. Suivi travaux commissions

- *Animation* : l'arbre de noël aura lieu samedi. Il y aura notamment un clown, un château gonflable, une piscine à balles.

Le novalien est parti à l'imprimerie.

- *Voirie* : l'entreprise BALMONT est en train de réaliser des travaux aux Crêts sur un chemin rural.

L'ancienne voie de chemin de fer est en très mauvais état vers M. PELTIER et ses locataires. Il faut voir ce qu'il est possible de faire.

6. Questions et informations diverses

- L'entreprise PJA réalisera les travaux d'arbres le long de la RN 7 fin janvier. Il faut voir avec la DIR s'il est possible de replanter des arbres à la place de ceux qui sont morts.
- Monsieur le Maire a eu un RDV avec une personne du SIEL pour voir ce qu'il serait possible de faire pour améliorer le chauffage à la salle d'animation
- Monsieur le Maire a rencontré un architecte concernant les travaux à réaliser pour rendre accessible les toilettes de la salle d'animation aux personnes en situation de handicap.
- Nous avons eu un devis de la SOCOTEC pour réaliser un diagnostic accessibilité des différents ERP : 2 880 € TTC + 900 € TTC assistance AD'AP.
- Une réunion d'Adjoints aura lieu mardi 19 décembre à 9 h.
- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 24 janvier à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

COMPTE-RENDU MAIRIE ST SYMPHORIEN DE LAY

OBJET : Conseil Municipal n°43

DATE ET HEURE : mardi 17 juillet 2018 20h30

LIEU : Mairie

PARTICIPANTS :

Conseil Municipal : P.COLOMBAT / D.GEAY / R.GIRAUD / O.BRAGARD / A.DADOLLE / H.FRIGO (excusé, pouvoir G.RONDET) / G.RONDET / F.MARTEIL / JP.THIMONIER / F.VARTANIAN / S.PIZAY (excusée) / C.JAGNEAUX (excusée, pouvoir F.MARTEIL) / JM.DEGOULANGE / C.PERRIER / C.PATUREL (excusée) / S.ROCHETTE (absente) / B.MARTIN (excusée) / MC.LAFONTAINE (excusée, pouvoir P.COLOMBAT) / L.GOUTAILLER (absente) / S.PARDON

Autre(s) : Mr et Mme ARCAN

DIFFUSION : Conseil Municipal / secrétariat Mairie

ORDRE DU JOUR :

Validation CR Conseil Municipal n°42

Délibérations :

- Projet de vente d'une parcelle à la ZA Lafayette (maintien du tarif)
- Délégation de signature consentie au Maire pour les CDD des saisonniers
- Subvention à l'association Judo Club pour l'achat de tapis
- Tarifs de location de la salle des fêtes
- Fixation du montant mensuel des loyers et des charges de chauffage du logement au premier étage de la maison Verger
- Compteur Linky

Sujets divers

En bleu, les actions retenues

PROCHAIN CONSEIL : Lundi 3 septembre 2018 20h30

VALIDATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL N°42

Le CR est approuvé en séance.

Les actions du CR ont été inscrites au plan d'action communal suivi par le Maire et les Adjoints.

DELIBERATIONS

Projet de vente d'une parcelle à la ZA Lafayette (maintien du tarif)

La société GAMWAY est réellement intéressée pour s'implanter au village.

C.PERRIER (salarié de l'entreprise et beau-frère du PDG) nous présente rapidement cette entreprise :

- cette entreprise appartient à un groupe mondial,

- l'activité principale pour la filiale implantée au Coteau réside dans l'application de traitement de surface / peinture pour un panel de clients très différents : artisans métalliers, PME, gros industriels du transport / BTP / armement, mais aussi particuliers.

- compte tenu d'un plan de charge en forte augmentation, l'entreprise doit s'agrandir et cherche à créer un autre site de production (application epoxy, peinture) et de stockage.

- l'entreprise compte aujourd'hui une vingtaine de salariés, effectif qui pourrait s'accroitre à 30 salariés avec ce projet d'extension (+ 10 emplois sur le bassin COPLER).

- au regard de l'activité et vis-à-vis notamment de la réglementation environnementale, l'entreprise est soumise à la DREAL.

- l'entreprise a choisi la zone Lafayette pour plusieurs raisons :

- Emplacement géographique : au carrefour de la RN7, A89 et du bassin roannais,
- Le prix du m² proposé est intéressant,

Le Maire se satisfait évidemment de ce choix et précise que :

- la compétence économique est aujourd'hui assurée par la COPLER. La COPLER a été avertie de ce projet, et a rappelé que ce type de projet industriel doit être implanté sur la zone des Jacquins à Neulise et non sur la zone Lafayette dédiée à l'artisanat ou au commerce,
- le procès en cours concernant la zone des Jacquins (alerte sur le manque d'eau potable pour la zone) a été « perdu » la semaine dernière et bloque aujourd'hui tout projet sur cette zone, le développement de la zone des Jacquins devant être repris depuis le permis d'aménager…

Le Conseil réagit puisque effectivement la COPLER a récupéré la compétence économique, mais la COPLER n'a pas acheté le terrain restant de la zone Lafayette comme promis, terrain qui est encore aujourd'hui propriété de la Commune.

Le Maire rassure en confirmant que les discussions sont en cours et que le projet GAMWAY devrait être accepté.

Une nouvelle délibération doit être prise afin que le prix du m² soit fixé à 15 € / m² pour tous les projets en cours et connus à date.

Pour le vote, C.PERRIER quitte la séance compte tenu de son lien de parenté avec un des porteurs de projet (GAMWAY).

13 « POUR » (sans la voix de C.PERRIER), la délibération est approuvée en séance.

Par rapport à la nature de l'activité, il convient de :

- ⇨ mettre à jour le Plan de Sauvegarde [@ F.MARTEIL]
- ⇨ analyser au titre du futur permis de construire la comptabilité de cette nouvelle activité avec les autres activités de la zone [@ S.PARDON]

Délégation de signature consentie au Maire pour les CDD des saisonniers

Il est rappelé que 3 saisonniers en CDD ont été embauchés cet été pour la piscine et la voirie (A.PLOYARD, S.VERGIAT, H.RONDET).

14 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Subvention à l'association Judo Club pour l'achat de tapis

Suite aux échanges en Municipalité, il convient de délibérer pour la subvention de 1000 € allouée au club de judo pour l'achat de nouveaux tapis (investissement total de 4200 € environ). La Mairie participe compte tenu que ces tapis sont utilisés par les écoles, des associations autres que le judo, et la COPLER. Même si la Mairie ne sera pas propriétaire de ces nouveaux tapis mais compte tenu de cette subvention, il convient que les nouveaux tapis soient utilisés / employés de la manière que les anciens tapis, sans restriction particulière vis-à-vis d'un quelconque utilisateur.

14 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Suite à la question du Club de Judo vis-à-vis des anciens tapis – revente des tapis pour financer les nouveaux ? -, la Mairie rappelle que les tapis sont propriété de l'Amicale et qu'il convient de se rapprocher de l'Amicale pour leur demander leur accord.

- ⇨ Prévenir le club de Judo de la démarche à opérer [@ A.DADOLLE]

Tarifs de location de la salle des fêtes

Après moins d'un an de mise en service, le tarif de location de la salle des fêtes pour les habitants du village est jugé trop élevé par le Maire. Il est rappelé que cette salle a été construite en priorité pour les habitants et associations du village et qu'il est dommage de constater aujourd'hui que certains habitants (et président d'association) aillent louer des salles dans les Communes voisines pour raison tarifaire. Même si la salle propose une grande capacité, un équipement très fourni (vaisselle, podium, terrasse...), le ménage compris, il est proposé de réviser le tarif à 600 € au lieu de 800 €.

13 « POUR », 1 « ABSTENTION » [A.DADOLLE], la délibération est approuvée en séance.

Concernant le tarif « extérieurs » jugé exorbitant (2000 €), il n'est pas prévu de le réviser à court terme compte tenu que quelques demandes de location sont malgré tout parvenues, la « bonne pub » pour ce complexe n'est pas encore faite, et surtout la salle se doit de ne pas être sur-réservée pour des « extérieurs » au dépend des habitants et associations de la Commune. Il est proposé de refaire le bilan dans un an.

Fixation du montant mensuel des loyers et des charges de chauffage du logement T4 au premier étage de la maison Verger

14 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Compteur Linky

Le dossier n'a pas été analysé et préparé pour ce Conseil (avantages/inconvénients).

Plus de 700 communes ont déjà voté contre cette nouvelle solution jugée intrusive (gestion électricité) et présentant un problème sanitaire (ondes).

F.MARTEIL rappelle que les lignes/compteurs sont propriété de la Commune, et que le SIEL est juste responsable de l'exploitation du réseau.

Il est proposé de reporter le vote au prochain CM en se renseignant préalablement auprès d'ENEDIS/SIEL.

⇨ Consulter ENEDIS/SIEL sur les caractéristiques, avantages, risques de la solution LINKY [@ S.PARDON]

SUJETS DIVERS

Panneau lumineux

Le débat sur l'implantation dure depuis quelques mois autour de 3 zones :

- En face de l'école primaire, à l'emplacement de l'ancienne bascule, en regard de la bibliothèque,
- Au carrefour de la place Verdun à l'opposé de la maison des Mansardes, à proximité de la boite aux lettres en place aujourd'hui,
- Entre les WC publics rénovés et les bâtiments à démolir de l'ancienne caisse d'épargne, en face du Crédit Agricole,

Compte tenu d'avis divergents, il est décidé de voter :

- En face de l'école (bascule) : 8 « POUR »
- Carrefour Verdun : 4 « POUR »
- Vers Crédit Agricole : 1 « POUR »

Le panneau sera donc installé en face de l'école primaire, cf. le photomontage du dernier bulletin municipal.

Panneaupocket

Le contrat n'a pas encore été lancé compte tenu que le panneau lumineux propose une option similaire. N'ayant pas confirmation du coût de cette option et le montant pour une année de forfait PANNEAUPOCKET étant négligeable (environ 160 €), il est convenu de lancer le contrat PANNEAUPOCKET.

Il est convenu de désigner le secrétariat, le Maire et A.DADOLLE sur le contrat pour gérer les alertes.

Le plan de sauvegarde doit être mis à jour [@ F.MARTEIL].

Site internet

Pour construire le nouveau site internet, le nouveau prestataire du PAYS ROANNAIS récupèrera les données du site MAGNUS actuel.

Il est primordial de laisser vivre les 2 sites en parallèle pour la mise en route du nouveau site et pour conserver les pratiques de chacun (consultation menus cantine, CR Conseil...), en informant sur l'ancien site la mise en route et l'adresse du nouveau site.

Nouvelle aire de ramassage place de l'Europe

Suite à la commission de la semaine dernière durant laquelle une alerte a été émise sur la sécurité vis-à-vis de l'accès à cette nouvelle aire (voir CR du 12 juillet – nombreuses traversées d'enfants sur la RN7 concentrées sur une zone « étroite » du village), il est décidé de mettre en place au plus tôt les solutions suivantes [@ P.COLOMBAT / R.GIRAUD] :

- Installation de barrières/garde-corps sur le trottoir entre le bar « le Carrefour » et l'ancien cabinet d'ostéopathie,
- Création d'un nouveau passage piéton
- Installation de panneaux d'alerte clignotants et programmables (sur les horaires d'affluence),

Il est convenu de prendre une délibération afin de prévenir officiellement la Préfecture de notre démarche de sécurisation.

Jeux en face de l'école

De nombreux parents participant au RdV de juillet ont alerté le Maire concernant l'aire de jeux en face de l'école qui est très dégradée (jeux vieillissants). Le problème est connu, il est certain que les jeux ne sont pas en bon état, le Maire rappelle cependant que les enfants doivent rester sous la surveillance des parents surtout en cas de forte affluence comme pour ce type de manifestions.

Il est proposé que la rénovation de cette aire doit être inscrite au budget 2019 [@ R.GIRAUD].

Désherbage / état des trottoirs

Quelques habitants se plaignent de l'état des trottoirs notamment au niveau de l'entretien (désherbage). Le Maire rappelle que nous respectons notre première année d'engagement vis-à-vis du « 0 phyto », et qu'il n'est pas possible d'embaucher plus de cantonniers pour traiter chaque trottoir.

Rue du cimetière

Cette rue étant la principale rue d'accès piéton à l'intermarché, il est de plus en plus fréquent que des déchets (emballages...) soient retrouvés dans la rue ou même dans les jardins voisins.

Il est convenu d'installer une poubelle dans cette rue [@ P.COLOMBAT].

Mise à disposition des salles communales pour les activités COPLER (ASAJ, EIMD, etc...)

Ce constat remonte depuis quelques années au sein du Conseil : la COPLER utilise de manière très régulière des salles communales en toute gratuité, toutes les charges de ménage et d'entretien restant à charge de la Commune. A contrario, la COPLER ne semble pas faire de « cadeau » aux associations puisque le matériel intercommunal (barrières, grilles présentoir) est systématiquement loué aux associations (lorsque le Maire ne négocie pas...).

Le Maire estime que les activités proposées par la COPLER bénéficient en grande majorité aux enfants/habitants de St Symphorien de Lay, avis laissant une position mitigée du Conseil.

Avant de rentrer en négociation avec la COPLER pour mettre en place une pratique de dédommagement/location, il est convenu d'identifier pour chaque activité, le ratio d'enfants de St Symphorien qui en profite [@ P.COLOMBAT].

Réunion publique THD

En réponse à la question de Mr ARCAN qui n'a pu assister à la réunion publique du 16 juillet sur la fibre et qui demande si d'autres informations sont prévues, le Maire confirme que des permanences d'informations seront mises en place prochainement.

En termes d'avancement, toutes les lignes (le réseau) sont terminées, il reste aujourd'hui à brancher chaque foyer intéressé. La demande de branchement doit être formulée via internet, les premiers branchements attaqueront en septembre pour se terminer à Noël.

MANAO

En réponse à la question de Mr et Mme ARCAN sur l'état d'avancement du projet de création d'un parc de loisirs à la Roche, le Maire confirme que le dossier est aujourd'hui gelé, suite au refus de la famille PEILLON de ne pas céder sa propriété au-dessus du Viaduc, seule zone encore à l'étude pour le projet.

F.MARTEIL informe que de plus en plus de parcs de ce type se sont créés dans la Loire (notamment à Violay), freinant peut être les porteurs de projet MANAO.

PLUi

La dernière réunion PLUi du secteur a eu lieu le 5 juillet à Neaux, notre Commune étant représentée par 4 élus : le Maire, R.GIRAUD, F.MARTEIL et A.DADOLLE.
L'objectif principal de la réunion a été de présenter et de se mettre d'accord sur les zones N et A (Naturelle et Agricole). Ces zones étant très contraintes (presque aucune construction possible hors agricole en zone A), il est possible d'identifier des STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) afin de ne pas contraindre et permettre tout de même le développement des activités professionnelles (autres qu'agricole) installées dans ces zones N et A. Plusieurs STECAL ont été identifiés sur le secteur de notre Commune (cf. CR réunion).

Entreprise FAVRICHON

FAVRICHON doit déposer le permis de construire pour son second bâtiment dès le mois de septembre. L'entreprise a également fait part au Maire de sa volonté de se développer encore avec la construction possible d'un 3ème bâtiment...

Il est important de ne pas freiner le développement d'une telle entreprise mais il est important également de « protéger » les habitants Nord Est du village (clos Verger, bord RN7) de toute nuisance (vue, bruit).

Comme déjà discuté en commission, il est proposé d'orienter le développement sur le pré à l'Ouest de l'entreprise, pré qui rejoint la Chambre Funéraire et finalement dans la continuité de la zone Lafayette...Le pré ne serait pas complètement cédé à FAVRICHON mais la zone restante pourrait devenir une nouvelle zone artisanale, capacité nouvelle permettant encore le développement du Village.

Compte tenu que ce pré est zoné en agricole aujourd'hui, Il est urgent de se rapprocher de l'équipe PLUi COPLER afin de bien identifier cette zone (artisanale) pour le futur PLUi [P.COLOMBAT].

INFORMATIONS DES ÉLUS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES

Chaque numéro de « Flash actions » est diffusé à l'ensemble des élus communautaires et des mairies

N°44 FLASH
janv/fév 2016
ACTIONS

Editorial

L'année 2016 débute avec son cortège de changements : la mise en œuvre des compétences transférées tout d'abord et le travail assidu de la CLECT (Commission Locale d'Etude du Transfert des Charges). Les réflexions sur le PLUI débutent, en même temps que l'accompagnement des structures d'enfance – jeunesse s'organise : l'exercice de ces nouvelles compétences met en évidence l'unité, la confiance et la volonté d'aller ensemble de l'avant. Dans la droite ligne de cette conviction, les communes se sont prononcées dans le cadre de la consultation du SDCI, massivement contre le projet préfectoral et pour le projet « Loire et Monts Communauté ».

Au final , ce projet recueille l'adhésion de près de 75 % des communes de son périmètre mais n'est pour autant pas encore inscrit dans la carte départementale : désormais, je ne peux imaginer que cette option ne soit pas prise en compte dans le projet préfectoral car elle réunit l'ensemble des exigences de la Loi NOTRe, est appuyée par des études financières et fiscales, rassemble une majorité inégalée au sein des communes (comparé aux autres découpages proposés) et est soutenue par la population : le sondage à l'initiative de la CoPLER demandant à la population de se prononcer est sans équivoque, favorable au projet « Loire et Monts Communauté » à plus de 80 % (plus de 1000 participants).

Ne pas prendre en compte cette proposition des élus reviendrait à nier le rôle des élus locaux (tant défendus par certains) et avec le soutien populaire, conduirait inévitablement à des expressions massives de mécontentement citoyen : à l'heure ou nos « grands » élus se questionnent sur la radicalisation des scrutins en expliquant que sans doute les élus sont trop éloignés de la population, ce serait un comble de contradiction. Je ne souhaite pas que nous arrivions à de telles manifestations, même si de nombreux élus et citoyens souhaitent déjà des affirmations publiques démonstratrices, car ce serait la crédibilité de l'ensemble de nos organisations politiques qui en souffrirait. Je compte sur le bon sens, le sens républicain de notre préfet pour agir dans l'intérêt général de nos collectivités et de nos habitants.

Le 29 février prochain verra la nouvelle proposition préfectorale du SDCI et je fais le vœu que notre projet y figure en bonne et due forme. Je fais également le vœu que notre travail à la CoPLER en 2016 s'effectue dans l'esprit qui l'anime jusque là ; respect, discussion, orientations éclairées et sens de l'intérêt commun.

Bonne année 2016, en avant Loire et Monts Communauté et restons mobilisés …

Hubert Roffat.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 RUE DE LA TÊTE NOIRE 42 470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY
TÉL : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°44 FLASH
janv/fév 2016
ACTIONS

Editorial

L'année 2016 débute avec son cortège de changements : la mise en œuvre des compétences transférées tout d'abord et le travail assidu de la CLECT (Commission Locale d'Etude du Transfert des Charges). Les réflexions sur le PLUI débutent, en même temps que l'accompagnement des structures d'enfance – jeunesse s'organise : l'exercice de ces nouvelles compétences met en évidence l'unité, la confiance et la volonté d'aller ensemble de l'avant. Dans la droite ligne de cette conviction, les communes se sont prononcées dans le cadre de la consultation du SDCI, massivement contre le projet préfectoral et pour le projet « Loire et Monts Communauté ».

Au final , ce projet recueille l'adhésion de près de 75 % des communes de son périmètre mais n'est pour autant pas encore inscrit dans la carte départementale : désormais, je ne peux imaginer que cette option ne soit pas prise en compte dans le projet préfectoral car elle réunit l'ensemble des exigences de la Loi NOTRe, est appuyée par des études financières et fiscales, rassemble une majorité inégalée au sein des communes (comparé aux autres découpages proposés) et est soutenue par la population : le sondage à l'initiative de la CoPLER demandant à la population de se prononcer est sans équivoque, favorable au projet « Loire et Monts Communauté » à plus de 80 % (plus de 1000 participants).

Ne pas prendre en compte cette proposition des élus reviendrait à nier le rôle des élus locaux (tant défendus par certains) et avec le soutien populaire, conduirait inévitablement à des expressions massives de mécontentement citoyen : à l'heure ou nos « grands » élus se questionnent sur la radicalisation des scrutins en expliquant que sans doute les élus sont trop éloignés de la population, ce serait un comble de contradiction. Je ne souhaite pas que nous arrivions à de telles manifestations, même si de nombreux élus et citoyens souhaitent déjà des affirmations publiques démonstratrices, car ce serait la crédibilité de l'ensemble de nos organisations politiques qui en souffrirait. Je compte sur le bon sens, le sens républicain de notre préfet pour agir dans l'intérêt général de nos collectivités et de nos habitants.

Le 29 février prochain verra la nouvelle proposition préfectorale du SDCI et je fais le vœu que notre projet y figure en bonne et due forme. Je fais également le vœu que notre travail à la CoPLER en 2016 s'effectue dans l'esprit qui l'anime jusque là ; respect, discussion, orientations éclairées et sens de l'intérêt commun.

Bonne année 2016, en avant Loire et Monts Communauté et restons mobilisés …

Hubert Roffat.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 RUE DE LA TÊTE NOIRE 42 470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY
TÉL : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°45 FLASH
mai/juin 2016
ACTIONS

Editorial — *Les discours et les faits*

« Alors que des discours stratèges semblent vouloir nous expliquer que nos territoires n'ont pas de projet, n'ont pas les moyens de conduire des actions et ne sont pas capables d'innovation... le Flash Actions que vous avez entre les mains démontre au contraire, par les faits, que notre collectivité est innovante, réaliste dans ses projets et capable d'investir des secteurs ou d'autres collectivités, pourtant plus importantes et se voulant plus efficaces, balbutient. La fibre optique arrive sur le territoire dans l'ordre de priorité que nous avons décidé, nous élus de nos communes, desservant prioritairement les secteurs les plus mal couverts à ce jour par le réseau Internet. (Et ce malgré des pressions insidieuses pour faire évoluer son déploiement plus rapidement vers le cœur du Roannais). C'est aussi la culture, devant irriguer notre territoire, qui voit un investissement devenir opérationnel : la résidence d'artistes ! Une porte ouverte sur l'espace culturel en direction de nos communes, de nos habitants, de nos élèves. Avec la résidence, c'est la culture qui vient aux habitants et pas l'inverse. Un bel exemple de proximité qui se conforte également, dans le même sens, avec le trentième anniversaire de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse. Vous aurez également le plaisir de découvrir la programmation au Château de la Roche et les Scènes Buissonnières.

Aussi, le renouvellement de notre agenda 21 (et nous en sommes au renouvellement alors que d'autres collectivités n'ont pas encore initié cette démarche), voit ses orientations affirmées par des travaux à la déchèterie de Régny, l'expérimentation de la collecte pour le recyclage des pneus ou encore la poursuite du dispositif des couches lavables. Le bilan du tri 2015 à la CoPLER lui a valu l'obtention d'un soutien financier d'Eco-emballage : quelle autre collectivité peut en dire autant ?

Je crois qu'il est désormais évident d'admettre que, contrairement aux discours auxquels je faisais allusion au début, les regroupements de grande taille n'apporteront rien de plus à nos territoires si ce n'est l'éloignement des habitants du lieu de décision. Elus de notre territoire, ayez bien en tête ce qui existe à ce jour au service de nos concitoyens et intéressons-nous à l'avenir dans ce que nous souhaitons pour demain … Ce n'est pas la taille de l'enveloppe du territoire qui est importante, mais bien le projet et la volonté politique adossée.

Je vous souhaite une lecture attentive et réfléchie de ce nouveau Flash Actions de juin. »

Hubert Roffat.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 RUE DE LA TÊTE NOIRE 42 470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY
TÉL : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°45 FLASH
mai/juin 2016
Actions

PLUi et renouvellement Agenda 21 : 4 réunions publiques

Comme chaque année le Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité lance un appel à projets afin de soutenir les projets les plus ambitieux au niveau national.

Le projet de développement territorial durable de la CoPLER menant simultanément le PLUi et son Agenda 21, a retenu l'attention du jury. En effet, cette démarche va au-delà du projet de planification car elle intègre la co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire et les objectifs de développement durable (équité sociale, économie soutenable et respect de l'environnement).

L'avenir de notre territoire vous intéresse ? Venez nombreux aux réunions publiques organisées les 10, 14, 16 et 17 juin :

Prochaines dates et lieux des réunions :

- Vendredi 10 juin à St Victor sur Rhins
Salle des fêtes à 19h.
- Mardi 14 juin à St Symphorien de Lay
Salle de la Laiterie à 19h.
- Jeudi 16 juin à Neulise
Salle de l'ancienne cantine à 19h.
- Vendredi 17 juin à Saint Cyr de Favières
Salle de la cantine à19h.

Un stagiaire SIG* à la CoPLER

Depuis le 15 Février 2016, la CoPLER accueille un stagiaire pour 3 mois : Axel GEINDRE. En études dans le Master 1 « Géomatique appliquée aux études urbaines et aux risques » à l'Université de Cergy-Pontoise, c'est la question suivante qui lui a été posée : quels sont les besoins en information géographique à la CoPLER, et quelles sont les solutions envisageables ? Sous la responsabilité d'Hélène GEINDRE, il découvre également le fonctionnement d'une intercommunalité en phase de métamorphose. La soutenance de son mémoire aura lieu début juillet. Axel, très curieux et volontaire a très bien su s'intégrer dans ce monde un peu nouveau pour lui…

**Systèmes d'Information Géographique = outil informatique permettant de représenter et d'analyser toutes les choses qui existent sur terre ainsi que tous les évènements qui s'y produisent.*

Poursuite de l'étude EPORA sur la partie ouest du site Jalla

Dans le but d'envisager à terme une reconversion économique, environnementale et urbaine du site, la CoPLER et la Mairie de Régny avaient sollicité EPORA en 2011 pour la réalisation d'études techniques sur la partie Est du site Jalla qui n'était alors plus occupée.

Compte tenu de la très forte baisse de l'activité économique sur le site, nos 2 collectivités en concertation avec les services de l'Etat ont décidé en 2014 d'élargir cette étude à l'ensemble du site Jalla qui s'étend sur 6,67 ha dont 3,65 ha de bâtiments. Ce sont les Bureaux AABT, Réalités et JC Perrin qui réalisent ces études pour un montant de 21 960 € TTC. Une présentation de l'état des lieux et des scénarios de réhabilitation/démolition a été faite récemment, les chiffrages sont en cours.

Cette étude servira de base de discussion avec l'entreprise Jalla, puisque la loi impose que la dépollution soit faite par l'entreprise. Toute intervention sur le site ne pourra donc voir le jour que lorsque l'entreprise propriétaire aura précisé ses intentions et que les procédures de cessation d'activité conduites par l'Etat à son encontre seront arrivées à terme.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°46 FLASH
juillet/août 2016
ACTIONS

Editorial

« Tous en vacances, sauf pour le projet *LMC* ! ! !

A la veille des congés estivaux, il est primordial de ne pas relâcher la pression pour le projet Loire et Monts Communauté. En effet, les communes concernées par le périmètre du SDCI *«Roanne agglomération élargie»* ont confirmé majoritairement qu'elles étaient opposées à ce projet : toute ambiguïté est donc levée à travers l'avis des communes qui vient clore tout débat sur ce point à l'issue d'une consultation au résultat sans appel. Nous resterons fermes sur cette expression démocratique incontestable.

En revanche, nous devons attendre de connaître la position des communes de la proposition N°3 du SDCI, dite *«Forez Est»* qui ont jusqu'à fin août pour délibérer. Le Préfet réunira ensuite la CDCI, sans doute avant fin septembre, afin de lui soumettre les évolutions du schéma. Comme cela avait été exprimé par le Préfet SUDRY, architecte de la première proposition, devenu Directeur du cabinet ministériel en charge de la mise en œuvre des SDCI, il n'est pas question de s'opposer à la volonté de 47 communes ...

Le «passer outre» le vote des communes ne doit donc pas être utilisé dans la configuration qui nous intéresse, puisque nous sommes largement au-delà. En conséquence et sans plus attendre, il faut poursuivre le travail engagé depuis longtemps, pour mettre en ordre de marche *LMC* et être opérationnel au 1 er janvier prochain. Dans ce projet co-construit et très largement plébiscité, nous avons à apprendre les uns des autres, à prévoir l'élargissement de ce qui fonctionne bien et à apporter des solutions à ce qui doit être amélioré... avec pour seul objectif l'intérêt général pour les habitants de notre nouveau territoire.

Cependant, l'heure d'un repos estival s'annonce et cette année, sans doute encore plus que précédemment, nous l'avons bien mérité, car encore une fois, la CoPLER avance dans ses projets d'ampleur (PLUI, agenda 21...) grâce à l implication efficace de ses agents et la volonté affirmée de ses élus.

Je vous remercie respectivement pour votre engagement constructif et profitable à tous... Bon été et revenons en pleine forme à la rentrée, le travail n'est certes pas encore achevé ! »

Hubert Roffat.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 RUE DE LA TÊTE NOIRE 42 470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY
TÉL : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°46 FLASH
juillet/août 2016
ACTIONS

Réunions publiques Agenda 21 et Plui

Plus de 60 personnes ont participé aux 4 réunions publiques qui se sont déroulées entre le 10 et le 17 juin.

L'objectif de ces réunions était de définir et de prioriser les enjeux du territoire pour les 10 ans à venir.

Il ressort que les 5 enjeux prioritaires sont le développement économique et la création d'emplois, le maintien des communes et de leurs particularités, le maintien de l'agriculture et la production d'une nourriture saine, la mobilité et l'habitat (rénovation et diversification des formes de logements).

Comparaison avec les enjeux identifiés en 2010 avec le premier Agenda 21 :
Comme en 2010, les participants placent toujours dans les priorités: l'économie, l'agriculture et la mobilité. L'agriculture est toujours un enjeu jugé fondamental avec une demande supplémentaire : celle de produire une alimentation saine.
A la différence de 2010, et dans un contexte de réforme territoriale, de nouveaux enjeux apparaissent : celui du maintien des communes et de l'habitat.

A l'inverse, certains enjeux jugés prioritaires en 2010 le sont moins en 2016 : La solidarité, les personnes âgées et la coopération internationale, l'aménagement et les énergies renouvelables.

CLASSEMENT	ENJEUX 2010	ENJEUX 2016
1	ECONOMIE LOCALE + SOUTIEN A L'ECONOMIE + ECONOMIE DE PROXIMITE + CIRCUITS COURTS	ECONOMIE + ECONOMIE DE PROXIMITÉ + CIRCUITS COURTS + EMPLOI
2	TRANSPORTS + DEPLACEMENTS + TRAINS	COMMUNES (Maintien, dynamique, gestion budgétaire, vie ...)
3	SOLIDARITES + PERSONNES AGEES + COOP TERRITORIALE	AGRICULTURE / NOURRITURE SAINE
4	AMENAGEMENT TERRITOIRE	MOBILITÉ
5	AGRICULTURE	HABITAT/RÉNOVATION
6	ENERGIES NOUVELLES ET RENOUVELABLES	CULTURE/VIVRE ENSEMBLE
7	DECHETS	ÉNERGIES RENOUVELABLES
8	EMPLOIS + EMPLOIS LOCAUX	MILIEUX NATURELS + RESSOURCES NATURELLES
9	MILIEUX NATURELS + RESSOURCES NATURELLES	ÉDUCATION
10	CULTURE + ACCES CULTURE	SANTÉ
11	LOGEMENTS	ENFANCE
12	FORMATION	INITIATIVE CITOYENNE
13	CIVISME	DÉCHETS
14	DONNER ENVIE DE ...	
15	NOUVEAUX SECTEURS ECONOMIQUES	
16	SERVICES PUBLICS	
17	TOURISME	

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY

Les projets de la CoPLER retenus

Le projet de développement territorial durable, la CoPLER menant simultanément son PLUi et son Agenda 21, a séduit tous les jurys. En effet, l'imbrication des projets permet à la CoPLER d'être lauréate à la fois de l'appel à projet national du ministère du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité pour son PLUi et à la fois lauréate de l'appel à projet régional de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour son Agenda 21. Cette double reconnaissance nationale et régionale récompense les projets les plus ambitieux. Elle valide la qualité du projet mené par les élus qui, en faisant converger ces deux outils, permettra d'avoir un projet de territoire : plus cohérent et global, plus lisible pour les habitants et les partenaires socio-économiques, plus adapté aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et citoyens, plus opérationnel car le PLUi aura un caractère réglementaire, plus efficace. Quatre réunions publiques sont organisées par la CoPLER dans le cadre de son nouvel agenda 21 et de son plan local d'urbanisme intercommunal. Vendredi 10 juin à Saint-Victor-sur-Rhins, salle des fêtes à 18 h 45. Mardi 14 juin à Saint-Symphorien-de-Lay, salle de la Laiterie à 18 h 45. Jeudi 16 juin à Neulise, salle de l'ancienne cantine à 18 h 45. Vendredi 17 juin à Saint-Cyr-de-Favières, salle de la cantine à 18 h 45.

Le Progrès : 8 juin 2016

NEULISE

Urbanisme et développement durable

Le public avec à droite, Hubert Roffat et Pierre Colombat, (président et vice-président de la Copler) Photo Marie-Jane MARCET

La troisième réunion publique du Plui (plan local d'urbanisme intercommunal) et de l'Agenda 21, organisée par la Copler (Communauté de communes du pays en Loire et Rhône), a eu lieu jeudi soir devant un public plus que clairsemé. L'objectif de cette soirée visait à se rapprocher des habitants pour avoir leur avis sur les orientations du Plui et de l'Agenda 21, renouvelé cette année. Les problématiques étant très proches et les objectifs pouvant se croiser, les élus ont souhaité mener ces deux thématiques de front. Précurseur en la matière, la Copler a créé en 2006 le premier Agenda 21, qui a été évalué en 2011, dont 80 % des actions prévues ont été mises en œuvre. La Copler est aussi la première communauté à lancer un Plui. En un peu moins de deux heures, les participants ont défini ensemble les enjeux prioritaires du territoire pour l'aménager au mieux (habitat, déplacements, emplois, agriculture…). Parmi les priorités, la santé et l'agriculture, la mobilité, l'économie et l'emploi, mais d'autres thématiques tels que l'habitat, l'éducation et la petite enfance, les ressources naturelles ont retenu l'attention des participants. A l'issue des réunions prévues sur le territoire, toutes les idées recueillies auprès de la population seront étudiées par les élus de la Copler.

Le Progrès : 19 juin 2016

SAINT-ALBAN-LES-EAUX

Le conseil municipal valide le PLU et le schéma intercommunal

Mercredi soir, huit conseillers et le maire Pierre Devedeux étaient présents lors de la réunion du conseil portant sur le Plan local d'urbanisme (PLU) et le schéma intercommunal. Pour le premier point, Marie-Hélène Chatroux du cabinet Réalités a présenté précisément le contenu du PLU, en abordant notamment le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le zonage, les orientations et la capacité d'accueil. « L'enjeu et la difficulté étaient de réduire la surface constructible de 38 à 3 ha », a expliqué en préambule Pierre Devedeux. Le PADD fixe d'autres objectifs : 3/4 logements par an, diversification du parc de logements, passer à 15 % d'alternatives à la maison individuelle, recentrer le développement sur le bourg, maintenir un espace agricole de qualité. Le conseil a approuvé le PLU avec dix voix pour, une contre et quatre abstentions. Sur le schéma intercommunal, proposé par le préfet et imaginant une communauté d'agglomération à 81 communes, le conseil s'est prononcé favorablement avec neuf voix pour, quatre contre et une abstention.

Le Progrès : 4 juin 2016

N°47 FLASH
septembre / octobre 2016
Actions

Editorial

« C'est la rentrée, après la période de repos et de loisirs de l'été largement agrémentée par l'excellente saison touristique et culturelle de la CoPLER, il nous faut reprendre nos cartables, abandonner les «Apéros Concerts» pour se remettre au service de notre territoire.

Les sujets ne manquent pas, même si la grande préoccupation de la réforme territoriale semble s'avancer sérieusement vers une situation pour partie conforme à la volonté légitimée par le vote de nos communes...
A suivre très prochainement avec la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 3 octobre prochain dont le principal point à l'ordre du jour est « avis de la CDCI sur le projet de périmètre du Roannais, à savoir fusion de la communauté d'agglomération de Roannais Agglomération avec la CCPU, la CCVAI et la CoPLER, ayant reçu un avis défavorable des organes délibérants des conseils municipaux ».
Nous vous tiendrons bien entendu informé à l'issue de cette réunion.

En outre, nous allons devoir poursuivre avec pédagogie et sens de l'intérêt général, le travail engagé pour notre PLUi. Celui-ci représente les fondations sur lesquelles nous construisons notre territoire de demain. Quant à nos valeurs, à notre coopération et à notre réalisme ils en sont le ciment. C'est uniquement en écartant les velléités stériles et autocentrées que nous pourrons produire le projet que nous souhaitons dans l'intérêt de l'intégralité de notre territoire et des communes.

Je compte sur vous pour poursuivre avec sérénité cet engagement au bénéfice de tous.

Bonne reprise à tous,

Hubert ROFFAT. »

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°48 FLASH Actions
novembre / décembre 2016

Editorial

Schéma départemental … Et maintenant ?

Nous voici au terme de plus d'une année de perturbations territoriales orchestrées au rythme des Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI). L'application d'un aspect de la loi NOTRe, portant sur l'organisation et le regroupement des EPCI, est arrivée au terme des concertations et des consultations : le schéma proposé du regroupement de Roannais agglomération avec CoPLER, Vals d'Aix et Urfé, désapprouvé par une large majorité de communes, ne sera pas effectif : cette réalité est tout à fait conforme à nos attentes et au projet de territoire co-élaboré Loire et Monts Communauté.

A ce jour, ce résultat cristallise encore des points de vue qu'il faut désormais nécessairement dépasser. D'aucuns laissent planer le doute sur une revoyure de ce schéma dès janvier 2018 qui verrait la proposition initiale d'un Roannais agglomération élargi s'opérer… Trêve de plaisanteries et de désinformation ! Le dispositif législatif lié à la loi NOTRe trouve son terme avec l'arrêté de schéma préfectoral définitif et s'achève au 31 décembre 2016 pour une application au 1er janvier 2017.

A ce jour, les différentes étapes de mise en œuvre de cette loi ont été réalisées et les pouvoirs exceptionnels alloués aux Préfets pour ce faire, ne seront plus effectifs au 1er janvier prochain. Bien entendu, les procédures dites « de droit commun » peuvent être mobilisées avec des règles précises de mise en œuvre, permettant dans des conditions de majorité particulières de fusionner des EPCI, de quitter, pour une commune (sous certaines conditions), un EPCI pour en rejoindre un autre. Cette éventualité appelle à mon sens deux constats.

- Le premier, directement lié au projet de Loire et Monts Communauté, invite ce projet à se poursuivre et à entrer dans une phase de mise en œuvre opérationnelle, compte tenu des volontés communales très largement majoritaires qui se sont exprimées. L'heure n'est donc plus à l'argumentation du bien fondé territorial de LMC, mais bien celle de se mettre au travail, dans la concertation qui nous a toujours animée et ainsi de prouver la détermination responsable et efficace des élus de nos territoires. A cet égard, le 20 octobre dernier, les bureaux de CoPLER, CCVAI et CCPU se sont rencontrés pour faire le point sur la situation et les perspectives à convenir. Nous ne devons pas rester dans ce statu quo mais fonder au sud de notre arrondissement une collectivité rurale renforcée, dynamique et proche des préoccupations de nos habitants.

- Le second constat concerne la volonté exprimée de certaines communes à vouloir rejoindre un autre EPCI, comme par exemple Roannais Agglomération : je les invite à la réflexion approfondie, car intégrer « seule » ou à quelques-unes, un autre EPCI est un projet fondamentalement différent de celui de fusion des 4 EPCI proposé initialement par le Préfet… Pour quel projet ? Avec quelle représentativité ? Et quelles incidences fiscales pour quels services ? …

Pour le dynamisme de notre territoire, pour agir concrètement au plus près de nos populations, la seule éventualité crédible est sans conteste LMC.

Je compte sur chacun d'entre nous pour poursuivre la réflexion opérationnelle et c'est de notre responsabilité d'élus locaux, d'affirmer les orientations que nous plébiscitons pour nos territoires. D'ailleurs, si certains devaient douter de l'attractivité, du dynamisme ou de l'efficacité de collectivités rurales, je vous invite à découvrir dans les pages qui suivent l'actualité constructive, dans l'intérêt général, de notre EPCI : PIG, SCOT, enfance jeunesse, prévention, économie, déchets, loisirs, culture et modernité se retrouvent à chaque page qui est écrite par la CoPLER…

Nous pouvons en être fiers, car c'est une actualité riche d'un travail collectif et concerté.

Bonne lecture à tous et bonne fin d'année 2016.

Hubert Roffat.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°48 novembre / décembre 2016

FLASH Actions

Nouvelle saison Goal Foot

La saison a repris pour Goal Foot avec 160 licenciés, soient 20 licences de plus que l'année dernière, mais avec une baisse du nombre de dirigeants qui complexifie l'organisation interne de l'association, les entraînements et des matchs.

La CoPLER continue donc de soutenir goal foot en mettant à disposition Abdella AFFELA à 10% de son temps de travail sur la formation pour établir des plans de séances et faire régulièrement des bilans avec les coachs sportifs.

L'association va également établir un calendrier de ses manifestations pour l'année 2017 qui sera mis en ligne sur le site internet de la CoPLER.

Contact : Abdella AFFELA
aaffela@copler.fr

Prêt de la caméra thermique c'est reparti

Pour aider à mieux isoler les logements, la CoPLER prête gratuitement aux particuliers une caméra thermique.

Elle vous permet de visualiser en direct les zones où l'isolation est à améliorer.

Cette offre est réservée aux particuliers.

Réservation 04 77 62 77 62 - www.copler.fr

Réunions CoPLER :

Vendredi 18 novembre :
Réunion publique collecte maraîchage bio

Jeudi 24 novembre :
Comité de pilotage enfance-jeunesse

Mercredi 23 novembre :
PLUi - Conférence intercommunale des Maires

Mercredi 30 novembre :
Réunion de bureau
CoPLER

Jeudi 15 décembre :
Conseil communautaire
CoPLER

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°50 mars / avril 2017

FLASH Actions

Editorial

La recomposition territoriale des intercommunalités avance

Comme nous nous y étions engagés à l'issue des décisions arrêtées par le Préfet de la Loire, laissant notre territoire indépendant et non fusionné, nous engageons un processus de recomposition des intercommunalités du sud de notre arrondissement.

Cette volonté, largement majoritaire dans les communes concernées, prend désormais forme et s'articule autour d'un travail collaboratif : les communautés de communes Pays d'Urfé, Vals d'Aix et Isable et CoPLER ont désigné des représentants pour piloter cette recomposition avec la même volonté participative des élus, dans un esprit d'ouverture et de transparence.

Cette énergie volontariste et collégiale dispose désormais d'un groupement de cabinets pour analyser et proposer des scénarii potentiels : il appartiendra ensuite à chacun de se positionner en ayant une parfaite connaissance des enjeux, du champ des possibles et des évolutions induites.

Bien sûr, certaines communes ne sont pas encore volontaires vers ce projet, mais je les invite vivement, par respect des élus communaux dans leur diversité et des populations, à venir partager les informations, discuter de leur position et affiner leur connaissance afin de prendre une décision définitive au regard d'éléments factuels et non en suivant telle ou telle idéologie ou position de principe.

Notre responsabilité d'élus est importante dans ces décisions. Je ne peux imaginer qu'une telle décision ne puisse être prise et fondée sur des éléments abstraits à l'appui de suppositions ou de promesses mirifiques.

Nous avons désormais le temps suffisant pour étudier, comparer, analyser à l'appui des consultants retenus pour nous accompagner.
Ne nous en privons pas car il en va de notre crédibilité et de notre responsabilité d'élu. Pour ce faire, différentes étapes s'enchainent : entretiens avec les Maires pour aborder les problématiques et les questionnements qui sont parfois difficiles à aborder en assemblée plus importante. Séminaire de l'ensemble des conseillers municipaux des communes des trois EPCI.

A l'issue de ce travail de concertation et au regard des possibilités légales, nous arrêterons une stratégie de recomposition avant l'été, afin de laisser lancer la préparation opérationnelle pour une mise en œuvre le 1er janvier 2018.

En résumé, l'heure du repos n'est pas encore arrivée, toutes les volontés et les points de vue sont les bienvenues et apporteront des contributions nécessaires à l'élaboration d'une nouvelle collectivité, proche des préoccupations de ses habitants, concrète dans son organisation locale et territoriale, efficace pour maintenir le dynamisme et la représentativité de nos communes.

En revanche, ce temps de travail et de réflexion n'occulte pas les actions en cours à la CoPLER, que je vous laisse apprécier dans les articles qui suivent.

Bonne lecture printanière

Hubert Roffat.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°50
mars / avril 2017

FLASH Actions

Réunions CoPLER :

Les prochains conseils communautaires à la CoPLER :
- Jeudi **11 mai** à 20h30 à la CoPLER

Les prochains bureaux communautaires CoPLER :
- Mercredi **19 avril** à 18h
- Mercredi **31 mai** à 18h

Réunions PLUi :
- Mercredi **19 avril** 9h30 : Réunion thématique énergies/déplacements
- Jeudi **11 mai** 14h30 : Réunion thématique - Habitats
- Vendredi **12 mai** 9h30 : Réunion Personne Publique Associée

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

Plan d'intérêt général

26 ACTU ROANNAIS SUD

COPLER PLAN D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

« Il reste de l'argent pour aider à faire des travaux »

Pierre Colombat, maire de Saint-Symphorien-de-Lay, Daniel Fréchet, conseiller départemental et Hubert Roffat, président de la CoPLER. Photo Adèle BINAISSE

Depuis deux ans, des aides financières sont allouées par l'État et la CoPLER à des particuliers souhaitant faire des travaux pour améliorer leur système énergétique.

Le Plan d'intérêt général (PIG), lancé en octobre 2014, vise à améliorer la qualité énergétique d'un logement, mais aussi l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, en apportant une aide financière pour des travaux. Porté par le conseil départemental de la Loire, avec la participation financière de l'Anah (Agence nationale de l'habitat), le PIG au sein de la Communauté de communes du pays entre Loire et Rhône (CoPLER) a réalisé 60 % de ses objectifs sur son territoire en deux ans, avec environ cinquante dossiers traités. Il reste un an pour pouvoir en profiter. « Il y a encore de l'argent, il est là pour être dépensé. Beaucoup de gens s'autocensurent alors que 60 % des Ligériens y ont droit », insiste Daniel Fréchet, conseiller départemental. Les propriétaires qui le souhaitent, et dont le logement a plus de 15 ans, peuvent faire cette démarche jusqu'à la fin de l'année 2017 et obtenir un accompagnement de l'association Solidaires pour l'habitat (Soliha), qui tient des permanences dans le Roannais.

55 % du montant des travaux financés en moyenne

Une fois la demande d'aide acceptée, après étude du dossier et des ressources du foyer, les bénéficiaires ont trois ans pour effectuer des travaux. En moyenne, cette aide permet de les financer à hauteur de 55 %. En deux ans, toutes les aides engagées s'élèvent à 372 000 euros, et la CoPLER investit 80 000 euros sur trois ans. « Une caméra thermique peut être empruntée pour se rendre compte des endroits où il y a de la perte dans les maisons », indique le président, Hubert Roffat.

Adèle Binaisse

PRATIQUE Pour plus d'informations, l'association Soliha est joignable au 04.77.43.08.80.

TÉMOIGNAGE

Gérard et sa nouvelle chaudière au fioul. Photos Adèle BINAISSE

« On ressent bien la différence »

Gérard, habitant de Lay

« J'ai construit ma maison moi-même, en 1983. Nous avons refait les volets et les fenêtres et nous avons installé une chaudière au fioul grâce à ce programme. On ressent bien la différence, il fait moins froid le matin. L'aide de l'association Soliha a été très précieuse. »

TÉMOIGNAGE

Bernard a installé sa pompe à chaleur grâce aux aides du PIG.

« C'est mieux maintenant »

Bernard, habitant de Machézal

« Il y a un an, nous avons installé une pompe à chaleur air-eau, refait les vitres et l'isolement des combles. Avant d'installer cette pompe, j'utilisais la chaudière au fioul et la chaudière à bois. Aujourd'hui je n'utilise plus que celle à bois. C'est mieux maintenant. »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En lutte contre l'habitat indigne

Les logements insalubres sont une réalité dans la Loire. Bien conscients de ce problème, le Département et la Copler participent au PIG (Programme d'intérêt Général) qui vise à lutter contre l'habitat indigne. « Ce n'est pas parce que nous vivons loin d'une grande agglomération qu'on ne peut pas bénéficier d'aides pour le logement ! », martèle d'entrée Daniel Fréchet, conseiller départemental pour le canton. Ainsi, une enveloppe est prévue pour aider les particuliers à rénover leur maison. 13 structures intercommunales participent à ce projet, dont la Copler, qui représente 5 % de la population de la Loire.

AIDE. Laurent Bissuel, élu de la commune de Machézal, présente l'un des travaux réalisés grâce au PIG : un ascenseur dans une maison qui permet aux personnes handicapées d'être autonomes.

Aménagements pour personnes handicapées et isolation

Débuté en 2015, ce projet PIG a déjà bénéficié à 42 ménages sur le territoire de la Copler. Et dans différents domaines. Les aides du PIG peuvent permettre l'installation d'un ascenseur dans une maison, une meilleure isolation des fenêtres ou encore l'installation de nouvelles chaudières.

Pour cet habitant de Lay, les travaux du PIG ont marqué une véritable évolution dans sa vie de tous les jours, « économiquement et au niveau du confort aussi », assure-t-il. « Je vis mieux, c'est sûr. Avec mes nouveaux volets isolants, mes radiateurs sont à peine tièdes le matin », complète-t-il. Même chose pour un habitant de Machézal qui a bénéficié du PIG : « Avant les travaux, je sentais de l'air proche des fenêtres », se rappelle le propriétaire. Ce dernier a pu changer ses fenêtres et une pompe à chaleur a été installée. « Je sens une grande différence », conclut-il.

Pour Régis Roch, le maire de Neaux, c'est une initiative bienvenue : « On a beaucoup de vieilles maisons délabrées dans nos campagnes. Mais le souci, c'est que les gens défavorisés [qui ont droit à une part d'aide plus importante] n'ont pas le réflexe de faire appel à ce genre de dispositifs », regrette-t-il.

55 % des travaux sont subventionnés

Cependant, depuis la mise en place de cette initiative, ce ne sont pas moins de 671 000 € de travaux qui ont été réalisés, subventionnés à hauteur de 372 000 € par le PIG, soit 55 % du total.

Hubert Roffat, le président de la Copler, décèle un autre asoect positif dans ce système : « En plus de rénover nos biens immobiliers, on fait travailler des entreprises locales. Ça dope le circuit court », affirme-t-il. En effet, deux tiers des travaux réalisés dans le cadre du PIG sont l'œuvre d'entreprises présentes sur, ou à proximité du territoire de la Copler.

Si le programme d'aide va s'étendre durant toute l'année, il a déjà rempli une partie de son objectif : valoriser le territoire de la Copler, à la fois humainement et économiquement. ■

Thomas Rideau

« Il reste de l'argent ! »

« Seulement » la moitié du budget alloué à ces PIG a été distribué. « Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent faire les démarches pour voir si elles peuvent bénéficier des aides du PIG » a insisté le président de la Copler, Hubert Roffat. « Pour l'instant, on a écoulé 50 % des aides allouées en deux ans. Il reste de l'argent ! Et le dépôt de projet est possible jusqu'au 31 décembre 2017, il faut que les gens en profitent », a ajouté le président de la Copler. Pour ce faire, les intéressés peuvent directement s'adresser à la Copler ou [illegible]endre à la permanence la plus proche (au siège de la [illegible]munauté de commune de Balbigny) le premier mercredi [illegible]aque mois, de 10h à 12h.

EN CHIFFRES

42
C'est le nombre d'habitations qui ont bénéficié des aides du PIG.

80.000 €
C'est le montant total que la Copler a apporté aux travaux réalisés grâce au PIG sur son territoire sur un total de 372.000 € d'aide.

Le PAYS 2/2/2017

PLUi

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY

Plan local d'urbanisme intercommunal

Le 25 juin 2015, les élus communautaires décident de transférer la compétence urbanisme à l'intercommunalité. Cette décision fait de la Copler (Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône) la première intercommunalité de la Loire à exercer cette compétence. Conséquence, c'est la Copler qui, dorénavant, s'occupe de la planification du territoire intercommunal à la fois politiquement, techniquement et financièrement. Cela se traduit par l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui viendra remplacer les documents communaux actuels en 2019.
Aujourd'hui, la clef de voûte du PLUi vient d'être posée lors du débat des orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Ce document simple et concis, donne une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial. Y est exposé le projet politique adapté et répondant aux besoins et enjeux du territoire intercommunal. Les années 2017 et 2018 seront consacrées à la définition des projets urbains, aux opérations d'aménagement, au traçage des zones urbaines, agricoles et naturelles, en concertation avec les communes et les habitants du territoire.

PRATIQUE Plus de renseignements sur l'avancement du PLUi sur le site de la Copler à la rubrique urbanisme : www.copler.fr

Le Progrès 13/01/2017

Fibre optique

CORDELLE

La fibre optique prévue pour cet automne

Le maire, Philippe Chatre (au centre), en compagnie de Sandra Slepcevic, conseillère régionale, et Hubert Roffat, président de la Copler. Photo Marie-Thérèse VALENTIN

Samedi, les élus de Cordelle ont convié la population, venue en nombre, à la cérémonie des vœux. Le maire, Philippe Chatre, a accueilli chaleureusement l'assistance. Après un rappel de l'année écoulée, il a présenté les grandes lignes de 2017 avec le raccordement à la fibre au plus tard en début d'automne, l'aménagement extérieur de la halle avec l'aide financière de la région et la réalisation de quelques chemins est à l'étude. Le projet de six logements adaptés pour des personnes vieillissantes dans les locaux de l'ancienne mairie et une nouvelle caserne devraient voir le jour. Après les discours, le maire a présenté les nouveaux habitants.

Le Progrès 23/01/2017

Recensement

24 ACTU ROANNAIS SUD

LE PROGRÈS MERCREDI 1er FÉVRIER 2017

COPLER RECENSEMENT

De nouveaux habitants sont venus grossir les rangs du territoire

Selon le dernier recensement de l'Insee, le nombre d'habitants sur le territoire de la Communauté de communes du pays entre Loire et Rhône (CoPLER) est en hausse entre 2009 et 2014.

Saint-Symphorien-de-Lay a gagné 145 habitants entre 2009 et 2014. Photo d'archives Yves SALVAT

Les villages de l'ancien canton de Saint-Symphorien-de-Lay gagnent des habitants selon l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques). L'ancien chef-lieu a gagné 145 habitants entre 2009 et 2014, passant de 1 754 à 1 899 habitants.
Selon le maire Pierre Colombat, ce succès est dû à « l'offre satisfaisante de travail sur le secteur, ainsi qu'à la proximité de l'autoroute et de la gare de Tarare». Il évoque un « bourg dynamique », où les commerces ne restent jamais bien longtemps vides. « Le bar-hôtel va rouvrir pour devenir un bar-restaurant, la librairie aussi a été reprise », souligne-t-il.

Saint-Just-la-Pendue gagne 130 habitants

Autre commune importante, celle de Saint-Just-la-Pendue qui gagne, elle aussi, des administrés, passant de 1 536 à 1 666. Là encore, la situation géographique, « à 7 minutes de la bretelle d'autoroute de Balbigny », est évoquée par le maire Guy Fabre.
Ce dernier insiste aussi sur la qualité de l'accueil petite enfance, avec un groupe scolaire de huit classes, une crèche, un centre de loisirs. Les autres éléments d'attractivité sont, selon lui, la présence de « tous les services de proximité », de « l'une des plus grosses entreprises du Roannais, l'imprimerie Chirat », ainsi que l'attachement des habitants au village.

Neulise, 37

Le président de la CoPLER, également maire de Neulise, impute la bonne santé démographique du secteur à « une gestion territoriale pertinente et au développement économique. Trois actifs sur dix travaillent dans leur village. » Concernant l'évolution de sa commune, qui gagne 37 habitants en cinq ans, Hubert Roffat parle de la présence de services, de l'offre culturelle avec la médiathèque et la requalification du centre bourg, afin « de limiter la consommation foncière ».

Fourneaux perd 16 habitants

La nette hausse sur le territoire se confirme, sauf dans le village de Fourneaux, qui perd 16 habitants. Les plus significatives, outre celles déjà évoquées, sont celles de Pradines (+ 132), Saint-Victor-sur-Rhins (+ 56), Croizet-sur-Gand (+ 45) et Saint-Cyr-de-Favières (+ 44).

Le Progrès 1/02/2017

Culture

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY CULTURE

Un prix littéraire jeunesse des plus ambitieux

Les enfants lors d'une visite au musée d'art contemporain de Lyon. Photo DR

Cinq bibliothèques de la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône y participent.

Arts plastiques, photographie, littérature, c'est un projet ambitieux et complet qu'ont imaginé cinq bibliothèques (Lay, Machézal, Neulise, Régny et Saint-Symphorien-de-Lay), secondées par les professeurs des classes participantes (CE2, CM1, CM2), la médiathèque de la Loire et la Copler (Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône), qui coordonne et finance cette deuxième édition du Prix littéraire jeunesse.
Avant les vacances de Noël, les cinq albums, sélectionnés par le comité de lecture autour du thème de la ville, ont été lus par 110 jeunes lecteurs. Début janvier, ils ont profité d'une visite commentée de l'exposition *Wall Drawing* au musée d'Art contemporain de Lyon. Une découverte du « street art » à travers une dizaine d'œuvres majestueuses. Autant de sources d'inspiration pour la suite de ce projet.

Rhino des villes déchaîne les passions

Un album déchaîne l'imagination des jeunes membres du jury de ce prix, c'est *Rhino des villes*, de Gaëtan Doremus. Dans quatre mois, est prévue la sortie d'un album imaginé et réalisé par les élèves, en s'inspirant de celui-ci.
Au lieu d'un rhinocéros, ce sont les animaux emblèmes des villages qui se promèneront dans nos bourgs : un chat à Lay, un bouc à Machézal, une oie à Neulise, un âne à Régny et un poulain à Saint-Symphorien-de-Lay. Réalisés à partir de différentes techniques, au cours de quelques séances pilotées par les responsables de bibliothèque et les professeurs, les créations seront ensuite photographiées par les élèves puis assemblées. Véronique Popinet, photographe professionnelle, accompagne les jeunes créateurs dans cet exercice.

Le Progrès 23/01/2017

RÉGNY MUSIQUE

Objectif de l'école intercommunale dispenser un enseignement de qualité

Les spectateurs sont venue en nombre assister au concert des élèves de l'école intercommunale. Photo Bernard GUILLERMIN

Samedi, à la salle des fêtes de Régny, avait lieu la première audition de l'heure musicale de l'école intercommunale de musique et de danse de la communauté de communes de la CoPLER (Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône). Les objectifs de l'école sont de dispenser un enseignement de qualité grâce à une équipe de professeurs diplômés qui préparent les élèves aux examens départementaux et de participer à la vie culturelle locale. Les activités sont basées sur l'éveil à la musique au chant et à la danse, en initiation et en perfectionnement pour le solfège, les instruments et la culture musicale. L'école se compose de dix classes d'instruments, une classe de chant et une de danse. Les chiffres clés sont 220 élèves, avec une quinzaine de professeurs qui donnent environ 90 heures de cours, chaque semaine, répartis sur six communes. Le financement provient des familles de la CoPLER et du conseil départemental. L'école a fêté ses 30 ans en septembre 2016. Le bureau est composé de Claire Pichot (présidente), Brigitte Mortagne, Ronald Volle (vice-président), Françoise Dupin (secrétaire), Brigitte Tevenont (trésorière).

PRATIQUE Contact Céline Vivier-Merle qui assure la coordination pédagogique de l'école. 04.77.62.77.62. Les dates à retenir le stage 18 et 19 avril à Saint-Germain-Laval, les concerts de fin de saison 2017, section musique à Fourneaux le 17 juin, gala de danse le 23 juin à Régny, le concert des pianistes le 24 juin et le concert des professeurs le 30 juin à Lay.

Le Progrès 6/02/2017

Les Pestacles à Pradines

3 € Samedi à 11 heures et 17 h 30, Les Pestacles plantent le décor dans la salle des fêtes de Pradines avec *Trois contes magiques et mystérieux* de la compagnie La Fabrique des petites utopies, un spectacle à voir dès 3 ans. Ces trois contes, la compagnie les a rêvés comme on se souvient d'une promenade en forêt durant laquelle on espère toujours croiser un chêne bavard, une chenille gourmande ou un lutin capricieux. Ce spectacle conté et musical entraîne le jeune public dans un drôle de voyage magique et mystérieux au cœur de la forêt.

PRATIQUE 3 euros - Réservation conseillée au 04.77.62.77.62.

Le Progrès 28/01/2017

Déchets

ST-SYMPHORIEN-DE-LAY VIE SCOLAIRE

Le thème des déchets débattu à l'école Notre-Dame

Les déchets dans les poubelles de la bonne couleur. Photo DR

Jeudi, Brynhild Massardier intervenait à l'école privée Notre-Dame. Le matin, elle s'est adressée aux CP-CE1-CE2 qui ont débattu autour du thème des déchets. Qu'est-ce qu'un déchet ? Que deviennent nos déchets ? Afin de protéger au mieux la planète, les enfants se sont exercés à trier différents déchets dans les poubelles de la bonne couleur. Puis l'après-midi, ce fut au tour des grands de CM de travailler autour du même thème à travers des jeux. Les enfants de CP à CM2 iront visiter le centre de tri à Firminy en mars.

CONTACT http://ogec42.wix.com/notredame42470

Le Progrès 15/01/2017

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY

Les écoliers sensibilisés au tri

VISITE. Une intervenante de la Copler sensibilise les élèves à l'utilité du tri.

Jeudi 12 janvier, Brynhild Massardier, employée de la Copler, intervenait à l'école. Le matin, elle s'est adressée aux CP-CE1-CE2. Les enfants ont débattu autour du thème des déchets. Qu'est-ce qu'un déchet ? Que deviennent nos déchets ?

Afin de protéger au mieux notre planète, les enfants se sont exercés à trier différents déchets dans les poubelles de la bonne couleur. Puis l'après-midi, ce fut autour des grands de CM1 de travailler autour du même thème à travers différents jeux.

Les élèves des classes de CP à CM2 iront visiter le centre de tri à Firminy durant le mois de mars. ■

Le Progrès 19/01/2017

VENDRANGES ÉDUCATION

Deux demi-journées à l'école pour savoir réduire les déchets

Brynhild Massardier avec un groupe d'enfants. Photo Marie-Jane MARCET

Les élèves étaient divisés en groupes selon différents thèmes, sous l'implication Brynhild Massardier, animatrice tri et prévention des déchets.

Après une première intervention, il y a quinze jours, Brynhild Massardier, animatrice tri et prévention des déchets de la Copler (Communauté de commune du Pays entre Loire et Rhône), est revenue mardi à l'école pour reparler tri.
Ces interventions sont proposées gratuitement par la Copler à toutes les écoles de la Communauté des communes et les enseignants peuvent ou non l'accepter. Lydia Patouillard, l'enseignante des CP-CE1 a jugé très opportun de faire profiter les enfants de cette action. Les élèves étaient divisés en plusieurs groupes avec plusieurs thèmes : « comment réduire les déchets non recyclables » ou bien encore « faire un goûter sans déchets », « ce qui se recycle ou non ». Les enfants mangeant à la cantine vont également être sensibilisés au gaspillage alimentaire pendant plusieurs jours en répondant à des questions comme « pourquoi je n'ai pas fini mon assiette en imaginant une recette avec les restes. »

Le Progrès 25/01/2017

Dans le cadre de ces travaux, les containers de tri de la carrière ont été transférés rue des Seignes pour laisser place aux engins qui vont travailler à la réfection de la route de Lyon. Photo Thierry BOUTILLIER

Le Progrès 26/02/2017

Economie

NEULISE AGRICULTURE

« Il manquait un maraîcher qui propose des produits bio »

Une maraîchère bio va s'installer prochainement à Neulise. Son but ? Développer les circuits courts et fournir la restauration scolaire.

Aude-Marie Moyne, responsable de l'entreprise Les légumes de Neulise. Photo Bernard GUILLERMIN

Aude-Marie, quel est votre parcours ?
« J'ai passé un Bac en économie et un BTS ACSE (Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole), spécialisation vaches laitières, suivi d'une licence Pro éco marketing, complété par une formation PPAM (Plantes à parfums aromatiques et médicinales). Puis, pour me former à la vie professionnelle, j'ai réalisé un stage en apiculture, dans un magasin bio et un en maraîchage, ce qui m'a permis de me diriger vers le maraîchage biologique. »
Vous allez donc vous installer en maraîchage ?
« Oui, à 39 ans, je m'installe à Neulise, au lieu-dit Rochefort, en spécialisation maraîchage biologique, sur un terrain de 5 hectares sur lequel un bâtiment de 200 m² va sortir de terre, en juillet 2017, s'il n'y a pas de retard. »
À quoi est due votre installation ?
« Cette installation est due au constat et à des études réalisées par l'association Vivre bio en Roannais, d'un manque légumier qui propose des produits bio dans le Roannais, pour fournir la restauration collective scolaire dans le cadre d'un développement des circuits courts. »
Allez-vous travailler seule ?
« Oui, je vais travailler seule, mon exploitation sera répartie en un hectare de cultures avec une serre de 1 000 m² et un hectare d'engrais vert pour la rotation, les trois hectares restants vont servir pour du foin. Les légumes cultivés ne seront uniquement que des produits d'hiver (carottes, poireaux, courges, choux…). Je compte dans l'avenir, éventuellement, mettre en place un système panier commande par Internet. J'aimerais remercier la communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône (CoPLER) qui a joué un rôle central dans mon projet, qui a commencé à se mettre en place en 2013. »

CONTACT Tél. 06.69.07.01.10.

Le Progrès 12/02/2017

ASAJ

LAY

Ecole les maternelles en formation motricité

Les enfants pratiquent des exercices corporels d'équilibre dispensés par Kévin Giraud, animateur à l'Asaj (Association sportive activité jeunesse). Photo Jean-François NOYEL

Comme chaque mardi de janvier et février, Kevin Giraud de l'Asaj (Association sportive activité jeunesse) rassemble les enfants de la maternelle de Fanny Janin, de 9 à 10 heures, pour des séances motricité. Les enfants sont guidés sur des parcours d'équilibre et d'obstacles, et initiés à des exercices corporels, rouler, tourner équilibre sur les mains. Les petites, moyennes et grandes sections des maternelles vont bénéficier de huit séances qui sont financées par le Sou des écoles.

Le Progrès 25/01/2017

N°51 mai/ juin 2017

FLASH Actions

Editorial

Même si cette année 2017 est placée pour la CoPLER, sous le signe de la continuité des nombreux projets engagés l'an dernier, il n'en reste pas moins que ses actions et innovations cohabitent entre autre, avec les travaux importants de fusion et le PLUI.

Ce dernier, dans la volonté partagée des élus de construire ensemble la cohérence de notre territoire, va mobiliser encore beaucoup d'énergie pour traduire les effets des réglementations d'urbanisme.

Ces nouvelles dispositions légales constituent en effet une révolution dans la façon de penser l'urbanisation que chaque élus du territoire doit s'approprier... Pour ce faire, les réunions de secteur sont absolument essentielles.

S'il est des volontés tournées vers la collaboration constructive, comme pour l'élaboration du PLUi, il est des domaines qui focalisent la perplexité quant aux valeurs qu'elles véhiculent : je veux bien entendu évoquer la dissolution du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) dont la mort est programmée pour des motifs hégémoniques qui au fond, sont contraires aux intérêts de nos territoires et de nos populations ... L'Etat et d'autres territoires s'organisent pour fédérer leurs efforts à la construction d'un PETR... le notre, parfaitement rodé et efficace se voit condamné.

Assurément, nous n'avons pas tous les mêmes valeurs et orientations pour le développement de nos territoires et nous ne pouvons que nous féliciter de la perspective désormais concrète de Loire et Monts Communauté qui poursuivra dans cet esprit communautaire et d'intérêt général plutôt que dans la culture des égos.

L'été qui approche nous invite au repos, mais il n'est pas encore là le temps du repos, même si les belles journées et soirées peuvent nous inciter à la détente ... n'hésitons pas à profiter des nombreuses manifestations culturelles ou sportives dispersées sur notre territoire (cela aussi, c'est exceptionnel) ... Des quartiers d'été aux escapades sur la Loire, je vous laisse découvrir l'éventail des possibilités qui vous sont offertes dans les pages qui suivent.

Bon été à tous, merci pour votre travail et de votre engagement en cette première moitié d'année. La rentrée sera une nouvelle fois l'occasion de montrer la détermination dans nos valeurs territoriales, alors d'ici là, restons déterminés.

Hubert Roffat.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°51 mai/ juin 2017

FLASH Actions

PLUi : ÉTAT D'AVANCEMENT

Après avoir débattu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL démarre les réunions par secteurs géographiques avec les élus communaux.

Pour plus de proximité, le territoire de la CoPLER a été subdivisé en 3 secteurs différents :

- « La Vallée du Rhins », composé des communes de St Cyr-de-Favières, Pradines, Régny, St Victor-sur-Rhins

- « Le Plateau de Neulise », composé des communes de Cordelle, St Priest-la-Roche, Vendranges, Neulise, Croizet-sur-Gand, St Just-la-Pendue

- « La Nationale 7 », composé des communes de Neaux, St Symphorien-de-Lay, Lay, Fourneaux, Chirassimont, Machézal

Lors des réunions, chaque commune concernée missionnera 2 représentants pour partager, avec leurs collègues, leurs connaissances du terrain et leurs idées.

Voici le calendrier des 3 premières réunions de secteur:

- **12/06/17 - Vallée du Rhins – 19h30 - L'hôpital sur Rhins – Salle des Fêtes**
- **19/06/17 - Nationale 7 – 19h30 – Vendranges – Salle d'animations (Bourg)**
- **27/06/17 - Plateau de Neulise– 19h30 - Lay - Salle des associations (lieu dit La Forêt)**

Enfin, une étude sur les enjeux agricoles a débuté avec la Chambre d'Agriculture de la Loire comme prestataire. Dans ce cadre, les agents de la Chambre iront à la rencontre des agriculteurs soit en entretiens individuels soit en réunions collectives. Ces entretiens sont fondamentaux pour bien prendre en compte les spécificités et les besoins de leur activité (projets de bâtiment, déplacements, épandage, voisinage de tiers …).

PLU DE CHIRASSIMONT :

Le PLU de la commune de Chirassimont est exécutoire à compter du **23 mai 2017.**

Dans son projet, la commune prévoit une urbanisation répartie à l'Est du village avec une surface constructible d'un hectare au total.

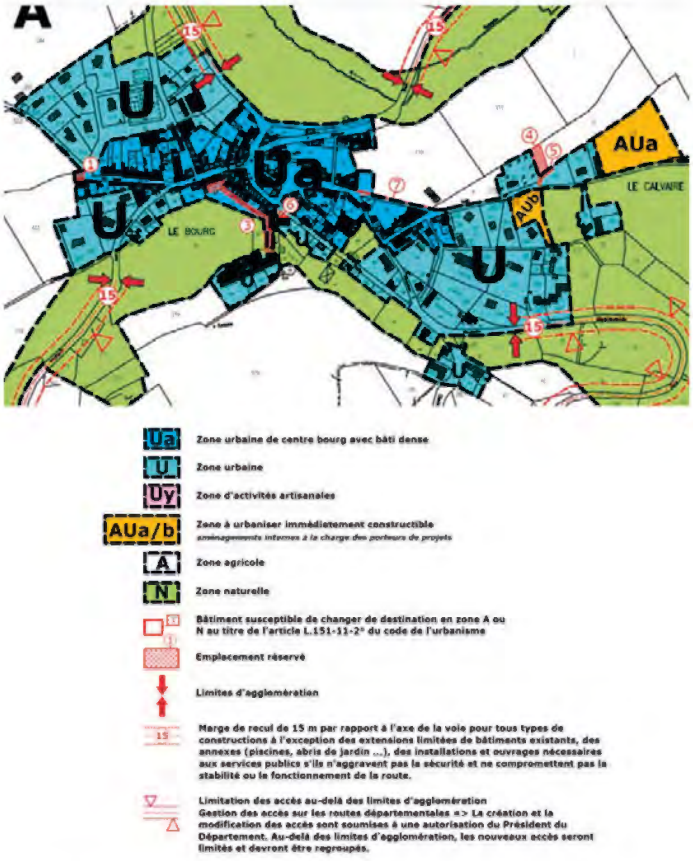

PLU DE SAINT PRIEST-LA-ROCHE :

Le projet de PLU est soumis à enquête publique entre le **31 mai 2017 et le 3 juillet 2017**.

Le dossier et le registre des remarques sont consultables à la Mairie de Saint Priest et au siège de la CoPLER aux horaires d'ouverture.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences :

- Lundi 03 juillet 2017 de 14h à 16h30

Contact : Vincent ROGER - vroger@copler.fr

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 RUE DE LA TÊTE NOIRE 42 470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY
TÉL : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°51 mai/ juin 2017

FLASH Actions

À venir...

Conférence : comment transmettre la joie de vivre aux enfants

Quartiers d'Été c'est reparti !!

Retrouvez le programme sur copler.fr

Réunions PLUI

PLUI Vallée du Rhins - Salle des fêtes - Hôpital sur Rhins - 19h : lun. 12/06/2017
Réunion PLUi à la CoPLER- 9h /12h30 : mer. 14/06/2017
PLUI Plateau de Neulise- Mairie Vendranges- salle d'animation- 19h : lun. 19/06/2017
PLUI RN7- Salle des association- Ldt La Foret- Mairie Lay- 19h : mar. 27/06/2017

Réunions CoPLER

Bureau CoPLER : mer. 14/06/2017
Conseil Communautaire : jeu. 29/06/2017

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

N°52 juillet / août 2017

FLASH Actions

Editorial

La vérité sur le projet d'extension de périmètre de la CoPLER

Comme nous avons pu le constater lors du dernier conseil communautaire du 29 juin, les informations préfectorales semblent être divergentes suivants les interlocuteurs : quel est donc l'objectif de notre corps préfectoral s'agissant de la recomposition territoriale ?

Les partisans d'un regroupement Roannais Agglomération ont présenté un compte-rendu d'une rencontre avec Monsieur le Préfet qu'aujourd'hui il nie avoir "validé" et dans le même temps, il nuance les orientations qu'il nous a donné en mai dernier… mais à quelles fins? Diviser pour freiner des dynamiques ? Rechercher un statu-quo ? Affaiblir les uns, opposer les autres…
Je ne partage pas cette manière d'aborder le travail de coopération pour construire notre avenir territorial.

Nous avons depuis 2016 toujours souhaité travailler en étroite collaboration avec les élus dans une volonté de co-construction :

C'est la raison pour laquelle la CoPLER, la CCPU et la CCVAI ont souhaité se faire accompagner, dès le mois de mars 2017, par un groupement de cabinets aux compétences juridiques et financières, afin d'obtenir une vision extérieure et une analyse experte des éléments « objectifs ».

Les consultants retenus, Pierre Stéphane REY pour *« itinéraires droit public »* et Fabian MEYNAND pour *« partenaires finances locales »*, étaient également consultants pour la communauté de Roannais Agglomération en 2016. Nous l'avons considéré comme un atout et non comme un handicap, dans une perspective de collaboration constructive entre nos EPCI.

Le 7 avril, tous les élus municipaux étaient conviés à un premier séminaire dont l'objectif était de rappeler les options juridiques de recompositions des périmètres dans le cadre de droit commun, car hors procédure du SDCI.
Lors de ce séminaire, la question de la sortie individuelle de communes a également été largement abordée.
Les élus ont pu poser des questions sur les conditions financières d'un tel départ qui ne sont régies par aucun texte précis et relèvent essentiellement de la négociation entre la commune et l'EPCI quitté.

Le 13 juin un nouveau séminaire à destination des 3 bureaux a permis d'aller plus dans le détail de la procédure de manière réaliste et d'aborder également les questions des compétences, de la fiscalité, des finances et de la gouvernance.
Tous les élus ont été destinataires des présentations de ces 2 séminaires (également disponibles sur le site internet de la CoPLER).

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°52
juillet / août 2017

FLASH Actions

Depuis fin 2016, les Présidents des 3 EPCI concernés n'ont cessé de dire qu'ils souhaitaient que chaque commune puisse aller où elle le désire et que le regroupement appelé ***Loire et Monts communauté,*** se ferait de manière volontaire et non forcée comme cela aurait pu être le cas avec le SDCI.

C'est la raison pour laquelle nous avons cherché une solution procédurale qui puisse tout à la fois satisfaire à ces volontés et convenir à une large majorité (voir article ci-dessous qui la présente).
Sur ce point, nous avions reçu l'assentiment préfectoral en mai, avec comme objectif ferme le 1er janvier 2018.

Les 3 Présidents CCPU, CCVAI et COPLER avons rencontré le Préfet de la Loire le 19 juillet dernier pour tenter de faire un point d'étape et d'orientation. À ce jour, son idée serait de laisser d'abord sortir les communes de nos 3 EPCI et de voir avec celles qui restent pour créer un regroupement, mais sans doute pas avant 2019.

Cela est possible sur la CoPLER, mais uniquement pour des communes telles que Cordelle et Pradines. La commune de Régny ne peut rejoindre l'agglo de Roanne que si St Victor quitte la CoPLER également. En ce qui concerne St Just la Pendue, elle aurait tendance a regarder vers la CC de Forez Est.

Quant aux communes de la CCPU, aucune ne peut partir dans l'état actuel car cette intercommunalité compte 5 138 habitants et la Loi Notre interdit de descendre en dessous de 5 000 habitants.

La solution, sans doute imaginée par le Préfet, serait de dissoudre cet EPCI, mais là encore la dissolution d'un EPCI exige de répondre à des règles de majorité qui n'existe pas dans l'état actuel… Se repose de manière patente, la question de la volonté préfectorale et au delà, de la méthode pour l'atteindre qui à ce stade n'est absolument pas clarifiée…
Dans ces circonstances, je vois deux impératifs à notre collectivité : poursuivre de manière constructive l'ensemble des actions engagées par la CoPLER dans l'esprit qui prévôt jusque-là, avec comme seul objectif le développement au service de nos habitants.

Le second, s'agissant de la recomposition territoriale, est de poursuivre notre travail d'éclairage pour nos EPCI et nos communes au delà des dogmes "d'Agglomération" et des clivages politiques. Je vous laisse méditer à cela dans la responsabilité qui nous incombe dans nos fonctions et pour nos administrés.

Je vous souhaite de passer un bel été et fais le vœux de vous retrouver en pleine forme à la rentrée.

Hubert ROFFAT.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°52 FLASH Actions
juillet / août 2017

PLUI ET SERVICES URBANISMES

LE CALENDRIER DE LA RENTRÉE EST DÉJÀ FIXÉ.

07/09/17 : visite de terrain (horaires et lieux à définir)
18/09/17 : Réunion du secteur géographique de la Nationale 7 (Neaux, Lay, St Symphorien-de-Lay, Fourneaux, Chirassimont, Machézal) – à 19h30 – Lieu Neaux – Salle des associations
25/09/17 : Réunion du secteur géographique du plateau de Neulise (Cordelle, St Priest-la-Roche, Vendranges, Neulise, Croizet-sur-Gand, St Just-la-Pendue) à 19h30 – Lieu Cordelle – Salle de la Passerelle
02/10/17 : Réunion du secteur géographique de la Vallée du Rhins (St Cyr-de-Favières, Pradines, Régny, St Victor-sur-Rhins) à 19h30 – Lieu en cours de validation

L' ADS :

Du 31 juillet au 04 août : le service ADS est ouvert. Comme d'habitude, il répondra le matin aux éventuelles questions des communes (ligne directe : 04 26 24 10 06), mais le Mercredi 02 août, il n'y aura pas de permanence pour recevoir le public.
Le service d'instruction est fermé du 07 août au 16 août 2017.

SPANC :

Le service est fermé du 7 août au 25 août 2017.
Du 16 au 25 août, possibilité de joindre Hélène MONCORGER uniquement pour les contrôles de vente ou de réalisation.
Contact : 06 76 72 90 69

2 AIRES DE CO-VOITURAGE SUR LA COPLER :

Dans le prolongement des actions de la CoPLER pour le développement d'une mobilité durable, 2 parkings de co-voiturage ont été installés.

Le premier se situe à l'ancienne gare de l'Hôpital-sur-Rhins et le second sur la place du Beaujolais à Neulise. D'autres parkings de co-voiturage devraient être installés sur le territoire en 2018.

Vous voulez voyager moins cher ? Pensez au covoiturage !
Sur **www.covoiturage-loire.fr,** trouvez en quelques clics un conducteur ou des passagers prêts à partager votre trajet. Une solution conviviale, économique et écologique pour se déplacer !

L'Hôpital-sur-Rhins - Ancienne gare - Aire de co-voiturage - en direction de Neaux/Régny/Vendranges

Aire de co-voiturage Place du Beaujolais à Neulise

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 RUE DE LA TÊTE NOIRE 42 470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY
TÉL : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°53
septembre / octobre 2017

FLASH Actions

Editorial

C'est la rentrée ! De l'eau au moulin et du pain sur la planche.

Tout à chacun a bien pris conscience que la période de vacances estivale est derrière nous et désormais, notre rentrée est consommée dans nos communes, comme à la CoPLER. Justement, en cette rentrée, la volonté de notre communauté de communes est plus que jamais tournée vers l'avenir, la mutualisation et l'intérêt général … bien loin des querelles de personnes qui ne rimeraient à rien.

C'est dans cet esprit que la seconde vague de réunions de secteurs de notre PLUi s'effectue. Le projet s'ébauche dans la concertation et désormais chaque commune s'approprie la logique « PLU » avec son cortège d'obligations imposé par la loi et non pas par la CoPLER, comme nous pouvons parfois se l'entendre dire. Même si les hypothèses de croissance initialement travaillées semblent, de l'avis de l'Etat, beaucoup trop ambitieuses, nous allons les réajuster en recherchant l'équité entre nos diverses communes. Nous militerons, nous argumenterons autant que faire se peut, pour donner à notre territoire les conditions nécessaires à son développement.

Rappelons tout de même qu'en terme de progression démographique le stéphanois est calé sur un objectif de 0,4 % annuel et le Nord du département autour de Roanne, est bloqué à 0,2 % … quelles seraient les perspectives de petites communes si nous devions avoir les mêmes conditions.

Poursuivons donc ensemble ce travail de calibrage de notre territoire au plus près de nos besoins. Pour autant, nous devons également mener de front les prises de compétences imposées par la loi, d'une part pour rester éligible à la DGF bonifiée, qui chaque année nous permet d'assurer entre autre des services « gratuits » pour les communes qui l'ont choisi, mais aussi pour répartir dans le temps l'exercice de ces nouvelles compétences obligatoires.

Ce n'est pas juste pour aller vite que nous avançons sur ces projets, c'est pour intégrer de façon réaliste et sereine ces nouvelles obligations. Ainsi donc, la CoPLER exercera la compétence GEMAPI au premier janvier prochain comme l'exige la loi, elle propose également d'exercer la compétence eau potable à cette même date, puisque c'est en quelque sorte déjà une compétence intercommunale au sein de syndicats et enfin de se mettre en réflexion opérationnelle sur la thématique de l'assainissement au sens large en 2018 pour espérer un transfert dès début 2019.

Voilà les ouvrages sur nos métiers … mettons collectivement notre territoire en dynamique de réussite et encore une fois dans l'intérêt général, qui doit faire fi des intérêts individuels et personnels. Je suis certain de pouvoir compter sur vous dans cette démarche et dans cet esprit.

Bonne rentrée à tous.
Hubert ROFFAT.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°54 FLASH
novembre / décembre 2017
Actions

Editorial

« 2017 éteint sa lanterne …

Vous débutez la lecture du dernier Flash action 2017 de la CoPLER et loin d'être un bilan, il ouvre 2018 par l'engagement de notre collectivité dans sa dynamique de services, de développement et de proximité.
Mutualisation efficace, renforcée et au service des communes, développement économique et de l'emploi concerté avec les entreprises du territoire, implication culturelle et lecture publique, tri des déchets et facilitation des circuits courts pour la qualité alimentaire, tourisme et projet de régate d'aviron, renforcement des services petite enfance… sans oublier le début du raccordement de la fibre optique et l'avancée concertée de notre PLUi… la liste serait encore longue s'il fallait énumérer l'ensemble des dynamiques CoPLER pour 2018.

Notre collectivité est active et forte de ses élus participatifs et déterminés, de ses services efficaces, réactifs et volontaires dans la mise en œuvre des volontés politiques. Si certains devaient en douter parfois, ce Flash Action est de nature à les rassurer sur la cohésion constructive qui régit la CoPLER et sur sa fidélité aux valeurs de proximité et de services, au plus près des communes et des habitants : la CoPLER ne va pas trop vite, elle vit avec les exigences de cette période de mutation rapide de notre système d'organisation territorial… elle répond énergiquement aux enjeux toujours plus vifs de notre société sans jamais oublier la vocation de nos mandats : soutenir nos populations pour conserver, développer et prévoir une vie active et agréable sur l'ensemble de notre territoire.

Je veux ici remercier tous les acteurs qui participent activement à la réussite de ce projet global, alimenté par l'innovation et le volontarisme dans l'exercice de nos compétences. Élus, techniciens, partenaires, vous êtes acteurs de ces perspectives pour l'avenir, soyez en dignes, responsables et fiers.
Dans ces conditions, 2018 s'annonce sous les meilleurs auspices et c'est avec plaisir que je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année auprès de ceux qui vous sont chers.

Le temps de la détente en famille et entre amis se fait jour, je vous souhaite d'en profiter intensément pour revenir en janvier plein d'énergie, d'idées et de détermination constructive.

Bonne lecture, joyeux Noël et d'ores et déjà, tous mes meilleurs vœux pour l'année qui s'annonce.

2018 allume ses feux flamboyants…»

Hubert Roffat.

A noter les prochaines réunions CoPLER

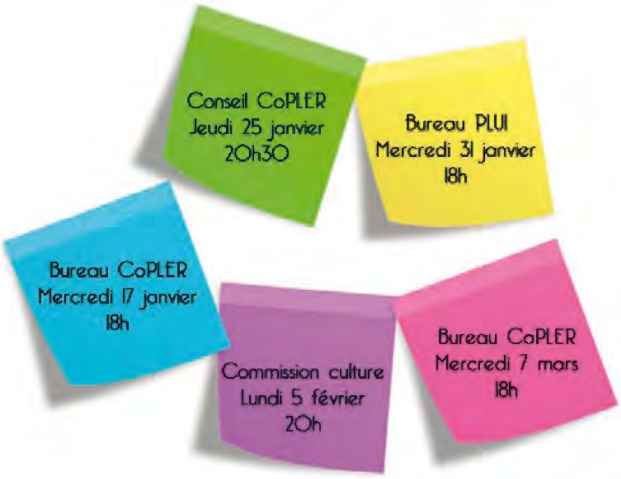

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°55 Janvier / Février 2018

FLASH Actions

Editorial

Les réjouissances des fêtes sont désormais derrière nous et voici venu le temps de l'étude approfondie et de la mise en œuvre des vœux que nous avons tous entendu et formulé en ce début d'année.
Pour la mise en perspective de ces promesses, deux approches doivent se combiner : la première, au niveau communal comme intercommunal, est la volonté de voir prospérer notre territoire au travers d'une vision innovante, débattue et concertée.
Je crois en effet que le dynamisme de nos territoires tient pour partie à l'engagement des élus vers l'innovation en termes de services, d'économie et de proximité.
Sur ce point, l'arrivée du réseau « fibre optique » doit nous faire repenser l'avenir, en intégrant de nouveaux modes d'interaction entre tous les acteurs pour inventer le monde de demain. Nos territoires ruraux doivent être partie prenante de ces évolutions.
La seconde, est la transcription de ces volontés dans nos différents budgets qui se crispent un peu : la CoPLER vient juste de débuter ses réflexions ouvrant un débat sur les orientations à prendre. Les équilibres à trouver seront difficiles, mais ne doivent pas s'écarter de ce que sont nos idéaux intercommunaux tournés vers l'intérêt général : le travail assidu sur le PLUi fait émerger l'idée d'un Plan Local pour l'Habitat (PLH), outil sans doute indispensable à la requalification de nos bourgs.
Une maison des services peut-être plus orientée vers les usagers numériques et la créativité et la compétitivité devra alimenter notre réflexion budgétaire.
Pour nous accompagner, nous pouvons désormais compter sur les compétences de Reynald MATTHEWS qui a la charge de la gestion financière de l'EPCI et sur qui à terme, nous souhaitons que les communes puissent s'appuyer. Nous devrons également engager la réflexion sur un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour sécuriser notre avenir en permettant le développement de nos politiques locales.

Comme vous le voyez, une année s'achève et laisse place à une nouvelle qui doit être riche de nos réflexions collectives. Rien ne s'est pour autant arrêté et je vous laisse prendre connaissance des évolutions de nos projets en cours dans les pages qui suivent … Contrat Ambition Région, muséographie du Château de la Roche, extension de la zone des Jacquins, immobilier d'entreprise, emploi et insertion, alimentation, loisirs …

Poursuivons ensemble notre travail et bonne lecture.
Hubert Roffat.

A noter les prochaines réunions CoPLER

Réunion publque fibre optique
Vendredi 9 mars 2018 à 18h30,
à Neulise salle du Neulizium

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

N°56 FLASH Actions
Mars/avril 2018

Editorial

Le budget 2018 et les impôts font débat

La période budgétaire actuelle alimente nos échanges et discussions. Le dernier conseil communautaire du 5 avril a montré ô combien cette question est difficile et sensible, particulièrement lorsqu'elle se focalise sur la fiscalité locale. Pour autant, les débats que nous avons entre élus communautaires révèlent des points de vue différents, malheureusement pas toujours mis en perspective des « services » rendus par la CoPLER à ses communes et par là même à ses habitants.

En substance, comment conjuguer une baisse continue des dotations d'Etat avec une charge croissante des coûts, essentiellement liée à l'exercice de compétences assumées financièrement en lieu et place des communes.

Par exemple, le PLUi n'est autre que la prise en charge de l'élaboration rendue obligatoire par l'Etat, des PLU communaux.
Aussi, la prise de compétence « enfance jeunesse » s'est réalisée dans un contexte de sécurisation des structures et de solidarité entre les communes : nous connaissions collectivement la fragilité de ces services, comme nous connaissions leur caractère « intercommunal » de par leur fréquentation extra-communale.

Les charges auxquelles nous faisons face aujourd'hui collectivement sont celles qu'auraient assumées seules les communes qui portaient ces structures avant le transfert. Nous le savions et en particulier ces dernières.

De même, l'instruction d'urbanisme, service abandonné par l'Etat et restitué aux communes, est assurée sans report de coût aux communes.
N'est ce pas là encore, le rôle primordial d'une communauté de communes, que d'assurer et sécuriser collectivement, des actions que les communes seules ne pourraient poursuivre ?

Dans cette logique, il est fort à penser que les communes auraient sans doute dû se pencher sur leur fiscalité, comme nous sommes contraints de le faire aujourd'hui, pour les mêmes raisons à l'échelle intercommunale.
La question délicate de la fiscalité ne peut être réfléchie uniquement sur un volet dogmatique « pour ou contre l'impôt », sans que soit mis en parallèle les incidences pour les contribuables, mais aussi les services assurés pour eux ou leur commune.

A ce propos, vous avez sans doute connaissance d'une pétition exactement sur ce modèle ... mais quel crédit peut-on lui apporter? Si demain, une pétition était lancée sur le thème « souhaiteriez vous avoir un salaire plus élevé ?»... les réponses seraient probablement unanimes ... Mais quel en est le sens ? A ce jour, comparativement aux collectivités voisines de même catégorie, les taux de fiscalité de la CoPLER ne sont pas incohérents, surtout si nous nous intéressons aux services associés.

La taxe d'habitation fait débat quant à la hausse proposée, dans un contexte ou justement elle est en passe d'être supprimée pour plus de 90 % des contribuables CoPLER, par tiers, sous trois ans. Dans les pages qui suivent, vous trouverez des explications exhaustives sur ces points et des comparatifs.

Aussi, ne nous trompons pas de débat, car j'ai le sentiment que les partisans d'une « fusion » avec Roannais agglomération utilisent cette éventualité d'augmentation pour décrier notre mode de gestion collectif invoquant le grand salut par une intégration à l'agglomération.
Le débat dépasse largement les uniques aspects de fiscalité, comme nous l'avons déjà abordé en transparence à de nombreuses reprises par le passé. Ne prenons pas des vessies pour des lanternes, mais poursuivons avec responsabilité et volonté les actions en direction de nos communes et de nos populations. Oui, la fiscalité est un sujet délicat, mesurons-en ensemble les conséquences, comme nous devons en mesurer les effets.

Enfin, ce débat ne doit pas occulter les actions intercommunales en cours sur notre territoire et les pages qui suivent montrent par les faits les implications au quotidien de la CoPLER au plus près de nos habitants : mutualisation, aide aux entreprises, tourisme, aviron, alimentation, déchets, culture ....

N'est ce pas là justement, tout le sens donné à notre rôle d'élu, déterminé pour l'attractivité de notre territoire, plus que dans une polémique à des fins contestables et de toute façon stérile ?

Bonne lecture,
Hubert Roffat.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°56 FLASH
Mars/avril 2018
Actions

Pourquoi la CoPLER propose une hausse des impôts

La dernière augmentation des taxes ménages remonte à 2015 et était destinée à financer l'installation de la fibre optique.

Cette fois-ci la hausse proposée est destinée à financer les compétences et actions nouvelles depuis 2015 qui ne sont pas compensées en totalité par les attributions de compensation (reversées aux communes) ou tout simplement facturées aux communes.

Il s'agit de l'urbanisme (PLUI) , de l'instruction du droit des sols (transféré par l'Etat mais non compensé), des crèches et des centres de loisirs. Au total pour 2018 le reste à charge représente 600 000 € (fonctionnement et investissement réunis).

Parallèlement les autres services de la CoPLER ne sont pas à la baisse et des actions nouvelles ont même été mise en place, ex : l'Habitat avec le PIG, l'aide aux entreprises, la convention culturelle avec la DRAC etc ...

Ajoutons à cela les baisses des dotations de l'Etat qui s'élève à 200 000 € depuis 2015. Cela fait un besoin de 800 000 € à couvrir. Pour autant la hausse fiscale proposée représente 350 000 € car les élus veulent vérifier qu'il n'y a pas d'autres leviers à actionner.

Quelles sont les alternatives à la hausse fiscale ?

* Financer par emprunt tous les investissements nouveaux tels que le PLUI. Mais d'une part cela risque d'augmenter notre ratio d'endettement déjà élevé depuis l'emprunt de 3 millions 8 pour la fibre optique et d'autre part il semble peu pertinent d'emprunter pour autre chose qu'un équipement ;

* Réduire les dépenses mais pas de manière arbitraire, après analyse des conséquences pour les bénéficiaires et mesure des alternatives ;

* Facturer les services quand cela est possible aux bénéficiaires, ou les répercuter aux communes soit à travers une facturation, soit à travers une révision des attributions de compensation via la CLECT (commission locale d'évaluation de charges transférées) ;

* Trouver des économies d'échelle par la mise en place de groupement de commande ou d'actions mutualisées ;

* Supprimer des services ou des actions (pour mémoire en 2008 un travail identique avait été mené et il avait été décidé la fermeture du Cyber-centre et celle de l'accueil de l'office de Tourisme à la Tête Noire).

LA CoPLER n'a pas à rougir de ses taux :

Les taux de la CoPLER ne sont pas disproportionnés compte tenu des services mis en place et par comparaison avec les EPCI voisins (cf tableau).
Certes les agglomérations voisines ont des taux de TH plus élevée du fait qu'elles ont hérité de la part départementale , supprimée en 2010 et transférée au bloc communal.

Dans le cas de la CoPLER qui n'était pas en fiscalité professionnelle unique à l'époque, cette part a été majoritairement transférée aux communes (la CoPLER n'en a récupéré que 1.80 %). Ce point était développé dans l'étude fusion portée par la CoPLER en 2017 et à fait l'objet d'une présentation dans le cadre du séminaire du 13 juin.

Taux de la fiscalité directe votés en 2017 par les Communautés de communes voisines		Proposition en débat 2018
	2017	
NOM DE L'EPCI	Taxe d'habitation	Taxe d'habitation
CC du Pays Entre Loire et Rhône	4,35	*5,66*
CC des Vals d'Aix et Isable	4,84	
CC Charlieu-Belmont	9,53	9,53
CC du Pilat Rhodanien	10,1	
CC des Monts du Pilat	10,2	
CC de Forez-Est	10,55	10,76
CA Roannais Agglomération	10,45	
CA Loire Forez	9,84	
CA de l'Ouest Rhodanien	9,09	
CC du Pays d'Urfé (FA)	4,14	4,3

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°56 Mars/avril 2018 FLASH Actions

Les documents d'urbanisme des communes sont désormais accessibles en ligne sur le site de la CoPLER

Vous pouvez désormais consulter l'ensemble des 15 documents d'urbanismes des communes de la CoPLER dans la rubrique « URBANISME » du site internet. Ces documents sont ceux fournis par les communes.

Il vous suffira de cliquer sur la commune qui vous intéresse pour accéder aux différentes pièces du document d'urbanisme.

Vous trouverez également dans cette rubrique des informations concernant les évolutions des documents d'urbanisme en cours et l'élaboration actuelle du PLUi.

Le service urbanisme travaille actuellement avec notre prestataire à la mise en place d'un système de Saisine par Voie Electronique des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Cela permettra aux pétitionnaires, conformément aux règlementations en vigueur, de transmettre leurs demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique à compter **du 07 novembre 2018.**

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

N°56 Mars/avril 2018

FLASH Actions

Formation bénévoles

Le Service à la Population de la CoPLER et Asso_42, structure d'appui à la vie associative organisent une veillée d'informations destinée aux bénévoles des associations du territoire.

La 1ère veillée dont la thématique sera « Construire et mettre en œuvre son projet associatif » aura lieu :
le Jeudi 31 Mai 2018 de 19h à 21h dans les locaux de la CoPLER.

Ce temps de formation est gratuit pour les participants.

L'ouverture des inscriptions se fera mi-avril, n'hésitez pas à relayer l'information auprès de vos associations communales.

Plus de renseignements auprès de Alexiane GUILLOT : aguillot@copler.fr – 04.77.62.77.73.

Réunions CoPLER

Conseil communautaire : jeudi 12 avril à 20h30 à la CoPLER
Bureau PLUi : mercredi 25 avril à 18h
Bureau : mercredi 16 mai à 18h
Conseil communautaire : jeudi 24 mai à 20h

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°57 Mai/juin 2018

FLASH Actions

Editorial

Même si la période estivale tend à nous inviter au repos et à la flânerie, la météo intercommunale quant à elle, nous appelle au contraire à poursuivre notre investissement collectif aux travaux de la CoPLER.

Ainsi donc, se mettent en place les groupes de travail autour d'une analyse financière stratégique. Les récents débats budgétaires ont montré les limites d'une approche exclusivement comptable et financière pour concilier les ressources budgétaires et fiscales avec l'action et le développement des services intercommunaux. Désormais et jusqu'à l'automne, qui verra un temps fort de restitution des travaux entrepris dans chaque délégation, l'exécutif, les responsables de pôle et les élus communautaires plancheront activement. Je remercie d'ores et déjà les élus qui se sont portés volontaires pour apporter leur contribution à ce travail, qui rappelons le, doit mettre en perspective l'exigence qualitative des actions intercommunales et leurs répercussions financières au filtre de l'intérêt pour notre territoire et pour nos habitants.

De plus, comme je l'ai rappelé lors du dernier Conseil communautaire, nous devons rester attentifs aux évolutions en terme de FPIC (*Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale)* et de compétences exercées au regard des règles de DGF *(Dotation globale de fonctionnement bonifiée)* … nous devrons nous adapter de manière constructive et encore une fois dans l'intérêt général.

Aussi, les enjeux autour de notre PLUi deviennent de plus en plus prégnants et je souhaite que nous poursuivions le travail engagé dans le même esprit que jusqu'à présent. Les objectifs imposés par la loi sont très difficiles « à faire atterrir » sur notre territoire, nonobstant ces contraintes qui ne doivent pas nous opposer, mais au contraire cristalliser nos efforts collaboratifs vers notre projet de territoire.

Par ailleurs, nous devons toujours avoir à l'esprit les autres objectifs que nous nous sommes donnés, comme le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ou encore les réflexions d'évolution de notre accompagnement des structures d'enfance et de jeunesse.

Le temps du repos n'est donc pas encore venu et il nous faudra fournir de riches et sérieux investissements avant la trêve estivale.

Dans cette attente, je vous propose de constater dans les pages qui suivent, l'enthousiasme de notre EPCI vers toujours plus de proximité au service de nos habitants au travers les actions menées en continu.

Je vous souhaite de passer un bel été, riche en repos, réflexion et ressourcement pour revenir plein d'entrain à la rentrée de septembre.

Bonne lecture,
Hubert ROFFAT.

MISE EN ŒUVRE D'UNE ANALYSE FINANCIÈRE STRATÉGIQUE

Face à la baisse des dotations et aux coûts liés aux nouvelles compétences, les élus de la CoPLER ont souhaité engager la réflexion sur le niveau d'efficience des services proposés associée à une exigence qualitative.

Ainsi, au travers de groupes de travail composés d'élus et de techniciens, les responsables locaux vont s'attacher pendant le prochain semestre à conjuguer la dépense publique autour de l'évaluation des coûts, de l'optimisation des investissements, de la rationalisation des moyens, de la planification et de l'anticipation …

Dans un contexte fortement contraint, l'objectif de l'exercice est de concilier les ressources budgétaires et fiscales avec le développement des politiques intercommunales pour les exercices 2019-2020.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 RUE DE LA TÊTE NOIRE 42 470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY
TÉL : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°57 Mai/juin 2018 FLASH Actions

PLUi - VISITE DU PAYSAGISTE CONSEIL DE LA DDT SUR LE TERRITOIRE DE LA COPLER

Une journée de visite du territoire avec le paysagiste conseil de la DDT, M. CADORET a eu lieu Jeudi 17 Mai dernier. Un groupe de 17 personnes composé d'élus, de membres de la DDT, de l'agence d'urbanisme EPURES ainsi que de la CoPLER ont ainsi pu parcourir deux communes, St Symphorien de Lay et St Just la Pendue.

Photo St Just la Pendue

A travers l'exemple de ces deux communes, l'objectif était de pouvoir porter un regard différent, celui du paysagiste, sur notre territoire rural. Cela a permis de repérer les qualités de nos paysages, leur cohérence et leurs atouts à préserver mais aussi les pratiques à éviter en termes de développement et d'urbanisme, de traitement des espaces publics et de gestion du patrimoine végétal.

La journée s'est achevée sur une présentation de M.CADORET à l'ensemble du groupe, pendant laquelle il a pu rappeler certains principes essentiels à la conservation et à la création de paysage de qualités garants d'un cadre de vie agréable et attractif pour les actuels et les futurs habitants.

Les principales pistes de réflexions de la journée ont été :

- Les voiries sont fondamentales. Elles sont le squelette des bourgs. Tout ce qui est autour pourra évoluer dans le temps alors que les voies resteront

- Eviter de créer des culs-de-sac en connectant les voiries entre-elles

- Imposer des alignements pour fabriquer des rues. Ces alignements peuvent être ceux des bâtiments mais aussi des végétaux ou des mobiliers urbains

- Conserver des cônes de vues et des paysages

- Gérer la limite entre le bourg et la campagne

- Gérer les implantations et formes de bâtiments en fonction du relief et non l'inverse

Photo St Symphorien de Lay

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 RUE DE LA TÊTE NOIRE 42 470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY
TÉL : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°57 Mai/juin 2018

FLASH Actions

La Fibre optique opérationnelle à Saint Symphorien de Lay

Les Habitants de St Symphorien de Lay et les communes de Lay, Neaux, Neulise, rattachées au Point de Mutualisation 39, sont invités à la réunion publique :

Le lundi 16 juillet à 18h30 à la salle des fêtes de Saint Symphorien de Lay.

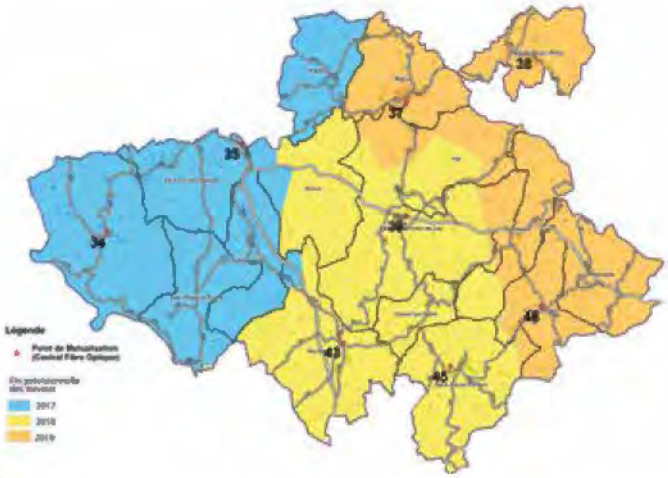

Rencontres CoPLER

à noter

Bureau CoPLER :
Mercredi 13 juin à 18h à la CoPLER

Conseil communautaire :
Jeudi 28 juin à 20h30 à la CoPLER

Réunion publique THD42 :
Lundi 16 juillet à 18h30 à la salle des fêtes de St Symphorien de Lay

Réunions de secteurs PLUi :
Mardi 3/07 à 19h30
lieu en attente de confirmation
Jeudi 05/07 à 19h30
lieu en attente de confirmation
Mardi 10/07 à 19h30
lieu en attente de confirmation

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°58 Sept / Octobre 2018

FLASH Actions

Editorial

Les cigales ayant chanté tout l'été ….

La canicule estivale n'a pas affecté le volontarisme de la CoPLER et les chantiers d'avant l'été reprennent avec des avancées et de nouveaux contours. En effet, si nous avions prévu d'engager un travail de diagnostic en vue du transfert de l'assainissement collectif, les évolutions législatives du 3 août dernier font évoluer cette perspective : dès à présent nous devons anticiper ce travail pour préparer des conditions optimales de transfert.

Aussi, comme je m'y étais engagé en mars, les groupes de travail par délégation sur la problématique financière donnent leurs premiers résultats. Comme convenu, un séminaire de restitution et de débat se déroulera d'ici fin novembre. D'ores et déjà, après la première restitution en bureau, l'analyse des finances, en lien avec les services rendus, met en exergue deux points déterminants : le premier constate que les moyens intercommunaux sont employés avec efficience et parcimonie ; le second invite à la réflexion autour du bloc commune-EPCI : services, fiscalité, partage des responsabilités, des coûts… etc. Ce second point semble déterminant pour l'avenir des services de notre EPCI comme de nos communes et nous devrons élaborer une stratégie mutuelle pour poursuivre le développement de notre territoire dans son ensemble.

Par ailleurs, pour avancer sur notre politique jeunesse, un acompagnement va débuter avec *Territoire Conseil* pour nous aider à mieux cibler les besoins, les attentes et les réponses à apporter en direction de la jeunesse.

Ce dispositif prévoit une implication importante des élus et je compte sur vous pour être actifs en la matière : la jeunesse est l'avenir de notre territoire, nous devons en être soucieux. Dans le même sens, des orientations s'affinent en matière d'accompagnement des structures enfance-jeunesse (crèches et centres de loisirs) et là aussi nous allons devoir engager fermement des transformations pour rendre le système plus stable et moins coûteux.

Enfin, j'ai une pensée pour ceux qui durant cet été ont continué d'assurer les services à la population et remercie les agents des services propreté, tourisme et culture en particuliers. J'espère que vous avez pu profiter des apéro-concerts au Château de la Roche qui, cette année encore, ont battu les records de fréquentation grâce à une excellente programmation et organisation.

Si la musique adoucit les meurs, la cloche de la rentrée a bien sonné et je compte sur vous, dans l'esprit constructif qui nous caractérise, pour aborder les chantiers de la rentrée avec enthousiasme et détermination…

Il faut au labeur retourner…

Bonne lecture,

Hubert ROFFAT.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°58 Sept / Octobre 2018

FLASH Actions

FIN DU FEUILLETON SUR LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Depuis plusieurs mois, les députés et les sénateurs s'opposaient sur le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement collectif aux intercommunalités inscrit dans la Loi Notre de 2015.

La Loi du 3 août est venue mettre un terme à cette passe d'armes en acceptant de remettre en cause certains points :

Tout d'abord l'échéance de 2020 pour le transfert obligatoire de ces 2 compétences pourra être reportée jusqu'en 2026. C'est le dispositif de la minorité de blocage, déjà utilisé pour le transfert des PLUI qui permettra de retarder ce transfert. Il implique le vote d'une délibération en ce sens par un minimum de 25% des communes de l'EPCI (4 communes dans le cas de la CoPLER) représentant au moins 20% de la population (soit 2730 habitants environ pour la CoPLER) , et ce avant le 1er juillet 2019. Cette disposition ne s'applique cependant qu'aux communautés de communes et non pas aux communautés d'agglomération, pour lesquelles les transferts sont obligatoires.

Autre assouplissement de la Loi, la possibilité de scinder l'assainissement collectif et le non collectif (SPANC) ce qui pourrait permettre de conserver le SPANC au niveau de la CoPLER et l'assainissement collectif au niveau des communes jusqu'en 2026 maximum.

Enfin dernier point de nature à rassurer les élus « ruraux », la compétence eaux pluviales qui était initialement accolée à l'assainissement collectif, pourra rester facultative dans les communautés de communes...pas dans le cas des agglomérations...

ETAT DES LIEUX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA CoPLER

Afin d'anticiper le transfert éventuel de la compétence assainissement collectif en 2020 (et sans connaitre les éléments de la Loi votée dans le courant de l'été), les élus de la CoPLER ont pris l'initiative d'une réunion d'échange avec les communes **mercredi 19 septembre.**

A l'issue de cette réunion et des débats qui pourront se tenir dans les conseils municipaux et communautaires, nous verrons s'il est pertinent de poursuivre ce travail ou pas.

POINT SUR LE PLUI

Suite aux 3 réunions de secteurs géographiques qui se sont déroulées en juillet, les communes ont fait remonter leurs remarques sur les zonages A (agricoles) et N (naturelles), sur les bâtiments pouvant changer de destination, sur les sièges d'exploitation et sur les secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) pour les activités économiques.

La prochaine étape consistera à arbitrer ces demandes au regard des remarques de l'Etat.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
Tél : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

N°58 Sept / Octobre 2018

FLASH Actions

ANNULATION JOURNÉE DU TROC 2018

Chaque année, la CoPLER organise la Journée du Troc et du Réemploi à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.
Cette manifestation nécessite une certaine organisation jusqu'alors assurée par l'animatrice Tri et Prévention des Déchets Brynhild MASSARDIER .
Son prochain départ suite à une demande de mutation ne permet pas d'assurer cet évènement dans les meilleures conditions.
C'est pourquoi il est décidé d'annuler la Journée du Troc et du Réemploi qui avait été annoncée dimanche 17 novembre 2018.
Quoi qu'il en soit ce sera l'occasion pour l'année prochaine de faire évoluer cette manifestation qui, malgré son impact positif sur la réduction des déchets, avait besoin d'un rajeunissement.

DÉFINITION D'UNE POLITIQUE JEUNESSE SUR NOTRE TERRITOIRE…

Depuis la mise en œuvre de la démarche jeunesse à partir des années 2007-2008 par Mairie-Conseils, les politiques intercommunales destinées à la jeunesse sont de plus en plus reconnues comme un enjeu pour la vie sociale.

Les politiques jeunesse ont fortement évolué depuis ces six dernières années, en termes de préoccupations et d'organisations notamment (rythmes scolaires, transfert de compétences...)

A l'aube de la signature d'un nouveau contrat enfance et jeunesse, les élus CoPLER ont fait le choix de se faire accompagner par «Territoire Conseil»(ex « mairie conseil ») afin de mieux identifier les thématiques à mettre en œuvre pour la population qui constitue notre avenir.

Une réunion de présentation sur les enjeux d'une politique jeunesse et sur la démarche aura lieu le **jeudi 11 octobre dans les locaux de la CoPLER de 20H à 22H.**

Il est essentiel que chaque commune soit représentée à cette réunion pour entamer la démarche.

Rencontres CoPLER

à noter

Mercredi 19 septembre :
- Bureau spécial PLUi à 18 h à la CoPLER
- Réunion Réflexion sur l'Assainissement Collectif à 20h à la CoPLER

Jeudi 27 septembre :
- Conseil Communautaire à 20h30 à la CoPLER

Jeudi 11 octobre
- Présentation des enjeux d'une politique jeunesse à 20H à la CoPLER

Mercredi 17 octobre :
- Bureau Communautaire à 18h à la CoPLER

Jeudi 25 octobre :
- Conseil Communautaire à 20h30 à la CoPLER

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER, en priorité par voie électronique

CoPLER
6 RUE DE LA TÊTE NOIRE 42 470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY
TÉL : 04 77 62 77 62
www.copler.fr

n°60

FLASH Actions

Janv / Fév 2019

ÉDITO

Cette nouvelle année à la CoPLER débute par la tenue de plusieurs soirées de séminaire. La participation à ce travail collectif est remarquable et démontre la volonté commune d'œuvrer pour notre territoire.

« Ensemble », est le déterminant qualificatif dominant des échanges, marquant ainsi la détermination à penser et construire collectivement notre environnement territorial de demain.

La démarche choisie a d'abord été d'observer ce qui nous rassemble et le sens à donner à notre engagement d'élus : avant de faire un pas en avant, regardons le chemin parcouru et les valeurs que nous partageons. Justement, en effectuant ce travail, il est apparu une forme de déficit d'information quant aux multiples actions conduites par l'intercommunalité, ce qui pose la question de la communication en interne comme en externe.

Des outils habituels comme le CoPLER Mag ou le Flash Actions suffisent-ils à un bon niveau de diffusion de l'information? Ce dernier, est-il suffisamment appréhendé par l'ensemble des élus communaux et des agents de la CoPLER, auxquels il s'adresse ? Les nouvelles technologies de l'information et de la communication trouvent-elles leur place dans le dédale d'informations qui nous inonde sans cesse ?

Sur ce dernier point, j'ai souhaité qu'il soit présenté dans ce Flash Actions, l'ensemble des outils existants : les différents sites Internet dédiés en fonction des thématiques, les réseaux utilisés tels Facebook ou Twitter, comme des vecteurs « rapides » de communication et d'interaction. La communication au travers de la presse traditionnelle est sans doute essentielle, mais à ce jour, nous devons investir rationnellement les réseaux sociaux qui deviennent le vecteur déterminant de transport de l'information. Par exemple, il serait intéressant de connaître la part des moins de 40 ans qui lit la presse locale et de la mettre en perspective de celle qui quotidiennement utilise les réseaux sociaux.

Notre communication et notre implication individuelle et collective sur ces nouveaux modes de communication doit s'affirmer si nous voulons que les politiques que nous mettons en œuvre et leurs valeurs soient comprises et partagées.

Je vous invite donc tous à découvrir pour certains et à réfléchir pour tous sur nos évolutions à mettre en œuvre, en interne comme en externe et de ne pas hésiter à faire part de vos réflexions et propositions. Notre EPCI et plus largement notre territoire au sein du bloc communes-EPCI est riche de valeurs et d'actions qu'il convient de valoriser car nous sommes en pointe sur de nombreuses thématiques : notre savoir-faire commun donne des résultats probants, encore devons-nous le faire savoir.

Je compte sur chacun, comme cela a été démontré lors des réunions de séminaire, pour porter cette réflexion et nourrir la stratégie à venir en la matière...

Le Président, Hubert ROFFAT.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER par voie électronique.

CoPLER
44 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
www.copler.fr

n°60

FLASH Actions

Janv / Fév 2019

Démarche Jeunesse et Intercommunalité.

DÉMARCHE TERRITOIRES ET VIE SOCIALE

Politique jeunesse et intercommunalités

La phase 1 de la démarche qui consistait à ce que les communes se dotent d'une connaissance partagée des problématiques jeunesse du territoire s'est clôturée le jeudi 24 janvier.

La phase 2 aura lieu le jeudi 21 mars et permettera une écoute active des acteurs locaux concernés : collège, ASAJ, EIMD, service emploi de la CoPLER.

La phase 3 consistera pour les élus à aller à la rencontre des groupes de jeunes pour recueillir leur témoignage et ressenti.

La démarche se clôturera par une réunion publique de restitution le mercredi 25 septembre en début de soirée.

A noter que cette démarche vient en complément du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 qui est à signer courant de cette année.

à noter

Rencontres CoPLER

Lundi 18 février :
Réunion de secteur PLUi à 19h30 à Vendranges.

Mercredi 27 février :
Bureau CoPLER à 18h.

Mercredi 6 mars :
PLUi Conférence des Maires à 18h à la CoPLER

Jeudi 7 mars :
Conseil Communautaire à 20 h à la CoPLER

Mercredi 20 mars :
Bureau à 18h à la CoPLER

Jeudi 28 mars :
Conseil communautaire à 20h à la CoPLER

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER par voie électronique.

CoPLER
44 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
www.copler.fr

n°61

FLASH Actions

Mars / Avril 2019

ÉDITO

« Il faut toujours un hiver ....

Chacun sait que nous apprenons tous ensemble les uns des autres et « ce n'est pas le fait de porter le même maillot qui fait une équipe, c'est de transpirer ensemble » (Aimé JACQUET). J'aurai sans doute pu débuter nos séances de séminaire de début d'année par cet extrait de phrase d'une personnalité locale, devenue emblématique de la réussite par le travail collectif et collaboratif.

Je peux donc féliciter les conseillers communautaires d'avoir mouillé le maillot lors des trois séances de travail qui ont permis de donner du sens à notre rôle d'élu local, de s'apercevoir de nos objectifs partagés pour notre territoire et de saisir ce qui fait de la CoPLER le catalyseur de nos projets d'intérêts généraux. Je retiens le volontarisme qui s'est dégagé de nos travaux, la tolérance et l'écoute des divers avis, la capacité collective de conciliation et surtout la volonté de sortir des oppositions stériles issues du dernier SDCI : nous avons en effet mieux à faire pour nos administrés que de nous figer sur de viles querelles. Dès lors, l'esprit intercommunal a repris le dessus et nous avons élaboré ensemble les directions dans lesquelles nous souhaitons voir se développer nos actions.

D'abord, une vocation : **Ensemble, apporter des services à la population et aux communes, pour développer le mieux vivre des habitants et l'attractivité de notre territoire.** Puis une ambition : **Nous voulons devenir un territoire d'excellence rurale : solidaire, durable, de caractère et attractif.** La CoPLER a donc devant elle de belles perspectives pour tendre à ces orientations qui soulignent particulièrement la volonté d'être ensemble, solidaires et de développer l'attractivité dans un esprit durable et une vision d'excellence : au travail !

La définition d'une dizaine d'axes stratégiques décline ces volontés et les interventions qualitatives de nos responsables de pôle ont clairement démontré l'efficacité de la CoPLER dans le quotidien des habitants tout en confirmant la capacité de nos services à agir, réagir et proposer. Certes, nos mandats entrent dans leur dernière année, mais il est de notre devoir d'engager de nouveaux défis, tout comme de mettre sur les rails les orientations qui serviront de base à nos successeurs. Alors, je veux ici remercier tous les acteurs de ce séminaire, élus comme agents de leur investissement constructif et efficient.

Aussi, dans la foulée de ce travail, nous avons sereinement élaboré le budget 2019 dans un climat collaboratif et responsable, car convaincus des actions menées. Ce budget consiste à maitriser et réduire les dépenses de fonctionnement tout en permettant, à emprise fiscale constante, de terminer les investissements engagés pour le THD, le château de la Roche et le PLUi. Ce dernier demeure le projet que nous nous devons d'achever avant le renouvellement, tant son importance est cruciale, tout comme son élaboration est complexe.

Nous ne pouvons raisonnablement transmettre à nos successeurs un document inachevé car le temps d'appropriation de la démarche serait un frein aux objectifs que nous nous sommes imposés et globalement une relégation de notre territoire pourtant en pointe sur de nombreux aspects. Le temps n'est donc pas au repos, mais bien à la collaboration et aux projets.

Je vous laisse découvrir dans ce flash actions les évènements marquants pour notre CoPLER, qui nous engagent à poursuivre audacieusement nos actions pour notre population.

... pour bercer le printemps ! »

Le Président, Hubert ROFFAT.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER par voie électronique.

CoPLER

44 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay

www.copler.fr

n°61

FLASH Actions

Mars / Avril 2019

Etude d'opportunité du transfert de la compétence assainissement et/ou eaux pluviales urbaines

En partenariat avec la CC des Vals d'Aix et Isable et la CC du Pays d'Urfé, la CoPLER a lancé une étude d'opportunité de transfert.

L'objectif est de donner avant le 1er juillet 2019, tous les éléments aux communes et à leurs EPCI pour savoir quels sont les avantages et inconvénients d'un éventuel transfert de l'assainissement et/ou des eaux pluviales.

La phase d'état des lieux est finalisée et la restitution se fera le **25 avril prochain.**

Lancement de l'étude sur l'adéquation besoins/ressources en eau potable

La CoPLER vient de lancer une nouvelle étude sur l'adéquation des besoins et ressources en eau potable dans le cadre du PLUI, afin de sécuriser le développement démographique et économique souhaité et d'anticiper si besoin le déploiement de solutions techniques.

Après consultation c'est le Bureau d'études SAFEGE SUEZ Consulting qui a été retenu pour la réalisation de cette mission qui durera jusqu'à juillet. Les Syndicats des eaux desservant le territoire et le service Eau et Environnement de la DDT seront associés à la conduite de cette étude.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER par voie électronique.

CoPLER

44 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay

www.copler.fr

n°61

FLASH Actions

Mars / Avril 2019

La CoPLER classée Territoires d'industrie

Forte de sa centaine d'établissements industriels et de ses 36% d'emplois salariés dans l'industrie, la CoPLER bénéficie depuis peu du nouveau classement «Territoires d'industrie» attribué par l'Etat.

Ce nouveau dispositif vise à soutenir les territoires présentant une forte identité et un savoir-faire industriel, en leur proposant des mesures d'accompagnement spécifiques et plus d'un milliard d'euros de financement à l'échelle nationale pour soutenir la dynamique industrielle. 4 besoins sont d'ores et déjà fléchés : recruter, innover, attirer et simplifier.

136 « Territoires d'industrie » ont été sélectionnés en France dont 17 en Auvergne Rhône-Alpes. La CoPLER est associée aux 5 autres EPCI : Charlieu Belmont Communauté, Roannais agglomération, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, une partie de celle de Villefranche sur Saône et la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle.

Une phase de concertation avec les entreprises industrielles et nos partenaires est actuellement en cours, pour recueillir leurs attentes et idées par rapport au futur programme d'action. Cette démarche fera l'objet d'un contrat entre les 6 EPCI, la Région et l'Etat, et sera signé avant l'été.

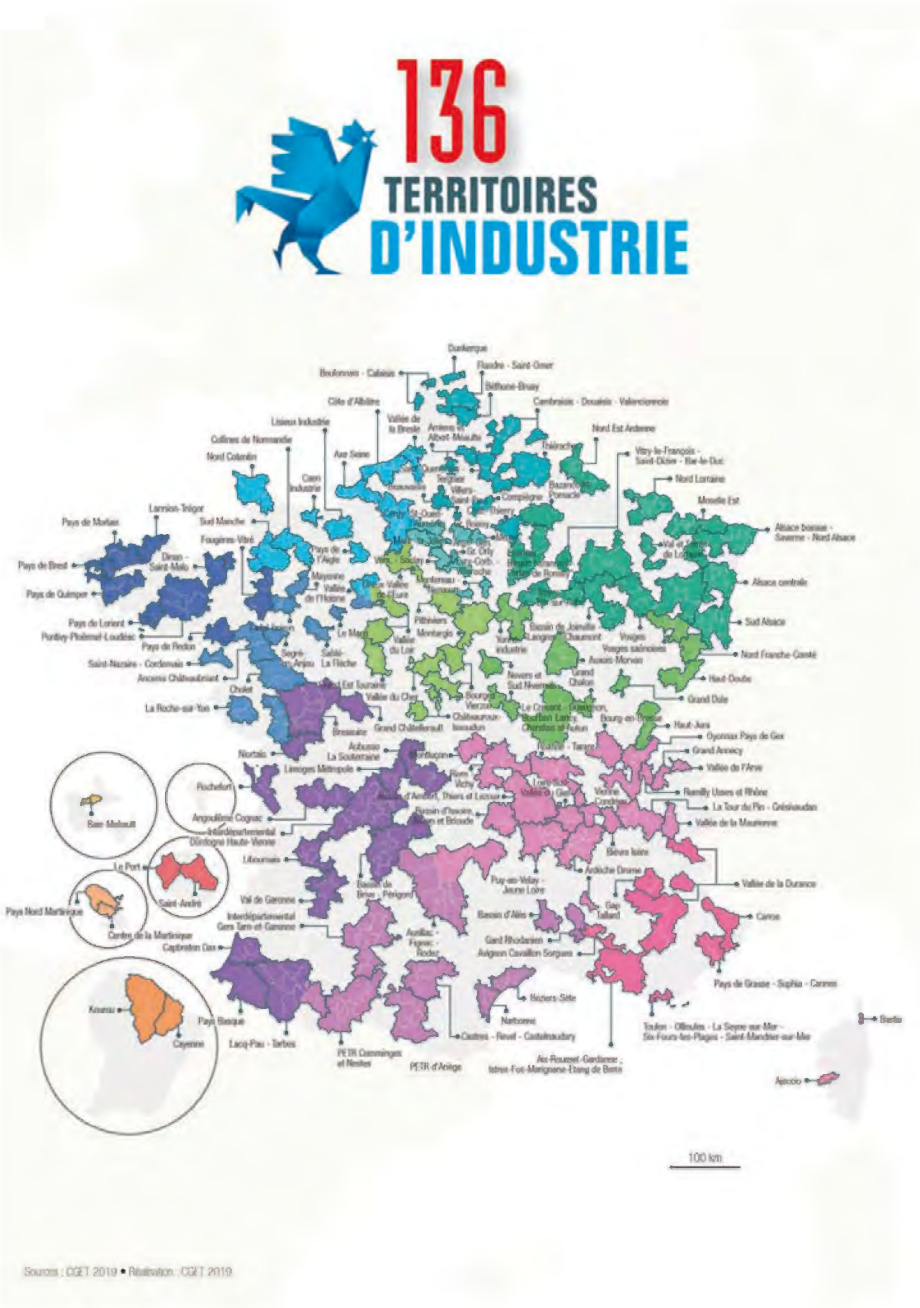

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER par voie électronique.

CoPLER
44 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
www.copler.fr

n°62

FLASH Actions

Juillet / Août 2019

ÉDITO

Pendant l'été, encore du pain sur la planche ...

La période caniculaire que nous connaissons, n'a pas ralenti le rythme de notre EPCI.

En effet, comme il est habituel à la CoPLER, les débats sont vifs et sincères dans les instances. Les derniers en date concernent « l'accord local » et le possible transfert de la compétence eau en « compétence optionnelle ».

Au demeurant, ces thématiques ne devaient pas amener de discorde si l'on considère les analyses stratégiques et collectives partagées. Pourtant, la discussion sur l'accord local a montré que certains élus du territoire confondent parfois, arithmétique et esprit communautaire.

Comme j'ai pu le rappeler, la proposition validée unanimement en bureau puis majoritairement en conseil (proposant 36 délégués), est la retranscription de notre projet de territoire, conforté par le travail sur notre PLUI. Quatre polarités emportant respectivement une même représentation en nombre de délégués donnent du sens à notre collège d'élus.

Aussi, cette représentation à 36 délégués permet de maintenir des villages à population intermédiaire dans une représentation à deux délégués... c'est une forme de bon sens, dans un contexte où les décisions de notre EPCI ne s'écrivent jamais dans une majorité étriquée, laissant penser qu'une voix puisse être déterminante.

Certains esprits chagrins ont vu dans cette proposition la volonté du Président de voir la commune, dont il est Maire, être mieux représentée : il n'en n'est rien. Cette proposition confirme notre volonté de structuration de nos villages vers une collégialité de projet et non de partisanisme. Les communes se prononceront, en souhaitant que l'esprit constructif prenne le pas sur toute autre velléité.

Par ailleurs, la possibilité de transférer la compétence « Eau potable » s'inscrit uniquement dans la logique de favoriser le travail de nos délégués communaux au sein de nos deux syndicats des eaux. C'est un enjeu d'avenir, oh combien important. De plus, il est urgent, dans un contexte de fusions des gros syndicats alentours, de pouvoir le traiter de manière unifiée, stratégique et surtout au-delà de tout clivage.

Demain, l'eau sera une ressource précieuse qui va nécessiter un travail de fond sur son devenir et son traitement. Les élus de nos syndicats auront besoin de travailler ensemble ces évolutions. La CoPLER en est par excellence, l'outil collégial d'accompagnement.

La création d'un groupe de travail « cycle de l'eau » devient une évidence pour aborder techniquement et sereinement cette problématique. Là encore, aucune polémique ne doit s'organiser autour de cette proposition, mais continuons à avancer ensemble pour le bien de nos populations.

Enfin, même si les élus ont encore du pain sur la planche, n'oublions pas l'arrivée de l'été et du temps de repos. Je vous souhaite à tous de passer une excellente saison estivale sans hésiter à venir vous détendre grace à notre saison culturelle et à notre Château « revisité »!

Bonnes vacances et revenez nous en pleine forme pour une rentrée pleine d'allant.

... et de l'eau dans les verres !

Bonne lecture !

Le Président, Hubert Roffat

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER par voie électronique.

CoPLER

44 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay

www.copler.fr

n°62

FLASH Actions

Juillet / Août 2019

Le transfert de l'eau potable à nouveau à l'ordre du jour

Après une tentative avortée de transfert en 2017 de la compétence eau potable, le Président a souhaité remettre le sujet à l'ordre du jour du conseil du 20 juin pour les motifs suivants :

- assouplissement des conditions de transfert de la loi Notre depuis la loi du 3 août 2018

- simplicité des conditions de transfert liée au fait que cette compétence est déjà intercommunale et que la CoPLER ne fera que se substituer aux communes

- enjeux de disposer de cette compétence en lien avec le PLUI

En plus de ces arguments, s'ajoute le projet de fusion du syndicat Rhône Loire nord avec la Roannaise de l'eau, dont les enjeux de gouvernance notamment sont tels, qu'il semble indispensable, que les communes de la CoPLER parlent d'une seule voix. Si une majorité qualifiée le décide, la compétence eau potable pourra être prise à titre optionnel dès le 1er octobre 2019 afin que la CoPLER soit associée au plus vite au projet de fusion. Son objectif est également d'intégrer le syndicat du Gantet dans la réflexion, compte-tenu de l'interconnexion avec le syndicat Rhône Loire Nord.

Résultat de l'étude préalable au transfert de l'assainissement collectif

Le cabinet EPSELIA a été mandaté par la CoPLER pour analyser l'opportunité d'un transfert de la compétence assainissement collectif au 1er janvier 2020. L'état des lieux a permis de montrer la diversité des situations entre les 16 communes compétentes, tant en terme de mode de gestion (régie ou DSP) qu'au niveau des tarifs ou des niveaux d'investissement. Puis le cabinet a comparé les scénaris de transfert avec 2 niveaux d'investissement : l'un relativement ambitieux et l'autre plus réaliste.

La conclusion est qu'un transfert au 1er janvier 2020 semble prématuré. Une mise à niveau des systèmes d'assainissement générerait de grosses hausses de tarifs et obligerait la COPLER à recourir à l'emprunt. Le cabinet préconise un minimum d'un an de préparation pour un transfert dans de bonnes conditions. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille attendre 2026 pour ce transfert de compétence. Les travaux du cabinet ont été transmis à toutes les communes.

Signature du protocole d'accord «Territoire d'industrie »

La CoPLER a cosigné ce jeudi 20 juin le protocole d'accord du territoire d'industrie « Roanne Tarare » aux côtés des 5 autres EPCI, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Etat et de ses principaux partenaires économiques.

Prochain rendez-vous à l'automne pour la signature du contrat avec les fiches actions et les engagements financiers de chacun.

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER par voie électronique.

CoPLER

44 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay

www.copler.fr

n°62

FLASH Actions

Juillet / Août 2019

Stage à l'accueil de la CoPLER

Mallaury FARJOT a effectué un stage de 10 semaines, du 8 avril au 14 juin 2019.

Etudiante en DUT Gestion des Entreprises et des Administrations à l'IUT de Roanne, Mallaury avait comme projet la réalisation d'un guide pratique de l'accueil. C'est avec beaucoup de professionnalisme et de sérieux que Mallaury a accompli cette mission.

A la rentrée de Septembre, Mallaury poursuivra son cursus par une Licence Professionnelle en Gestion des Ressources Humaines à l'IUT de Saint-Etienne, en alternance, pour laquelle elle est à la recherche d'une entreprise ou d'une collectivité.

Sandrine VANCOILLIE, sa tutrice, la remercie vivement pour son implication et lui souhaite bonne chance pour l'avenir !

Stage au service communication/ informatique de la CoPLER

Le service Communication /Informatique a accueilli Lénaïc ANDRÉ, habitant de Saint-Just-la-Pendue.

Lénaïc a effectué un stage de 3 mois afin de valider son DUT *Métiers du Multimédia et de l'Internet.*

Il a été associé aux différentes missions du service, de la refonte du site web au côté de Séverine BONNET, à la création graphique auprès de Marie-Jeanne THOMAS.

Missions qu'il a accompli avec motivation et sérieux.

Nous souhaitons bonne continuation à Lénaïc dans ses projets d'étude pour l'année prochaine.

à noter

Les prochaines Rencontres CoPLER

- mardi 9 juillet **Forum des opérateurs à Pinay 19h à 21h**
- Vendredi 30 août Inauguration du Château de la Roche ! **à 19h**
- du 16 au 20 septembre **Journées Portes Ouvertes des Entreprises**
- mercredi 18 septembre **Bureau communautaire 18h**
- mardi 24 septembre : **Conférence des Maires PLUi**
- mercredi 25 septembre **à 18H30 (lieu à définir) réunion publique de restitution aves les élus, les acteurs et les jeunes**
- jeudi 26 septembre (en option)**Conseil Communautaire 20h30**
- jeudi 3 octobre (si celui du 26 n'est pas confirmé) **Conseil Communautaire 20h30**
- jeudi 10 octobre : **COPIL PLUi**
- mercredi 23 octobre : **Bureau communautaire 18h**

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER par voie électronique.

CoPLER

44 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay

www.copler.fr

n°64

FLASH Actions

Nov / Déc 2019

ÉDITO

A l'automne, les congrès nationaux fleurissent ...

Les mois d'octobre et novembre ont été marqués par deux rassemblements nationaux des associations des Maires (Congrès des Maires) d'une part, et des communautés de France (Association des Communautés De France – ADCF) d'autre part.

Je veux souligner l'implication des élus de la CoPLER (*) qui m'ont accompagné lors de ces deux moments importants pour l'avenir de nos structures communales et intercommunales. Des points majeurs et parfois divergents ont été abordés, en particulier s'agissant des relations au sein du bloc commune-communauté et plus précisément de la question de la participation des Maires aux décisions intercommunales. En effet, le regroupement des EPCI, surtout dans le cas de rassemblements XXL (+ de 50 communes), pose la réelle question d'une conférence des maires et de son pouvoir, puisque tous les maires ne peuvent siéger dans les bureaux communautaires. Cet écueil, nous l'avions bien appréhendé lors du projet de fusion proposé par le Préfet dans une intercommunalité à 81 communes autour de Roanne. Il s'avère qu'avec à peine deux années d'exercice des intercommunalités XXL, la réalité dépasse la fiction. Des stratégies compensatoires sont en réflexion ou en expérimentation allant d'un format sectorisé des EPCI, voire à l'avènement d'une conférence des Maires à laquelle il n'est pas très clair d'attribuer un réel rôle décisionnel. A la CoPLER, cette fracture n'existe pas, car toutes les communes ont un représentant au bureau communautaire, qui naturellement est le Maire, sauf à ce que ce dernier ne le souhaite pas et cède sa place à un autre délégué de sa commune ou encore démissionne de son siège de délégué communautaire. Concernant notre EPCI, je pense qu'il sera d'avantage nécessaire de réfléchir à un moyen de mieux associer les conseillers municipaux aux réflexions et aux décisions de l'intercommunalité, surtout avec la prochaine configuration du Conseil comportant moins de délégués en l'absence d'accord local (30 délégués au lieu de 35 sur la précédente mandature) : nos successeurs devront à mon sens, se pencher sur cette problématique. Enfin, il est remarquable cette année, d'avoir vu largement augmenter la participation des membres du gouvernement à ces rassemblements d'élus locaux ... sans doute une forme de reconsidération de l'action locale dont nous pouvons collectivement nous féliciter. A propos de félicitations, nous pouvons collectivement être fiers du « nouveau Château de la Roche » qui remporte un vif succès, mais aussi de l'implication de nos services aussi bien sur le sujet compliqué des évolutions des consignes de tri, que sur les réalisations économiques, culturelles ou écologiques, que je vous invite à découvrir dans les pages qui suivent.

Hubert Roffat, Président de la CoPLER

... la CoPLER n'est pas en reste pour une cueillette d'idées !

(*)Béatrice FOURNEL, Paul DELOIRE, Gabriel DEBROSSE, Régis ROCH, Jean Paul JUSSELME, André Roche

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER par voie électronique.

CoPLER
44 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
www.copler.fr

n°64

FLASH Actions

Nov / Déc 2019

Permanences Assistances aux Usagers réseau Fibre THD42 - PM 46

C'est l'occasion, pour les personnes qui souhaitent faire les démarches en ligne et qui ne peuvent cependant pas les réaliser à leur domicile, mais aussi à toutes les personnes qui ont des questions quant à par exemple : les travaux, la pose PTO (prise terminale optique) etc. ...

Date	Commune	Lieux	Horaire
JEUDI 5 DECEMBRE 2019	MACHEZAL	MAIRIE	10 H - 12 H
MARDI 10 DECEMBRE 2019	CHIRASSIMONT	MAIRIE	10 H - 12 H
MERCREDI 11 DECEMBRE 2019	FOURNEAUX	MAIRIE	10 H - 12 H
JEUDI 12 DECEMBRE 2019	MACHEZAL	MAIRIE	10 H - 12 H
MERCREDI 18 DECEMBRE 2018	CHIRASSIMONT	MAIRIE	10 H - 12 H
MERCREDI 8 JANVIER 2020	FOURNEAUX	MAIRIE	10 H - 12 H

à noter

Les prochaines Rencontres CoPLER

- **Jeudi 19 décembre : Conseil communautaire à 20h30.** Arrêt du PLUI et de l'AVAP de Régny, point d'info sur le pôle déchet
- **Mercredi 22 janvier : Bureau CoPLER à 18h.**
- **Jeudi 30 janvier : Conseil communautaire à 20h30.** Approbation du projet de territoire et Débat d'orientation budgétaire 2020
- **Mercredi 12 février : Bureau CoPLER à 18h.**
- **Jeudi 27 février : Conseil communautaire à 20h30.** Compte administratif et de gestion 2019 et BP 2020

Document interne diffusé aux élus du territoire de la CoPLER par voie électronique.

CoPLER

CoPLER
44 rue de la Tête Noire 42 470 Saint Symphorien de Lay
www.copler.fr

DÉBAT DU PADD

DÉBAT DU PADD au sein des CONSEILS MUNICIPAUX

	DATE Envoi LRAR	DATE RÉCEPTION LRAR	DÉBAT RÉALISÉ EN CONSEIL MUNICIPAL	DÉBAT RÉPUTÉ AVOIR EU LIEU
CHIRASSIMONT	05/12/2019	06/12/2019		**06/02/2020**
CORDELLE	05/12/2019	06/12/2019		**06/02/2020**
CROIZET/GAND	05/12/2019	06/12/2019		**06/02/2020**
FOURNEAUX	05/12/2019	06/12/2019	**10/01/2020**	
LAY	05/12/2019	06/12/2019		**06/02/2020**
MACHEZAL	05/12/2019	06/12/2019		**06/02/2020**
NEAUX	05/12/2019	06/12/2019	**18/12/2019**	
NEULISE	05/12/2019	06/12/2019		**06/02/2020**
PRADINES	05/12/2019	06/12/2019	**10/12/2020**	
REGNY	05/12/2019	06/12/2019		**06/02/2020**
ST CYR DE FAVIERES	05/12/2019	07/12/2019	**13/12/2019**	
ST JUST LA PENDUE	05/12/2019	06/12/2019		**06/02/2020**
ST PRIEST LA ROCHE	05/12/2019	06/12/2019		**06/02/2020**
ST SYMPHORIEN DE LAY	05/12/2019	09/12/2019		**09/02/2020**
ST VICTOR/RHINS	05/12/2019	06/12/2019	**17/12/2019**	
VENDRANGES	05/12/2019	06/12/2019	**10/01/2020**	